



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





L E T T R E S

D E

CICERON.

L E T T R E S

D E

C I C E R O N ,

Qu'on nomme vulgairement FAMILIÈRES;

TRADUITES EN FRANÇAIS,

PAR L'ABBÉ PREVOST.

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE
*de Remarques historiques, de Notes courantes,
et de plusieurs Tables.*

PAR GOUJON (DE LA SOMME).

T O M E I V.



A P A R I S,

CHEZ GOUJON FILS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue Taranne, N.º 737.

AN IX. (1801).



E R R A T A.

Page 388, après *Novum-Comum*, lisez (51).

Page 494, ligne 19, *Hispo*, lisez *Hypso*.

Page 495, ligne 25, *Hispon*, lisez *Hypson*.

Page 582, avant-dernière ligne, *estimatus est*, lisez
existimatus est.

Page 648, note 26, ligne 6, *malum*, lisez *mallem*.

L E T T R E S
DE
C I C E R O N.

Tome IV.

A

CICERONIS EPISTOLAE.

LIBER UNDECIMUS.

EPISTOLA I.

D. BRUTUS BRUTO suo et CASSIO S.

An. R. 709.

Cicer. 65.

Coss.

Marc Antoine,

P. Cornelius

Dolabella.

Quo in statu simus cognoscite. Heri vespere apud me Hirtius fuit : qua mente esset Antonius , demonstravit , pessima scilicet et infidelissima. Nam se neque mihi Provinciam dare posse aiebat , neque arbitrari tuto in urbe esse quenquam nostrum , adeo esse militum concitatos animos et Plebis. Quorum utrumque esse falsum , puto vos animadvertere , atque illud esse verum quod Hirtius demonstrabat , timere eum , ne , si mediocre auxilium dignitatis nostræ

LETTRES

DE

CICERON.

LIVRE ONZIÈME.

LETTRE I.

D. BRUTUS (1) à M. BRUTUS et à CASSIUS.

VOICI l'état * de nos affaires (2). Hirtius étoit hier au soir chez moi. Il me fit connoître ouvertement les dispositions d'Antoine : elles ne peuvent être plus mauvaises ni plus ** dangereuses. Il dit qu'il ne peut me donner la province (3) où je suis nommé, ni me garantir la moindre sûreté à Rome pour aucun de nous, tant les soldats et le peuple sont échauffés. Vous concevez bien, je me l'imagine, que ces deux points sont également faux (4); mais qu'il est vrai, comme Hirtius n'a

An de R. 709.
De Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Delabella.

* *Considérez dans quel état nous sommes !* Hirtius....

** *Ni plus perfides.* Il dit....

4 LETTRES DE CICERON,

pas fait difficulté de me le dire *, qu'Antoine appréhende que, pour peu que nous puissions nous procurer de secours, il ne leur reste aucune part au gouvernement.

Au milieu de ces difficultés, j'ai pris le parti de demander pour moi et pour nos amis (5) une légation libre **, qui pût servir du moins de prétexte honnête à mon départ. Hirtius s'est engagé à l'obtenir ; mais l'insolence du peuple est si grande, et la malignité va si loin contre nous, que je ne suis pas sûr qu'il l'obtienne. Quand on nous l'accorderoit, je ne suis pas moins persuadé que nous serons déclarés presque aussitôt ennemis publics, et qu'on nous interdira l'eau et le feu.

Si vous me demandez mon avis, je crois qu'il faut céder un peu à la fortune, sortir de l'Italie, se retirer à Rhodes (6) ou dans quelque autre lieu. Il arrivera quelque heureux changement, qui nous permettra de retourner à Rome. S'il n'est point assez favorable, nous vivrons dans l'exil : s'il devient encore plus contraire, nous aurons recours aux remèdes extrêmes (7).

Quelqu'un de vous me répondra peut-être : pourquoi attendre plutôt l'extrémité que de tenter

* Que le traître appréhende, pour peu que nous obtenions de considération et d'appui, qu'il ne lui reste plus, ni à ses partisans, rien à faire dans la République.

Au milieu des ces difficultés...

** Une légation libre et purement honoraire, qui pût...

habuissemus, nullæ partes iis in Republica relinquerentur.

Cum in his angustiis versarer, placitum est mihi, ut postularem legationem liberam mihi reliquisque nostris, ut aliqua causa proficiscendi honesta quæreretur. Hæc se impetraturum pollicitus est, nec tamen impetraturum confido: tanta est hominum insolentia et nostri insectatio. Ac, si dederint quod petimus, tamen paullo post futurum puto ut hostes judicemur, aut aqua et igni interdicamur.

Quid ergo est, inquis, tui consilii? Dandus est locus fortunæ, cedendum ex Italia, migrandum Rhodum, aut aliquo terrarum arbitror. Si melior casus fuerit, revertemur Romam. Si mediocris, in exilio vivemus: si pessimus, ad novissima auxilia descendemus.

Succurret fortasse hoc loco alicui vestrum, cur novissimum tempus exspectemus potius quam nunc aliquid moliamur? Quia ubi consistamus non habemus, præter

6 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
Sex. Pompeium et Bassum Cœciliū , qui
mihi videntur , hoc nuntio de Cœsare allato
firmiores futuri. Satis tempore ad eos ac-
cedemus , ubi quid valeant scierimus.

ProCassio et te, si quid me velitis recipere,
recipiam. Postulat enim , hoc Hirtius , ut
faciam. Rogo vos quam primum mihi res-
cribatis. Nam non dubito quin his de re-
bus ante horam quartam Hirtius certiore
me sit factururus , quem in locum convenire
possimus. Quo me velitis venire , rescribite.
Post novissimum Hirtii sermonem , placi-
tum est mihi postulate , ut liceret nobis
esse Romæ publico præsidio : quod illos
nobis concessuros non puto. Magnam enim
invidiam iis faciemus. Nihil tamen non pos-
tulandum putavi , quod æquum esse sta-
tuerem,

L I V R E X I .

quelque chose à présent ? Pourquoi ? parce que * je ne vois aucun lieu où nous puissions faire face : j'excepte néanmoins Sex. Pompée (8) et Bassus Cecilius, dont il me semble que la mort de César ne fera qu'augmenter le courage et les forces. Mais il sera toujours temps de nous retirer vers eux lorsque nous serons informés de leurs dispositions.

Si vous voulez que je m'engage à quelque chose pour vous et pour Cassius, je le ferai volontiers ; et c'est de quoi Hirtius me sollicite. Ne tardez point à me faire réponse : car je ne doute pas qu'Hirtius ne m'apprenne quelque chose de positif avant dix heures. Écrivez-moi où nous pourrions nous voir. Marquez-moi précisément le lieu où je dois me rendre **. Lorsque j'aurai reçu d'Hirtius ses dernières explications, je suis résolu de demander qu'on nous permette de demeurer à Rome avec une garde publique ; ce que je prévois néanmoins que nous n'obtiendrons pas, parce que notre présence rendrait nos ennemis fort odieux. Mais j'ai cru que dans les circonstances, je devois demander tout ce qui m'a paru juste.

* Parce que nous n'avons pas d'asyle sûr, si ce n'est près de Sex. Pompée et de Bassus Cecilius, dont il me semble.

** Après le dernier entretien que j'eus avec Hirtius, je m'avisai de demander qu'on nous permit de demeurer à Rome, avec une garde publique. Je pense bien qu'ils s'y refusèrent, prévoyant sans doute l'indignation que notre présence exciteroit contre eux. Mais j'ai cru que dans les circonstances, je devois. ...

L E T T R E I I.

*M. BRUTUS et CASSIUS, Prêteurs ,
à M. ANTOINE, Consul.*

An de R. 709.

Cicer. 63.

Consuls

Marc Antoine,

P. Cornelius

Dolabella.

SI nous étions moins persuadés de votre sincérité (9) et de vos favorables intentions, nous ne penserions point à vous écrire; mais disposé comme vous l'êtes à notre égard, vous ne manquerez point de recevoir cette lettre dans le meilleur sens.

On nous écrit qu'on a déjà vu à Rome un grand nombre de vétérans, et qu'on en attend * beaucoup davantage pour le premier jour de juin. ** Il seroit indigne de nous de former des soupçons ou de nous abandonner à la crainte. Cependant après nous être livrés à vous de si bonne foi (10), après avoir congédié suivant votre conseil, et non-seulement par un Edit, mais encore par nos lettres, des amis (11) qui nous étoient venus joindre des villes municipales, nous méritons que vous ne nous fassiez pas un mystère de vos desseins, sur-tout dans une affaire qui nous intéresse essentiellement.

* Et qu'on en attend un plus grand nombre encore pour....

** Nous ne pourrions, sans nous manquer à nous-mêmes, avoir sur votre compte, soit des craintes, soit quelque méfiance. Cependant....

EPISTOLA II.

*M. BRUTUS et CASSIUS Prætor. M. ANTONIO
Cos.*

DE tua fide et benevolentia in nos nisi
persuasum esset nobis, non scripsissemus
hæc tibi; quæ profecto, quum istum ani-
mum habes, in optimam partem accipies.

An. R. 709.
Cicer. 65.
Coss.
Marcus
Antonius.
P. Cornelius
Dolabella.

Scribitur nobis magnam veteranorum
multitudinem Romam convenisse jam et
a. d. Kalendas Junias futuram multo ma-
jorem. De te si dubitemus aut vereamur, si-
mus nostri dissimiles. Sed certe, cum ipsi
in tua potestate fuerimus, tuoque adducti
consilio dimiserimus ex municipiis nostros
necessarios, neque solum edicto, sed etiam
Literis id fecerimus, digni sumus quos
habeas tui consilii participes in ea præser-
tim re quæ ad nos pertinet.

Quare petimus a te, facias nos certiores tuæ voluntatis in nos : putesne nos tutos fore in tanta frequentia militum veteranorum, quos etiam de reponenda ara cogitare audimus : quod velle et probare vix quisquam posse videtur qui nos salvos et honestos velit. Nos ab initio spectasse otium, nec quidquam aliud libertate (12*) communi quæsisse, exitus declarat. Fallere nemo nos potest nisi tu, quod certe abest a tua virtute et fide : sed alius nemo facultatem habet decipiendi nos. Tibi enim uni credidimus, et credituri sumus.

Maximo timore de nobis afficiuntur amici nostri : quibus, etsi tua fides explorata est, tamen illud in mentem venit, multitudinem veteranorum facilius impelli ab aliis quolibet, quam a te retineri posse.

Rescribas nobis ad omnia rogamus; nam illud valde leve est ac nugatorium, ea re denunciatum esse veteranis, quod de comitiis modis (13*) eorum mense Junio laturus esses. Quem enim impedimento futurum putas, cum de nobis certum sit nos quieturos? Non debemus cuiquam videri ni-

Ne refusez donc pas de nous apprendre quelles sont vos intentions. Croyez-vous qu'il n'y ait rien à risquer pour nous dans cette foule de vétérans, dont on prétend même que le dessein est de relever l'autel de César (12); entreprise * aussi contraire à notre sûreté qu'à notre honneur? Les effets prouvent assez que nous n'avons jamais eu d'autre vue que la paix et la liberté **. Vous êtes le seul qui puisse nous tromper : cette crainte seroit contraire à l'idée que nous avons de votre sincérité et de votre vertu ; mais vous êtes le seul qui puisse nous tromper, parce que notre confiance repose uniquement sur vous. . . .

Nos amis tremblent pour nous ; car tout persuadés qu'ils sont de votre bonne foi , ils considèrent qu'une multitude de vétérans peut être portée à la violence avec beaucoup plus de promptitude que vous n'en sauriez avoir pour l'arrêter.

Expliquez-vous donc sur toutes ces circonstances. Il n'y auroit pas de vraisemblance à nous répondre que les vétérans s'assemblent , parce que vous devez faire quelque proposition au Sénat en leur faveur. De qui pourroient-ils craindre

* Entreprise que ne sauroient concevoir, ni approuver ceux qui veulent sincèrement la sûreté et l'honneur de tous. Les effets prouvent assez.

** La liberté publique. Personne ne peut nous tromper que vous ; et c'est ce qui, d'après la foi promise, n'est point à craindre de votre caractère. Nul autre, en effet, n'en a le pouvoir, puisque nous étant livrés à vous seul, c'est sur vous seul que notre confiance repose. Cependant nos amis tremblent. . .

12 LETTRES DE CICÉRON,

dé l'opposition, lorsqu'il est certain qu'ils n'en recevront pas de nous. Au reste, on ne doit pas nous soupçonner d'avoir trop d'attachement pour la vie, si l'on considère qu'il ne peut nous arriver rien de funeste sans le reversement total de la République. Adieu.

LETTRE III.

BRUTUS et CASSIUS, Préteurs,
à M. ANTOINE, Consul.

An de R. 709.
 Cicer. 65.
 Consuls
 Marc Antoine,
 P. Cornelius
 Dolabella.

Nous avons lu votre lettre, qui ne dément point votre édit (13). Mêmes outrages, mêmes menaces; enfin nous l'avons trouvée indigne d'un Consul à des gens tels que nous.

Songez, Antoine, que nous ne vous avons point offensé. Nous n'avons pas dû nous imaginer qu'il pût vous paroître étrange que des Préteurs * employassent la voie d'un édit (14) pour faire quelque demande à un Consul; ** et si cette liberté vous choque, permettez-nous de gémir que vous ne l'accordiez pas du moins à Brutus et à Cassius. A l'égard des troupes qu'on nous

* Que des Préteurs, et des hommes sur-tout de notre caractère employassent.....

** Si sa démarche vous semble téméraire, souffrez que nous gémissions de ce que Brutus et Cassius ont osé croire que vous pourriez la leur permettre. A l'égard des troupes....

mium cupidi vitæ, cum accidere nobis nihil possit sine pernicië et confusione omnium rerum. Vale.

E P I S T O L A I I I.

*BRUTUS et CASSIUS Præt. ANTONIO
Cos. S. D.*

S. V. B. E. Literas tuas legimus, simillimas Edicti tui, contumeliosas, minaces, minime dignas quæ a te nobis mitterentur.

An. R. 7094
Cicer. 65.
Cos.
M. Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

Nos, Antoni, te nulla lacessimus injuria, neque miraturum credidimus, si Prætores et ea dignitate homines aliquid Edicto postulassemus a Consule. Quod si indignaris ausos esse id facere, concede nobis ut doleamus, ne hoc quidem abs Bruto et Cassio tribui. Nam de dilectibus

14 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
habitis et pecuniis imperatis, exercitibus
sollicitatis, et nuntiis trans mare missis,
quod te questum esse negas, nos quidem
tibi credimus optimo animo te fecisse; sed
tamen neque agnoscimus quidquam eorum,
et te miramur, cum hæc reticueris, non
potuisse continere iracundiam tuam, quin
nobis de morte Cæsaris objiceres.

Illud vero quemadmodum ferendum sit
tute cogita, non licere Prætoribus concor-
diæ ac libertatis causa per Edictum de suo
jure decedere, quin Consul arma minetur.
Quorum fiducia nihil est quod nos terreas.
Neque enim decet, aut convenit nobis,
periculo ulli submittere animum nostrum;
neque est Antonio postulandum, ut iis im-
peret quorum opera liber est. Nos si alia
hottarentur, ut bellum civile suscitare vel-
lemus, Literæ tuæ nihil proficerent. Nulla
enim minantis auctoritas apud liberos est.

accuse de lever, des contributions que nous avons exigées, de nos sollicitations pour séduire des armées, et des messagers que nous avons envoyés au-delà de la mer, nous nous persuadons, puisque vous nous l'assurez, que vous n'avez fait là-dessus aucune plainte (15), et nous regardons votre désaveu comme une preuve de vos bonnes intentions. Mais nous désavouons aussi tous ces articles, et nous trouvons étrange que, ne nous faisant point d'objections de cette nature, vous n'ayiez pu vous empêcher, dans votre colère, de nous reprocher la mort de César.

Nous vous prions de considérer s'il est raisonnable que des Prêteurs ne puissent, en faveur du repos public et de la liberté, se départir de leurs * devoirs par un édit (16), sans que le Consul les menace aussitôt de les réprimer par la force des armes. Ne vous flattez pas néanmoins de nous effrayer par cette voie : la crainte ** est au-dessous de notre caractère, et ce n'est point Antoine qui doit prétendre *** de commander à ceux qui l'ont rendu libre. Si d'autres raisons étoient capables de nous donner du penchant pour une guerre civile, votre lettre n'est pas propre à nous l'ôter : les menaces sont peu d'im-

* Se départir de leurs droits en s'absentant par un édit....

** La crainte du péril est incapable de subjuguier nos âmes : ce n'est point Antoine....

*** Qui doit prétendre asservir ceux qui l'ont rendu libre....

pression sur * des cœurs libres. Mais comme vous n'ignorez pas qu'il est impossible de forcer notre volonté, peut-être ne prenez-vous un air menaçant que pour faire croire au public que nos résolutions sont l'effet de nos craintes. Nous ne voulons pas vous laisser cette espérance. Voici nos sentimens. Nous souhaitons de vous voir vivre avec distinction et avec honneur dans un état libre. Nous serions fâchés d'en venir avec vous à des querelles violentes; mais nous vous déclarons que nous faisons plus de cas de la liberté que de votre amitié.

Considérez-donc plus d'une fois ce que vous voulez entreprendre et ce que vous êtes capable de soutenir. Ne faites point attention combien César a vécu, mais combien il a peu régné (17). Au reste, nous prions les Dieux de vous inspirer des conseils qui soient également salutaires à la République et à vous-même; et si vous en suivez d'autres, nous souhaitons qu'ils ne vous nuisent pas plus que le demandent l'honneur et le salut de la République. Le 6 de Juillet. Adieu.

* Sur des hommes libres. Mais vous savez très-bien que nous sommes incapables de nous porter à aucune extrémité; et peut-être n'usez-vous de menace, que pour faire attribuer à la crainte ce qui n'est, de notre part, que l'effet de la prudence. Connoissez nos sentimens: nous souhaitons de vous voir grand et honoré dans la République, tant qu'elle sera libre: nous n'entreprendrons rien qui soit capable de provoquer vos ressentimens; mais nous ferons plus de cas de la liberté que de votre amitié.

Considérez-donc. . . .

Sed pulchre intelligis non posse nos ququam impelli, et fortassis ea re minaciter agis, ut iudicium nostrum metus videatur. Nos in hac sententia sumus, ut te cupiamus in libera Republica magnum atque honestum esse, vocemus te ad nullas inimicitias, sed tamen pluris nostram libertatem quam tuam amicitiam æstimemus.

Tu etiam atque etiam vide, quid suscipias, quid sustinere possis : neque quam diu vixerit Cæsar, sed quam non diu regnarit fac cogites ; Deos quæsumus, consilia tua Reipublicæ salutaria sint, ac tibi. Si minus, ut salva atque honesta Republica tibi quam minimum noceant optamus. Pridie nonas Sex. Vale.



EPISTOLA IV.

*D. BRUTUS Imp. Cos. design. CICERONI
S. D.*

An Rom. 709.

Cicer. 63.
Coss.

Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

SI de tuâ in me voluntate dubitarem; multis a te verbis peterem, ut dignitatem meam tuerere. Sed profecto est ita, ut mihi persuasi, me tibi esse curæ. Progressus sum ad Inalpinos cum exercitu, non tam nomen imperatorium captans, quam cupiens militibus satisfacere, firmosque eos ad tuendas nostras res efficere; quod mihi videor consecutus. Nam et libertatem nostram et animum sunt experti. Cum omnium bellicosissimis bellum gessi, multa castella cepi, multa vastavi. Non sine caussa ad Senatum Literas misi. Adjuva nos tua sententia: quod cum facies, ex magna parte communi commodo inservieris. Vale.

L E T T R E I V.

DECIMUS BRUTUS, Empereur (18), Consul
désigné, à *CICÉRON*.

SI je doutois de votre inclination à m'obliger, An de R. 709.
Cicer. 65.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornélius
Dolabella. j'emploierois beaucoup d'expressions pour vous prier de prendre la défense de ma dignité : mais je suis sûr de ne me pas tromper, lorsque je vous crois du zèle pour mes intérêts. Je me suis avancé dans l'intérieur des Alpes avec mon armée, moins * pour me voir revêtu du titre d'Empereur, que pour satisfaire mes troupes et leur inspirer plus de fermeté à soutenir notre entreprise. Je me flatte d'y avoir réussi : car ils ont fait l'expérience de ma libéralité et de mon courage. J'ai fait la guerre aux plus belliqueux de tous les peuples ; j'ai pris quantité de places fortes ; j'ai ravagé beaucoup de pays. Enfin ce n'est pas sans ** fondement que j'ai écrit au Sénat. Aidez-moi de votre suffrage, et comptez que ce sera rendre un service considérable à la cause commune. Adieu,

* Moins par ambition pour le titre d'Empereur, que pour....

** Enfin ce n'est pas sans sujet que j'ai expédié des lettres au Sénat....

L E T T R E V.

*A DECIMUS BRUTUS, Empereur ,
Consul désigné.*

An de R. 709. **A** l'arrivée de notre ami Lupus (19), que vous
Cicer. 65. nous avez envoyé , et pendant quelques jours
Consuls qu'il a passés à Rome, j'étois dans les lieux où
Marc Antoine, je me croyois le plus en sûreté (20); ce qui est
P. Cornelius cause que Lupus s'en est retourné sans mes
Dolabella. lettres, quoiqu'il eût pris soin de me faire re-
mettre les vôtres. Je suis revenu à Rome le 11
de Décembre; et n'ayant rien eu de plus pres-
sant que de voir aussitôt Pansa, j'ai appris de
lui, par rapport à vous, ce qui étoit le plus ca-
pable de flater mes desirs. Si, dans l'entreprise
que vous avez exécutée (la plus grande assuré-
ment dont la mémoire se soit conservée), vous
n'avez pas eu besoin d'exhortations, elles vous
sont aujourd'hui bien moins nécessaires. Cepen-
dant je crois devoir vous informer qu'il n'y
a rien que le peuple Romain n'attende de vous,
et qu'il met en vous toute l'espérance qu'il a de
voir un jour sa liberté rétablie. Représentez-vous,
nuit et jour, comme vous le faites sans doute,
quelle action vous avez exécutée; il vous sera
impossible d'oublier ce qui vous reste à faire. Si
Antoine, pour qui j'ai toujours eu de l'amitié

E P I S T O L A V.

M. CICERO D. BRUTO Imp. Cos. desig. S.

LUPUS familiaris noster cum a te venisset, cumque Romæ quosdam dies commoraretur, ego eram in iis locis in quibus maxime me tuto esse arbitrabar. Eo factum est ut ad te Lupus sine meis Literis rediret, cum tamen curasset tuas ad me perferendas. Romam autem veni a. d. v. Idus Decembris, nec habui quidquam antiquius quam ut Pansam statim convenirem; ex quo ea de te cognovi quæ maxime optabam. Quare hortatione tu quidem non egēs, si ne illa quidem in re, quæ a te gesta est post hominum memoriam maxima, hortatorem desiderasti. Illud tamen breviter significandum videtur, Populum Romanum omnia a te expectare, atque in te aliquando recuperandæ libertatis omnem spem ponere. Tu, si dies noctesque memineras (quod te facere certo scio) quantum rem gesseris : non obliviscere profecto,

An. R. 709
Cicer. 63.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

quantæ tibi etiam nunc gerendæ sint. Si enim iste Provinciam nactus erit, cui quidem ego semper amicus fui antequam illum intellexi non modo aperte, sed etiam libenter cum Republica bellum gerere, spem reliquam nullam video salutis. Quamobrem teobsecro, iisdem precibus quibus S. P. Q. R., ut in perpetuum Rempublicam dominatu regio liberes, ut principiis consentiant exitus. Tuum est hoc munus, tuæ partes; a te hoc civitas, vel potius omnes gentes non exspectant solum, sed etiam postulant: quamquam cum hortatione non egeas, ut supra scripsi, non utar ea pluribus verbis: faciam illud quod meum est, ut tibi omnia mea officia, studia, curas, cogitationes pollicear, quæ ad tuam laudem et gloriam pertinebunt. Quamobrem velim tibi ita persuadeas, me cum Reipublicæ causa, quæ mihi vita mea est carior, tum quod tibi ipse faveam tuamque dignitatem amplificari velim, tuis optimis consiliis, amplitudini, gloriæ nullo loco defuturum. Vale.

avant qu'il déclarât à la République non-seulement une guerre ouverte, mais une guerre volontaire, se met en possession de votre province (a), je ne vois point qu'il nous reste aucune espérance de salut. Je vous conjure donc, avec les mêmes instances que le peuple Romain, de délivrer pour jamais la République du pouvoir royal, du moins si vous voulez que la fin réponde à vos glorieux commencemens. C'est votre office, c'est le rôle qui vous appartient. Rome, ou plutôt toutes les Nations du monde, l'attendent de vous et vous le demandent. Mais je ne dois rien ajouter : car je répète que vous n'avez pas besoin d'exhortation. Mon rôle, à moi, c'est de vous promettre tous mes services, mes soins, mon zèle, toutes mes pensées dans ce qui peut appartenir à votre honneur et à votre gloire. Soyez donc persuadé que, soit en faveur de la République, qui m'est plus chère que ma vie, soit par le penchant que j'ai pour vous et par le desir d'augmenter votre dignité, je secondrai, dans toutes sortes de circonstances, vos excellentes intentions, et je contribuerai de toutes mes forces à votre grandeur et à votre gloire. Adieu.

(a) La Gaule Cisalpine, dont Decimus Brutus étoit Gouverneur, et qu'Antoine vouloit s'attribuer. (NOTE DU TRADUCTEUR).

L E T T R E V I.

Au même DECIMUS BRUTUS.

An de R. 709. **L**UPUS, étant arrivé de Modène le sixième jour, m'est venu voir le lendemain au matin, m'a expliqué soigneusement vos ordres et m'a remis vos lettres. Lorsque vous me recommandez votre dignité, je m'imagine que c'est la mienne que vous me recommandez : car je vous assure qu'elle ne m'est pas plus chère que la vôtre. Vous ne sauriez donc me faire plus de plaisir que d'être bien persuadé qu'il n'y aura point d'occasions où vous ne puissiez compter sur tout ce qui dépend de moi pour votre gloire. J'avois résolu de ne me pas trouver au Sénat avant les kalendes de Janvier; mais les Tribuns du peuple (21) ayant convoqué l'assemblée pour le 19 de Décembre (22), et se proposant d'y parler d'une garde pour les Consuls désignés (23), je me serois reproché comme un crime, lorsque votre édit devoit être proposé le même jour (24), de souffrir que l'assemblée se tint, sans qu'on y parlât des services inestimables que vous avez rendus à la République, ce qui seroit arrivé néanmoins si je n'y eusse point assisté; ou que, si l'on y disoit quelque chose à votre honneur, je n'y fusse pas

Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

E P I S T O L A V I.

M. CICERO D. BRUTO, Imp. Cos. desig. S.

LUPUS noster cum Romam sexto die Mutina venisset, postridie me mane convenit, tua mihi mandata diligentissime exposuit, et Literas reddidit. Quod mihi tuam dignitatem commendas, eodem tempore existimo te mihi meam dignitatem commendare, quam me hercule non habeo tua cariorum. Quare mihi gratissimum facies, si exploratum habebis, tuis laudibus nullo loco nec consilium, nec studium meum defuturum. Cum Tribuni plebis edixissent, Senatus adesset ad xiii. Kal. Jan. haberentque in animo de præsidio Consulium designatorum referre quanquam statueram in Senatum ante Kalend. Jan. non venire, tamen, cum eodie ipso Edictum tuum propositum esset, nefas esse duxi aut ita haberi Senatum ut de tuis divinis in Rempublicam meritis sileretur (quod factum esset, nisi ego ve-

AN. R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

26 LETTRES DE CICERON,
 nissem), aut, etiam si quid de te honorifice diceretur, me non adesse. Itaque in Senatum veni mane: quod cum esset animadversum, frequentissimi Senatores convenerunt. Quæ de te in Senatu egerim, quæ in concione maxima dixerim, aliorum te Literis malo cognoscere. Illud tibi persuadeas velim, me omnia quæ ad tuam dignitatem augendam pertinebunt, quæ est per se amplissima, summo semper studio suscepturum et defensurum: quod, quanquam intelligo me cum multis esse facturum, tamen appetam hujus rei principatum. Vale.

EPISTOLA VII.

M. CICERO D. BRUTO. Imp. Cos. desig. S. D.

An. R. 709.
 Cicer. 63.
 Coss.
 Marcus
 Antonius,
 P. Cornelius
 Dolabella.

Cum adhibuisset domi meæ Lupus me et Libonem et Servium, consobrinum tuum, quæ mea fuerit sententia, cognosse te ex M. Seio arbitror, qui nostro sermoni interfuit. Reliqua, quanquam statim Seium Græceius est subsecutus, tamen ex Græceio poteris co-

présent. Aussi ne manquai-je pas de m'y rendre le matin; et lorsqu'on s'en fut aperçu il y vint un grand nombre de Sénateurs. J'aime mieux que vous appreniez par les lettres d'autrui, que par les miennes, ce que j'ai fait en votre faveur et ce que j'ai dit dans une assemblée fort nombreuse (25). Je souhaite seulement de vous voir bien persuadé que, lorsqu'il sera question de l'accroissement de votre dignité, qui est déjà très-grande, mon zèle sera toujours extrême, autant à proposer qu'à soutenir: je vois que j'aurai quantité de personnes dans mon parti; mais je m'efforcerai de l'emporter sur tout le monde. Adieu.

L E T T R E V I I.

Au même DECIMUS BRUTUS.

LUPUS m'ayant demandé une conférence chez moi avec Libon et Servius votre cousin, je ne doute point que vous n'ayez appris de M. Seius, qui étoit présent à nos discours, quel a été mon sentiment. Quoique le départ de Græceius ait suivi presque immédiatement le sien, vous pourrez savoir le reste de lui. Le principal point, celui que je souhaiterois que vous comprissiez bien et qu'il ne vous sortît point de la mémoire, c'est que, pour conserver la liberté et le salut

An de R. 709.
Cicer. 65.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

du peuple Romain, vous ne devez point attendre l'ordre d'un Sénat, qui n'est point encore libre; du moins, si vous ne voulez pas laisser croire que vous condamnez votre propre action (car vous n'avez demandé le conseil de personne pour délivrer la République; ce qui rend votre entreprise plus grande et plus glorieuse); et si vous ne voulez point aussi faire entendre que vous accusez de témérité César, qui n'est qu'un jeune homme (26), ou plutôt un enfant, parce qu'il a pris de son propre mouvement la défense de la République; enfin si vous ne voulez pas faire croire que vous regardez comme autant d'insensés des gens, rustiques (27) à la vérité, mais remplis de courage et citoyens excellents : je veux dire d'abord les vétérans, qui sont vos compagnons (28) de guerre; et puis la légion * Martiale et la quatrième légion, qui ont jugé leur Consul ennemi de la République, et qui ont entrepris la défense du salut commun. L'intention du Sénat doit passer pour un décret, lorsque ** ses décrets sont arrêtés par la terreur.

Que dirai-je de plus? Vous êtes lié par un double engagement, qui ne vous laisse plus la liberté du choix. Les Ides de Mars (29) ont été

* Légion *Martia*.

** Lorsque sa puissance est enchaînée par la terreur.

gnoscere. Caput autem est hoc, quod te diligentissime percipere et meminisse volum (a), ut ne in libertate et salute Pop. R. conservanda, auctoritatem Senatus expectes nondum liberi, ne et tuum factum condemnes, (nullo enim publico consilio Rempublicam liberasti quo etiam est res illa major et clarior) et adolescentem, vel puerum potius, Cæsarem iudices temere fecisse, qui tantam causam publicam privato consilio susceperit: denique homines rusticos, sed fortissimos viros, civesque optimos, dementes fuisse iudices, primum milites veteranos, commilitones tuos, deinde legionem Martiam, legionem quartam, quæ suum Consulem hostem judicaverunt, seque ad salutem Reipublicæ defendendam contulerunt. Voluntas Senatus pro auctoritate haberi debet, cum auctoritas impeditur metu.

Postremo suscepta tibi causa jam bis est, ut non sit integrum; primum Idibus

(a) *Volam*: sic GRÆVIUS; OLIVETUS, ut vulgo, *Velim*.

30 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
Martiis, deinde proxime exercitu novo et
copiis comparatis. Quamobrem ad omnia
ita paratus seu animatus debes esse, non
ut nihil facias nisi jussus, sed ut ea geras
quæ ab omnibus summa cum admiratione
laudentur. Vale.

E P I S T O L A V I I I .

C I C E R O D E C I M O B R U T O S . D .

An. R. 709.

Cicer. 65.

Coss.

Marcus

Antonius,

P. Cornelius

Dolabella.

Eo tempore Polla tua misit ut ad te si
quid vellem darem Literarum, cum quid
scriberem non habebam. Omnia enim erant
suspensa propter expectationem legatorum,
qui quid egissent nihil dum nuntiabatur.
Hæc tamen scribenda existimavi: primum
S. P. Q. R. de te laborare, non solum sa-
lutis suæ caussa, sed etiam dignitatis tuæ.
Admirabilis enim est quædam tui nominis
caritas, amorque in te singularis omnium
civium. Ita enim sperant atque confidunt,

voire premier lien, et vous vous en êtes formé un second en rassemblant une armée et en ramassant des troupes. Ainsi * vos dispositions et votre zèle doivent vous porter, non à ne rien entreprendre sans ordre, mais à faire de si grandes choses, qu'elles vous attirent des louanges, accompagnées de la plus haute admiration. Adieu.

L E T T R E V I I I .

Au même DECIMUS BRUTUS.

VOTRE chère Polla (30) m'a fait demander si j'avois des lettres à vous envoyer, dans un temps où je n'avois rien à vous écrire. En effet, l'attente où l'on est du retour des députés (31), tient tout en suspens **, et l'on n'a point encore appris ce qu'a produit leur négociation. Cependant je crois devoir vous marquer que le Sénat et le peuple Romain ont de l'inquiétude pour vous, non - seulement *** par le motif de leur

An de R. 709.
Cicer. 65.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

* Ainsi vous devez être prêt et disposé à tout ; non pour ne faire que ce qui vous sera commandé, mais pour entreprendre tout ce qui sera capable d'attirer sur vous l'estime et l'admiration de tout le monde. Adieu.

** En suspens, faute de savoir ce que leur négociation a produit. Cependant....

*** Non-seulement par la considération de leur propre salut, mais encore par celle de votre rare mérite : car votre nom est ici....

propre salut, mais encore pour l'intérêt de votre dignité; car votre nom est ici dans une vénération admirable, et tous les citoyens vous portent une affection singulière. On espère, on compte que vous allez délivrer la République de la tyrannie, comme vous l'avez déjà délivrée du Tyran.

On fait de nouvelles levées à Rome et dans toute l'Italie, si l'on doit employer ce terme lorsque tout le monde se présente volontairement, tant le desir de la liberté et la haine d'un long esclavage ont échauffé tous les cœurs.

C'est de vos lettres désormais que nous devons attendre des informations sur tout le reste, c'est-à-dire, sur ce que vous faites, sur ce que font Hirtius et mon cher César, que j'espère de voir bientôt réunis avec vous par une association de victoire. J'ajouterai, par rapport à moi, ce que j'aime bien mieux que vous appreniez par les lettres de votre famille et ce que je me flatte effectivement qu'on ne vous laisse point ignorer; c'est-à-dire, que je ne manque dans aucune occasion et que je ne manquerai jamais à soutenir votre dignité. Adieu.

ut antea Rege, sic hoc tempore regno te
Rempublicam liberaturum.

Romæ delectus habetur, totaque Italia,
si hic delectus appellandus est, cum ultro
se offerunt omnes: tantus ardor occupavit
animos hominum desiderio libertatis, odio-
que diutinæ servitutis.

De reliquis rebus a te jam exspectare Li-
teras debemus, quid ipse agas, quid noster
Hirtius, quid Cæsar meus: quos spero
brevis tempore societate victoriæ tecum co-
pulatos fore. Reliquum est, ut de me id
scribam, quod te ex tuorum literis et spero
et malo cognoscere, me neque deesse ulla
in re, neque unquam defuturum dignitati
tuæ. Vale.

E P I S T O L A I X .

D. BRUTUS M. CICERONI S. D.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa ,
A. Hirtius.
PANSA amisso, quantum detrimenti Res-
publica acceperit, non te præterit. Nunc
auctoritate et prudentia tua prospicias
oportet, ne inimici nostri, Coss. sublatis,
sperent se convalescere posse.

Ego, ne consistere possit in Italia An-
tonius, dabo operam: sequar eum confes-
tim. Utrumque me præstaturum spero, ne
aut Ventidius elabatur, aut Antonius in
Italia moretur. In primis rogo te, ad ho-
minem ventosissimum Lepidum mittas,
ne bellum nobis redintegrare possit, Anto-
nio sibi conjuncto.

Nam de Pollione Asinio puto te perspi-
cere quid factururus sit. Multæ et bonæ et
firmæ sunt legiones Lepidi et Asinii.
Neque hæc idcirco tibi scribo quod te
non eadem advertere sciam, sed quod
mihi persuasissimum est Lepidum recte

L E T T R E I X.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

Vous sentez parfaitement combien la perte de Pansa (32) est pernicieuse à la République. C'est à vous à ne ménager, ni votre autorité, ni votre prudence, pour ôter à nos ennemis l'espérance que la mort des deux Consuls puisse servir au rétablissement de leurs forces.

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
V. Pansa,
A. Hirtius.

Je * prends sur moi d'empêcher qu'Antoine ne demeure en Italie : je le suivrai sans perdre de temps. Je crois pouvoir vous garantir tout à-la-fois, et que Ventidius (33) ne m'échappera point, et qu'Antoine ne demeurera point en Italie. Je vous prie ** sur-tout d'envoyer à cet étourdi de Lepidus (34), et de prendre soin qu'il ne nous renouvelle point la guerre en se joignant avec Antoine.

Pour Asinius Pollion (35), vous prévoyez sans doute ce qu'on doit en attendre ; ses légions et celles de Lepidus sont nombreuses et aguéries.

* Je ferai en sorte d'empêcher....

** Envoyez sur-tout, je vous prie, vers Lepidus, le plus vain, le plus inconstant des hommes, afin qu'il n'aille pas nous engager dans une nouvelle guerre, en se joignant à Antoine.

36 LETTRES DE CICERON,

Je ne doute point que vous n'y fassiez attention comme moi : mais je ne puis me défendre de vous en parler ; parce que si vous doutez encore de Lepidus , pour moi je suis persuadé qu'il ne sera jamais capable de bien faire (36).

Je vous prie aussi de * confirmer Plancus (37). J'espère que lorsqu'Antoine sera chassé de l'Italie, il ne manquera point à la République. Si Antoine ne traverse pas les Alpes, je suis résolu de les faire garder , et je vous informerai de tout ce qui arrivera. Le 30 d'Avril , au camp de Regium (38).

LETTRE X.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

An de R. 710.

Cicer. 64.

Consuls

Vibius Pansa ,

A. Hirtius.

JE ne m'imagine pas que la République m'ait plus d'obligation que je crois vous en avoir. Vous êtes bien persuadé que je suis plus capable de reconnaissance pour vous , que tous ces ingrats (39) ne le sont pour moi ; et ce ne sont point assurément les circonstances qui me portent à vous dire que je préfère votre jugement à celui

* Je vous prie aussi de bien vous assurer de Plancus. J'espère que lorsqu'il verra Antoine entièrement chassé , il soutiendra la République. Prévoyant que ce dernier pourroit tenter le passage des Alpes , je suis résolu de les faire garder. Je vous informerai , au surplus , de tout ce qui arrivera.

facturum nunquam, si forte vobis id de hoc dubium est.

Placuit quoque confirmetis oro, quem spero, pulso Antonio, Reipublicæ non defuturum. Si (a) se Alpes Antonius trajecerit, constitui præsidium in Alpibus collocare, et te de omni re facere certiore. III. Kal. Maii, ex castris Regii. Vale.

E P I S T O L A X.

D. BRUTUS M. CICERONI S. D.

NON mihi Rempublicam plus debere arbitror quam tibi. Gratiorem me esse in te posse, quam isti perversi sint in me, ploratum habes: si tamen hoc temporis videatur dici caussa, malle me tuum iudicium, quam ex altera parte omnium isto;

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

(a) Si se: ita OLIVETUS, ut vulgo. URSINO tamen videtur scribendum, si non Alpes Antonius trajecerit: quam lectionem interpres (Prevost) communi et verisimili, negligenter aut inconsiderate, primo opere edito præposuit. Hic emendatur.

rum. Tu enim a certo sensu et vero iudicis de nobis, quod isti ne faciant, summa malevolentia et livore impediuntur. Interpellent me quo minus honoratus sim, dum ne interpellent quo minus Respublica a me commode administrari possit. Quæ quanto sit in periculo, quam potero brevissime exponam.

Primum omnium, quantam perturbationem rerum urbanarum afferat obitus Consul, quantamque cupiditatem hominibus injiciat vacivitas (a) non te fugit. Satis me multa scripsisse, quæ Literis commendari possint, arbitror. Scio enim cui scribam. Revertor nunc ad Antonium: qui ex fuga cum parvulam manum militum haberet inermium, ergastula solvendo, omneque genus hominum arripiendo satis magnam numerum videtur effecisse.

Hoc accessit manus Ventidii, quæ trans Apenninum itinere facto difficillimo ad Vada pervenit, atque ibi se cum Antonio conjunxit. Est numerus veteranorum et armatorum satis frequens cum Ventidio.

(a) *Vacivitas*: pro *vacuitas*. Sic *ædes vacivæ*, et *aures vacivæ*. (GROEVIUS),

de toute cette race. Vous jugez de moi par les règles certaines de raison et de vérité ; au lieu que ces gens-là ne consultent que leur malignité et leur jalousie. Mais je leur permets de traverser ma fortune et ma gloire , pourvu qu'ils me laissent servir tranquillement la République. Je vais vous expliquer en peu de mots les dangers qui la menacent.

Premièrement , vous n'ignorez pas quel trouble la mort des Consuls a jeté dans les affaires de la ville , et combien * la vacance du siège excite l'avidité des hommes. C'est en dire assez dans une lettre. Je sais à qui j'écris. Mais , revenons à Marc-Antoine. En fuyant avec un petit nombre de soldats mal armés , il a fait ouvrir les prisons , il a pris toutes sortes de gens , et par cette méthode il paroît avoir assez grossi ses troupes.

Joignez-y celles de Ventidius , qui , après avoir traversé ** les Alpes par une marche fort difficile , est arrivé aux gués (40) , et s'est joint dans ce lieu avec Antoine. Il est accompagné d'un bon nombre de vétérans et de soldats.

* La vacance de leurs places excite l'avidité de ceux qui y prétendent. C'est en dire assez.....

** Traversé l'Appennin par un chemin fort difficile....

Antoine n'a que trois partis entre lesquels il puisse se déterminer; ou d'aller joindre Lepidus, s'il en est reçu; ou de se tenir dans l'Appennin et dans les Alpes, et de faire ravager par sa cavalerie, qui est nombreuse, les lieux où il pourra pénétrer; enfin de retourner dans l'Etrurie (a), parce que cette partie de l'Italie est sans armée.

Si César m'avoit écouté, et qu'il eût pris le parti de passer l'Apennin, j'aurois mis Antoine si à l'étroit, qu'il seroit mort de faim plutôt que par le fer : mais César ne veut recevoir les ordres de personne(41), et son armée n'est pas fort soumise aux siens; deux maux extrêmement fâcheux.

Les affaires étant dans cette situation, je n'empêche point, comme je vous l'ai déjà dit, qu'on ne s'oppose * à mes avantages. Je crains que tout cela ne puisse être bien expliqué, ou que lorsque vous entreprendrez cette explication il ne s'y oppose bien des difficultés.

Je ne puis nourrir plus long-temps mes soldats. J'avois plus de quatre ** millions d'argent comptant lorsque j'ai entrepris de défendre la République. Loin d'avoir à présent quelque chose qui

(a) La Toscane.

* Qu'on ne s'oppose à ce qui me regardera personnellement. Je crains.....

** J'avois plus de quatre cents millions de sesterces (42), lorsque j'ai entrepris.....

Consilia Antonii hæc sint necesse est : aut ad Lepidum ut se conferat, si recipitur, aut Apennino Alpibusque se teneat, et decursionibus per equites, quos habet multos, vastet ea loca in quæ incurrerit, aut rursus se in Etruriam referat, quod ea pars Italiæ sine exercitu est.

Quod si me Cæsar audisset, atque Apenninum transisset, in tantas angustias Antonium compulsem, ut inopia potius quam ferro conficeretur. Sed neque Cæsari imperari potest, nec Cæsar exercitui suo. Quod utrumque pessimum est.

Cum hæc talia sint: quo minus, quod ad me pertinebit, homines interpellent, ut supra scripsi, non impedio. Hæc quemadmodum explicari possint, aut, a te cum explicabuntur, ne impediantur, timeo.

Alere jam milites non possum. Cum ad Rempublicam liberandam accessi, HS. mihi fuit pecuniæ ccc. amplius. Tantum abest, ut meæ rei familiaris liberum sit quidquam, ut omnes jam meos amicos æ alieno obstrinxerim. Septenum nume-

42 LETTRES DE CICERON,
rum (a) nunc Legionum alo; qua difficul-
tate, tu arbitrare. Non, si Varronis the-
sauros haberem, subsistere sumtui possem.

Cum primum de Antonio exploratum
habuero, faciam te certiolem. Tu me ama-
bis ita, si hoc idem me in te facere sen-
seris. III. Non. Maii, ex castris Dertona.
Vale.

EPISTOLA XI.

D. BRUTUS Imperat. Cos. desig. M.
CICERONI S. D.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.

Vibius Pansa,
A. Hirtius.

EODEM exemplo a te mihi Literæ redditæ
sunt, quo pueri mei attulerunt. Tantum
me tibi debere existimo quantum persol-
vere difficile est.

Scripti tibi quæ hic gererentur. In itinere
est Antonius : ad Lepidum proficiscitur :
ne de Planco quidem spem adhuc abjecit,

(a) *Septenum numerum*, etc. Quelques-uns veulent *septem*,
quoique Manuce assure que tous les anciens manuscrits ont
septenum.

soit à moi, j'ai engagé tous mes amis dans beaucoup de dettes. Je nourris actuellement sept légions; jugez avec quelle difficulté. Tous les trésors de Varron (43) ne me suffiroient pas pour fournir à cette dépense.

Je vous informerai de ce qui regarde Antoine, lorsque j'en aurai des nouvelles certaines. Aimez-moi, si vous croyez que j'ai les mêmes sentimens pour vous. Le 3 de Mai, au camp de Dertona (44). Adieu.

L E T T R E X I.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

J'AI reçu le double de la lettre que mes gens m'avoient apportée de vous. Je vous ai tant d'obligations qu'il m'est fort difficile de m'acquitter.

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

Je vous ai marqué ce qui * se passe ici. Antoine est en marche: il va joindre Lepidus. Il n'a pas perdu toute espérance du côté même de Plancus, comme je l'ai découvert dans ses papiers (45), qui me sont tombés entre les mains,

* Ce qui se passoit ici.

44 LETTRES DE CICERON,

et qui contiennent les noms de ceux qu'il devoit envoyer à Asinius, à Lepidus et à Plancus (46). Je ne suis pas demeuré en suspens. J'ai envoyé aussitôt vers Plancus, et dans deux jours j'attends les députés des Allobroges (a) et de toute la Gaule (47), que je renverrai chez eux bien affermis.

De votre côté, veillez à tout ce qui demande vos soins, afin qu'il ne se fasse rien que vous n'approuviez et qui ne soit à l'avantage de la * République. Vous ** arrêterez, s'il est possible, la malignité de ceux qui veulent me nuire ; et si vous ne le pouvez, votre consolation sera de voir que tous leurs outrages ne peuvent me faire oublier mes principes. Le 4 de Mai, dans mon camp, sur la frontière des Statiellensiens (b).

(a) Pays de Genève avec une partie de la Savoie et du Dauphiné. Ce pays étoit dans le gouvernement de Décimus Brutus. (NOTE DU TRADUCTEUR).

* De la chose publique. Vous arrêterez....

** Vous *préviendrez*, s'il est possible, les mauvais desseins de mes ennemis ; sinon votre consolation sera de voir ma résolution, malgré leurs outrages, demeurer inébranlable. Le 4 de Mai,.....

(b) Ville de la Ligurie, entre Dertona et Vada Sabatia, qui porte aujourd'hui le nom d'*Acqui* ou d'*Aich*. Voyez Cluv. l. 1, c. 10. (NOTE DU TRADUCTEUR).

ut ex libellis suis animadverti, qui in me inciderunt. In quibus quos ad Asinium, quos ad Lepidum, quos ad Plancum mitteret, scribebat. Ego tamen non habui ambiguum, et statim ad Plancum misi: et biduo ab Allobrogibus et totius Galliæ legatos exspecto, quos confirmatos domum remittam.

Tu quæ istic opus erunt administrari prospicies; ut ex tua voluntate rei que publicæ commodo fiant. Malevolentiae hominum in me, si poteris occurras. Si non poteris, hoc consolabere, quod me de statu meo nullis contumeliis deterrere possunt. Pridie Nonas Maii, ex castris, finibus Statiellensium.

EPISTOLA XII.

M. CICERO D. BRUTO Imp. Cos. des. S.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

TRES uno die a te accepi Epistolas, unam brevem, quam Flacco Volumnio dederas, duas pleniores : quarum alteram tabellarius T. Vibii attulit, alteram ad me misit Lupus.

Ex tuis Literis et ex Græceii oratione, non modo non restinctum bellum, sed etiam inflammatum, videtur. Non dubito autem pro tua singulari prudentia quin perspicias, si aliquid firmitatis nactus sit Antonius, omnia tua illa præclara in Rempublicam merita ad nihilum esse ventura. Ita enim Romam erat nuntiatum, ita persuasum omnibus, cum paucis inermis, perterritis metu, fracto animo fugisse Antonium. Qui si ita se habet, ut, quemadmodum audiebam de Græceio, configi cum eo sine periculo non possit, non ille mihi fugisse a Mutina videtur, sed locum belli gerendi mutasse. Itaque homines alii facti

L E T T R E X I I.

A D E C I M U S B R U T U S.

J'AI reçu trois lettres (48) de vous dans un même jour ; l'une fort courte , dont vous aviez chargé Flaccus Volumnius : les deux autres plus longues , dont l'une m'a été remise par le messager de T. Vibius , et l'autre m'a été envoyée par Lupus.

An de R. 710.
de Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

Je comprends , sur ce que vous m'écrivez et sur le récit de Greceius , que la guerre s'enflamme , loin de s'éteindre. Vous êtes trop prudent pour ne pas voir que , si Antoine trouve quelque moyen de se fortifier , tous ces glorieux services que vous avez rendus à la République vont se réduire à rien. On avoit mandé à Rome , et tout le monde étoit persuadé , qu'Antoine avoit pris la fuite dans la dernière consternation , avec un petit nombre de gens mal armés et troublés par la crainte. S'il est vrai au contraire , comme Greceius me le fait entendre , qu'on ne puisse en venir aux mains avec lui sans danger , il me semble qu'on ne peut pas donner le nom de fuite à son départ de Modène , et qu'il n'a fait que changer le théâtre de la guerre. Aussi les dispositions sont-elles ici toutes différentes. On se plaint même que vous ne l'ayez point poursuivi ;

48 LETTRES DE CICÉRON,

on s'imagine qu'il pouvoit être accablé, si l'on y eût apporté de la diligence. Tel est le caractère du peuple, et particulièrement du nôtre, d'abuser de sa liberté pour maltraiter celui de qui il la tient. Cependant il faut prendre garde que les plaintes ne puissent devenir justes.

Voici l'état * des choses : l'honneur d'avoir fini la guerre est pour celui qui nous aura défait d'Antoine. J'aime mieux vous laisser peser la force de cette réflexion, que de m'expliquer plus ouvertement. Adieu.

LETTRE XIII (49).

DECIMUS BRUTUS à CICÉRON.

An de R. 710.

Cicer. 64.

Consuls

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

CE n'est pas le temps de vous faire des remerciemens ; et comment des paroles suffiroient-elles pour reconnoître des services aussi réels que les vôtres, lorsque les plus réels témoignages de ma reconnaissance ne suffiroient pas ? ** Je voudrois

* L'état des choses est tel, que l'honneur d'avoir fini la guerre doit appartenir à celui qui nous aura défait d'Antoine.

** Veuillez bien, je vous prie, faire attention à ce que je vais vous exposer des motifs de ma conduite ; prudent, comme vous êtes, rien ne vous échappera, si vous me lisez avec application. Voici, mon cher Cicéron....

sunt, nonnulli etiam queruntur, quod persecuti non sitis. Opprimi potuisse, si celeritas adhibita esset, existimant. Omnino est hoc Populi, maximeque nostri, in eo potissimum abuti libertate, per quem eam consecutus sit. Sed tamen providendum sit ne quæ justa querela esse possit.

Res se sic habet. Is bellum confecerit, qui Antonium oppresserit. Hoc quam vim habeat, te existimare malo, quam me apertius scribere. Vale.

E P I S T O L A X I I I.

D. BRUTUS M. T. C. S. D.

JAM non ago tibi gratias. Cui enim re vix referre possum, huic verbis non patitur res satisfieri. Attendere te volo quæ in manibus sunt. Qua enim prudentia es, nihil te fugiet, si meas Literas diligenter legeris. Sequi confestim Antonium his de caussis, Cicero, non potui; eram sine equitibus, sine jumentis; Hirtium perisse nes-

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

Tome IV.

D

50 LETTRES DE CICÉRON,
ciebam : Cæsari non credebam priusquam
convenissem et collocutus essem. Hic
dies hoc modo abiit. Postero die mane
a Pansa sum arcessitus Bononiam. Cum in
itinere essem , nuntiatum mihi est eum
mortuum esse. Recurri ad meas copiolas ;
sic enim vere eas appellare possum ; sunt
extenuatissimæ , et inopia omnium rerum
pessime acceptæ.

Biduo me Antonius antecessit , itinera
fecit multo majora fugiens , quam ego se-
quens. Ille enim iit passim , ego ordinatim.
Quacunque iit , ergastula solvit , homines
arripuit , constitit nusquam prius quam ad
Vada venit. Quem locum volo tibi esse
notum. Jacet inter Apenninum et Alpes,
impeditissimus ad iter faciendum. Cum
abessem ab eo millia passuum triginta , et
se jam Ventidius conjunxisset , concio ejus
ad me est allata , in qua petere cœpit a

que vous fissiez attention à ce que vous avez entre les mains. De la prudence dont vous êtes, il ne vous échappera rien, si vous lisez soigneusement toutes mes lettres. Voici, mon cher Ciceron, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de suivre Antoine. J'étois sans cavalerie, sans chevaux de bagage. J'ignorois qu'Hirtius eût été tué. Je n'osois me fier à César, avant que de l'avoir été trouver et d'avoir eu une conférence avec lui (50). Tous ces soins ont employé le premier jour. Le lendemain Pansa me fit dire de l'aller voir à Boulogne. J'appris sa mort en chemin. Je me hâtai de rejoindre mes petites troupes; car je puis leur donner véritablement ce nom, tant elles sont diminuées et en désordre, par là disette de toutes sortes de provisions.

Antoine a pris ainsi sur moi l'avance de deux jours. Il a fait de bien plus grandes journées dans sa fuite que je n'en ai pu faire en le poursuivant. Il * marche en désordre, et moi dans toutes les règles. Il a fait ouvrir les prisons sur son passage; il a pris toutes sortes de gens; il ne s'est arrêté qu'en arrivant aux gués (a). C'est un lieu que je veux vous faire connoître. Sa situation est entre l'Apennin et les Alpes: l'accès en est fort difficile. Je n'en étois plus éloigné que de trente milles, et la jonction de Ventidius étoit déjà

* Il *marchoit* en désordre; je *tenois* une marche *réglée*.

(a) *Aux gués*. Voyez la lettre X de ce livre.

faite (51), lorsqu'on m'a rapporté le discours qu'il avoit fait à ses soldats, pour les engager à le suivre au-delà des Alpes, en les assurant qu'il étoit d'accord avec Lepidus. Cette harangue a été reçue avec des cris redoublés, sur-tout par les soldats de Ventidius; car les siens sont en fort petit nombre; et déclarant que leur résolution étoit de vaincre ou de périr en Italie, ils ont commencé à demander d'être conduits à Pollentia (a). Antoine ne pouvant * soutenir cette chaleur, a remis son départ au lendemain. Sur cet avis, j'ai fait prendre aussitôt le chemin de Pollentia à cinq cohortes, et je me suis mis moi-même en marche vers le même lieu. Mon détachement y est arrivé une heure avant que Trebellius (52) y fût avec sa cavalerie. Jugez quelle joie j'en ai ressentie; car je suis persuadé que de là dépend la victoire. Nos ennemis n'étoient pas sans espérance, parce qu'ils ne croyoient pas que les quatre légions de Plancus fussent aussi fortes que toutes leurs troupes ensemble, et qu'ils ne s'imaginoient pas qu'on pût faire passer si promptement une armée d'Italie. Cependant les Allobroges même et la cavalerie que j'y avois envoyée d'avance, faisoient mine assez fièrement de les vouloir arrêter. Mais je compte à présent

(a) Ville de la Ligurie, qui n'est aujourd'hui qu'un petit-village connu sous le nom de Pollenza. Voyez *Plin*, l. 3.

* Antoine ne pouvant pas résister, a remis son départ...

militibus ut se trans Alpes sequerentur , sibi cum M. Lepido convenire. Succlamatum est , et frequenter a militibus Ventidianis (nam suos valde quam paucos habet) sibi aut in Italia pereundum esse , aut vincendum. Et orare cœperunt , ut Pollentiam iter facerent. Cum sustinere eos non posset , in posterum diem iter suum contulit. Hac re mihi nuntiata , statim quinque cohortes Pollentiam præmisi , meumque iter eo contuli. Hora ante Præsidium meum Pollentiam venit quam Trebellius cum equitibus : sane quam sum gavisus. In hoc enim victoriam puto consistere. In spem venerant quod neque Planci quatuor legiones omnibus suis copiis pares arbitrabantur , neque ex Italia tam celeriter exercitum trajici posse credebant. Quos ipsi adhuc satis arroganter Allobroges , equitatusque omnis qui eo præmissus erat a nobis , sustinebant ; nostroque adventu sustineri facilius posse confidimus. Tamen si quo etiam casu Isaram se trajecerint , ne quod detrimentum Reipublicæ injungant , summa a nobis dabitur opera.

Vos magnum animum optimamque spem de summa Republica habere volumus, cum et nos et exercitus nostros singulari concordia conjunctos, ad omnia pro vobis videatis paratos. Sed tamen nihil de diligentia remittere debetis, dareque operam, ut quam paratissimi et ab exercitu reliquisque rebus pro vestra salute contra sceleratissimam conspirationem hostium conflagamus. Qui quidem eas copias quas diu simulatione Reipublicæ comparabant, subito ad Patriæ periculum converterunt. Vale.

EPISTOLA XIV.

*M. T. C. D. BRUTO Imperat. Cos. desig.
S. P. D.*

An de R. 710. **M**IRABILITER, mi Brute, lætor mea consilia measque Provincias a te probari de
Cicer. 64. Consuls
Vibius Pansa, A. Hirtius. Decemviris, de ornando Adolescente. Sed quid refert? Mihi crede homini non glorioso; plane jam, Brute, frigeo. ὄργιστος enim erat meum Senatus; id est jam dissolu-

que mon arrivée aura cet effet. Et si par quelque hazard ils trouvoient le moyen de passer l'Isère, j'aurois grand soin d'empêcher qu'ils ne causassent beaucoup de mal à la République.

Vous devez donc exciter votre courage, et bien espérer du fond des affaires, en voyant l'union singulière qui règne entre nous et nos armées (53); et notre disposition commune à tout entreprendre pour votre service. Mais il faut aussi que vous ne relâchiez rien de votre diligence, et que pour ce qui regarde les troupes et tout le resté, vous nous mettiez en état de combattre sans obstacles pour votre salut, contre de perfides ennemis qui ont conspiré votre ruine. Quelle perfidie, en effet, d'employer tout d'un coup, à la perte de la République, des troupes qu'ils ont feint long-temps d'assembler pour son service ! Adieu.

L E T T R E X I V.

A D E C I M U S B R U T U S.

MA joie est extrême, mon cher Brutus, de vous voir approuver mes vues et mes avis, touchant les Décemvirs (54) et les honneurs que je crois dûs à notre jeune homme (55). Mais, qu'importe au fond ? Je vous assure, cher Brutus, moi qui ne suis pas fort glorieux (56), que j'ai

An de R. 710.

de Cicer. 64.

Consul

Vibius P.

A. H.

absolument les bras croisés. Le Sénat étoit mon organe : le Sénat est * séparé. Votre brillante sortie de Modène et la fuite d'Antoine après la défaite de son armée, avoient tellement enflé nos espérances **, qu'on apperçoit aujourd'hui dans tout le monde un relâchement de courage, et que cette véhémence qu'on a vue dans mes mouvemens n'a plus l'air que d'un combat en peinture.

Mais, pour revenir à mon sujet, ceux qui connoissent la légion *** Martiale et la quatrième légion, prétendent qu'il n'y aura point de conditions qui puissent les faire servir sous vos enseignes (57). On peut prendre des mesures pour vous procurer la somme que vous desirez, et l'on ne manquera pas de les prendre. Je pense comme vous sur la nécessité d'appeler Brutus (58), et de retenir César pour la garde de l'Italie. Mais, comme vous me le marquez fort bien, vous avez des envieux qui déclament contre vous ; quoiqu'il ne me soit pas difficile de les tenir en bride, ils ne laissent pas d'embarrasser. On attend les légions d'Afrique. Mais tout le monde admire que la guerre se soit rallumée du côté où vous êtes, et jamais rien ne fut si éloigné de nos

* Le Sénat est *dissous*. Votre.....

** Avoient tellement enflé nos espérances, et les esprits sont aujourd'hui si calmés, que cette véhémence....

*** Légion *Martia*.

tum. Tantam spem attulerat exploratæ victoriæ tua præclara Mutina eruptio, fuga Antonii, conciso exercitu, ut omnium animi relaxati sunt, meæque illæ vehementes (a) contentiones tanquam *επιμαχίας* esse videantur.

Sed, ut ad rem redeam, legionem Martiam et quartam negant, qui illas norunt, ulla conditione ad te posse perducī. Pecuniæ, quam desideras, ratio potest haberi, eaque habebitur. D. Bruto arcessendo Cæsareque ad Italiæ præsidium tenendo, valde tibi assentior. Sed, ut scribis, habes obtrectatores : quos equidem facillime sustineo, sed impediunt tamen. Ex Africa legiones exspectantur : sed bellum istic renatum mirantur homines nihil tam præter spem unquam. Nam die tuo natali victoria nuntiata, in multa sæcula videbamus Rempublicam liberatam. Novi timores retexunt superiora.

(a) *Contentiones*. D'autres lisent *conciones* ; mais cela revient au même, et peut également s'accorder avec le mot Grec suivant, qui signifie *et latice umbratiles pugnæ*. NOTE DU TRADUCTEUR.

58 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
Scripsisti autem ad me , iis quas Idibus
Maiis dedisti , modo te accepisse a Planco
Literas , non recipi a Lepido Antonium.
Id si ita est , omnia faciliora. Sin aliter ,
magnum negotium : cujus exitum non exsti-
mesco (a) : tuæ partes sunt. Ego plus quam
feci facere non possum. Te tamen , id
quod spero , omnium maximum et claris-
simum videre cupio. Vale.

E P I S T O L A X V .

*M. T. C. D. BRUTO Imperat. Cos. desig.
S. P. D.*

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

ET SI mihi tuæ Literæ jucundissimæ sunt,
tamen jucundius fuit , quod in summa oc-
cupatione tua Planco Collegæ mandasti , ut
te mihi per Literas excusaret , quod fecit
ille diligenter. Mihi autem nihil amabilius
officio tuo et diligentia. Conjunctio tua
cum Collega , concordiaque vestra , quæ

(a) *Exstimesco* : sic apud GRÆVIUM et VARIOS. *Exstimescam*
OLIVETO placuit.

espérances ; car à la nouvelle de la victoire , que nous reçûmes le jour de votre naissance (59) , nous avons cru le repos de la République assuré pour plusieurs siècles. Les nouvelles craintes font revivre le passé. Vous m'avez marqué dans votre lettre du 15 de Mai que suivant celles que vous aviez reçues de Plancus , Lepidus ne recevroit point Antoine. Dans cette supposition , tout devient plus facile : mais s'il en est autrement * , l'embarras sera terrible. Au reste , je n'en redoute point la catastrophe. C'est désormais votre affaire. Pour moi , je ne puis rien de plus que ce que j'ai fait. Malgré toutes ces craintes , j'espère , comme je le souhaite , de vous voir ** plus grand et plus glorieux que personne. Adieu.

L E T T R E X V.

Au même DECIMUS BRUTUS.

QUOI QUE vos lettres me causent un plaisir très-sensible , j'en ai ressenti encore plus , de l'attention que vous avez eue , dans vos immenses occupations , de charger Plancus , votre collègue ,

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa ,
A. Hirtius.

* Mais s'il en est autrement , *ce sera une grande affaire* : je n'en redoute point l'issue ; C'est vous que cela regarde. Pour moi . . .

** De vous voir le plus Grand Homme et le plus considéré de l'Etat. Adieu.

60 LETTRES DE CICERON,

du soin de me faire vos excuses. Il s'en est acquitté aussitôt, et je ne trouve rien de si aimable que cette attention et cette exactitude. Votre jonction avec un tel collègue et votre bonne intelligence (60), que vous m'avez fait connoître par une lettre commune, a causé beaucoup de satisfaction au Sénat et au peuple Romain. Continuez, mon cher Brutus, et tâchez désormais non-seulement de l'emporter sur les autres, mais de vous surpasser vous-même. Je ne dois pas donner plus d'étendue à ma lettre, sur-tout en écrivant à vous, que je veux prendre pour modèle du style laconique (61). J'attends impatiemment de vos nouvelles : puissent-elles être telles que je les souhaite ! Adieu.

LETTRE XVI.

Au même DECIMUS BRUTUS.

An de R. 710. **I**L importe beaucoup en quel temps vous recevrez cette lettre, et si vous aurez alors l'esprit libre, ou s'il sera troublé par quelque inquiétude. Aussi ai-je donné ordre au porteur * d'observer les circonstances où il vous la remettra. Une lettre rendue mal-à-propos nous est importune,

* Ai-je donné ordre au porteur de bien prendre son temps pour vous la remettre. Une lettre....

Literis communibus declarata est, S. P. Q. R. gratissima accidit. Quod superest, perge, mi Brute, et jam, non cum aliis, sed tecum ipse certa. Plura scribere non debeo, præsertim ad te; quo magistro brevitatis uti cogito. Literas tuas vehementer exspecto, et quidem tales quales maxime opto. Vale.

E P I S T O L A X V I.

*M. T. C. D. BRUTO Imperat. Cos. desig.
S. P. D.*

PERMAGNI interest quo tibi hæc tempore Epistola reddita sit, utrum cum sollicitudinis aliquid haberes, an cum ab omni molestia vacuus esses. Itaque ei præcepi quem ad te misi, ut tempus observaret Epistolæ tibi reddendæ. Nam quemadmodum coram qui ad nos imtempestive adeunt, molesti sæpe sunt; sic Epistolæ offendunt non loco redditæ. Si autem, ut spero, nihil te perturbat, nihil impedit; et ille, cui mandavi, satis scite et commode tempus

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

62 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
ad te cepit adeundi, confido me, quod
velim, facile a te impetraturum.

L. Lamia Præturam petit. Hoc ego utor
uno omnium plurimum. Magna vetustas,
magna consuetudo intercedit, quodque
plurimum valet, nihil mihi ejus est fami-
liaritate jucundius. Magno præterea bene-
ficio ejus, magnoque merito sum obligatus.
Nam Clodianis temporibus, cum Equestris
Ordinis Princeps esset, proque mea salute
acerrime propugnaret, a Gabinio Consule
relegatus est: quod ante id tempus Civi
Romano contigit nemini. Hoc cum Populus
Romanus meminit, me ipsum non meminisse
turpissimum est. Quapropter persuade tibi,
mi Brute, me petere Præturam. Quanquam
enim Lamia summo splendore, summa
gratia est, magnificentissimo munere AEdi-
litio; tamen, quasi ea ita non essent, ego
suscepi totum negotium. Nunc si me tanti
facis, quanti certe facis, quum Equitum
Centurias tenes, in quæ regnas, mitte ad

comme une visite l'est dans le même cas. Mais si vous êtes aussi tranquille, aussi libre que je l'espère, et que celui que j'ai chargé de mes ordres choisisse assez habilement l'heure convenable pour se présenter à vous, je me flatte d'obtenir facilement ce que je vous demande.

L. Lamia (62) sollicite la Préture. C'est l'homme du monde avec qui je vis le plus familièrement. Notre commerce est ancien, il est étroit; et, ce qui mérite encore plus d'attention, il fait tout l'agrément de ma vie. J'ai d'ailleurs, à Lamia, des obligations considérables; car dans le temps de mes démêlés avec Clodius, étant le chef de l'ordre Equestre (63), et prenant parti pour moi avec beaucoup de chaleur, il fut exilé par le Consul Gabinus (64); ce qui n'étoit arrivé jusqu'alors à aucun citoyen Romain. Il n'y a personne à Rome qui ne s'en souvienne : ne seroit-il pas honteux que je l'eusse oublié? Figurez-vous donc, mon cher Brutus, que c'est moi-même qui demande la Préture. Quoiqu'il ne manque rien à la splendeur de Lamia, ni à son crédit, et qu'il ait le mérite d'avoir été fort magnifique dans les jeux de son Édilité (65), j'ai entrepris de le servir, comme s'il n'avoit rien qui parlât en sa faveur. Vous êtes à la tête des Centuries de l'ordre équestre (66), et vous y avez un pouvoir absolu. Si vous avez pour moi au-

64 LETTRES DE CICERON,
tant de considération que j'en suis persuadé,
marquez à notre cher Lupus (67) de nous pro-
curer les suffrages de ces Centuries.

Je ne vous tiendrai pas plus long-temps; mais
je finis par une protestation sincère : c'est, mon
cher Brutus, que si je puis tout me promettre
de votre amitié, il n'y a rien aussi en quoi vous
puissiez m'obliger davantage. Adieu.

LETTRE (a) XVII.

Au même DECIMUS BRUTUS.

An de R. 709.
De Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

LAMIA est le plus intime de mes amis : il m'a
rendu, je ne dirai pas des soins, mais des ser-
vices considérables, qui sont fort connus du
peuple Romain. Après s'être distingué dans son
Edilité par la magnificence de ses Jeux, il de-
mande la Préture, et tout le monde convient
qu'il ne manque ni de crédit ni de dignité : mais la
brigue est si puissante que je crains beaucoup,
et que je crois devoir prendre sur moi tout le
soin de ses sollicitations. Il m'est aisé de voir
combien vous pouvez m'aider dans cette entre-

(a) Cette lettre n'étant qu'une répétition de la précédente,
il y a lieu de croire que, pour une chose que Cicéron souhaitoit
ardemment, la crainte que sa première lettre ne fût pas rendue
fidèlement, lui fit renouveler la même prière. (NOTE DU TRA-
DUCTEUR).

Lupum nostrum , ut is nobis eas Centurias conficiat.

Non tenebo te pluribus. Ponam in extremo quod sentio : nihil est , Brute , omnia cum a te expectem , quod mihi gratius facere possis. Vale.

EPISTOLA XVII.

M. T. C. D. BRUTO Imp. S. D.

LAMIA uno omnium familiarissime utor. Magna ejus in me , non dico officia , sed merita ; eaque sunt Populo Romano notissima. Is magnificentissimo munere AEdilitatis perfunctus petit Præturam , omnesque intelligunt nec dignitatem ei deesse nec gratiam. Sed is ambitus exstare videtur , ut ego omnia pertimescam , totamque petitionem Lamiæ mihi sustinendam putem. In ea re quantum me possis adjuvare , facile perspicio : nec vero quantum mea caussa velis dubito. Velim igitur , mi Brute , tibi persuadeas , nihil me majore

An. R. 709.
Cicer. 65.
Coss.
Marcus
Antonius ,
P. Cornelius
Dolabella.

Tome IV.

E

66 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
studio a te petere, nihil te mihi gratius
facere posse, quam si omnibus tuis opibus,
omni studio, Lamiam in petitione juveris:
quod ut facias vehementer te rogo. Vale.

E P I S T O L A X V I I I .

*M. T. C. D. B R U T O Imperat. Cos. desig.
S. D.*

An. R. 710.
Cicer. 64.
Cosa.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

ET SI ex mandatis quæ Galbæ Volum-
nioque ad Senatum dedisti, quid timendum
suspiciandumque putares suspicabamur,
tamen timidiora mandata videbantur quam
erat dignum tua Populique Romani victo-
ria. Senatus autem, mi Brute, fortis est,
et habet fortes duces. Itaque moleste fere-
bat se a te, quem omnium quicumque fuis-
sent fortissimum judicaret, timidum atque
ignavum judicari. Etenim cum, te incluso,
spem maximam omnes habuissent in tua
virtute, florente Antonio, quis erat qui
quidquam timeret profligato illo, te libe-
rato? Nec vero Lepidum timebamus. Quis
enim esset qui illum tam furiosum arbi-

prise, et je ne sais pas moins combien vous êtes disposé à m'obliger. Je vous prie donc, mon cher Brutus, d'être bien persuadé que je ne vous demande rien avec plus d'instance, et que vous ne pouvez rien m'accorder à quoi je sois plus sensible, que * d'employer tout votre pouvoir et votre zèle pour soutenir les prétentions de Lamia. C'est une grace que je vous conjure de ne me pas refuser. Adieu.

L E T T R E X V I I I.

Au même DECIMUS BRUTUS.

QUOIQUE la commission dont vous avez chargé Galba (68) et Volumnius (69) auprès du Sénat, nous ** donne quelque soupçon de ce que vous croyez devoir craindre et soupçonner vous-même, il nous paroît néanmoins qu'elle est plus timide que ne le demande votre victoire (a) et celle du peuple Romain. Comptez, mon cher Brutus, que le Sénat est plein de courage, et que ses Chefs

An de R. 710.
De Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

* Que d'appuyer de votre crédit et avec tout le zèle dont vous êtes capable, la demande de Lamia. C'est une grace....

** Nous fit soupçonner les sujets de crainte et de défiance dont vous étiez préoccupé vous-même, on a jugé néanmoins qu'elle en faisoit paroître plus qu'il ne sauroit être permis, quand le peuple Romain est victorieux par vous. Comptez....

(a) La victoire remportée sur Marc-Antoine à Modène. (NOTE DU TRADUCTEUR).

en ont beaucoup aussi. Il n'a pu voir sans chagrin que vous n'eussiez pas une meilleure opinion de sa hardiesse et de sa fermeté, vous, qu'il regarde comme le plus brave de tous les hommes. Si dans le temps même que vous étiez resserré par un siège, et qu'Antoine étoit florissant, tout le monde avoit conçu les plus hautes espérances de votre vertu ; à qui peut-il rester de la crainte, lorsqu'Antoine est défait et que vous êtes délivré ? Nous n'appréhendons pas Lepidus : comment pourroit-il être assez furieux pour * faire la guerre à la République dans le sein d'une paix si désirée, après s'être déclaré pour la paix au milieu d'une sanglante guerre ? Je ne doute point que ** vous ne voyez plus clair que nous. Mais si proche des actions de grâces (70), que nous avons rendues en votre nom dans les temples des Dieux, il est bien fâcheux que nos craintes se renouvellent. Fasse donc le Ciel, comme je l'espère, qu'Antoine soit abattu et ruiné tout-à-fait ! Au reste, s'il parvient à rassembler quelques forces, il sentira que le Sénat ne manque point de prudence, ni le peuple Romain de courage ; et que tant que vous vivrez, la République ne manquera point *** d'un Empereur. Le 18 de Juin. Adieu.

* Pour déclarer la guerre....

** Je ne doute pas que votre prévoyance n'aille plus loin que la nôtre. Mais si proche....

*** De Général d'armée capable de la défendre.

traretur, ut qui in maximo bello pacem velle se dixisset, is in optatissima pace bellum Reipublicæ indiceret? Nec dubito quin tu plus provideas. Sed tamen tam recenti gratulatione, quam tuo nomine ad omnia Deorum Tempia fecimus, renovatio timoris magnam molestiam afferebat. Quare velim equidem, id quod spero, ut plane abjectus et fractus sit Antonius. Sin aliquid virium forte collegerit, sentiet nec Senatui consilium, nec Populo Romano virtutem deesse, nec Reipublicæ, te vivo, Imperatorem. XIII. Kal. Jun. Vale.

EPISTOLA XIX.

D. BRUTUS M. T. C. S. P. D.

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

AD Senatum quas Literas misi velim prius perlegas, et si qua tibi videbuntur commutes. Necessario me scripsisse ipse animadvertes. Nam cum putarem, quartam et Martiam legiones mecum futuras, ut Druso Pauloque placuerat, vobis assentientibus, minus de reliquis rebus laborandum existimavi. Nunc vero cum Tironibus egentissimis, valde et meam et vestram vicem timeam necesse est. Vicetini me et M. Brutum præcipue observant. His ne quam patiari injuriam fieri in Senatu Vernarum causa a te peto. Causam habent optimam, officium in Rempublicam summum, genus hominum adversariorum seditiosum et inertissimum. XII. Kalend. Jun. Vercellis.

L E T T R E X I X.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

JE vous prie de jeter les yeux sur la lettre que j'écris au Sénat, avant qu'elle lui soit présentée, et d'y faire les changemens que vous jugerez à propos. Vous remarquerez aisément que je n'ai pu me dispenser de l'écrire. Lorsque je m'attendois d'avoir avec moi la légion Martia et la quatrième (71), suivant l'avis de Drusus (72) et de Paullus (73), auquel vous aviez tous consenti, il me sembloit que tout le reste devoit m'inquiéter moins. A présent que je me vois avec * des troupes sans expérience et qui manquent de tout, je suis forcé de trembler pour votre sort et pour le mien. Les peuples du Vicentin ont une considération particulière pour M. Brutus et pour moi : je vous demande en grace de ne pas permettre qu'ils reçoivent d'injustice au Sénat dans l'affaire des esclaves (74). Leur cause est excellente ; ils ont rendu des services considérables à la République, et leurs adversaires sont une race de séditeux et de gens sans honneur. Le 19 de mai, à Vercelles (a).

An de R. 710.
de Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa
A. Hirtius.

* Avec de nouvelles troupes, sans expérience, et qui....

(a) Ville d'Italie qui subsiste encore sous le même nom. Tacite l. 17) l'appelle *firmissimum Transpadanæ regionis municipium*.
NOTE DU TRADUCTEUR.)

L E T T R E X X.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

An de R. 710. **J**E ne crains pas pour moi-même ; mais l'amitié
 De Cicer. 64. que je vous porte , et la reconnoissance que je
 Consuls vous dois , me forcent de craindre pour vous. Ce
 Vibius Pansa, que j'ai à vous marquer m'avoit été dit plusieurs
 A. Hirtius. fois , et je ne l'avois pas cru méprisable : mais
 tout récemment Labeon Segulius , dont le caractère ne se dément point , m'a raconté que , se trouvant chez César , on y avoit beaucoup parlé de vous : que César n'avoit fait assurément aucune plainte de vous , si ce n'est à l'occasion d'un bon mot , qu'il vous accuse d'avoir dit : *laudandum adolescentem , ornandum , TOLLENDUM* (75) : qu'il ne se mettroit pas , avoit-il ajouté , dans le cas que ce dernier mot fait entendre. Je suis persuadé que c'est Labeon même qui lui a rapporté ce trait , ou qui l'a peut-être inventé , et qu'il n'est rien sorti de semblable de la bouche du jeune homme.

Labeon s'est encore efforcé de me faire croire que les vétérans parlent fort mal ; que vous avez quelque chose à redouter de leur part , et qu'ils sont particulièrement indignés que César et moi n'ayons point été nommés entre les Décemvirs

EPISTOLA XX.

*D. BRUTUS Imperat. Cos. design. M. T. C.
S. P. D.*

QUOD pro me non facio, id pro te facere meus in te amor, tuaque officia cogunt, ut timeam. Sæpe enim mihi cum esset dictum, neque a me contemptum, novissime Labeo Segulius, homo sibi simillimus, narrat mihi apud Cæsarem se fuisse, multumque sermonem de te habitum esse : ipsum Cæsarem nihil sane de te questum, nisi dictum, quod diceret te dixisse, laudandum adolescentem, ornandum, *tollendum* : se non esse commissurum ut tolli possit. Hoc ego Labeonem credo illi retulisse, aut finxisse dictum, non ab Adolescente prolatum.

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

Veteranos vero pessime loqui volebat Labeo me credere, et tibi ab iis instare periculum, maximeque indignari quod in Decemviris neque Cæsar, neque ego habiti essemus, atque omnia ad vestrum arbi-

74 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
trium essent collata. Hæc cum audissem,
et jam in itinere essem, committendum
nondum putavi, prius ut Alpes transgre-
derer, quam quid istic ageretur scirem.
Nam de tuo periculo, crede mihi, jacta-
tione verborum et denuntiatione periculi,
sperare eos, te pertimefacto, Adolescente
impulso, posse magna consequi præmia;
et totam istam cantilenam ex hoc pendere,
ut quam plurimum lucri faciant.

Neque tamen non te cautum esse volo
et insidias vitantem. Nihil enim tua mihi
vita potest esse jucundius, neque carius.
Illud vide, ne, timendo, magis timere coga-
re. Et quibus rebus potest occurri vetera-
nis, occuras. Primum quod desiderant de
Decemviris facias; deinde de præmiis. Si
tibi videtur, agros eorum militum qui cum
Antonio veterani fuerunt, his dandos cen-
seas ab utrisque nobis.

De nummis, lente, ac ratione habita
pecuniæ, Senatum de ea re constituturum:
quatuor legionibus iis quibus agros dandos

(76), et que toute cette affaire ait été réglée suivant vos vues. Je m'étois déjà mis en marche, lorsque j'ai appris ce détail; mais je n'ai pas cru devoir traverser les Alpes (77), sans savoir ce qui se passe autour de vous. Soyez persuadé que l'idée de ces gens-là, dans leurs vains discours, et dans ces avis affectés du péril qui vous menace, est qu'en vous effrayant et poussant ainsi le jeune César, ils peuvent se promettre de grands avantages; enfin, que leur but, dans toute cette chanson, est de gagner beaucoup.

Je serois fâché néanmoins que vous ne prissiez pas de justes précautions, et que vous ne fussiez point en garde contre le péril. Rien ne m'est plus cher et plus agréable que la sûreté de votre vie. Mais prenez garde aussi qu'en craignant, vous ne vous mettiez dans la nécessité de craindre encore plus. Allez, autant qu'il est possible, au-devant de ce qui peut satisfaire les vétérans : commencez par leur accorder ce qu'ils desiront au sujet des Décemvirs ; vous penserez ensuite aux récompenses. Proposez, si vous le jugez à propos, de leur distribuer, au nom de César et de moi, les terres des vétérans qui servent Antoine.

A l'égard de l'argent, il ne faut pas se presser; il faut se régler sur ce qui s'en trouve au trésor, et leur dire que le Sénat prendra là-dessus des arrangemens. Il me semble que les terres de Si-

lanus (78) et celles de Campanie vous mettront en état de satisfaire les quatre légions, à qui vous avez cru qu'il falloit * distribuer des terres. Mon avis est que cette distribution doit se faire également ou par le sort.

Ce n'est pas ma prudence qui me porte à vous écrire dans ces termes ; c'est la tendresse que j'ai pour vous, et ma passion pour le repos, qui ne peut être durable sans vous.

Je ne quitterai point l'Italie, s'il n'est absolument nécessaire. J'arme mes légions ; je les exerce. Je me flatte d'avoir contre toutes sortes d'accidens et de violences, une armée qui ne sera pas des plus mauvaises : mais César ne me renvoie pas la légion qui lui est venue de l'armée de Pansa.

Faites-moi réponse aussitôt ; et si vous avez quelque chose de plus secret, qu'il importe de me faire savoir, envoyez-moi quelqu'un de vos gens. Adieu. Le 24 Décembre, à Eporedia (79).

* Qu'il falloit *en* distribuer. Mon avis.....

censuistis, video facultatem fore ex agris Silani et agro Campano. AEqualiter, aut sorte agros legionibus assignari puto oportere.

Hæc me tibi scribere non prudentia mea hortatur, sed amor in te et cupiditas otii, quod sine te consistere non potest.

Ego, nisi valde necesse fuerit, ex Italia non excedam. Legiones armo, paro: spero me non pessimum exercitum habiturum ad omnes casus et impetus hominum. De exercitu quem Pansa habuit, legionem mihi Cæsar non remittit.

Ad has Literas statim mihi rescribe, tuorumque aliquem mitte, si quid reconditum magis erit, meque scire opus esse putaris. Vale. IIX. Kal. Jan. Eporedia.

EPISTOLA XXI.

M. T. C. D. BRUTO Imp. S. P. D.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

DII isti Segulio malefaciant, homini nequissimo omnium qui sunt, qui fuerunt, qui futuri sunt. Quid? tu illum tecum solum, aut cum Cæsare, qui neminem prætermiserit; quicum loqui potuerit, cui non eadem ista dixerit? Te tamen, mi Brute, sic amo ut debeo, quod istud, quidquid esset nugarum, me scire voluisti. Signum enim magnum amoris dedisti.

Nam quod idem Segulius veteranos queri, quod tu et Cæsar in Decemviris non essetis, utinam ne ego quidem essem. Quid enim molestius? Sed tamen cum ego sensissem, de iis qui exercitus haberent, sententiam ferri oportere; iidem illi, qui solent, reclamarunt. Itaque excepti etiam estis, me vehementer repugnante.

L E T T R E X X I.

A D E C I M U S B R U T U S .

QUE les Dieux confondent ce Segulius, le plus * grand malheureux qui soit au monde, qui ait été et qui puisse jamais être. Vous imaginez-vous qu'il n'ait fait ce récit qu'à vous et à César ? Il l'a répété à tous ceux qu'il a vus. Je vous remercie néanmoins, comme je le dois, mon cher Brutus, de m'avoir donné cet avis, quoique la chose au fond ne soit qu'une bagatelle. Ce n'est pas moins une preuve certaine de votre amitié.

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa
A. Hirtius.

A l'égard des plaintes ** que Segulius attribue aux vétérans, je vous assure que je souhaiterois moi-même de n'avoir point été nommé dans la commission, car c'est pour moi un fardeau très-pesant. Mais lorsque je proposai d'y comprendre les Généraux d'armée, ceux qui ont pris l'habitude de s'opposer à tout, ne manquèrent pas de faire leurs objections; de sorte que si vous fûtes exceptés, ce fut absolument contre mon opinion.

* Le plus méchant des hommes, qui soit, qui ait été et qui puisse jamais être.

** A l'égard des plaintes que Segulius attribue aux vétérans, de ce que César et vous n'êtes point du nombre des Décemvirs, combien je souhaiterois moi-même de n'en pas être, tant je trouve le fardeau pesant !

Ne nous embarrassons donc pas de Segulius, qui cherche à faire de nouveaux fonds (80); non qu'il ait dissipé les anciens, car anciennement il n'en avoit aucun : mais il est déjà venu à bout de dévorer ceux qu'il s'étoit faits depuis peu.

Sur ce que vous m'écrivez *, qu'étant sans crainte pour vous même, vous n'en êtes pas exempt pour moi ; je vous prie, cher et généreux Brutus, de n'en avoir aucune sur ce qui me touche. Je ne serai point trompé sur tout ce qui dépend de la prudence, et j'ai peu d'inquiétude à l'égard des choses dont il est impossible de se défendre. En effet, il y auroit de l'impudence à prétendre plus, qu'il n'est accordé à l'homme par la nature des choses.

Vous m'exhorte à prendre garde qu'en craignant je ne me jette dans la nécessité de craindre encore plus : c'est un conseil digne de votre sagesse et de votre amitié. Mais soyez persuadé que, s'il est certain que c'est un des principaux attributs de votre caractère, de ne vous livrer jamais à la crainte et de ne vous troubler de rien, j'approche beaucoup de la même vertu. Ainsi je ne redouterai rien, et je m'armerai de précaution contre tout.

Cependant ne puis-je pas dire, mon cher

* Sur ce que vous m'écrivez, qu'ayant quelque crainte à mon sujet, vous faites pour moi ce que vous ne feriez pas pour vous-même ; je vous prie, cher et généreux Brutus....

Quocirca Segulium negligamus, qui res novas quærit; non quo veterem comederit, nullam enim habuit, sed hanc ipsam recentem novam devoravit.

Quod autem scribis, te, quod pro te ipso non facias, id pro me, ut de me timeas aliquid, omni te, vir optime mihi quæ carissime Brute, de me metu libero. Ego enim, quæ provideri poterunt, non fallar in iis: quæ cautionem non habebunt, de his non ita valde laboro. Sim enim impudens, si plus postulem quam homini a rerum natura tribui potest.

Quod mihi præcipis ut caveam, ne, timendo, magis timere cogar, et sapienter et amicissime præcipis. Sed velim tibi persuadeas, cum te constet excellere hoc genere virtutis, ut nunquam extimescas, nunquam perturbare, me huic tuæ virtuti proxime accedere. Quamobrem, neque metuum quidquam, et cavebo omnia.

Sed vide, ne tua jam, mi Brute, culpa futura sit, si ego quidquam timeam. Tuis enim opibus et Consulatu tuo, etiam si ti-

82 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
midi essemus , tamen omnem timorem abji-
ceremus , præsertim cum persuasum omni-
bus esset , mihiq[ue] maxime , a te nos unice
diligi.

Consiliis tuis quæ scribis de quatuor le-
gionibus , deque agris assignandis ab utris-
que vestrum , vehementer assentior. Itaque
cum quidam de Collegis nostris agrariam
curationem ligurrerent , disturbavi rem , to-
tamque vobis integram reservavi. Si quid
erit occultius , et (ut scribis) reconditum ,
meorum aliquem mittam , quo fidelius ad
te Literæ perferantur. Pridie Nonas Junii.
Vale.

E P I S T O L A X X I I .

M. T. C. D. BRUTO Imp. S. P. D.

CUM Appio Claudio, Caii Filio, summa mihi
necessitudo est , multis ejus officiis et meis
mutuis constituta. Peto a te majorem in
modum , vel humanitatis tuæ , vel mea
caussa , ut eum auctoritate tua , quæ plu-

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

Brutus, que ce seroit votre faute (81), si je craignois quelque chose ? Quand je serois d'un caractère plus timide, il ne peut me rester aucune crainte avec votre secours et sous votre Consulat (82), sur-tout lorsque personne n'ignore que vous m'aimez tendrement.

J'approuve beaucoup les vues que vous me communiquez au sujet des quatre légions, et sur la distribution des terres au nom de vous et de César. Quelques-uns de nos collègues (83) étoient déjà fort affamés de cette commission ; mais j'ai renversé leurs batteries, et je * l'ai fait réserver toute entière pour votre arrivée. S'il arrive quelque chose de plus secret et qui doit être caché, comme vous le dites, je vous enverrai quelqu'un de mes gens, afin qu'il n'y ait rien à risquer pour mes lettres. Le 4 de Juin. Adieu.

L E T T R E X X I I.

Au même DECIMUS BRUTUS.

JE suis lié fort étroitement avec Appius Claudius (84), fils de Caius ; et notre liaison est cimentée par un grand nombre de services mutuels. Je vous prie instamment, soit pour l'honneur de

Ande R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

* Et je vous l'ai réservée toute entière. S'il arrive....

votre propre générosité, soit pour l'amour de
 moi, d'employer votre * autorité, dont je con-
 nois l'étendue, pour sa conservation. Votre va-
 leur est célèbre : jé veux que votre clémence ne
 le soit pas moins. Il vous sera fort glorieux qu'un
 jeune homme, distingué par la noblesse de sa
 naissance, vous soit redevable de son salut. Sa
 cause doit être d'autant plus favorable, que c'est
 l'affection filiale qui l'a porté à se joindre avec
 Antoine, dans la vue d'obtenir le rétablissement
 de son père. Ainsi, quand vous n'auriez pas de
 véritable raison, pour justifier le service que je
 vous prie de lui rendre, il vous sera facile d'en
 donner une qui ne manquera pas de vraisem-
 blance. Vous pouvez, d'un signe, retenir à Rome,
 dans une situation tranquille, un homme de la
 première naissance, d'un esprit distingué, d'une
 vertu rare, et d'ailleurs aussi officieux que recon-
 noissant. Je vous demande cette grace avec tout
 le zèle et l'affection dont je suis capable. Adieu.

* D'employer votre *crédit*, qui est très-puissant, pour sa con-
 servation....

rimum valet conservatum velis. Volo te, cum fortissimus vir cognitus sis, etiam clementissimum existimari. Magno tibi erit ornamento nobilissimum adolescentem beneficio tuo esse salvum. Cujus quidem causa hoc melior debet esse, quod pietate adductus, propter patris restitutionem, se cum Antonio conjunxit. Quare etsi minus veram causam habebis, tamen vel probabilem aliquam poteris inducere. Nutus tuus potest hominem, summo loco natum, summo ingenio, summa virtute, officiosissimum præterea et gratissimum, incolumem in civitate retinere. Quod ut facias, ita a te peto, ut majore studio magisque ex animo petere non possim. Vale.

EPISTOLA XXIII.

D. BRUTUS M. T. C. S. P. D.

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

Nos hic valemus recte, et quo melius valeamus, operam dabimus. Lepidus commode de nobis sentire videtur. Omni timore deposito debemus libere Reipublicæ consulere. Quod si omnia essent aliena, tamen tribus tantis exercitibus, propriis Reipublicæ, valentibus, magnum animum habere debebas, quem et semper habuisti et nunc fortuna adjuvante augere potes.

Quæ tibi superioribus Literis mea manuscripsi, terrendi tui caussa homines loquuntur. Si frenum momorderis, peream, si te

LETTRE XXIII.

DECIMUS BRUTUS à CICÉRON.

Nous sommes ici dans une fort bonne situation, et je travaillerai à la rendre encore meilleure. Lepidus marque d'assez favorables sentimens pour nous. Il * faut chasser tout ce qui ressemble à la crainte, et nous employer librement à servir la République. Quand Lepidus nous abandonneroit entièrement, trois puissantes armées (a), qui sont dévouées à la République, doivent vous inspirer beaucoup de courage. Vous n'en avez jamais manqué, et le secours de la fortune est capable à présent de l'augmenter.

AN. R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

Tout ce que je vous ai marqué de ma propre main dans ma dernière lettre (b), n'étoit que des bruits ** inventés pour vous effrayer. Si vous prenez une fois le mors aux dents, je veux mourir si tous autant qu'ils sont, peuvent soutenir le

* Il faut déposer toute crainte, et nous livrer franchement à tout ce que commande le salut de la République. Quand Lepidus...

(a) L'armée d'Octave, celle de Plancus et la sienne. (NOTE DU TRADUCTEUR).

(b) C'est ici la vingtième, que Decimus avoit peut-être écrite la veille, ou le même jour, s'il n'y a point d'erreur dans les dates.

(IBID.)

** Des bruits qu'on fait courir pour vous effrayer.

88 LETTRES DE CICERON,
moindre effort que vous ferez en ouvrant la
bouche.

Ma résolution est toujours, comme je vous l'ai
marqué, de * m'arrêter en Italie jusqu'à ce
que j'aie reçu de vos lettres. Le 23 mai, à Epor-
redia. Adieu.

LETTRE XXIV.

A DECIMUS BRUTUS.

An. de R. 710. IL faut vous le dire **; je n'étois pas trop
Cicer. 64. content jusqu'ici de voir vos lettres si courtes;
Consuls mais il me semble à présent que je ne suis qu'un
Vibius Pansa, babillard. Je veux vous imiter. Peut-on renfer-
A. Hirtius. mer plus de choses en moins de mots? Vous êtes
en bon état (a), vous travaillez tous les jours à
le rendre meilleur; Lepidus est dans des dispo-
sitions favorables; il n'y a rien qu'on ne doive

* De demeurer en Italie. . . .

** Il faut vous le dire; je murmurois de la brièveté de vos
lettres; mais il me semble à présent que je ne suis qu'un babil-
lard. Je vais donc vous imiter. Votre situation est bonne, dites-
vous: vous travaillez à la rendre meilleure; Lepidus se montre
favorable; en tout cas il n'y a rien qu'on ne doive se promettre
de trois armées: Voilà ce que vous nous nous écriez: peut-on
renfermer plus de choses en moins de mots! Si j'avois eu des
craintes, votre lettre les auroit dissipées, mais j'ai pris. . .

(a) Extrait de la lettre précédente, à laquelle celle-ci répond.

omnes, quot sunt, conantem loqui ferre poterint.

Ego, tibi ut antea scripsi, dum mihi a te Literæ veniant, in Italia morabor **IX.** Kal. Jun. Eporedia. Vale.

E P I S T O L A X X I V.

C I C E R O D. B R U T O S. P. D.

NARRO tibi, antea subirascebar brevitati tuarum Literarum: nunc mihi loquax esse videor. Te igitur imitabor. Quam multa quam paucis! Te recte valere, operamque dare ut quotidie melius: Lepidum commode sentire: tribus exercitibus quidvis nos oportere confidere. Si timidus essem, tamen ista Epistola mi omnem metum abstersisses. Sed, ut mones, frenum momordi. Etenim qui, te incluso, omnem spem habuerim in te, quid nunc putas? Cupio jam vigi-

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,
A. Hirtius.

90 LETTRES DE CICERON,
liam meam, Brute, tibi tradere; sed ita
ut ne desim constantiæ meæ.

Quod scribis in Italia te moraturum, dum
tibi Literæ meæ veniant, si per hostem,
licet, non erraris: multa enim Romæ. Sin
adventu tuo bellum confici potest, nihil
sit antiquius.

Pecunia, expeditissima quæ erat, tibi
decreta est. Habes amantissimum Servium.
Nos non desumus. **II. Idus Junias. Vale**

se promettre de trois armées. Quand je serois un homme timide, votre lettre auroit dissipé toutes mes craintes. Mais j'ai pris le mors aux dents, comme vous m'y exhortez. Quelle doit être aujourd'hui ma confiance, moi qui avois mis en vous toute mon espérance, lorsque vous étiez resserré par un siège (a). Je * voudrois, mon cher Brutus, me reposer sur vous de toute ma vigilance; mais sans renoncer, néanmoins, à la constance de mon rôle.

Vous demeurerez, dites-vous, en Italie jusqu'à ce que vous ayez reçu de mes lettres : vous ** avez raison; car il se passe bien des choses à Rome. Si votre arrivée pouvoit terminer la guerre, nous n'aurions rien de mieux à desirer.

On vous a destiné, par un décret, tout l'argent dont on a pu disposer. Servius (86) vous sert en ami zélé. Je ne néglige rien non plus pour vous servir. Le 8 de Juin. Adieu.

(a) Le siège de Modène.

* Je desire, mon cher Brutus, que vous me releviez de sentinelle (86); sans, néanmoins, me faire rien perdre de ma constance et de ma fermeté.

** Vous ferez fort bien, si l'ennemi le permet; car il se passe bien des choses à Rome.

L E T T R E X X V .

Au même DECIMUS BRUTUS.

An. R. 710. J'ÉTOIS chaque jour dans l'attente de vos
 Cicer. 64. lettres, lorsque notre ami Lupus (87) est venu
 Consuls me demander brusquement si j'avois quelque
 Vibius Pansa, chose à vous écrire. Je n'ai rien à vous marquer;
 A. Hirtius. car je sçais qu'on vous* envoie les actes, et que
 des lettres qui ne contiennent rien vous dé-
 plaisent: Ainsi, je prends, à votre exemple, le
 parti d'être court.

Sachez que toutes nos espérances roulent sur
 vous et sur votre Collègue (88).

Nous n'avons encore rien de certain sur la si-
 tuation de Brutus. Je ne cesse point, suivant vos
 conseils, de l'exhorter par des lettres particulières
 à soutenir la guerre publique. Plût au ciel qu'il
 fût ici! nous redouterions moins le mal intérieur
 de la ville (89), qui n'est point un mal mé-
 diocre.

Mais que fais-je? je n'imité pas votre laco-
 nisme. Je suis déjà à la seconde page (90). Soyez
 vainqueur et portez-vous bien. Le 18 de Juin.

* Car je sais que vous êtes informé, d'ailleurs, de ce qui
 se passe, et que des lettres....

EPISTOLA XXV.

M. T. C. D. BRUTO S. P. D.

EXSPECTANTI mihi tuas quotidie Literas, An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Lupus noster subito denuntiavit, ut ad te scriberem si quid vellem. Ego autem, etsi Vibius Pansa,
A. Hirtius. quid scriberem non habebam (acta enim ad te mitti sciebam inanem autem sermonem Literarum tibi injucundum esse audiebam) brevitatem secutus sum, te magistro.

Scito igitur in te et in Collega spem omnem esse.

De Bruto autem nihil adhuc certi; quem ego, quemadmodum præcipis, privatis Literis ad bellum commune vocare non desino. Qui utinam jam adesset: intestinum urbis malum, quod est non mediocre, minus timeremus.

Sed quid ago? Non imitor *λακωνισμος* tuum? Altera jam pagella procedit. Vince et vale.
xiv. Kalendas Quintiles.

EPISTOLA XXVI.

D. B. Imp. M. T. C. S. P. D.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.
MAXIMO meo dolore, hoc solatio utor,
 quod intelligunt homines, non sine caussa
 me timuisse ista quæ acciderunt. Delibe-
 rent, utrum trajiciant legiones ex Africa,
 necne: et ex Sardinia: et Brutum arces-
 sant, necne: et mihi stipendium dent, an
 non decernant? Ad Senatum Literas misi.
 Crede mihi, nisi ista omnia ita fiunt quem-
 admodum scribo, magnum nos omnes adi-
 turos periculum. Rogo te, videte quibus
 hominibus negotium datis, qui ad me le-
 giones adducant; et fide opus est et cele-
 ritate. III. Non. Jun. ex castris. Vale.

LETTRE XXVI.

DECIMUS BRUTUS à CICERON.

DANS l'excès de douleur où je suis, ma consolation est de voir le Public persuadé que ce n'étoit pas sans raison que j'appréhendois tout ce qui vient d'arriver (91). Qu'on délibère à présent si les légions d'Afrique (92) et de Sardaigne doivent passer la mer; si l'on doit appeler Brutus, et * me décerner, ou non, des appointemens. J'ai écrit au Sénat. Si l'on ne se conduit point comme je le propose dans ma lettre (93), croyez-moi, nous sommes tous menacés d'un grand danger. Je vous recommande de bien observer sur qui vous vous reposerez du soin de m'amener les légions. Il faut tout-à-la fois de la fidélité et de la diligence. Le 3 de Juin (a) dans mon camp.

An de R. 710.
De Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

* Et si l'on me fera passer l'argent nécessaire à la solde. J'ai écrit au Sénat sur toutes ces choses. Si l'on ne se conduit pas.....

(a) Cette date et le fond même du sujet font voir que cette lettre fut écrite avant la précédente.

LETTRE XXVII.

CICERON à MATIUS (94).

An de R. 709.

Cicer. 63.

Consuls

Marc Antoine,

P. Cornelius

Dolabella.

IL n'est point encore décidé pour moi si notre cher Trebatius, qui est d'ailleurs le plus obligeant de tous les hommes, et qui nous aime beaucoup tous deux, m'a causé plus de chagrin que de plaisir. Je m'étois rendu le soir à Tusculanum. Il vint m'y voir le lendemain au matin, sans être encore bien rétabli. Je lui fis un reproche de ménager si peu sa santé : il me répondit que je devois m'en prendre à l'impatience qu'il avoit eue de me voir. Que m'apprendrez-vous de nouveau, lui dis-je ? Il m'exposa * vos plaintes. Mais avant que d'y répondre, permettez que je commence par quelques réflexions.

Autant que je puis me rappeler le passé, je n'ai point de plus ancien ami que vous. L'ancienneté est un avantage ** assez commun ; mais on ne peut pas dire la même chose de l'amitié. J'en ai conçu pour vous le premier jour que je

* Il m'exposa vos plaintes à mon sujet. Avant que d'y répondre permettez-moi quelques réflexions.

** Un avantage qui vous est, en quelque sorte, commun avec beaucoup d'autres ; mais il n'en est pas de même de l'amitié.....

E P I S T O L A X X V I I.

M. C I C E R O M A T I O S.

NONDUM satis constitui molestiæ ne plus an voluptatis attulerit mihi Trebatius noster, homo cum plenus officii, tum utriusque nostrum amantissimus. Nam cum in Tusculanum vesperi venissem, postridie ille ad me, nondum satis firmo corpore cum esset, mane venit. Quem cum objurgarem, quod parum valetudini parceret, tum ille nihil sibi longius fuisse quam ut me videret. Num quidnam, inquam, novi? Detulit ad me querelam tuam; de qua prius quam respondeo, pauca præponam.

An. R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

Quantum memoria repetere præterita possum, nemo est mihi te amicus antiquior. Sed vestustas habet aliquid commune cum multis, amor non habet. Dilexi te quo die cognovi, meque a te diligere judicavi. Tuus deinde discessus, isque diuturnus, ambitio nostra, et vitæ dissimilitudo non est passa voluntates nostras consuetu-

Tome IV.

G.

98 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
dine conglutinari. Tuum tamen erga me
animum agnovi multis annis ante bellum
civile, cum Cæsar esset in Gallia. Quod
enim vehementer mihi utile esse putabas,
nec inutile ipsi Cæsari, perfecisti, ut ille
me diligeret, coleret, haberet in suis. Multa
prætereo, quæ temporibus illis inter nos
familiarissime dicta, scripta, communicata
sunt. Graviora enim consecuta sunt.

Et initio belli civilis, cum Brundisium
versus ires ad Cæsarem, venisti ad me in
Formianum. Primum hoc ipsum quanti,
præsertim temporibus illis? Deinde oblitum
me putas, consilii, sermonis, humanitatis
tuæ? Quibus rebus interesse memini Tre-
batium.

vous ai connu, et j'ai jugé que vous aviez pris pour moi les mêmes sentimens. Ensuite votre départ (95), la longueur de votre absence *, mon ambition et la différence de nos occupations, n'ont guères permis que notre penchant se fortifiât par un commerce habituel. Cependant je n'ai pu méconnoître ce que vous pensiez en ma faveur, plusieurs années avant la guerre civile, pendant que César étoit dans la Gaule. Vous le disposâtes à m'aimer, à marquer de la considération pour moi, à me compter au nombre de ses favoris; parce que vous jugiez que je pouvois tirer beaucoup d'avantages de son amitié, et que la mienne ne lui étoit pas inutile. Je passe sur quantité d'autres témoignages d'affection, soit de bouche, soit par écrit, ou par différentes ouvertures. Ce qui suit est plus important.

Dès le commencement de la guerre civile, lorsque vous alliez joindre César ** à Brindes, vous prîtes par ma maison de Formies (96), où vous saviez que j'étois alors. Quel prix d'abord ne dûs-je point attacher à cette visite, sur-tout *** dans de telles circonstances? Ensuite, croyez-vous que je puisse avoir oublié vos conseils, vos discours, et tous les témoignages de votre bonté? Je me souviens que Trebatius étoit présent.

* La longueur de votre absence, *nos vœux d'ambition, et la différence de notre manière de vivre*, n'ont guères permis...

** Joindre César *vers* Brindes....

*** Sur-tout *en ce temps-là*? Ensuite....

Je ne conserve pas moins le souvenir des lettres (97) que vous m'écrivîtes, lorsque vous eûtes joint César, dans le canton, si je ne me trompe, de Trebula (98).

Le temps qui succéda fut celui où, soit par pudeur, soit par devoir, soit par un coup du sort, je me vis contraint de suivre Pompée. Quels services, quelles marques d'attention et de zèle ne me rendîtes-vous pas, dans mon absence, et à ma famille, qui étoit à Rome ! Toutes les personnes, qui m'appartenoient, ne vous regardèrent-elles pas comme notre meilleur ami ?

Je revins à Brindes (99). Vous imaginez-vous que j'aie oublié avec quelle diligence vous y accourûtes de Tarente, à la première nouvelle de mon arrivée ; quel fut votre abord, votre entretien ; dans quels termes vous relevâtes mon courage, abattu comme il étoit par la crainte des misères communes ?

Enfin, je me revis à Rome. Que manqua-t-il à la familiarité de notre amitié dans les plus importantes occasions ? Ce fut par vos conseils que j'appris comment je devois me conduire avec César. Dans les soins ordinaires de la société, ne fûs-je pas le seul, excepté César, dont vous prîtes plaisir à fréquenter la maison, et chez qui vous passiez souvent bien des heures dans les plus agréables entretiens ? Ce fut même alors,

Nec vero sum oblitus Literarum tuarum quas ad me misisti, cum Cæsari obviam venisses (a) in agro, ut arbitror, Trebulano.

Secutum illud tempus est, cum me ad Pompeium proficisci sive pudor meus coegit, sive officium, sive fortuna. Quod officium tuum, quod studium, vel in absentem me, vel in præsentem meos defuit? Quem porro omnes mei et mihi et sibi te amiciorem judicaverunt.

Veni Brundisium. Obitumne me putas qua celeritate, ut primum audieris, ad me Tarento advolaris? Quæ tua fuerit assessio, oratio, confirmatio animi mei fracti communium miseriarum metu?

Tandem aliquando Romæ esse cœpimus. Quid defuit nostræ familiaritati in maximis rebus? Quonam modo me gererem adversus Cæsarem, usus tuo consilio sum. In reliquis officiis, cui tu tribuisti, excepto Cæsare, præter me, ut domum ventitares,

(a) *Obviam venisses.* On lit aussi *venissem*; mais si Cicéron parloit de lui-même, il n'y a pas d'apparence qu'il eût oublié le lieu. (NOTE DU TRADUCTEUR.)

horasque multas sæpe suavissimo sermone consumeres? Tamen, cum etiam, si meministi, ut hæc φιλοσοφημένα scriberem, tu me impulisti.

Post Cæsaris reditum, quid tibi majori curæ fuit quam ut essem ego illi quam familiarissimus? Quod effeceras.

Quorsum igitur hæc Oratio, longior quam putaram? Quia sum admiratus, te qui hæc nosse deberes, quidquam a me commissum, quod esset alienum nostra amicitia, credidisse. Nam præter hæc quæ commemoravi, quæ testata sunt et illustria, habeo multo occultiora, quæ vix verbis exsequi possum. Omnia me tua delectant: sed maxime maxima cum fides in amicitia, consilium, gravitas, constantia, tum lepos, humanitas, Literæ. Quapropter redeo nunc ad querelam.

Ego te suffragium tulisse in illa lege primum non credidi: deinde si credidissem, nunquam id sine aliqua justa caussa existimarem te fecisse. Dignitas tua facit ut animadvertatur quidquid facias: malevolentia autem hominum, ut nonnulla durius quam

si vous vous en souvenez, que vous m'engageâtes à composer mes Ouvrages philosophiques.

Après le retour de César (100), qu'eûtes-vous plus à cœur que de me faire entrer dans son amitié la plus intime? et vous y parvîntes en effet.

Mais, quel est mon but dans ce discours, qui devient plus long que je ne me l'étois figuré? C'est de vous faire remarquer combien il a dû me paroître surprenant, qu'avec le souvenir que vous devez conserver de * ce détail, vous m'ayez cru capable d'avoir commis quelque chose qui blessât notre amitié. En effet **, outre les raisons que je viens de rapporter, et qui sont connues et attestées de tout le monde, combien n'en ai-je pas de moins éclatantes, qu'il me seroit assez difficile de bien exprimer? Tout ce qui vous regarde est en possession de me plaire; mais surtout votre fidélité extraordinaire en amitié, votre prudence, votre gravité, votre constance; et que dirai-je de l'agrément de votre esprit, de votre politesse, et de votre goût pour les Lettres (101)? Revenons-donc à vos plaintes.

Premièrement, je n'ai pas cru que vous ayez appuyé cette loi de votre suffrage (102). En se-

* De tout ce qui s'est passé entre nous, vous m'avez cru....

** En effet, outre ces témoignages éclatans que je viens de révéler, combien n'en ai-je pas reçu de particuliers qui, par leur mérite, sont au-dessus de toute expression? Tout ce qui est en vous me charme; mais sur-tout.....

cond lieu, quand je l'aurois cru, je ne me serois jamais persuadé que vous l'eussiez fait sans quelque juste raison. Votre dignité fait que toutes vos actions sont observées; et la malignité des hommes ne leur donne pas toujours une interprétation favorable. Si vous n'en apprenez rien, je ne sais comment je dois faire pour m'expliquer. Pour moi, lorsqu'il m'arrive de l'entendre, je prends votre défense, comme je sais que vous prenez la mienne contre mes ennemis. J'ai deux manières de vous défendre: il y a des choses que je désavoue nettement, comme celles qui regardent votre suffrage même; il y en a d'autres, que je tourne à l'honneur de votre piété et de votre humanité, telles que le soin que vous avez pris des jeux publics (103). Mais vous êtes trop éclairé pour ne pas reconnoître que, si César * étoit Roi, comme il me semble qu'on n'en sauroit disconvenir, on peut disputer pour et contre sur votre devoir; c'est-à-dire, ou prendre, comme moi, le parti de soutenir que votre tendresse et votre fidélité sont louables, lorsque vous ne cessez pas d'aimer un ami mort; ou prétendre, comme d'autres le font, que la liberté de la patrie est préférable à la vie d'un ami. Je voudrois qu'on vous eût rapporté les dissertations que je fais souvent sur ces deux points. Mais il y en a deux autres, qui font la plus juste matière de votre éloge, et

* Que si César fut Roi, comme....

a te facta sint, proferantur. Ea tu si non audis, quid dicam nescio. Equidem, si quando audio, tam defendo quam me scio a te contrainiquos meos solere defendi. Defensio autem ex duplex. Alia sunt quæ liquido negare soleam, ut de isto ipso suffragio. Alia quæ defendam a te pie fieri et humane, ut de curatione ludorum. Sed te, hominem doctissimum, non fugit, si Cæsar Rex fuerit, quod mihi quidem videtur, in utramque partem de tuo officio disputari posse: vel in eam, qua ego uti soleo, laudandam esse fidem et humanitatem tuam, qui amicum etiam mortuum diligas: vel in eam, qua nonnulli utuntur, libertatem Patriæ vitæ amici anteponendam. Ex his sermonibus utinam essent delatæ ad te disputationes meæ. Illa vero duo, quæ maxima sunt laudum tuarum, quis aut libentius quam ego commemorat aut sæpius: te et non suscipiendi belli civilis gravissimum auctorem fuisse, et moderandæ victoriæ: in quo qui mihi non assentiretur inveni neminem.

Quare habeo gratiam Trebatio, familiari nostro, qui mihi dedit causam harum Literarum: quibus nisi credideris, me omnis officii et humanitatis expertem judicaris; quo nec mihi gravius quidquam potest esse, nec te alienius. Vale.

EPISTOLA XXVIII.

MATIUS CICERONI S.

An. R. 709.

Cicer. 63.

Coss.

Marcus

Antonius.

P. Cornelius

Dolabella.

MAGNAM voluptatem ex tuis Literis cepi, quod, quam speraram atque optaram, habere te de me opinionem cognovi. De qua etsi non dubitabam, tamen, quia maximi aestimabam, ut incorrupta maneret laborabam. Consciens autem mihi eram nihil a me commissum esse quod boni cujusquam offenderet animum. Eo minus credebam, plurimis atque optimis artibus ornato tibi temere quidquam persuaderi potuisse, praesertim in quem mea propensa et perpetua fuisset atque esset benevolentia. Quod quum, ut volui, scio esse, respondebo cri-

que personne ne relève ni plus volontiers ni plus souvent que moi : c'est que votre sentiment a toujours été que la guerre civile ne devoit point être entreprise (104), et qu'il falloit garder de la modération dans la victoire. Je n'ai trouvé là-dessus personne qui ne m'ait applaudi.

Ainsi je dois remercier Trebatius (105), notre ami commun, de l'occasion qu'il m'a donnée de vous écrire cette lettre. Douter des sentimens qu'elle contient, ce seroit marquer une trop mauvaise idée de mon caractère ; et rien assurément ne pourroit être plus chagrinant pour moi, ni plus éloigné de l'opinion que j'ai du vôtre. Adieu.

L E T T R E X X V I I I.

M A T I U S à C I C E R O N.

IL m'est bien doux d'apprendre, par votre lettre, que vous conservez de moi l'opinion que j'ai toujours souhaitée, et dont j'ai cru pouvoir me flater. Quoique je n'en eusse pas le moindre doute, le prix que j'y attache étoit capable de me causer de l'inquiétude : mon cœur me rendoit témoignage que je n'ai rien fait qui puisse offenser un honnête homme ; et je ne pouvois par conséquent m'imaginer, qu'avec un mérite si extraordinaire, vous vous fussiez prévenu, sans raison, contre un ancien ami, dont les sentimens n'ont jamais changé

An de R. 709.
De Cicér. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

pour vous. Puisque les vôtres sont tels que je le desiré, je veux m'expliquer sur ces accusations, contre lesquelles votre bonté et votre amitié vous ont fait prendre si souvent mon parti.

Je n'ignore point ce que certaines personnes ont dit * de moi depuis la mort de César. On me fait un crime de la douleur que je ressens d'avoir perdu mon ami : on prétend que le service de la patrie doit être préféré aux devoirs de l'amitié ; comme s'il étoit bien prouvé que le meurtre de César soit en effet de quelqu'utilité pour la patrie.

Mais je ne veux point employer ici l'artifice : j'avoue que je ne suis point à ce haut degré de sagesse. Ce n'est pas César que j'ai suivi dans nos dernières dissensions ; c'est à mon ami que je me suis attaché : et quelque aversion que j'eusse pour ** le parti des armes, je n'ai pu voir marcher mon ami sans moi. Jamais je n'ai approuvé la guerre civile : j'ai fait au contraire tous mes efforts pour l'étouffer dans sa naissance. Aussi ne m'a-t-on pas vu profiter de la victoire de mon ami, pour avancer ma fortune, ou pour augmenter mon bien. Ceux qui ont le plus abusé de cet avantage avoient moins de part que moi à la confiance de César, et je puis dire même que mon bien a

* Ont dit *contre* moi.

** Pour *la cause*, je n'ai pu voir....

minibus quibus tu pro me , ut par erat , tua singulari bonitate et amicitia nostra , sæpe restitisti.

Nota enim mihi sunt quæ in me post Cæsaris mortem contulerint. Vitio mihi dant, quod mortem hominis necessarii graviter fero , atque eum , quem dilexi , periisse indignor. Aiunt enim , Patriæ amicitiam præponendam esse : proinde ac si jam vicerint , obitum ejus Reipublicæ fuisse utilem.

Sed non agam astute. Fateor me ad istum gradum sapientiæ non pervenisse. Neque enim Cæsarem in dissensione civili sum secutus : sed amicum , re quanquam offendebar , tamen non deserui : neque bellum unquam civile , aut etiam caussam dissensionis probavi : quam etiam nascentem extinguï summe studui. Itaque in victoria hominis necessarii , neque honoris , neque pecuniæ dulcedine sum captus : quibus præmiis reliqui , minus apud eum quam ego cum possent , immoderate sunt abusi. Atque etiam res familiaris mea , lege Cæs-

110 LETTRES DE CICERON,
saris diminuta est : cujus beneficio plerique, qui Cæsaris morte lætantur, remanserunt in civitate. Civibus victis ut parceretur, æque ac pro mea salute laboravi. Possum igitur qui omnes voluerim incolumes, eum a quo id impetratum est, perisse non indignari, cum præsertim iidem homines illi, et invidiæ et exitio fuerint ?

Plecteris ergo, inquiunt, quum factum nostrum improbare audes. O superbiam inauditam ! Alios in facinore gloriari, aliis ne dolere quidem impunitè licere ! At hæc etiam servis semper libera fuerunt, timerent, gauderent, dolerent, suo potius quam alterius arbitrio : quæ nunc, ut quidem isti dictitant, libertatis auctores, metu nobis extorquere conantur ! Sed nihil agunt. Nullius unquam periculi terroribus ab officio aut ab humanitate desciscam : nunquam

souffert de la loi qu'il a portée; tandis que ceux qui se réjouissent aujourd'hui de sa mort en ont tiré de meilleurs fruits. J'ai sollicité le pardon des vaincus, avec autant de zèle que si je l'avois demandé pour moi-même. Comment voudroit-on, qu'après m'être employé pour le salut de tout le monde, je ne regrettas point la mort de celui qui * me l'accordoit de si bonne grace, sur-tout lorsque je le vois périr par la cruauté des mêmes personnes qui s'étoient toujours efforcées de le rendre odieux?

Mais on me fera repentir, disent-ils, d'avoir condamné leur action. Insolence inouïe! Quoi! il sera permis aux uns de tirer gloire d'une action détestable; et les autres seront punis d'en avoir marqué du regret? Jusqu'à présent, du moins, on avoit laissé aux esclaves le triste pouvoir de craindre, de se réjouir, de s'affliger, suivant les mouvemens de leur cœur: aujourd'hui cette liberté nous est ôtée par la terreur; et c'est à ceux qui se nomment les vengeurs de la liberté que nous en avons l'obligation! Mais ils peuvent s'épargner les menaces. Il n'y a point de danger, ni de crainte, qui puisse m'empêcher de remplir le devoir de l'humanité. Mon principe a toujours été qu'une mort ** honnête ne doit ja-

* Qui se montra toujours si favorable à mes prières, sur-tout...

** Qu'on ne doit jamais fuir une mort honorable; et que souvent même elle est à rechercher.

Enfin....

112 LETTRES DE CICERON,
mais être évitée, et qu'elle mérite quelquefois
d'être cherchée.

Enfin, pourquoi me font-ils un crime de
souhaiter qu'ils puissent se repentir d'une action
que je déteste? Si c'en est un, j'en fais gloire.
Oui, je souhaite que tout l'Univers regrette la
mort de César.

Je suis membre de la société civile, et cette
qualité, disent-ils, m'oblige de m'intéresser au
bien et à la sûreté de la République. Si * toutes les
actions de ma vie passée et mes espérances pour
l'avenir ne prouvent pas, sans que je le dise,
le sincère intérêt que j'y prends, je renonce à
le prouver par d'inutiles argumens. Je vous sup-
plie donc, de la manière la plus pressante, de
juger de moi par les actions, plutôt que par les
paroles; et si vous croyez que, dans ma situation,
je sois capable de distinguer la justice et la ver-
tu, persuadez-vous bien que je n'aurai jamais de
liaison avec ceux dont je connoîtrai les mauvais
desseins.

Je ne me suis point écarté de ces maximes,
dans ma jeunesse, quoique l'erreur soit plus par-
donnable à cet âge; puis-je les oublier dans la
maturité de ma raison? Non, je suis résolu de
ne rien faire qui m'expose à de justes reproches;
et si je suis capable d'offenser quelqu'un, ce n'est

* Si ma conduite passée, et celle que j'espère continuer à
tenir, ne prouvent pas, sans que je le dise....

enim honestam mortem fugiendam, sæpe etiam oppetendam putavi.

Sed quid mihi succensent, si id opto ut pœniteat eos sui facti? Cupio enim Cæsaris mortem omnibus esse acerbam.

At debeo pro civili parte Rempublicam velle salvam. Id quidem me cupere, nisi et ante acta vita et reliqua mea spes, tacente me, probat, dicendo vincere non postulo. Quare majorem in modum te rogo, ut rem potiore oratione ducas: mihi que, si sentis expedire recte fieri, credas nullam communionem cum improbis esse posse.

An quod adolescens præstiti, cum etiam errare cum excusatione possem, id num ætate præcipitata commutem, ac me ipse retexam? Non faciam, neque quod displiceat committam, præterquam quod hominis mihi conjunctissimi ac viri amplissimi doleo gravem casum. Quod si aliter essem

Tome IV.

H

114 LETTRES DE CICERON,
animatus, nunquam quod facerem nega-
rem : ne et in peccando improbus, et in
dissimulando timidus ac vanus existimarer.
At ludos quos Cæsaris victoriæ Cæsar ado-
lescens fecit, curavi.

At id ad privatum officium, non ad sta-
tum Reipublicæ pertinet. Quod tamen mu-
nus et hominis amicissimi memoriæ, ac ho-
noribus præstare etiam mortui debui, et
optimæ spei adolescenti ac dignissimo Cæ-
sare, petenti negare non potui.

Veni etiam Consulis Antonii domum sæpe,
salutandi caussa : ad quem, qui me parum
Patriæ amantem esse existimant, rogandi
quidem aliquid, aut auferendi caussa, fre-
quentes ventitare reperiēs. Sed quæ hæc
est arrogantia, quod Cæsar nunquam in-
terpellavit, quin, quibus vellem, atque
etiam quos ipse non diligebat, tamen iis
uterer, eos qui mihi amicum eripuerunt,
carpendo me efficere conari, ne quos ve-
lim diligam? Sed non vereor, ne aut meæ
vitæ modestiæ parum valitura sit in poste-

qu'en pleurant le cruel destin d'un ami, qui fut le plus illustre de tous les hommes. Comptez que si j'avois d'autres sentimens, je ne les désavouerois pas, et que je ne voudrois pas joindre à mes fautes la honte de la dissimulation..

Mais on me fait encore un crime d'avoir pris la direction des jeux (106), que le jeune César a fait célébrer pour les victoires de son oncle. Je réponds que cet engagement n'a point de rapport aux devoirs publics : c'est un office d'amitié, que j'ai cru devoir à l'honneur de mon ami, et que je n'ai pu refuser aux instances d'un jeune homme, aussi respectable qu'Octave.

Je rends des assiduités à Marc-Antoine : mais ceux qui me le reprochent ne le voient-ils pas plus souvent que moi, pour solliciter ses faveurs ? Quelle est donc cette arrogance ? Quoi ! lorsque jamais César n'a prétendu gêner mes démarches, ni me contraindre dans mes liaisons, ceux qui m'ont cruellement privé de ce cher ami croiront pouvoir m'empêcher de suivre les mouvemens de mon inclination et de mon estime ? Mais je suis sans inquiétude : ma conduite suffira toujours pour réfuter leurs fausses imputations ; et je me soucierai peu que ceux, à qui la constance

116 LETTRES DE CICERON,
de mon amitié pour César me rend odieux , cher-
chent à se faire des amis qui leur ressemblent.

Si la bonté du Ciel permettoit que mes desirs fussent remplis , je voudrois passer tranquillement le reste de mes jours dans l'île de Rhodes : mais si je suis retenu à Rome par quelqu'accident , la vie que j'y mènerai fera connoître que mes vœux sont toujours pour la vertu et la justice.

J'ai beaucoup d'obligations à Trebatius des assurances qu'il m'a données de votre amitié et de votre estime. C'est me faire un devoir des sentimens que j'ai toujours eus pour vous par inclination. Prenez soin de votre santé, et conservez-moi votre affection.

LET TRE XXIX.

A A P P I U S (107).

An de R. 709.
de Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

DANS la multitude de réflexions qui se présentent à moi de part et d'autre, mon départ , comme Atticus peut en rendre témoignage, étoit fort incertain : mais votre jugement et votre conseil ont été d'un grand poids pour dissiper ce doute; car vous m'avez écrit ouvertement ce que vous pensiez , et j'ai su d'Atticus le discours que

rum contra falsos rumores ; aut ne etiam ii qui me non amant , propter meam in Cæsarem constantiam , non malint mei , quam sui similes amicos habere.

Mihi quidem si optata contingent , quod reliquum est vitæ , in otio Rhodi degam : sin casus aliquis interpellarit , ita ero Romæ ut recte fieri semper cupiam.

Trebatio nostro magno magnas ago gratias , quod tuum erga me animum simplicem atque amicum aperuit : et quod eum , quem semper lubenter dilexi , quo magis jure colere atque observare deberem , fecit. Bene vale , et me dilige.

E P I S T O L A X X I X.

C I C E R O A P P I O S.

DUBITANTI mihi (quod scit Atticus noster) de hoc toto consilio profectionis ; quod in utramque partem in mentem multa veniebant , magnum pondus accessit ad tollendam dubitationem , judicium et consilium

An. R. 709.
Cicer. 65.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

H 3

tuum. Nam et scripsisti aperte, quid tibi videretur, et Atticus ad me sermonem tuum pertulit. Semper judicavi in te et in capi-
piendo consilio prudentiam summam esse, et in dando fidem: maximeque sum expertus, cum initio civilis belli per Literas te consulissem, quid mihi faciendum esse censes, eundumne ad Pompeium, an manendum in Italia. Suasisti ut consule-
rem dignitati meæ. Ex quo quid sentiret intellexi, et sum admiratus fidem tuam, et in consilio dando religionem: quod cum aliud malle amicissimum tuum putares, antiquius tibi officium meum quam illius voluntas fuit. Equidem et ante hoc tempus te dilexi, et semper me a te diligere sensi: et cum abessem, atque in magnis periculis essem, et me absentem et meos præsentem a te cultos et defensos esse memini. Et post meum reditum, quam familiariter mecum vixeris, quæque ego de te et senserim, et prædicarim, omnes qui solent hæc animadvertere, testes habemus. Gravissimum vero iudicium de mea fide et de constantia fecisti, cum post mortem Cæsaris et totum

vous lui aviez tenu. Je vous ai toujours regardé comme l'homme du monde le plus capable de donner un bon conseil, et qui le donne de la meilleure foi. Je l'ai sur-tout éprouvé au commencement de la guerre civile, lorsque je vous consultai par mes lettres sur le parti que je devois prendre, entre celui de suivre Pompée; ou de demeurer en Italie. Vous me conseillâtes * d'avoir égard à ma dignité : ce fut assez pour me faire comprendre ce que vous pensiez. J'admire votre bonne foi et votre probité, dans une occasion; où ne pouvant douter qu'un homme, qui étoit de vos meilleurs amis, ne désirât le contraire, vous ne laissiez pas de préférer mon devoir à sa volonté. Je vous aimois avant ce temps-là; et j'ai toujours reconnu que j'étois aimé de vous. Je me souviens que, dans mon absence, et dans mes plus grands dangers, vous avez eu des attentions pour moi et pour les miens, et que vous n'avez pas cessé de prendre notre défense. Depuis mon retour, tout le monde sait, du moins ceux qui ** font ces observations, dans quelle familiarité vous avez vécu avec moi, et ce que j'ai pensé, ce que j'ai publié à votre avantage. Vous n'avez pas déclaré moins avantageusement pour moi l'opinion que vous aviez de ma

* Vous me conseillâtes de faire ce que l'honneur demandoit de moi : ce fut assez....

** Ceux qui ont l'habitude d'observer tout ce qui se passe, dans quelle....

fidélité et de ma constance, lorsqu'après la mort de César, vous vous êtes livré sans réserve à mon amitié. Je me croirois indigne de la qualité d'homme, si je ne justifiois cette faveur par une affection extrême et par toutes sortes de services. Conservez-moi les mêmes sentimens, mon cher Appius; et quoique je pense plutôt ici à me conformer à l'usage, qu'à vous faire des sollicitations que je croie nécessaires, trouvez bon que je vous recommande tout ce qui m'appartient. J'ai marqué à Atticus de quoi il est question, de peur que vous ne l'ignoriez. Comptez que je vous écrirai plus au long, lorsque je me trouverai un peu plus tranquille. Prenez soin de votre santé : vous ne pouvez rien faire à quoi je sois plus sensible. Adieu.

te ad amicitiam meam contulisti. Quod tuum iudicium nisi mea summa benevolentia erga te omnibusque meritis comprobaro, ipse me hominem non putabo. Tu, mi Appi, conservabis amorem tuum (etsi more magis hoc quidem scribo, quam quo te admonendum putem) meaque omnia tuebere; quæ tibi ne ignota essent, Attico mandavi: a me autem, cum paullum otii nacti erimus, uberores Literas exspectato. Da operam ut valeas. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

LIBER XII.

EPISTOLA I.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

An. R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

FINEM nullum facio, mihi crede Cassi, de te et de Bruto nostro, id est, de tota Republica cogitandi, cujus omnis spes in vobis est, et in D. Bruto. Quam quidem jam habeo ipse meliorem, Republica a Dolabella meo præclarissime gesta. Manabat illud malum urbanum, et ita corroborabatur quotidie, ut ego quidem et urbi, et otio diffiderem urbano. Sed ita compressa (a) est, ut mihi videamur omne jam ad tempus ab illo duntaxat sordidissimo periculo tuti futuri. Reliqua magna sunt ac multa: sed posita omnia in vobis.

(a) Primus hanc lectionem immutavit Manutius, et supposuit *compressum*. Sed *compressa* sensum respicit, non præcedentem vocem. *Compressa* est turba, et seditio hominum perditorum, qui tectis et templis et bonis viris minabantur. Hoc enim erat *illud malum* quod serpebat in dies et gliscebat. (OLIVETUS).

L I V R E X I I .

L E T T R E I .

A C. C A S S I U S .

JE ne cesse point, soyez-en bien persuadé, mon cher Cassius, de m'occuper de vous et de notre cher Brutus (1); c'est-à-dire, de toute la République, qui n'a plus d'autre espérance qu'en vous, lui, et Decimus. Moi-même je commence à mieux espérer, depuis que mon cher Dolabella conduit si glorieusement les affaires publiques. Le mal ne se répandoit que trop, et se fortifioit de jour en jour, jusqu'à me faire craindre pour Rome et pour le repos des citoyens. Mais * le voilà si bien étouffé, que je nous crois pour toujours à couvert de cet infâme danger. Il reste bien des choses à faire, et d'une grande importance: mais tout roule désormais sur vous,

An de R. 709.
Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

* Mais la faction scélératè, qui a failli le compromettre, est tellement comprimée, que nous pouvons nous croire à couvert, pour toujours, de l'opprobre et du danger dont elle nous menaçoit. Il reste....

Entrons d'abord dans quelque détail. Jusqu'à présent, ce n'est pas du règne, c'est du Roi que nous sommes délivrés; car malgré la mort du Roi, nous laissons encore subsister les airs de la royauté. Que dis-je? mille choses qu'il ne feroit pas s'il vivoit, nous les approuvons parce qu'on veut nous persuader qu'il les a pensées. Je ne vois pas même quelle peut être la fin de ce désordre. On porte des loix; on accorde des exemptions; on ordonne de grosses levées d'argent; on rappelle les exilés; on produit de faux décrets du Sénat: il semble enfin que le passé n'ait servi qu'à faire regarder ce méchant homme sans haine, et supporter la servitude sans douleur; mais que la République n'en soit pas moins languissante, au milieu des maux dans lesquels il l'a précipitée. C'est à quoi vous êtes obligé de remédier. Ne vous imaginez pas avoir assez fait pour la République: elle a reçu de vous tout ce que je ne m'étois jamais figuré qu'elle en pût attendre. Mais elle n'est point encore satisfaite; elle veut de vous de grandes choses, des choses proportionnées à la grandeur même de votre courage et à celle de vos bienfaits. Vous l'avez vengée * de ses outrages par la mort du tyran; mais rien de plus. Où sont les honneurs dont elle est rentrée en possession? En est-ce un d'obéir à

* Vous l'avez vengée, par la mort du tyran, des outrages qu'elle en avoit soufferts; mais on s'en est tenu-là. Où sont les honneurs....

Quamquam primum quidque explicemus. Nam, ut adhuc quidem actum est, non regno, sed Rege liberati videmur. Interfecto enim Rege, regiones omnes nutus tuemur. Neque vero id solum, sed etiam, quæ ipse ille, si viveret, non faceret, ea nos, quasi cogitata ab illo, probamus. Nec ejus quidem rei finem video. Tabulæ figuntur, immunitates dantur, pecuniæ maximæ describuntur, exsulēs reducuntur, Senatus-consulta falsa referuntur, ut tantummodo odium illud hominis impuri, et servitutis dolor depulsus esse videatur, Respublica jaceat in his perturbationibus, in quas eam ille conjecit. Hæc omnia vobis sunt expedienda. Nec hoc cogitandum, satis jam habere Rempublicam a vobis. Habet illa quidem tantum quantum nunquam mihi in mentem venit optare; sed contenta non est, et, pro magnitudine et animi et beneficii vestri, a vobis magna desiderat. Adhuc ulta suas injurias est per vos interitu Tyranni: nihil amplius. Ornamenta vero sua quæ recuperavit? An quod ei mortuo paret, quem vivum ferre non poterat?

Cujus æra refigere debebamus, ejus etiam chirographa defendimus? At enim ita decrevimus. Fecimus id quidem, temporibus cedentes, quæ valent in Republica plurimum. Sed immoderate quidam et ingrate nostra facilitate abutuntur. Verum hæc propediem et multa alia coram. Interim velim sic tibi persuadeas, mihi, cum Reipublicæ, quam semper habui carissimam, tum amoris nostri causa, maximæ curæ esse tuam dignitatem. Da operam ut valeas.

EPISTOLA II.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

An. R. 709.

Cicer. 63.

Coss.

Marcus

Antonius,

P. Cornelius

Dolabella.

VREHEMENTER lætor, tibi probari sententiam et orationem meam, qua si sæpius uti liceret, nihil esset negotii, libertatem et Rempublicam recuperare. Sed homo amens et perditus, multoque nequior quam ille ipse quem tu nequissimum occisum esse dixisti, cœdis initium quærit: nullamque aliam ob causam me autorem fuisse Cæsaris interficiendi criminatur, nisi ut in

un mort, qu'elle n'a pu supporter vivant? Nous soutenons les mémoires particuliers d'un homme, dont nous aurions dû proscrire les loix. A la vérité nous nous y sommes engagés par un décret : il falloit bien céder aux conjonctures, qui n'ont que trop de force dans les affaires du Gouvernement. Mais n'abuse-t-on pas aussi de notre facilité avec autant d'emportement que d'ingratitude? Nous * agiterons bientôt de bouche toutes ces matières et quantité d'autres. En attendant, ne doutez pas que l'intérêt de la République, qui m'a toujours été très-cher, et notre amitié, ne me fassent prendre votre dignité fort à cœur. N'oubliez pas le soin de votre santé.

L E T T R E I I.

Au même C A S S I U S.

C'EST une vive satisfaction pour moi d'ap- An de R. 709.
prendre que vous approuvez ** mon sentiment Cicer. 63.
et ma harangue (a). S'il m'étoit permis de recom- Consuls
mencer plus souvent, nous n'aurions pas beau- Marc Antoine,
coup de peine à rétablir la liberté et la Répu- P. Cornelius
Dolabella.

* Nous parlerons de tout cela, et de beaucoup d'autres choses, lorsque nous nous verrons; ce sera incessamment. En attendant...

** Que vous approuvez l'avis que j'ai ouvert, et la harangue sur laquelle je l'ai appuyé. S'il m'étoit permis....

(a) C'est la seconde Philippique, où Cicéron avoit extrêmement maltraité Antoine. (NOTE DU TRADUCTEUR.).

blique. Mais cet insensé, ce furieux (a), beaucoup plus méchant que celui dont vous avez dit que c'étoit un très-méchant homme de tué, cherche des prétextes pour commencer le carnage, et n'a point d'autres vues, en m'accusant d'avoir conseillé le meurtre de César, que d'exciter contre moi les vétérans. C'est un péril qui m'alarme peu, pourvu qu'il me fasse participer à la gloire de votre action.

Ainsi, il n'y a plus de sûreté à se rendre au Sénat, ni pour Pison (b), qui s'est emporté le premier contre lui, ni pour moi qui ai fait la même chose trente jours après, ni pour P. Servilius (c), qui a suivi mon exemple. L'infâme Gladiateur veut répandre du sang; il s'étoit flatté de commencer par moi le 19 de Septembre. Mais jugez comment il vint préparé, après avoir passé plusieurs jours à la campagne de Metellus (2), dans ses exercices ordinaires. Le vin et la débauche n'avoient-elles pas été d'excellentes préparations? Aussi tout le monde a-t-il jugé qu'il vomissoit (3), comme je vous l'ai déjà marqué, plutôt qu'il ne parloit.

Autant donc qu'on peut l'espérer, dans de si grands maux, j'ai fait une petite partie de ce que

(a) Antoine. (NOTE DU TRADUCT.)

(b) L. Calpurnius Pison, beau-père de César. (IBID.)

(c) Fils de P. Servilius Isauricus. Il avoit été Consul avec César. Il faut lire tout ce détail dans l'Histoire de Cicéron. (IBID.)

me veterani incitentur. Quod ego periculum non extimesco, modo vestri facti gloriam cum mea laude communicet.

Ita nec Pisoni, qui in eum primus inventus est, nullo assentiente, nec mihi, qui idem tricesimo post die feci, nec P. Servilio, qui me est consecutus, tuto in Senatum venire licet. Cœdem enim Gladiator quærit, ejusque initium a. d. XIII. Kalendas Octobris a me se facturum putavit. At quam paratus venerat, cum in villa Metelli complures dies commentatus esset! Quæ autem in lustris et in vino commentatio potuit esse? Itaque omnibus est visus, ut ad te antea scripsi, vomere suo more, non dicere.

Quare quod scribis te confidere auctoritate et eloquentia nostra aliquid profici posse; non nihil, ut in tantis malis, est profectum. Intelligit enim populus Romanus tres esse Consulares, qui, quia de Re-

130 LETTRES DE CICERON,
publica bene senserint, libere locuti sunt,
tuto in Senatum venire non possint.

Nec est præterea quod quidquam exspectes. Tuus enim necessarius affinitate nova delectatur. Itaque jam non est studiosus ludorum, infinitoque fratris tui plausu dirumpitur. Alter item affinis novis commentariis Cæsaris delinitus est. Sed hæc tolerabilia : illud non ferendum, quod est, qui vestro anno filium suum Consulem futurum putet, ob eamque causam se huic latroni deservire præ se ferat.

Nam L. Cotta, familiaris meus, fatali quadam desperatione, ut ait, minus in Senatum venit. L. Cæsar, optimus et fortissimus civis, valetudine impeditur. Ser. Sulpicius, et summa auctoritate, et optime sentiens, non adest. Reliquos, exceptis designatis, ignosce mihi, si non numero Consulares. Habes auctores consilii publici.

vous vous promettez, m'écrivez-vous, de mon autorité et de mon éloquence. Le peuple Romain comprend qu'il existe trois Consulaires (a), qui, pour avoir bien pensé sur l'état de la République et s'être expliqué librement, ne peuvent aller en sûreté aux assemblées du Sénat.

N'attendez rien de plus. Votre allié (b) se complaît dans son nouvel engagement : vous comprenez bien qu'il n'a plus de passion pour les jeux (4), et qu'il enrage des applaudissemens infinis qu'il voit recevoir à votre frère. Votre autre allié (c) s'est laissé adoucir par les mémoires de César. Mais tout cela est supportable. Ce qui ne l'est pas *, c'est qu'il y ait quelqu'un qui compte de voir son fils Consul dans votre année (5), et qui affecte par cette raison de faire sa cour à ce brigand d'Antoine.

L. Cotta (6), mon ami familial, a cessé d'assister au Sénat, sans autre raison, dit-il, qu'une espèce de fatal désespoir. L. César, un de nos meilleurs et de nos plus braves citoyens, est arrêté par sa maladie. Servius Sulpicius, homme d'un grand poids

(a) L. Calpurnius Pison, Cicéron et P. Servilius. (NOTES DU TRADUCTEUR.)

(b) Lepidus, qui avoit épousé, comme Cassius, une des deux sœurs de M. Brutus, et qui venoit de marier son fils avec la fille de Marc-Antoine. (IBID.)

(c) On juge sans certitude que c'étoit C. Marcellus. (N. du T.)

* Ce qui ne l'est pas, c'est que, dans l'espérance de voir son fils devenir Consul dans votre année, il affecte de paroître dévoué à ce brigand d'Antoine.

et qui pense fort bien , est absent de Rome. Pardonnez si, à la réserve des deux Consuls désignés (a), je ne prends pas la peine de nommer le reste des Consulaires. Vous venez de voir les principaux chefs des délibérations publiques. Ce nombre seroit petit dans la plus heureuse situation des affaires : qu'en pensez-vous dans le misérable état où elles sont réduites ?

Toute notre espérance est donc en vous ; du moins si ce n'est pas pour votre propre sûreté que vous êtes hors de Rome ; car alors ce ne seroit pas même en vous que nous espérerions : mais si vous méditez quelque chose qui soit digne de votre gloire , je souhaite que mon salut s'y trouve compris ; et quand il ne le seroit pas , je ne doute pas du moins que vous ne rétablissiez bientôt la République dans tous ses droits. Pour moi , comptez que je ne manque et ne manquerai jamais à ceux qui vous appartiennent. Manquassent-ils eux-mêmes de confiance pour moi , ma fidélité et mon amitié pour vous n'en seront pas moins inviolables. Adieu.

(a) Hirtius et Pansa , nommés pour le Consulat de l'année suivante. (N. DU T.)

Qui numerus, etiam bonis rebus, exiguus esset; quid censes perditis?

Quare spes est omnis in vobis: qui si idcirco abestis ut sitis in tuto, ne in vobis quidem. Sin aliquid dignum vestra gloria cogitatis, velim salvus nobis. Sin id minus, res tamen publica per vos brevi tempore jus suum reciperabit. Ego tuis neque desum, neque deero. Qui si ne ad me referent, mea tibi tamen benevolentia fidesque præstabitur. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

An. R. 709. AUGET tuus amicus furorem in dies. Pri-
 Cicer. 63. mum, in statua, quam posuit in Rostris,
 Coss. inscripsit *Parenti optime merito*: ut non
 M. Antonius, modo sicarii, sed jam etiam parricidæ ju-
 P. Cornelius dicemini.
 Dolabella.

Quid dico, iudicemini? Judicemur po-
 tius. Vestri enim pulcherrimi facti ille fu-
 riosus me principem dicit fuisse.

Utinam quidem fuissem; molestus nobis
 non esset. Sed hoc vestrum est: quod quum
 præteriiit, utinam haberem quid vobis da-
 rem consilii. Sed ne mihi quidem ipsi re-
 perio quid faciendum sit. Quid enim est
 quod contra vim sine vi fieri possit? Con-
 silium omne autem hoc est illorum, ut
 mortem Cæsaris persequantur. Itaque a. d.
 Sext. Non. Octob. productus in concio-
 nem a Canutio, turpissime ille quidem dis-
 cessit: sed tamen ea dixit de Conservato-
 ribus Patriæ, quæ dici deberent de prodi-

LETTRE III.

Au même CASSIUS.

LA fureur de votre ami (7) augmente de jour en jour. Premièrement il a mis pour inscription à la statue qu'il a fait élever aux Rostres : *Parenti optime merito* ; dans la vue sans doute de vous faire passer non-seulement pour des assassins , mais encore pour des parricides (8).

An. R. 709.
Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

Mais, que dis-je ? vous : c'est nous que je devois dire, car ce furieux prétend que votre glorieuse action n'a point eu d'autre conseiller que moi (9).

Plût au Ciel que je l'eusse été ! il ne nous causeroit plus d'inquiétude. Vous savez que ce reproche tombe sur vous. Mais comme le mal est fait, je voudrois du moins pouvoir vous aider de mes conseils. Quel moyen, lorsque je ne vois pas quel parti j'ai à prendre pour moi-même ? Que faire contre la violence, si l'on ne prend pas aussi le parti de l'employer ? Il est certain que ces gens-là rapportent tous leurs desseins à venger la mort de César. Le 2 Octobre, Antoine s'étant fait présenter à la tribune par Canutius (a), n'en est sorti à la vérité que fort

(a) Tribun du peuple, que Cicéron appelle dans sa troisième Philippique, *Tyberinum Canutium*.

honteusement; mais il n'a pas laissé d'y parler des conservateurs de la patrie, du même ton dont on devoit parler d'une troupe de traîtres; et tous, autant qu'ils sont, assurent hardiment que vous n'avez rien fait, et que Canutius ne fait rien que par mon conseil.

Tout le reste est de la même force. Jugez-en par ce seul trait : ils ont enlevé à votre Lieutenant l'argent qu'il vous portoit. Que croyez-vous qu'ils s'imaginent, lorsqu'ils s'abandonnent à ces excoës ? Ils pensent sans doute que cet argent se porte aux ennemis publics.

O comble de misère ! Nous n'avons pu souffrir un maître, et nous servons notre compagnon d'esclavage. Cependant, quoiqu'il reste moins lieu à l'espoir qu'à la crainte, je conserve encore la confiance dans votre vertu. Mais où sont les troupes ? A l'égard du reste, j'aime mieux que vous vous consultiez vous-même, que de vous apprendre tout ce que l'on peut dire. Adieu.

toribus. De me quidem non dubitanter quin omnia de meo consilio et vos fecissetis, et Canutius faceret.

Cetera cujusmodi sint, ex hoc judica, quod legato tuo viaticum (a) eripuerunt. Quid eos interpretari putas, cum hoc faciunt? Ad hostem scilicet portari.

O rem miseram! Dominum ferre non potuimus, conservo servimus. Et tamen, me quidem favente magis quam sperante, etiamnum residet spes in virtute tua. Sed ubi sunt copiae? De reliquo, malo te ipsum loqui tecum, quam nostra dicta cognoscere. Vale.

(a) *Viaticum*. Somme d'argent que les Lieutenans des Gouverneurs recevoient du trésor public (NOTE DU TRAD.).

EPISTOLA IV.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

VELLEM Idibus Martiis me ad cœnam invitasses : Reliquiarum nihil fuisset. Nunc
An. R. 710. Cicer. 64. Coss.
Vibius Pansa, A. Hirtius. me reliquiæ vestræ exercent, et quidem præter ceteros me. Quanquam egregios Consules habemus, sed turpissimos Consulares; Senatum fortem, sed infimo quemque honore fortissimum. Populo vero nihil fortius, nihil melius, Italiaque universa. Nihil autem foedius Philippo et Pisone legatis, nihil flagitiosius: qui cum essent missi, ut Antonio ex Senatus sententia certas res nuntiarent, cum ille earum rerum nulli paruisset, ultro ab illo ad nos intolerabilia postulata retulerunt.

Itaque ad nos concurritur: factique jam in re salutari Populares sumus. Sed tu quid ageres, quid acturus, ubi denique esses, nesciebam. Fama nuntiabat te isse in Syriam, auctor erat nemo. De Bruto, quo

L E T T R E I V .

Au même CASSIUS.

QUE ne m'invitez-vous à votre festin (10) des Ides de Mars ! Il n'y auroit point eu de restes. An de R. 710.
De Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa ,
A. Hirtius.
Aujourd'hui ce sont ces restes qui donnent de l'exercice , et qui m'en donnent plus qu'à personne. Cependant nous avons d'excellens Consuls. Mais les infâmes Consulaires ! Nous avons en général un Sénat plein de courage ; mais * ce n'est que dans le bas rang que cette qualité se trouve. Il n'y a rien de plus ferme et de mieux intentionné que le peuple Romain et l'Italie entière : mais ** rien de si méprisable et de si criminel que Philippus et Pison , nos deux députés vers Antoine. Croiriez-vous qu'ayant été chargés de lui porter , suivant les délibérations du Sénat , quelques ordres , auxquels il a refusé d'obéir sans exception , ils n'ont pas fait difficulté de nous rapporter de sa part des demandes insupportables ?

Tout le monde a recours à moi , et je suis devenu populaire (11) dans une *** fort bonne

* Mais les plus courageux sont les moins honorés. Il n'y a rien de plus ferme.....

** Mais rien de plus vil , rien de plus scélérat que.....

*** Dans une cause , au sort de laquelle est attaché le salut public. Mais j'ignore.....

cause. Mais j'ignore ce que vous faites, ce que vous vous proposez, et jusqu'aux lieux où vous êtes. Le bruit s'est répandu que vous étiez allé en Syrie; mais * sans qu'on en connoisse la source. Pour Brutus, il y a plus de fond à faire sur ce qu'on rapporte de lui, parce qu'il est moins éloigné. Des gens assez sensés blâment extrêmement Dolabella (12) de vous avoir succédé si-tôt, à vous qui êtes à peine en Syrie depuis trente jours, et concluent qu'il ne faut pas que vous l'y receviez. Mais on loue beaucoup et vous et Brutus, d'avoir formé, comme on se l'imagine, une armée en si peu de tems, contre toute espérance.

Je ferois ma lettre plus longue, si je connoissois votre situation. Je ne m'attache ici qu'au bruit public. Satisfaites-donc à l'impatience que j'ai de recevoir de vos lettres. Adieu.

L E T T R E V.

Au même CASSIUS.

An de R. 710.

Cicer. 64.

Consuls

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

C'EST l'hiver, apparemment, qui ne nous a point encore permis d'apprendre de vous-même ce que vous faites et ** où vous êtes. Cependant

* Mais personne n'osoit l'assurer. Pour Brutus....

** Et principalement où vous êtes.

propius est, eo firmiora videntur esse quæ nuntiantur. Dolabella valde vituperabatur ab hominibus non insulsis, quod tibi tam cito succederet, cum tu vix dum triginta dies in Syria fuisses. Itaque constabat, eum recipi in Syriam non oportere. Summa laus et tua et Bruti est, quod exercitum præter spem existimamini comparasse.

Scriberem plura, si rem causamque nossem. Nunc quæ scribo, scribo ex opinione hominum atque fama. Tuas Literas avidè exspecto. Vale.

E P I S T O L A V.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

HIEMEM credo adhuc prohibuisse, quominus de te certum haberemus, quid ageres, maximeque ubi esses. Loquebantur omnes tamen, credo, quod volebant, in Syria te

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

142 LETTRES DE CICERON,
esse, habere copias. Id autem eo facilius
credebatur, quia simile vero videbatur.

Brutus quidem noster egregiam laudem
est consecutus. Res enim tantas gessit tam-
que inopinatas, ut eæ cum per se gratæ
essent, tum ornatiores propter celeritatem.

Quod si tu ea tenes, quæ putamus,
magnis subsidiis fulta Respublica est. A
prima enim ora Græciæ usque ad AEgyptum,
optimorum civium imperiis muniti-
erimus et copius.

Quanquam, nisi me fallebat, res se sic
habebat, ut totius belli omne discrimen in
Decimo Bruto positum videretur: qui si,
ut sperabamus, erupisset Mutina, nihil
belli reliqui fore videbatur. Parvis omnino
jam copiis obsidebatur, quod magno præ-
sidio Bononiam tenebat Antonius.

tout le monde dit que vous êtes en Syrie ; et que vous y avez des troupes. Peut-être le dit-on parce qu'on le souhaite : et se le persuade-t-on facilement parce qu'on y trouve de la vraisemblance.

Notre cher Brutus s'est acquis assurément beaucoup de gloire : il a fait de si grandes choses (13), auxquelles on s'attendoit si peu, que si elles sont fort agréables en elles-mêmes, la promptitude de l'exécution leur donne encore un nouveau prix.

De votre côté, si vous êtes en possession de tous les avantages qu'on s'imagine, la République est appuyée par de grands secours ; car on compte que depuis l'entrée de la Grèce jusqu'en Égypte, nous serons fortifiés par l'autorité et les troupes de deux excellens citoyens.

Cependant je suis trompé si, dans l'état où sont les choses, tout le fort de la guerre ne roule sur Decimus Brutus. * S'il sort de Modène, comme nous l'espérons, il semble que la guerre est finie. Il n'est assiégé que par un fort petit nombre de troupes, parce qu'Antoine a mis une grosse garnison à Boulogne.

* On pense que s'il eût fait une sortie de Modène, comme nous l'espérons, la guerre auroit été terminée ; car il n'est assiégé que par un fort petit nombre de troupes, diminuées par la forte garnison qu'Antoine a établie à Boulogne.

Hirtius est à.....

Hirtius est à *Claterna* (a), Octave à *Forum-Cornelii* (b), tous deux avec une bonne armée ; et Pansa en forme une puissante à Rome ; des levées d'Italie. L'hiver empêche encore qu'on ne puisse rien entreprendre. Si j'en crois les lettres que je reçois souvent d'Hirtius, il me paroît qu'il ne fera rien imprudemment.

Outre Bonlogne, *Rhegium* et Parme, nous sommes sûrs que toute la Gaule est fort attachée à la République. Vos cliens, de l'autre côté du Pô, marquent aussi un zèle admirable pour la cause commune.

Le corps du Sénat est plein de courage, à l'exception des Consulaires, entre lesquels je ne vois que L. César qui ait de la fermeté et de la droiture.

La mort de Servius Sulpicius (14) nous a fait perdre un puissant appui. Les autres, du même Ordre, sont ou lâches ou méchants. Quelques-uns portent envie à la gloire de ceux dont ils voient les services approuvés du public. Mais enfin, l'accord du peuple Romain et de toute l'Italie est admirable.

(a) Aujourd'hui *Quaderna*, sur la rivière du même nom. (NOTE DU TRADUCTEUR).

(b) On appelloit aussi ce lieu, *Forum-Sulla*, parce qu'il tiroit son nom de L. Cornelius Sulla. C'est aujourd'hui *Imola*, nom qu'il a reçu, suivant Paul Diacre (Per. Longobard. l. II, 118.) de *Clephis*, Roi des Lombards. (IBID.)

Erat autem Claternæ noster Hirtius , ad Forum Cornelium Cæsar , uterque cum firmo exercitu : magnasque Romæ Pansa copias ex dilectu Italiæ comparat. Hiems adhuc rem geri prohibuerat. Hirtius nihil nisi considerate , ut mihi crebris Literis significat , acturus videbatur.

Præter Bononiam , Regium Lepidi , Parmam , totam Galliam tenebamus studiosissimam Reipublicæ. Tuos etiam clientes Transpadanos misifice conjunctos cum caussa habebamus.

Erat firmissimus Senatus , exceptis Consularibus ; ex quibus unus L. Cæsar firmus est et rectus.

Servii Sulpicii morte magnum præsidium amisimus. Reliqui partim inertes , partim improbi : nonnulli invident eorum laudi quos in Republica probari vident. Populi vero Romani totiusque Italiæ mira consensio est.

Hæc erant fere quæ tibi nota esse vellem.
Nunc autem opto ut ab istis Orientis partibus virtutis tuæ lumen eluceat. Vale.

EPISTOLA VI.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

QUI status rerum fuerit tum cum has Literas dedi, scire poteris ex C. Tidio Strabone, viro bono et optime de Republica sentiente. Nam quid dicam, cupidissimo tui, qui, domo et fortunis relictis, ad te potissimum profectus sit? Itaque eum tibi ne commendo quidem. Adventus ipsius ad te satis eum commendabit. Tu velim sic existimes, tibi que persuadeas, omne perfugium bonorum in te et Bruto esse positum, si, quod nolim, adversi quid evenerit. Res, cum hæc scribebam, erat in extremum adducta discrimen. Brutus enim Mutinæ jam vix sustinebat. Qui, si conservatus erit, vicinus: sin (quod Dii omen avertant); omnis omnium cursus ad vos. Proinde fac animum tantumque apparatus,

Voilà ce que j'ai cru devoir vous communiquer. Je souhaite que de l'Orient, où vous êtes, vous fassiez luire jusqu'ici la lumière de votre vertu. Adieu.

LETTRE VI.

Au même CASSIUS.

Vous pouvez apprendre de C. Tiberius (15) Strabon An de R. 710.
 quelle étoit la situation des affaires, lorsque je De Cicer. 64.
 lui ai confié cette lettre. C'est un bonnête homme, Consuls
 et fort affectionné à la République. Vibius Pansa,
 et fort affectionné à la République. Il est inutile A. Hirtius.
 d'ajouter qu'il vous aime beaucoup, lorsqu'aban-
 donnant sa maison et ses biens, il se détermine
 à se rendre auprès de vous. Aussi me garderai-je
 bien de vous le recommander : son arrivée seule
 doit être une recommandation excellente. Mettez-
 vous dans l'esprit, cher Cassius, et persuadez-
 vous bien, que si, contre nos desirs, il nous
 arrive quelque disgrâce, les bonnêtes gens n'ont
 point d'autre ressource que vous et Brutus (a). Au
 moment où je vous écris, la République est
 dans le dernier danger : Decimus ne se soutient
 qu'avec beaucoup de difficulté dans Modène. S'il

(a) Ce Brutus étoit Marcus. Celui qui suit étoit Decimus ;
 tous deux de la même maison, et chefs du parti de la Répu-
 blique. On doit être familiarisé ici avec leurs emplois et leurs
 caractères. (NOTE DU TRADUCTEUR.)

148. LETTRES DE CICÉRON,

est secouru, la victoire est à nous; si le contraire arrive, ce que je prie les Dieux de ne pas permettre, attendez-vous à voir courir tout le monde * à vous. Disposez-vous donc, et par votre courage, et par vos préparatifs, à vous trouver en état de rétablir la République. Adieu.

LETTRE VII.

Au même CASSIUS.

AN. DE R. 710. J'AIMEROIS mieux que vous apprissiez de vos
De. Cicer. 64. autres amis que de moi-même, avec quelle cha-
Consuls leur j'ai défendu votre dignité dans l'assemblée
Vibius Pansa, du Sénat, et dans celle du peuple (16). Mon
A. Hirtius. opinion aurait aisément prévalu, si Pansa ne s'y
étoit fortement opposé. Après l'avoir proposée
au Sénat, je me fis produire au peuple par le
Tribun Servilius. Je dis tout ce que je pus en
votre faveur, avec une voix si forte, qu'elle
remplissoit le Forum, et je reçus des marques
de l'approbation du peuple, par des applaudisse-
mens dont je n'ai jamais vu d'exemple.

Vous me pardonnerez d'avoir fait toutes ces
démarches contre l'inclination de votre belle-
mère (17); sa timidité lui faisoit craindre que
Pansa n'en fût offensé. En effet, il n'a pas fait

* A voir courir tout le monde vers vous.

quanto opus est ad universam Rempubli-
cam recipendam. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

QUANTO studio dignitatem tuam, et in
Senatu et ad Populum defenderim, ex tuis
te malo quam ex me cognoscere. Quæ mea
sententia in Senatu facile valuisset, nisi
Pansa vehementer obstitisset. Ea senten-
tia dicta, productus sum in concionem a
Tribuno Plebis M. Servilio. Dixi de te quæ
potui, tanta contentione, quantum Forum
est: tanto clamore consensuque Populi, ut
nihil unquam simile viderim.

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

Id velim mihi ignoscas, quod invita so-
cru tua fecerim. Mulier timida verebatur
ne Pansæ animus offenderetur. In concione
quidem Pansa dixit matrem quoque tuam,
et fratrem, illam a me sententiam noluisse

150 LETTRES DE CICERON,
dici. Sed hæc non movebant : alia male-
bam. Favebam et Reipublicæ , cui semper
favi , et dignitati ac gloriæ tuæ.

Quod autem in Senatu pluribus verbis
disserui , et dixi in concione , in eo velim
fidem meam liberes. Promisi enim , et prope
confirmavi , te non expectasse nec expec-
taturum decreta nostra , sed te ipsum , tuo
more , Rempublicam defensurum. Et quan-
quam nihil dum audieramus , nec ubi esses ,
nec quas copias haberes : tamen sic sta-
tuebam , omnes quæ in istis partibus essent
opes copiarque , tuas esse : per teque Asiam
Provinciam confidebam jam Reipublicæ reci-
peratam. Tu fac , in augenda gloria te ipsum
vincas. Vale.

difficulté de dire à l'assemblée, que votre mère et votre frère étoient d'un autre sentiment que le mien (18). Mais cette opposition n'a point été capable de m'ébranler : j'étois poussé par des considérations plus puissantes. Avec le bien de la République, qui a toujours été ma plus forte passion, j'avois en vue votre dignité et votre gloire.

Mais je ne vous déguiserai point un article, sur lequel je me suis fort étendu devant le Sénat, et que j'ai touché aussi devant le peuple, avec un desir très-ardent de vous voir dégager ma parole : j'ai promis, et j'ai presque garanti, que vous n'attendriez point nos décrets pour vous rendre utile à la République, et que vous vous y porteriez * volontairement, suivant vos propres lumières. Quoique nous ne sachions, ni où vous êtes, ni quelles forces vous avez actuellement, je n'ai pas douté que toutes les troupes, qui sont dans vos quartiers, ne fussent à votre disposition, et j'ai même supposé que vous aviez déjà fait rentrer toute la province d'Asie sous l'obéissance de la République (19). Faites-vous donc un devoir de vous surpasser vous-même, en augmentant sans cesse votre gloire. Adieu.

* Mais que vous vous y porteriez *de vous-même*, comme vous l'avez toujours fait. Et quoique nous ne sachions encore, ni où vous êtes, ni.....

L E T T R E V I I I.

Au même CASSIUS.

An de R. 710.
De Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

COMME je suis sûr qu'on vous envoie les actes de Rome, je m'imagine que vous y'aurez appris le crime de votre allié Lepidus (20), et l'excès de sa légèreté et de son inconstance. Nous avions cru la guerre terminée; mais il faut recommencer (21), et toute notre espérance porte sur Decimus et Plancus. Vous parlerai-je sincèrement? elle n'est que dans vous et mon cher Brutus; non-seulement pour notre ressource présente, s'il arrive quelque événement sinistre; mais encore pour le solide rétablissement de la liberté.

Il s'est répandu sur Dolabella bien des bruits, conformes à nos desirs; mais on n'en connoît point assez la source. Pour vous, mon cher Cassius, sachez que par le jugement qu'on porte aujourd'hui de vous, et par les espérances qu'on en conçoit pour l'avenir, vous êtes un Grand Homme. Que cette idée vous fasse tendre à ce qu'il y a de plus * relevé. En effet, il n'y a rien de si grand, dont le peuple Romain ne vous juge capable, et qu'il ne croie pouvoir attendre de vous. Adieu.

* A ce qu'il y a de plus élevé. En effet....

E P I S T O L A V I I I.

M. T. C. C. C A S S I O S. P. D.

SCÆLUS affinis tui, Lepidi, summamque levitatem et inconstantiam ex actis, quæ ad te mitti certo scio, cognosse te abitror. Itaque nos, confecto bello, ut arbitrabamur, renovatum bellum gerimus, spemque omnem in D. Bruto et Planco habemus: si verum quæris, in te, et in meo Bruto, non solum ad præsens perfugium, si (quod nolim) adversi quid acciderit, sed etiam ad confirmationem perpetuæ libertatis.

Am. R. 7102

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

Nos hic de Dolabella audiebamus, quæ vellemus; sed certos auctores non habebamus. Te quidem magnum hominem, et præsentis iudicio, et reliqui temporis expectatione scito esse. Hoc tibi proposito, fac ut ad summa contendas: Nihil est tantum quod non Populus Romanus a te perfici atque obtineri posse iudicet. Vale.

EPISTOLA IX.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

AN. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

BREVITAS tuarum Literarum me quoque breviorē in scribendo facit: et, vere ut dicam, non satis occurrit quid scribam. Nostras enim res in actis perferri ad te certo scio, tuas autem ignoramus. Tanquam enim clausa sit Asia, sic nihil perfertur ad nos, præter rumores de oppresso Dolabella, satis illos quidem constantes, sed adhuc sine auctore.

Nos, confectum bellum cum putaremus, repente a Lepido tuo in summam sollicitudinem adducti sumus. Itaque persuade tibi, maximam Reipublicæ spem in te et in copiis esse tuis. Firmos omnino exercitus habemus: sed tamen ut omnia (ut spero) prospere procedant, multum interest te venire. Exigua enim spes est Reipublicæ: nam nullam non libet dicere: sed quæcunque est, ea despondetur anno Consulatus tui. Vale.

L E T T R E I X.

Au même CASSIUS.

Vos lettres sont si courtes, qu'elles ne me per-
mettent pas de faire les miennes fort longues;
et franchement, la matière me manque, car je
sais que vous apprenez toutes nos affaires dans
les recueils qu'on vous envoie; mais nous igno-
rons les vôtres. Nous ne recevons pas plus de
nouvelles de l'Asie, que si elle étoit fermée; à
l'exception néanmoins des bruits, qui se soutien-
nent assez, sur la * ruine de Dolabella, mais dont
on ne connoît point encore l'auteur.

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

Pour nous, lorsque nous nous sommes crus à
la fin de la guerre, votre Lepidus nous a re-
plongé dans les dernières inquiétudes. Persuadez-
vous bien que la République met en vous ** sa
principale espérance. Nous avons de fort bonnes
armées; mais pour tirer tout le parti que j'es-
père, de nos avantages, il importe extrêmement
que vous vous rendiez ici (22). Il y a peu de
fonds à faire sur la conservation de la Répu-
blique : je n'ose dire, aucun fonds; mais le peu
qui reste, porte sur l'année de votre Consu-
lat (23). Adieu.

* Sur la *défaite* de Dolabella,....

** Met en vous, et *dans vos troupes*, sa principale espérance.

L E T T R E X.

Au même CASSIUS.

An de R. 710. **L**EPIDUS, votre allié, Lepidus, votre ami, fut
 Cicer. 64. déclaré, le 30 de Juin, au Sénat, l'ennemi pu-
 Consuls blic, par une délibération unanime, avec tous
 Vibius Pansa, ceux qui ont abandonné la République, à son
 A. Hirtius. exemple. Cependant, on leur a laissé jusqu'au
 premier de Septembre, pour rentrer dans le de-
 voir. Le Sénat ne manque point assurément de
 courage; mais, ce qui le soutient plus que tout
 le reste, c'est l'espérance de votre secours.

Au moment où je vous écris, la guerre est
 devenue fort ardente par * le crime et la légè-
 rété de Lepidus. Les nouvelles que nous recevons
 chaque jour sur Dolabella nous satisfont beau-
 coup; mais n'ayant point encore d'auteur ni de
 garant, elles ne portent que sur de simples bruits.
 Votre lettre du 7 de Mai, qui est arrivée dans
 cette conjoncture, ne ** laisse pas douter à toute la
 ville qu'il ne soit actuellement accablé, et que
 vous ne veniez en Italie avec votre armée, soit
 pour nous soutenir par votre autorité et votre
 prudence, si vos entreprises ont réussi, ou pour

* Par l'inconstance criminelle de Lepidus.

** Ne permet à personne, ici, de douter qu'il ne soit.

EPISTOLA X.

M. T. C. C. CASSIO S. P. D.

LEPIDUS, tuus affinis, meus familiaris, pridie Kalendas Quintiles sententiis omnibus hostis a Senatu judicatus est, ceterique qui una cum illo a Republica defece-
runt : quibus tamen ad sanitatem redeundi ante Kalendas Septemb. potestas facta est. Fortis sane Senatus, sed maxime spe subsidii tui.

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

Bellum quidem, cum hæc scribebam, sane magnum erat, scelere et levitate Lepidi. Nos de Dolabella quotidie quæ volumus, audimus : sed adhuc sine capite, sine auctore, rumore nuntio. Quod cum ita esset, tamen Literis tuis, quas Nonis Maii ex castris datas acceperamus, ita persuasum erat civitati, ut illum jam oppressum omnes arbitrarentur, te autem in Italiam venire cum exercitu : ut, si hæc ex sententia confecta essent, consilio atque

158 LETTRES DE CICÉRON,
auctoritate tua; sin quid forte titubatum,
ut sit in bello, exercitu tuo niteremur.

Quem quidem ego exercitum, quibus-
cunque potuero rebus ornabo: cujus rei
tum tempus erit, cum quid opis Reipu-
blicæ laturus is exercitus sit, aut quid jam
tulerit, notum esse coeperit. Nam adhuc
tantum conatus audiuntur, optimi illi qui-
dem et præclarissimi, sed gesta res expec-
tatur; quam quidem aut jam esse aliquam,
aut appropinquare confido.

Tua virtute et magnitudine animi nihil
est nobilius. Itaque optamus ut quampri-
mum te in Italia videamus. Rempublicam
nos habere arbitrabimur, si vos habebimus.

Præclare viceramus, nisi spoliatum, inermem, fugientem Lepidus recepisset Antonium. Itaque nunquam tanto odio civitati Antonius fuit, quanto est Lepidus. Ille enim ex turbulenta Republica, hic ex pace et victoria bellum excitavit. Huic oppositos Consules designatos habemus: in quibus

nous faire un appui de vos troupes, si par le caprice ordinaire des armes, il manque quelque chose au succès de vos desseins.

Ne doutez pas que je ne contribue, de tout mon pouvoir, à l'honneur de cette brave armée. Il en sera temps, lorsque nous commencerons à savoir ce qu'elle doit faire, ou ce qu'elle a déjà fait, pour le service de la République. Jusqu'à présent, nous n'avons appris que des tentatives, qui sont à la vérité fort glorieuses : mais on attend des exploits achevés; et je me persuade que s'il n'y en a point encore, ils ne sont pas fort éloignés.

Rien n'est au-dessus de votre vertu et de votre grandeur d'âme. Aussi n'aspirons-nous qu'à vous voir promptement en Italie. Nous croirons revoir la République, en vous revoyant.

Nous aurions vaincu glorieusement, si Marc-Antoine, dépouillé, désarmé, fugitif, n'eût trouvé Lepidus disposé à le recevoir. Aussi Lepidus est-il plus détesté à Rome que ne l'a jamais été Marc-Antoine. Celui-ci a commencé la guerre, dans un temps de trouble; mais l'autre a pris plaisir à la faire renaître, dans le sein de la paix et de la victoire. Nous lui opposerons nos Consuls désignés (a), pour lesquels notre confiance seroit

(a) Decimus Brutus et Planus, désignés Consuls pour l'année suivante; c'est-à-dire, après celle d'Hirrius et Pansa, tués à Modène. (NOTE DU TRADUCTEUR).

150 LETTRES DE CICERON,
extrême, si elle n'étoit troublée par l'incertitude
des événemens de la guerre.

Mettez-vous donc dans l'esprit qu'on se repose
uniquement sur vous et sur Brutus; qu'on vous
attend tous deux, et que Brutus est attendu in-
cessamment (24). Quand vous arriveriez * après
la défaite de nos ennemis, votre autorité servira
toujours à relever la République; et nous la ver-
rons du moins rétablie dans quelque état suppor-
table: car, lors même qu'elle sera heureusement
délivrée de nos perfides ennemis, il y a bien des
choses qui demanderont du remède. Adieu.

LETTRE XI.

C. CASSIUS (25), Proconsul, à CICERON.

.....

An. de R. 710. **A**PPRENEZ que je me suis rendu dans la Syrie
Cicer. 64. pour joindre les Généraux L. Murcius (26) et Q.
Consuls Crispus (27). Aussi bons citoyens que braves
Vibius Pansa, guerriers, ils n'ont pas plutôt su ce qui se pas-
A. Hirtius. soit à Rome, qu'ils m'ont remis leurs armées, et
qu'ils se sont unis à moi, pour servir courageuse-
ment la République.

* Quand vous arriveriez, comme j'en ai l'espoir, après la
défaite de nos ennemis....

est magna illa quidem spes, sed anceps
oura, propter incertos exitus praeliorum.

Persuade tibi igitur in te et in Bruto tuo
esse omnia, vos exspectari, Brutum qui-
dem jamjamque. Quod si, ut spero, victis
hostibus nostris veneritis, tamen auctori-
tate vestra Respublica exsurget, et in ali-
quo statu tolerabili consistet. Sunt enim
permulta quibus erit medendum, etiam
si Respublica satis esse videbitur sceleribus
hostium liberata. Vale.

E P I S T O L A X I .

C. CASSIUS PROCOS. M. T. C. S. P. D.

S. V. B. E. E. Q. V. In Syriam me pro-
fectum esse scito ad L. Murcium et Q. Cris-
pum Imperatores. Viri fortes, optimique
cives, postea quam audierunt, quæ Romæ
gererentur, exercitus mihi tradiderunt, ip-
sique mecum una fortissimo animo Rem-
publicam administrant.

An. R. 710.
Oscor. 64.
Cos.
Vibius Pansa
A. Hirtius.

Item Legionem, quam Q. Cæcilius Bassus habuit, ad me venisse scito: quatuorque legiones, quas A. Allienus ex Ægypto eduxit, traditas ab eo mihi esse scito.

Nunc te cohortatione non puto indigere, ut nos absentes, remque publicam, quantum est in te, defendas. Scire te volo firma præsidia vobis Senatuque non deesse, ut optima spe et maximo animo Rempublicam defendas. Reliqua tecum aget L. Car-teius familiaris meus. Vale. Data Novis Martiis, ex castris Taricheis.

EPISTOLA XII.

CASSIUS Procos. M. CICERONI S. D.

An. R. 710.
Cicer. 64.
Cass.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

S. V. B. E. E. Q. V. Legi tuas Literas, in quibus mirificum tuum erga me amorem recognovi. Videbaris enim non solum favere nobis, id quod et nostri et Reipublicæ causa semper fecisti; sed etiam gravem curam suscepisse, vehementerque esse de nobis sollicitus. Itaque quod te primum existimare putabam, non oppressa Repu-

Apprenez encore que la légion dont, Q. Cecilius Bassus (28) avoit le commandement, s'est rendue sous mes enseignes, et qu'Allienus (29) m'a remis aussi les quatre légions, qu'il a tirées de l'Égypte.

Je m'imagine que vous n'avez pas besoin, à présent, d'exhortation pour soutenir nos intérêts dans notre absence, et défendre la République; mais je vous apprends que les secours ne vous manquent point, à vous ni au Sénat, pour vous y employer avec autant de confiance que de zèle. L. Carteius, mon ami familier, est chargé de vous communiquer le reste. Adieu. Du camp de Tarichée (30). Le 7 de Mai.

L E T T R E X I I .

CASSIUS, Proconsul, à CICÉRON.

SI votre santé est bonne, je m'en réjouis beaucoup; la mienné l'est aussi. J'ai lu votre lettre, et je suis vivement touché des marques de votre affection. Non-seulement vous me souhaitez toutes sortes de biens, par l'ancien sentiment de votre amitié pour moi et de votre zèle pour la République; mais je vois que l'intérêt, que vous prenez à ma situation, va jusqu'à vous causer beaucoup de chagrin et d'inquiétude. Comme je me suis figuré, premièrement que vous ne me croirez

An de R. 710.
De Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

jamais capable d'être tranquille, lorsque la République est opprimée, et secondement, que vous ne me supposeriez point en action, sans être inquiet pour ma sûreté et pour le succès de mes entreprises; je ne me suis pas plutôt vu maître des légions qu'Allienus amenoit d'Égypte, que j'ai pris soin de vous en informer par divers exprès. Je n'ai pas manqué d'en écrire aussi au Sénat: mais j'ai donné ordre que mes lettres ne lui fussent rendues, qu'après vous avoir été communiquées. Si toutes ces dépêches n'ont point été jusqu'à Rome, je ne puis douter que Dolabella, qui depuis l'horrible meurtre de Trebonius (51) se trouve maître de l'Asie, n'ait arrêté mes messages.

Toutes les armées, qui étoient dans la Syrie, sont à présent réunies sous mes ordres *. J'avois pris avec elles divers engagemens, qui m'ont obligé de demeurer quelque-temps oisif; mais enfin je suis prêt à commencer la campagne. Mon espérance est toujours que vous ne cesserez pas de soutenir mon honneur, et de veiller à mes intérêts. Vous m'êtes témoin que je n'ai jamais refusé le travail, ni craint le danger, pour rendre service à ma patrie; que c'est par votre conseil, et votre autorité, que j'ai pris les armes contre ces infâmes brigands; que non-seulement j'ai levé

* Sont à présent réunies sous mes ordres. *Nos opérations ont été un peu retardées par la difficulté de payer aux soldats ce qu'on leur avoit promis; mais enfin....*

blica quiescere non posse; deinde, cum suspicārere nos moliri, quod te sollicitum esse et de salute nostra, et de rerum eventu putabam, simul ac Legiones accepi quas A. Allienus eduxerat ex AEgypto, scripsi ad te, tabellariosque complures Romam misi. Scripsi etiam ad Senatū Literas, quas reddi vetui prius quam tibi recitatae essent: si forte mei obtemperare mihi voverint. Quod si Literæ perlatae non sunt, non dubito quin Dolabella, qui, nefarie Trebonio occiso, Asiam occupavit, tabellarios meos deprenderit, Literasque intercepterit.

Exercitus omnes, qui in Syria fuere, teneo. Habeo paululum (31*) moræ, dum promissa militibus persolvo. Nunc jam sum expeditus. A te peto ut dignitatem meam commendatam tibi habeas, si me intelligis, nullum neque periculum, neque laborem Patriæ denegasse. Si contra importunissimos latrones arma cepi, te hortante, et auctore: si non solum exercitus ad Rempublicam libertatemque defendendam comparavi, sed etiam crudelissimis Tyrannis eripui: quos

166 LETTRES DE CICERON,
si occupasset Dolabella, non solum ad-
ventu, sed etiam opinione et expectatione
exercitus sui Antonium confirmasset.

Quas ob res milites tuere, si eos mirifico
de Republica meritos esse animadvertis, et
effice, ne quem poeniteat, Rempublicam,
quam spem prædæ et rapinarum sequi ma-
luisse.

Item Murci et Crispi imperatorum digni-
tatem, quantum est in te, tuere. Nam Bassus
misere noluit mihi legionem tradere. Quod
nisi milites invito eo Legatos ad me misis-
sent, clausam Apameam tenuisset, quoad
vi esset expugnata.

Hæc a te peto, non solum Reipublicæ,
quæ tibi semper fuit carissima, sed etiam

des armées pour la défense de la République et de la liberté, mais que je les ai comme arrachées des mains de nos cruels tyrans, dans un temps où, si Dolabella s'en étoit rendu maître avant moi, le seul bruit de leur approche auroit ranimé le courage d'Antoine et de son parti.

* Je vous conjure, par cette raison, de prendre nos troupes sous votre protection ; du moins si vous croyez qu'elles aient rendu de bons services à l'État, faites qu'elles ne se repentent point d'avoir préféré la cause de la République au desir du pillage et à l'espérance du butin.

Faites aussi tout ce qui dépendra de vous, pour faire rendre de justes honneurs aux Généraux Murcus et Crispus : car ** Bassus a refusé misérablement de me remettre sa légion ; et si ses soldats ne m'avoient pas fait une députation malgré lui, il auroit tenu contre moi dans Apamée, que j'aurois été forcé par conséquent d'emporter, les armes à la main.

Je vous demande cette grace, non-seulement au nom de la République, qui a toujours été

** Rendez-vous donc, par ces considérations, le protecteur de nos soldats ; et si vous reconnoissez qu'ils ont bien mérité de la République, faites qu'ils n'aient point à se repentir d'avoir préféré sa cause à l'espérance du butin et des rapines, que leur offroit le parti ennemi.*

Faites aussi.....

*** Car, à l'égard de Bassus, c'est un misérable, qui a refusé de me remettre sa légion ; et si.....*

168 LETTRES DE CICÉRON,
le plus cher objet de votre affection, mais en-
core au nom de notre amitié, dont je connois
toute la force sur votre esprit et sur votre cœur.

* Les troupes que j'ai sous mes ordres appar-
tiennent au Sénat, à tous les honnêtes gens, et
particulièrement à vous : car ce qu'elles appren-
nent continuellement de vos dispositions et de
votre conduite, les attache merveilleusement à
vos intérêts; et lorsqu'elles sauront que vous
prenez un soin particulier des leurs, elles croi-
ront vous devoir tout.

Depuis que cette lettre est écrite, j'ai appris
que Dolabella étoit entré dans la Cilicie, avec
toutes ses forces. Je ne tarderai point à le suivre,
et je vous informerai soigneusement de toutes
mes démarches. Fasse le Ciel seulement que mes
services répondent toujours à mes intentions! Pre-
nez soin de votre santé, et ne cessez pas de
m'aimer. Dans mon camp, le 7 de Mai.

LETTRE XIII.

CASSIUS Q. à M. (32) CICÉRON.

.....

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

SI nous nous applaudissons de la victoire (35)
et du salut de la République, notre joie est

* N'en doutez pas, l'armée que je commande appartient au
Sénat....

amicitiæ nostræ nomine , quam confido apud te plurimum posse.

Crede mihi , hunc exercitum , quem habeo , Senatus atque optimi cujusque esse , maximeque tuum. De cujus voluntate assidue audiendo , mirifice te diligit carumque habet. Qui si intellexerit , commoda sua curæ tibi esse , debere etiam se tibi omnia putabit.

Literis scriptis audii Dolabellam in Ciliciam venisse cum suis copiis. Proficiscar in Ciliciam. Quid egerim , celeriter ut scias dabo operam. Ac velim , ut meremur de Republica , sic felices simus. Fac valeas , meque ames, Nonis Maii. Ex castris.

E P I S T O L A X I I I.

C A S S I U S Q. M. C I C E R O N I S. D.

S. V. B. E. E. Q. V. Cum Reipublicæ vel salute, vel victoria gaudemus, tum instauratione tuarum laudum, quod maximus Consularis maximum Consulem te ipse vicisti et lætamur, et mirari satis non possumus. Fatale nescio quid tuæ virtuti

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

datum, idque sæpe jam experti sumus. Est enim tua toga omnium armis felicior, quæ nunc quoque nobis pœna victam Rempubli-
cam ex manibus hostium eripuit ac reddidit.

Nunc ergo vivemus liberi. Nunc te omnium maxime civis et mi carissime, id quod maxime Reipublicæ tenebris comperi-
risti, nunc te habebimus testem nostri et in te et in conjunctissimam tibi Rempubli-
cam amoris : et, quæ sæpe pollicitus es te et taciturnum dum serviremus, et dicturum
de me tum, cum mihi profutura essent, nunc illa non ego quidem dici tantopere desiderabo, quam sentiri a te ipso. Neque enim omnium judicio malim me à te com-
mendari, quam ipse tuo judicio digne, ac mereor, commendatus esse : ut hæc novis-
sima nostra facta, non subita, nec incon-
venientia, sed similia illis cogitationibus, quarum tu testis es, fuisse judices, meque

extrême aussi ; et nous ne pouvons assez admirer que votre gloire se renouvelle sans cesse , et qu'après avoir été si grand dans votre Consulat, le Consulaire l'emporte encore sur le Consul. Il y a * je ne sais quelle fatalité attachée à votre vertu. Combien de fois ne l'avons-nous pas éprouvé ? Votre robe est plus heureuse que toutes les armes des autres : c'est elle encore qui vient d'arracher à nos ennemis, et de nous rendre la République, qui étoit presque vaincue.

Nous vivrons donc libres. Vous serez donc témoin de notre affection pour vous , et pour cette République, qui vous est si chère : sentiment que vous avez mieux vérifié que jamais dans ces temps ** d'obscurités. Oui , le plus grand des Citoyens, et celui à qui je fais profession d'être le plus attaché, vous serez ouvertement témoin de notre tendresse ; et, ce que vous m'avez promis tant de fois de taire pendant notre servitude, pour le publier lorsque j'en pourrois tirer de l'utilité, je souhaiterai bien moins aujourd'hui de vous le voir effectivement publier, que sentir : car j'estime bien moins d'être recommandé par vous à l'opinion publique, que d'être, aussi bien que je ois le mériter, dans votre propre opinion. Enfin, ce qui est capable de me flatter infiniment, c'est que mes dernières

* Je ne sais quelle *destinée* s'attache à votre vertu.

** Dans ces *temps de troubles*. Oui....

actions vous paroissent, non l'effet d'une chaleur subite et inconsidérée, mais de la même nature que ces principes que vous connoissez ; et que vous me représentiez à vos propres yeux comme un homme, dont la patrie peut concevoir les meilleures espérances.

Vous avez, mon cher Cicéron, des enfans et des proches si dignes de vous, qu'ils ont de justes droits à votre plus vive affection. Après eux, ne devez-vous pas aimer, dans la République, ceux qui s'efforcent de suivre vos principes ? Je souhaite que le nombre en soit fort grand ; mais je ne crois pas qu'il le soit assez pour vous ôter la liberté de m'y recevoir, et de m'employer à tout ce qui sera de votre choix et de votre goût. Peut-être vous ai-je prouvé mon courage. Je n'ose en dire autant de mon esprit : car, tel qu'il est, la longueur de notre esclavage vous en a dérobé quelque chose.

Pour en venir aux affaires, j'ai tiré des côtes de l'Asie et des Iles, autant de vaisseaux que je l'ai pu. Malgré la résistance des villes, j'ai fait lever assez promptement des matelots. J'ai suivi la flotte de Dolabella, commandée par Lucilius (34), qui, après m'avoir fait souvent espérer la liberté du passage, sans avoir jamais quitté son poste, s'est enfin retiré à Corcyre (35), et s'est tenu renfermé dans le port. J'ai pris parti

ad optimam spem Patriæ non minimum
tibi ipsi producendum putes.

Sunt tibi, M. Tulli, Liberi, Propinqui-
que, digni quidem te, et merito tibi ca-
rissimi. Esse etiam debent in Republica
proxime hos cari, qui studiorum tuorum
sunt æmuli, quorum esse cupio tibi copiam.
Sed tamen non maxima me turba puto
excludi, quominus tibi vacet me excipere,
et ad omnia, quæ velis et probes, producere.
Animum tibi nostrum fortasse probavimus:
ingenium diutina servitus certe, qualecun-
que est, minus tamen quam erat, passa
est videri.

Nos ex ora maritima Asiæ Provinciæ, et
ex Insulis, quas potuimus Naves deduxi-
mus. Dilectum Remigum, magna contu-
macia civitatum, tamen satis celeriter ha-
buimus. Secuti sumus classem Dolabellæ,
cui Lucilius præerat: qui spem sæpe tran-
sitionis præbendo, neque unquam non de-

cedendo, novissime Corycum se contulit, et clauso portu se tenere cœpit. Nos illa relictâ, quod et in castra pervenire satius esse putabamus, et sequebatur classis altera, quam anno priore in Bithynia Tullius Cimber compararat, cui Turulius Quæstor præerat, Cyprum petivimus. Ibi, quæ cognovimus, scribere ad vos quam celerrime voluimus.

Dolabellam ut Tarsenses, pessimi socii, ita Laodiceni, multo amentiores, ultro accessierunt: ex quibus utrisque civitatibus, Græcorum militum numero, speciem exercitus effecit. Castra habet ante oppidum Laodiceam posita: et partem muri demolitus est, et castra oppido conjunxit. Cassius noster cum decem legionibus, et cohortibus viginti auxiliariis, et quatuor millium equitatu, a millibus passuum viginti, castra habet posita πάλω, et existimat se sine prælio posse vincere. Nam jam ternis tetradrachmis triticum apud Dolabellam est. Nisi quid navibus Laodicenorum supportarit, cito fame pereat necesse est. Ne supportare possit, et Cassii classis bene magna, cui præest

de l'y laisser, autant parce qu'il m'a paru plus à propos de gagner le camp, que parce que j'étois suivi d'une autre flotte, que Tullius Cimber (a) avoit rassemblée en Bithynie, l'année dernière, et qui étoit commandée par le Questeur Turullius (36). Je me suis rendu dans l'île de Chypre; et c'est de-là que je me hâte de vous écrire tout ce qui est venu à ma connoissance.

Al'exemple des Tarsiens(37), ces infidèles alliés, les Laodicéens, encore plus insensés, ont appelé volontairement Dolabella. Il a rassemblé dans ces deux villes un certain nombre de soldats Grecs, qui lui composent une sorte d'armée. Il s'est campé devant Laodicée, dont il a démoli une partie des murs, pour joindre son camp à la ville. Notre cher Cassius (38) a le sien à *Pal-tos* (39), qui en est éloigné de vingt milles. Il y a rassemblé dix légions, vingt cohortes d'auxiliaires et quatre mille chevaux. Mais il croit pouvoir vaincre sans combat: car, le bled vaut déjà douze dragmes (40) au camp de Dolabella. Si l'on n'y reçoit quelque secours des navires de Laodicée, il faut nécessairement qu'on y périsse de faim; et nous nous flattons de leur ôter facilement cette ressource avec la flotte de Cassius,

(a) Nom fameux entre les meurtriers de Jules-César.

176 LETTRES DE CICÉRON,
 qui est * commandée par Sextilius Rufus, et
 trois autres flottes que nous avons amenées,
 Turulius, Patiscus et moi. Enfin, je vous exhorte
 à l'espérance, et je crois pouvoir vous assurer
 que nous ne tarderons point à délivrer ici la
 République, comme vous l'avez déjà fait en
 Italie. Adieu. Le 13 de Juin **, dans l'île de
 Chypre.

LETTRE XIV.

LENTULUS (42) à CICÉRON.

An de R. 710. **C**OMME j'ai compris dans la visite que j'ai
 rendue à Brutus, qu'il n'iroit pas sitôt en Asie,
 Cicer. 64. j'y suis revenu pour recueillir *** les restes de
 Consuls mon travail, et faire partir promptement de l'ar-
 Vibius Pansa, gent pour Rome.
 A. Hirtius.

Dans cet intervalle, j'ai appris que la flotte
 de Dolabella étoit en Lybie, accompagnée
 de plus de cent vaisseaux de transport, sur
 lesquels il pouvoit embarquer son armée pour
 la faire passer en Italie, s'il ne réussissoit pas

* Qui est considérable, et que commande Sextilius Rufus,
 jointe aux trois autres que nous avons amenées, Turulius....

** De Crommyu-Acris (41), dans l'île de Chypre.

*** Pour recueillir ce qui me restoit de tributs à lever, et
 faire partir....

Sextilius Rufus, et tres, quas nos adduximus, ego, Turulius, Patiscus, facile præstabunt. Et volo bene sperare, et Rempublicam ut et vos istic expediistis, ita pro nostra parte celeriter nobis expediri posse confidere. Vale. Data Idibus Jun. Cypro, Acrommyu-acride.

EPISTOLA XIV.

LENTULUS CICERONI suo S. P. D.

CUM Brutum nostrum convenissem, eumque tardius in Asiam venturum animadverteterem, in Asiam redi, ut reliquias mei Laboris (a) colligerem, et pecuniam quam primum Romam mitterem.

An. R. 716.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,
A. Hirtius.

Interim cognovi in Lycia esse classem Dolabellæ, ampliusque centum naves onerarias, in quas exercitus ejus imponi posset: idque Dolabellam ea mente comparasse, ut si Syriæ spes eum frustrata esset, consenderet in naves, et Italiam peteret, seque

(a) *Mei laboris*..... de son travail, en qualité de Questeur.
(NOTE DU TRADUC.)

cum Antoniis et reliquis latronibus conjungeret. Cujus rei tanto in timore fui, ut omnibus rebus relictis, cum paucioribus et minoribus navibus ad illas ire conatus sim. Quæ res, si a Rhodiis non essem interpellatus, fortasse tota sublata esset, tamen magna ex parte profligata est. Quum quidem classis dissipata est, adventus nostri timore milites ducesque effugerunt; onerariæ omnes ad unam a nobis sunt exceptæ. Certe (quod maxime timui) videor etiam consecutus, ut non possit Dolabella in Italiam pervenire, nec sociis suis firmatis durius vobis efficere negotium.

Rhodii nos et Rempublicam quam valde desperaverint, ex Literis quas publice misi, cognosces. Et quidem multo parcius scripsi. Mirari noli. Mira est eorum amentia: nec me meæ ullæ privatim injuriæ unquam. Malus animus eorum in nostram salutem, cupiditas partium aliarum, perseverantia in contemtionem optimi cujusque, ferenda mihi non fuit. Nec tamen omnes perditos esse puto. Sed iidem illi, qui tum fugientem patrem meum, qui L. Lentulum, qui Pom-

dans la Syrie , et se joindre avec les Antioines (45) et les autres brigands. Ce projet m'a si vivement alarmé, que, perdant de vue tout le reste, je n'ai pensé qu'à m'avancer vers lui avec mes vaisseaux, quoique fort inférieurs aux siens pour la grandeur et pour le nombre. Peut-être l'aurois-je détruit sans ressource, si les Rhodiens ne m'avoient interrompu : mais je l'ai du moins beaucoup affoibli ; car sa flotte est dissipée. Chefs et soldats, tous ont pris la fuite à mon approche ; et les vaisseaux de transport sont tombés entre mes mains, sans en excepter un. Je crois avoir gagné, par cette expédition, de mettre Dolabella dans l'impossibilité de passer en Italie, ce qui faisoit ma principale crainte, et d'aller redoubler vos embarras, en rendant la confiance à ses Alliés.

Vous apprendrez, par ma lettre publique, à quel danger les Rhodiens ont exposé la République et moi. J'en parle avec beaucoup de retenue : mais vous n'en devez pas être surpris. Leur folie ne se conçoit pas. Le ressentiment de mes propres injures ne m'a jamais beaucoup touché : cependant, le fonds de malignité que ces gens-là conservent contre moi, le penchant qu'ils ont pour le parti opposé, leur mépris obstiné pour tous les honnêtes gens, méritoient une certaine rigueur. Ce n'est pas que je les croie tous également coupables ; mais il se trouve, par une sorte de fatalité, que ceux qui ont refusé de

recevoir mon père (a), et L. Lentulus (44) et Pompée, et tant d'autres Grands Hommes, * sont aujourd'hui en possession des Magistratures, ou disposent absolument de ceux qui les possèdent. Ils ont encore le même orgueil dans leur méchanceté. Ainsi, je crois qu'il est utile, et nécessaire même pour le service de la République, qu'on ne laisse pas croître le mal par l'impunité.

Je vous prie de veiller toujours au soin de ma dignité ; et, dans toutes les occasions, soit au Sénat ou dans les autres affaires, de soutenir, de votre suffrage, ce qui pourra tourner à mon honneur.

Puisque le Gouvernement de l'Asie est décerné aux Consuls (45), et qu'on leur permet d'en charger quelqu'un jusqu'à leur arrivée, engagez-les à me donner la préférence pour cette commission. Ils n'ont aucune raison qui les presse de s'y rendre pendant l'exercice de leur emploi, ni même d'y envoyer une armée. Dolabella est dans la Syrie ; et, comme votre divine prudence vous l'a fait prévoir et répéter hautement, Cassius nous aura délivré d'eux avant qu'ils puissent être

(a) P. Lentulus Spenther.

* Sont aujourd'hui en possession des places, ou, maîtres de disposer de ceux qui les occupent, ils poursuivent leurs mauvais desseins avec la même arrogance. Je crois donc qu'il est non-seulement utile, mais même nécessaire....

peium , qui ceteros viros clarissimos non receperunt , iidem , tñquam aliquo fato , et nunc aut Magistratum gerunt , aut eos , qui sunt in Magistratu , in sua habent potestate . Itaque eadem superbia in pravitate utuntur . Quorum improbitatem aliquando retundi , et non pati impunitate augeri , non solum utile est Reipublicæ nostræ , sed etiam necessarium .

De nostra dignitate velim tibi ut semper curæ sit : et quocunque tempore occasionem habueris , et in Senatu et in ceteris rebus laudi nostræ suffragere .

Quum Consulibus Decreta est Asia , et permissum est iis , ut , dum ipsi venirent , darent negotium qui Asiam obtineant , rogo te , petas ab iis , ut hanc dignitatem potissimum nobis tribuant et mihi dent negotium , ut Asiam obtineant dum ipsorum alteruter venit . Nam , quod hoc properent in Magistratu venire , aut exercitum mittere , causam non habent . Dolabella enim in Syria est , et , ut tu divina tua mente prospexisti , et prædicasti , dum isti venient , Cassius eum opprimet . Exclusus enim ab

Antiochia Dolabella , et in oppugnando male acceptus , nulla alia confisus urbe , Laodiceam , quæ est in Syria ad mare , se contulit. Ibi spero celeriter eum pœnas daturum. Nam neque quo refugiat habet , neque diutius ibi poterit tantum exercitum Cassii sustinere. Spero etiam confectum esse jam , et oppressum Dolabellam. Quare non puto Pansam et Hirtium in Consulatu properaturos in Provincias exire , sed Romæ acturos Consulatum. Itaque , si ab iis petieris , ut interea nobis procurationem Asiæ dent , spero te posse impetrare. Præterea mihi promiserunt Pansa et Hirtius coram , et absenti mihi scripserunt : Verriusque nostro Pansa affirmavit se daturum operam ne in suo Consulatu mihi succedatur.

Ego porro non , medius fidius , cupiditate Provinciæ prouduci longum spatium mihi volo. Nam mihi fuit ista Provincia plena laboris , periculi , detrimenti. Quæ ego ne frustra subierim , neve prius quam reliquias meæ diligentia consequar , decedere cogar ,

ici. La ville d'Antioche a déjà refusé ses portes à Dolabella: il s'est mal trouvé d'avoir employé la force pour se les faire ouvrir; et, ne voyant point d'autre ville à laquelle il puisse se fier, il s'est retiré à Laodicée, qui est une place maritime de la Syrie. Je ne doute pas qu'il n'y reçoive bientôt la punition de ses crimes: car il ne lui reste plus de retraite, et je ne vois aucune apparence qu'il puisse soutenir, dans celle-ci, une armée aussi puissante que celle de Cassius. Peut-être est-ce déjà fait de lui. Ainsi, je ne saurois croire que Pansa et Hirtius se hâtent beaucoup de partir pour leurs provinces: ils exerceront leur Consulat à Rome; et si vous les priez de se reposer sur moi, pendant ce temps-là, de l'administration de l'Asie, je me flatte que vous pourrez l'obtenir. Ajoutez qu'ils me l'ont promis tous deux, de bouche, et qu'ils me l'ont ensuite écrit dans mon absence; sans compter que Pansa a protesté à Verreius, notre ami commun, qu'il s'efforceroit d'empêcher qu'on ne me donnât un successeur, pendant toute la durée de son Consulat.

Au reste, je puis vous assurer, de bonne-foi, que ce n'est pas la passion de gouverner, qui me fait souhaiter cette prolongation de commandement: je n'y ai trouvé que de la peine, des dangers et des pertes; mais il seroit fâcheux que je me visse forcé de partir, sans en avoir tiré

quelqu'avantage, ou du moins, sans avoir eu le temps de recueillir les fruits de mon travail. Comptez que, s'il m'avoit été possible d'envoyer tout l'argent que j'avois ramassé, je demanderois un successeur. Je voudrois me dédommager de ce que j'ai donné à Cassius, et de ce que j'ai perdu par la mort de Trebonius, par la cruauté de Dolabella, et par la perfidie de ceux qui ont trompé la République et moi. Comment pourrois-je y parvenir, si l'on ne m'accorde un peu de temps? Faites, je vous prie, avec votre amitié ordinaire, que j'aie cette obligation à vos soins.

Je crois avoir assez bien servi la République, pour être en droit d'attendre d'autres récompenses que celle de cette province, et pour me promettre autant que Cassius et les Brutus (46), dont j'ai non-seulement partagé l'action et les périls, mais suivi les principes, et sans cesse imité la vertu. C'est moi qui ai renversé le premier les loix d'Antoine : c'est moi qui ai fait passer la cavalerie de Dolabella au service de la République * : c'est moi qui ai commencé le premier à lever des troupes pour le salut public, contre une détestable conjuration : enfin, c'est

* C'est moi qui ai ramené la cavalerie de Dolabella, à la République, et qui l'ai livrée à Cassius : c'est moi qui, le premier, ai levé des troupes, pour résister à la plus détestable des conjurations : c'est moi, enfin, qui ai mis Cassius et la République en possession de la Syrie, et des armées qui occupoient cette province ; car....

valde laboro. Nam si potuissem, quam exegeram pecuniam, universam mittere, postulare ut mihi succederetur. Nunc, quod Cassio dedi, quod Trebonii morte amisimus, quod etiam crudelitate Dolabellæ, aut perfidia eorum qui mihi fidem reique publicæ non præstiterunt, id consequi et reficere volo. Quod aliter non potest fieri, nisi spatium habuero. Id ut per te consequar, velim, ut solet, tibi curæ sit.

Ego me de Republica puto esse meritum ut non Provinciæ istius beneficium expectare debeam, sed tantum quantum Cassius et Bruti, non solum illius facti, periculique societate, sed etiam hujus temporis studio, et virtute. Primus enim ego leges Antonias fregi: primus Equitatum Dolabellæ ad Rempublicam traduxi, Cassioque tradidi: primus delectus habui pro salute omnium contra conjurationem sceleratissimam: solus Cassio et Reipublicæ Syriam, exercitusque, qui ibi erant, conjunxi. Nam nisi ego tantam pecuniam tantaque præsidia, et tam celeriter, Cassio dedissem, ne ausus quidem esset ire in Syriam; et nunc non mi-

186 LETTRES DE CICÉRON,
nora pericula Reipublicæ a Dolabella insta-
rent quam ab Antonio.

Atque hæc omnia is feci, qui sodalis et
familiarissimus Dolabellæ eram, conjunctis-
simus sanguine Antonio, Provinciam quo-
que, illorum beneficio habebam. Sed πατρίδα
ἐμὴν μᾶλλον φίλον (a), omnibus meis bellum
primus indixi. Hæc etsi adhuc non magno-
pere mihi tulisse fructum animadverto,
tamen non despero : nec defatigabor per-
manere non solum in studio libertatis, sed
etiam in labore et periculis.

Attamen, si etiam aliqua gloria justâ et
merita provocabimur, Senatus et optimi
cujusque officiis, majore cum auctoritate
apud ceteros erimus, et eo plus prodesse
Reipublicæ poterimus.

(a) En latin, *Patriam meam magis amans*. Plutarque rapporte
le passage en entier, sans nommer l'auteur, ni la tragédie dont
il est tiré. (NOTE DU TRAD.)

moi seul qui ai joint à Cassius et à la République, la Syrie et les armées qui étoient dans cette province ; car , si je n'avois donné à Cassius d'aussi grandes sommes, et des secours aussi puissans qu'il les a reçus de moi, il n'auroit pas osé mettre le pied en Syrie, et Dolabella ne seroit pas aujourd'hui moins redoutable qu'Antoine à la République.

Cependant, j'étois ami et compagnon de Dolabella ; j'étois lié de fort près par le sang avec Antoine ; mais, en véritable * amateur de la patrie, j'ai commencé, pour son intérêt, à déclarer la guerre à tous les miens. Quoique je n'en aie pas recueilli beaucoup de fruits jusqu'à présent, je ne perds pas l'espérance, et rien n'est capable, non-seulement de refroidir la passion que j'ai pour la liberté, mais le courage qui m'a fait braver constamment la peine et le danger.

A la vérité, si j'étois excité par quelque juste et glorieuse récompense ; si le Sénat et tous les gens de bien s'accordoient à me rendre leurs bons offices, mon autorité en auroit ici plus de poids, et j'en deviendrois plus capable de servir la République.

* Mais, plus ami de la patrie que des miens, j'ai commencé, pour son intérêt, par leur déclarer la guerre.

Je n'ai pu voir votre fils, lorsque je suis allé trouver Brutus, parce qu'il étoit déjà parti pour le quartier d'hiver, avec la cavalerie. Mais, en vérité, la réputation qu'il s'est acquise me cause une joie sensible, et pour vous, et pour lui, et pour moi-même, qui ne puis manquer de le regarder comme mon frère, lorsqu'il est né de vous et qu'il en est digne. Adieu. Le 29 de Juin, à Perge.

L E T T R E X V.

P. LENTULUS (47), Proquesteur, Propréteur, aux Consuls, aux Préteurs, aux Tribuns du Peuple, au Sénat et au Peuple Romain.

An de R. 710.

Cicer. 64.

Consuls

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

* LE crime de Dolabella ayant jeté l'Asie dans l'oppression, je me suis rendu dans la province de Macédoine, qui en est voisine, et dans les lieux où notre illustre Brutus avoit des troupes. Je n'ai rien épargné pour remettre la province d'Asie et les revenus publics entre vos mains par les moyens que j'ai crus les plus prompts. Mais Dolabella s'étant hâté, dans cette crainte, de ravager la province, de se saisir des revenus, de dépouiller et même de vendre cruellement tous

* Si vous vous portez bien, vous et vos enfans, tant mieux : je me porte bien aussi. Le crime de Dolabella.....

Filium tuum, ad Brutum cum veni, videre non potui, ideo quod jam in hiberna cum equitibus erat profectus. Sed, medius fidius, ea esse eum opinione, et tua, et ipsius, et inprimis mea causa gaudeo. Fratris enim loco mihi est, qui ex te natus, teque dignus est. Vale. D. III. Kalend. Jun. Pergæ.

EPISTOLA XV.

*P. LENTULUS P. F. Proquæst. Propr. Cos.
Præt. Trib. Pleb. Sen. P. Q. R. S. P. D.*

S. (a) V. L. V. V. B. E. E. V. Scelere Dolabellæ oppressa Asia, in proximam Provinciam Macedoniam, presidiaque Rei publicæ, quæ M. Brutus, V. C. tenebat, me contuli: et id egi, ut, per quos celerime possent, Asia Provincia vectigaliaque in vestram potestatem redigerentur. Quod cum pertimisset Dolabella, vastata Pro-

An. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirtius.

(a) Si vos liberique vestri valetis, bene est: ego valeo.

vinciâ , correptis vectigalibus , præcipue civibus Romanis omnibus crudelissime denudatis ac divenditis , celeriusque Asia excessisset quam eo præsidium adduci potuisset , diutius morari , aut expectare præsidium non necesse habui : et quamprimum ad meum officium revertendum mihi esse existimavi , ut et reliqua vectigalia exigere , et , quam deposui pecuniam , colligerem : quidquid ex ea correptum esset , aut quorum id culpa accidisset , cognoscerem quam primum , et vos de omni re facerem certiores.

Interim , cum per Insulas in Asiam naviganti , mihi nuntiatum esset , classem Dolabellæ in Lycia esse , Rhodiosque naves complures instructas et paratas in aqua habere : cum his navibus , quas aut mecum adduxeram , aut comparaverat Patiscus Proquæstor , homo mihi cum familiaritate , tum etiam sensibus in Republica conjunctissimus , Rhodum reverti , confisus autoritate vestra , Senatusque-consulto , quo hostem Dolabellam judicatis : fœdere quoque , quod cum his , M. Marcello , Ser. Sulpitio

les citoyens Romains , et s'étant retiré ensuite , avant que les troupes de la République pussent être arrivées , je n'ai pas jugé qu'il fût nécessaire de m'arrêter plus long-temps , ni d'attendre les troupes. Il m'a semblé au contraire que je devois retourner aux fonctions de mon emploi , pour lever les restes du tribut , rassembler les sommes que j'ai mises en dépôt , examiner ce qu'on en a détourné , qui il en faut accuser , et vous rendre compte de toutes les circonstances.

M'étant embarqué pour l'Asie , dans cette vue , j'ai appris en traversant les Isles , que la flotte de Dolabella étoit en Lycie , et que les Rhodiens avoient en mer quantité de navires bien équipés *. Aussitôt je suis retourné à Rhodes avec les vaisseaux que j'avois avec moi , et ceux que le proquesteur Patiscus , qui m'est également uni par l'amitié et par ses sentimens pour la République , avoit pris soin de rassembler. Je me croyois bien appuyé sur votre autorité , sur le décret du Sénat , par lequel vous avez déclaré Dolabella ennemi public ; enfin , sur le traité d'alliance renouvelé

* Quantité de navires bien équipés , et prêts à faire voile.
Aussitôt.....

avec les Rhodiens par * M. Marcellus et Servius Sulpicius, et sur le serment qu'ils avoient fait de regarder comme leurs ennemis tous ceux ** de la République. Mais l'effet s'est trouvé fort contraire à mon attente. Loin de paroître disposés à fortifier notre flotte, ils ont fermé à nos soldats l'entrée de la ville, du port et de la rade ; ils leur ont refusé des vivres et même de l'eau : à peine ont-ils consenti à me recevoir avec quelques petits bâtimens. Cette indignité, qui blesse non-seulement mes droits, mais qui offense la majesté de l'empire et du peuple Romain, ne seroit pas demeurée sans punition : mais j'appris, par des lettres interceptées, que le dessein de Dolabella, s'il perdoit l'espérance du côté de la Syrie et de l'Égypte, étoit de s'embarquer pour l'Italie avec tous ses brigands et ses trésors ; et que dans cette intention, il faisoit garder par sa flotte quantité de vaisseaux de charge, qu'il tenoit resserrés dans les ports de Lycie. Cette crainte, Pères conscrits, m'a fait prendre le parti de souffrir un outrage, et de fermer entièrement les yeux sur une situation dont j'ai senti toute la honte. Je me suis soumis à la volonté des Rhodiens, qui m'ont introduit dans leur ville : j'ai plaidé la cause de la République dans leur Sénat, avec toute la force dont je suis capable, et je

* Renouvelé avec les Rhodiens sous le Consulat de M. Marcellus et de Servius Sulpicius.....

** Tous ceux qui le seroient du Sénat et du peuple Romain.

Consulibus renovatum erat : quo juraverant Rhodii eosdem hostes se habituros quos Senatus populusque Romanus. Quæ res nos vehementer fefellit. Tantum enim afuit ut illorum præsidio nostram firmaremus classem , ut etiam a Rhodiis urbe , portu , statione , quæ extra urbem est , commeatu , aqua denique prohiberentur nostri milites , nos vix ipsi singulis cum navigiis recipere-
mur. Quam indignitatem , diminutionem-
que majestatis , non solum juris nostri , sed etiam Imperii Populique Romani idcirco tulimus , quod interceptis Literis cognoramus Dolabellam , si desperasset de Syria , AEgyptoque , quod necesse erat fieri , in naves , cum omnibus suis latronibus , atque omni pecunia conscendere esse paratum , Italiamque petere : idcirco etiam naves onerarias , quarum minor nulla erat duum milium amphorum (47*), contractas in Lycia , a classe ejus obsideri. Hujus rei timore , Patres conscripti , percitus , injurias perpeti et cum contumelia etiam nostra , omnia prius experiri malui.

Itaque ad illorum voluntatem introductus in urbem et in Senatum eorum, quam diligentissime potui, causam Reipublicæ egi: periculumque omne quod instaret, si ille latro cum omnibus suis naves conscendisset, exposui. Rhodios autem tanta in pravitate animadverti, ut omnes firmiores putarent, quam bonos: ut hanc concordiam et conspiracyonem omnium Ordinum ad defendendam libertatem, propense non crederent esse factam: ut patientiam Senatus et optimi cujusque manere etiam nunc confiderent, nec potuisse audere quemquam Dolabellam hostem judicare: ut denique omnia, quæ improbi fingeant, magis vera existimarent, quam quæ vera erant, et a nobis docebantur.

Qua mente etiam ante nostrum adventum, post Trebonii indignissimam cædem, ceteraque tot tamque nefaria facinora, binæ profectæ erant ad Dolabellam legationes eorum, et quidem novo exemplo, contra leges ipsorum, prohibentibus iis qui tum Magistratus gerebant. Hæc, sive timore, ut dictitant, de agris, quos in continenti

leur ai représenté les périls qui nous menaçoient , si ce voleur s'embarquoit une fois avec tous ses * associés.

J'ai trouvé aux Rhodiens de si mauvaises dispositions , qu'ils regardent les honnêtes gens comme les plus foibles, et que loin de se persuader que cet accord de tous les Ordres , pour la défense de la liberté , vienne d'un mouvement volontaire, ils s'imaginent que la patience du Sénat et des honnêtes gens est toujours la même, et que personne n'a pu être assez hardi pour déclarer Dolabella l'ennemi public; enfin qu'ils ont ajouté plus de foi aux inventions des traîtres qu'à la vérité des faits et de mes discours.

C'est dans les mêmes principes, qu'avant mon arrivée, et depuis l'indigne meurtre de Trebonius, qui a été suivi de tant d'autres crimes , ils ont envoyé deux députations à Dolabella ; nouveauté sans exemple , contraire à leurs propres lois et condamnée par les Magistrats mêmes qu'ils avoient alors à leur tête. Mais soit que ces excès viennent, comme ils le disent , de la crainte qu'ils ont

* Avec tous ses complices.

196 LETTRES DE CICERON,

pour leurs terres du Continent, ou d'une fureur aveugle, ou de la tyrannie d'un petit nombre de leurs citoyens, qui ont fait essuyer autrefois la même injure à des personnages très-illustres et revêtus aujourd'hui des plus grandes Magistratures; ni mes instances, ni le péril présent, auquel j'étois exposé, ni celui qui menaçoit l'Italie et la ville de Rome, si ce parricide s'embarquoit avec tous ces brigands, après avoir été chassé de l'Asie et de la Syrie, rien enfin n'a pu les déterminer à prévenir des maux, qu'ils pouvoient facilement éloigner.

On a même soupçonné leurs Magistrats de m'avoir retenu, et d'avoir voulu m'amuser, jusqu'à ce que la flotte de Dolabella pût être informée de mon arrivée. Ce soupçon a été suivi de quelques événemens, qui l'ont augmenté : car Sex. Marius et C. Titius, Lieutenans de Dolabella, ont bientôt quitté la flotte, et partant de Lycie sur une barque longue, ont abandonné tous les bâtimens de transport, quoiqu'ils eussent employé beaucoup de temps et de peine à les rassembler.

Ainsi, m'étant rendu de Rhodes en Lycie avec les vaisseaux qui étoient sous mes ordres, j'ai repris les vaisseaux de transport, que j'ai restitués à leurs maîtres, et je me suis délivré de ma

habent, sive furore, sive potentia paucorum, qui et antea pari contumelia viros clarissimos affecerant, et nunc maximos Magistratus gerentes, nullo exemplo, neque nostra ex parte, neque nostro præsentium, neque imminenti Italiæ ubique nostræ periculo, si ille parricida cum suis latronibus, navibus ex Asia Syriaque expulsus, Italiam petisset, moderi cum facile possent, noluerunt.

Nonnullis etiam ipsi Magistratus veniebant in suspicionem detinuisse nos, et demorati esse, dum classis Dolabellæ certior fieret de adventu nostro. Quam suspicionem consecutæ res aliquot auxerunt: maxime quod subito ex Lycia Sex. Marius et C. Titius, legati Dolabellæ, a classe discesserunt, navique longa profugerunt, onerariis relictis, in quibus colligendis non minimum temporis laborisque consumserunt.

Itaque cum ab Rhodo, cum iis quas habueramus navibus in Lyciam venissemus, navis onerarias recepimus, dominisque restituimus: idemque, quod maxime

198 LETTRES DE CICERON,
verebamur, ne posset Dolabella cum suis
latronibus in Italiam venire, timere desii-
mus.

Classem fugientem persecuti sumus usque
Sidam, quæ extrema Regio est Provinciæ
meæ. Ibi cognovi, partem navium Dola-
bellæ diffugisse, reliquas Syriam Cyprum-
que petiisse.

Quibus disjectis, cum scirem C. Cassii,
singularis civis et ducis, classem maximam
fore præsto in Syriam, ad meum officium
reverti: daboque operam ut meum studium,
diligentiam, vobis, P. C., Reipublicæ
præstem: pecuniamque, quam maximam
potero et quam celerrime cogam, omnibus-
que cum rationibus ad vos mittam. Si percur-
rero Provinciam, et cognovero, qui nobis et
Reipublicæ fidem præstiterunt, in conser-
vanda pecunia a me deposita, quique scelere
ultro deferentes pecuniam publicam, hoc
munere societatem facinorum cum Dola-
bella inierunt, faciam vos certiores. De
quibus, si vobis videbatur, si, ut meriti
sunt, graviter constitueritis, nosque vestra
auctoritate firmaveritis, facilius et reliqua

principale crainte, qui étoit de voir * passer Dolabella en Italie.

Ensuite j'ai poursuivi sa flotte jusqu'à Side (a), dernière ville de ma province, ou j'ai appris que la plus grande partie de ses vaisseaux avoient pris la fuite, et que le reste s'étoit retiré en Syrie et dans l'île de Chypre.

Après les avoir ainsi dispersés, ne doutant point que Cassius, qui n'est pas moins grand Capitaine qu'excellent citoyen, ne fût bientôt en Syrie avec sa puissante flotte, je suis retourné à mon emploi **, et je n'épargnerai rien, Pères conscrits, pour vous témoigner mon attachement et mon zèle, à vous et à la République. Je ramasserai la plus grosse somme, et le plus promptement que je pourrai, pour vous l'envoyer aussitôt, avec tous les comptes. Si je parcours la province, et que j'y puisse apprendre qui sont ceux dont la fidélité nous a conservé l'argent que j'avois mis en dépôt, et ceux aussi qui, étant assez lâches pour l'offrir volontairement à Dolabella, sont entrés, à ce prix, dans la société de ses crimes, je ne manquerai pas de vous en informer. Ne

* De voir Dolabella et sa troupe de brigands passer en Italie...

(a) Ville de Pamphlie, qui étoit sous le gouvernement de l'Asie. (NOTE DU TRADUCTEUR).

** A mon emploi, où je n'épargnerai rien,...

doutez pas qu'en punissant ces perfides, avec toute la rigueur qu'ils méritent, et me soutenant par votre autorité, vous ne me facilitiez les moyens de lever le reste des impôts, et de conserver ce qui est déjà levé. Cependant, pour me rendre moi-même cette entreprise plus aisée, et pour me mettre en état de défendre ma province, j'ai formé un corps de troupes, dont je ne pouvois me passer, et qui est composé de volontaires.

Depuis que j'ai écrit cette lettre, une trentaine de soldats, que Dolabella avoit levés en Asie, l'ont abandonné dans la Syrie, et sont venus en Pamphilie. Ils racontent que Dolabella s'est présenté aux portes d'Antioche, ville de Syrie, et que n'y ayant point été reçu, il a fait plusieurs tentatives pour se les faire ouvrir par la force; mais qu'il a toujours été repoussé avec beaucoup de perte: on lui a tué cent hommes. Enfin, prenant le parti d'abandonner ses malades, il s'est retiré, pendant la nuit, d'Antioche à Laodicée. Mais dans cette fuite, tout ce qu'il avoit de soldats Asiatiques ont quitté ses enseignes. Huit cents sont retournés à Antioche, où ils se sont livrés aux Commandans que Cassius a laissés dans cette ville. Les autres sont descendus dans la Cilicie par le Mont Amanus, et ceux qui ont fait ce récit étoient du nombre. Ils ont ajouté que, lorsque Dolabella fuyoit vers Laodicée, on prétendoit que Cassius, avec toutes ses troupes, n'en étoit

exigere vectigalia, et exacta servare poterimus. Interea quo commodius vectigalia tueri, Provinciamque ab injuria defendere possim, præsidium necessarium voluntariumque comparavi.

His Literis scriptis milites circiter xxx. quos Dolabella ex Asia conscripserat, e Syria fugientes in Pamphiliam venerunt. Hi nuntiaverunt Dolabellam, Antiocheam, quæ in Syria est, venisse; non receptum: conatum esse aliquoties vi introire, repulsum semper esse, cum magno suo detrimento. Itaque centum circiter amissis, ægris relictis, noctu Antiochea profugisse Laodiceam versus: ea nocte omnes fere Asiaticos milites ab eo discessisse: ex his, ad octingentos, Antiocheam rediisse, et se iis tradidisse, qui a Cassio relictis, urbi illi præerant; ceteros per Amanum in Ciliciam descendisse: quo ex numero se quoque esse dicebant: Cassium autem cum suis omnibus copiis nuntiatum esse quatri-

202 LETTRES DE CICÉRON,
dûi iter Laodicea afuisse, tum cum Dola-
bella eo tenderet. Quamobrem opinione ce-
lerius confido sceleratissimum latronum pœ-
nas daturum. Quarto nonas Junias. Pergæ.

EPISTOLA XVI.

TREBONIUS CICERONI S.

An. R. 709.
Cicer. 63.
Cosa.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

S. V. B. E. Athenas veni a. d. XII. Kal.
Jun.; atque ibi, quod maxime optabam,
vidi filium tuum, deditum optimis studiis,
summaque modestiæ fama. Qua ex re quan-
tam voluptatem ceperim, scire potes, etiam
me tacente. Non enim nescis quanti te fa-
ciam, et quam pro nostro veterrimo veris-
simoque amore, omnibus tuis etiam mini-
mis commodis, non modo tanto bono,
gaudeam. Noli putare, mi Cicero, me hoc
auribus tuis dare: nihil adolescente tuo,
atque adeo nostro (nihil enim mihi a te
potest esse sejunctum) aut amabilius om-
nibus iis qui Athenis sunt, est: aut stu-
diosius earum artium quas tu maxime amas,
hoc est, optimarum. Itaque tibi, quod vere

éloigné que de quatre jours de marche. Il ne me reste donc aucun doute que cet infâme brigand ne reçoive, plutôt qu'on ne se l'imagine, le châtiment qu'il mérite. A Perge, le 2 de Juin.

L E T T R E X V I.

TREBONIUS (48) à CICERON.

JE suis arrivé à Athènes le 21 de Mai; et, suivant le plus ardent de mes desirs, j'y ai vu votre fils, qui s'applique aux études les plus utiles, et qui s'est fait une grande réputation de modestie. Vous comprenez, sans que je le dise, combien j'en ai ressenti de joie; car vous n'ignorez pas combien je vous honore, et quel intérêt notre très-ancienne et très-sincère amitié me fait prendre, non-seulement à un bien de cette nature, mais même à vos moindres avantages. N'allez pas vous imaginer, mon cher Cicéron, que je cherche ici à flater votre cœur. Je vous assure que votre jeune homme, ou plutôt le nôtre, car vous n'avez rien qui ne me soit commun avec vous, est généralement aimé dans Athènes, et qu'il s'applique avec tout le soin possible aux arts que vous aimez, c'est-à-dire aux meilleurs. C'est donc avec autant de sincérité que de satisfaction que je me félicite, et vous et moi, de ce que nous

An de R. 709.
Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

avons de si justes raisons d'aimer celui pour qui nous ne laisserions pas d'avoir ces sentimens, quand il les mériteroit moins. Il m'a fait entendre qu'il ne seroit pas fâché de voir l'Asie. Non-seulement je l'en ai pressé, mais je l'ai prié de prendre pour ce voyage le temps où je vais commander dans cette province; et vous ne devez pas douter que je ne lui tiennne lieu de vous-même par ma tendresse et mes attentions. J'aurai soin qu'il soit accompagné de Cratippus (49); car je ne veux pas que vous regardiez cette partie comme une interruption pour ces études; auxquelles vous ne cessez pas de l'exhorter. Je le vois disposé, et déjà comme accoutumé, à faire tous les jours de nouveaux progrès; mais je ne laisserai pas de l'exciter sans cesse. En vous écrivant, j'ignore quelles sont à présent les affaires qui vous occupent. On nous fait craindre de nouveaux troubles. Je souhaite que toutes ces nouvelles soient fausses, afin que nous puissions jouir quelque jour d'une liberté, qui nous assure du loisir: c'est un bonheur que je n'ai point encore connu.

Cependant ma navigation m'a procuré un peu de relâche, que j'ai mis à profit pour vous préparer le petit présent que je m'étois proposé. J'ai conclu l'Ouvrage (50) par le mot qui me re-

facere possum, libenter quoque gratulor, nec minus etiam nobis : quod eum quem necesse erat diligere, qualiscunque esset, talem habemus ut libenter quoque diligamus. Qui cum mihi in sermone iniecisset, se velle Asiam visere, non modo invitatus, sed etiam rogatus est a me, ut id potissimum nobis obtinentibus Provinciam faceret. Cui nos et caritate et amore tuum officium præstatueros non debes dubitare. Illud quoque erit nobis curæ, ut Cratippus una cum eo sit, ne putes, in Asia feriatum illum ab iis studiis, in quæ tua cohortatione incitatur, futurum. Nam illum paratum ut video, et ingressum pleno gradu, cohortari non intermitteremus, quo in dies longius discendo exercendoque se procedat. Vos quid ageretis in Republica cum has Literas dabam, non sciebam. Audiebam quædam turbulenta, quæ scilicet cupio esse falsa, ut aliquando otiosa libertate fruamur; quod vel minime adhuc mihi contigit.

Ego tamen nactus in navigatione nostra pusillum laxamenti, concinnavi tibi munusculum ex instituto meo : et dictum, cum

206 LETTRES DE CICERON,
 magno nostro honore a te dictum, conclusi, et tibi infra subscripsi. In quibus versiculis si tibi quibusdam verbis *ευρυπρημονέστερος* (a) videbor : turpitudine personæ ejus, in quam liberius invehimur, nos vindicabit. Ignoscas etiam iracundiæ nostræ ; quæ justa est in ejusmodi et homines et cives. Deinde, qui magis hoc Lucilio licuerit assumere libertatis, quam nobis ? Cum etiam si odio par fuerit in eos quos læsit, tamen certe non magis dignos habuerit, in quos tanta libertate verborum incurreret.

Tu, sicut mihi pollicitus es, adjunges me quam primum ad tuos sermones. Namque illud non dubito, quin, si quid de interitu Cæsaris scribas, non patiaris me minimam partem et rei, et amoris tui ferre. Vale, et matrem meosque tibi commendatos habe.
 D. VIII. Kalendas Junias. Athenis.

Ευρυπρημονέστερος, rectiloquentior, hoc est liberior in loquendo. (MANUT.)

garde et qui m'a fait tant d'honneur ; et j'ai fini par vous le dédier (51). Si vous trouvez dans cet endroit quelques termes un peu libres , je me crois justifié par l'infamie du personnage à qui j'en veux. Vous me pardonnerez aussi mon petit emportement ; car je le crois juste contre des gens et des citoyens de ce caractère. D'ailleurs pourquoi cette liberté auroit-elle été plus permise à Lucilius (52) qu'à nous ? il pouvoit haïr autant ceux qu'il lui a plu d'attaquer ; mais je défie qu'ils fussent plus dignes des expressions libres dont il s'est servi contr'eux.

Pour vous, j'espère, comme vous me l'avez promis, que vous me ferez entrer promptement dans vos Dialogues ; sur-tout * si vous écrivez quelque chose sur la mort de César ; car je me flatte que vous ne me donnerez pas une petite part à l'action et aux témoignages de votre amitié. Prenez soin de votre santé. Je vous recommande ma mère et toute ma famille. A Athènes , le 24 de Juin.

* Surtout , si vous écrivez sur la mort de César , *je me flatte que la part que vous m'y donnerez ne sera pas la moindre, non plus que dans votre amitié.* Prenez soin....

L E T T R E X V I I .

A CORNIFICIUS, son Collègue (53).

An de R. 708. **J**E suis fort sensible aux assurances que vous
 de Cicer. 62. me donnez de votre souvenir, et je vous demande
 Consuls en grace de me le conserver; non que je doute
 C. Jules Cesar, de votre constance, mais parce que cette prière
 M. Lepidus. est d'usage.

On nous apprend de fâcheuses nouvelles de
 Syrie : mais comme vous êtes plus près que nous
 de cette province, j'y prends plus de part pour
 votre intérêt, que pour le mien.

Nous sommes fort oisifs à Rome. Il seroit peut-
 être à souhaiter qu'on y fût occupé de quelque
 chose d'honnête et d'utile. Je n'en désespère point.
 Il me semble que César se charge de ce soin.

Je vous apprends que, pendant votre absence,
 j'ai trouvé l'occasion, et même la liberté, d'écrire
 avec une certaine hardiesse, et sur bien des choses
 que vous approuveriez vous-même. Mais je me
 suis exercé en dernier lieu sur la meilleure es-
 pèce d'éloquence. C'est un sujet sur lequel je vous
 ai souvent soupçonné de n'être pas tout-à-fait
 d'accord avec moi; c'est-à-dire, comme un savant

E P I S T O L A X V I I.

CICERO CORNIFICIO Collegæ S. D.

GRATA mihi vehementer est memoria nostri tua, quam significasti Literis; quam ut conserves, non quo de tua constantia dubitem, sed quia mos est ita rogandi, rogo.

An. R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

Ex Syria nobis tumultuosiora quædam nuntiata sunt; quæ, quia tibi sunt propiora quam nobis, tua me caussa magis movent quam mea.

Romæ summum otium est, sed ita ut malis salubre aliquod et honestum negotium: quod spero fore. Video id curæ esse Cæsari.

Me scito, dum tu absis, quasi occasionem quandam et licentiam nactum, scribere audacius: et cetera quidem fortasse, quæ etiam tu concederes; sed proxime scripsi de optimo genere dicendi; in quo sæpe suspicatus sum, te a iudicio nostro, sic scilicet, ut doctum hominem a non

Tome IV.

Q

210. LETTRES DE CICERON,
indocto, paullulum dissidere. Huic tu li-
bro, maxime velim ex animo; si minus,
gratiæ caussa suffragere.

Dicam tuis ut eum, si velint, describant,
ad teque mittant. Puto enim, etiam si rem
minus probabis, tamen in ista solitudine,
quidquid a me profectum sit, jucundum
tibi fore.

Quod mihi existimationem tuam digni-
tatemque commendas, facis tu quidem
omnium more: sed velim sic existimes,
me, cum amori, quem inter nos mutuum
esse intelligam, plurimum tribuam, tum
de summo ingenio, et de studiis tuis op-
timis, et de spe amplissimæ dignitatis ita
judicare, ut neminem tibi anteponam, com-
parem paucos. Vale.

homme peut ne pas s'accorder avec un homme qui n'est pas ignorant. Je vous demande donc votre suffrage pour mon travail, du fond du cœur s'il se peut; ou du moins par complaisance.

Je proposerai à vos gens de tirer une copie de l'Ouvrage et de vous l'envoyer : quand il ne seroit pas de votre goût, je m'imagine que, dans la solitude où vous êtes, tout ce qui viendra de moi * ne sauroit vous déplaire.

Me recommander, comme vous faites, votre réputation et votre dignité, c'est vous conformer à l'usage : mais je vous prie de croire que, sans compter même l'amitié, que je crois mutuelle entre nous, et qui fait toute l'impression qu'elle doit sur mon cœur, la haute opinion que j'ai de votre esprit, de vos principes et des espérances qu'on doit concevoir de votre ** dignité, ne me permet de vous préférer personne, et me laisse voir à peine quelqu'un que je puisse vous comparer. Adieu.

* Tout ce qui viendra de moi *aura droit de vous plaire.*
Me recommander.....

** De votre *caractère*, ne me permet.....

LETTRE XVIII.

Au même CORNIFICIUS.

An de R. 708.
de Cicer. 62.
Consuls
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

JE répondrai d'abord au dernier article de votre dernière lettre ; car j'ai remarqué que c'est assez l'usage de vous autres grands Orateurs.

Vous vous plaignez de ne pas recevoir des miennes : il me semble néanmoins, que toutes les fois que j'ai reçu avis de vos gens, qu'il parloit quelqu'un pour se rendre auprès de vous, je n'ai pas manqué de vous écrire.

A l'égard de ce que vous paroissez vouloir me faire entendre, que vous n'entreprendrez rien au hazard, et que vous ne réglerez rien avant que de savoir * où ce je ne sais quel Cecilius Bassus (54) doit éclater ; je me l'étois bien promis de votre prudence, et ** vos agréables lettres m'y faisoient compter. Je vous demande en grace de les renouveler souvent, afin que je puisse savoir ce que vous faites, ce qu'on fait où vous êtes ; et même ce que vous devez faire.

* Avant de savoir dans quel parti se jette ce je ne sais quel Cecilius Bassus ; je me l'étois bien promis....

** Et vos très-obligeantes lettres me donnoient lieu d'y compter.

EPISTOLA XVIII.

CICERO CORNIFICIO Callegæ S. D.

Quod extremum fuit in ea Epistola, quam a te proxime accepi, ad id primum respondebo. Animum adverti enim, hoc vos magnos oratores facere nonnunquam.

An. R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
C. Jules César,
M. Lepidus.

Epistolas requiris meas. Ego autem nunquam, cum mihi denuntiatus esset a tuis, ire aliquem, non dedi.

Quod mihi videor ex tuis Literis intelligere, te nihil commissurum esse temere, nec ante quam scisses quo iste nescio qui Cœcilius Bassus erumperet, quidquam certi constituturum : id ego et speraram prudentia tua fretus, et ut confiderem fecerunt tuæ gratissimæ mihi Literæ. Idque ut facias quam sæpissime, ut et quid tu agas, et quid agatur scire possim, et etiam quid acturus sis, valde te rogo.

Etsi periniquo patiebar animo te a me digredi, tamen eo tempore me consolabar, quod et in summum otium te ire arbitrabar, et ab impendentibus magnis negotiis discedere. Utrumque contra accidit. Istic enim bellum est exortum, hic pax consecuta: sed tamen ejusmodi pax, in qua, si adesses, multa te non delectarent: ea tamen, quæ ne ipsum Cæsarem quidem delectent. Bellorum enim civilium hi semper exitus sunt, ut non solum ea fiant quæ velit victor, sed etiam ut iis mos gerendus sit, quibus adjutoribus sit parta victoria. Equidem sic tam obdurui, ut ludis Cæsaris nostri æquissimo animo viderem T. Plancum, audirem Laberii et Publii Poëmata. Nihil mihi tam deesse scito, quam cui-cum hæc familiariter docteque rideam. Is tu eris, si quam primum veneris. Quod ut facias, non mea solum, sed etiam tua interesse arbitror. Vale.

Quoique votre départ m'ait causé beaucoup de chagrin , je trouvois alors un sujet de consolation dans la pensée que vous alliez jouir d'un parfait repos, et que l'absence alloit vous garantir des embarras qui nous menaçoient. Mais, sur l'un et l'autre point, je vois arriver le contraire. La guerre s'est élevée de votre côté, et du nôtre la paix paroît établie; mais une paix qui vous offriroit bien des choses désagréables, si vous étiez présent, et des choses néanmoins qui ne peuvent faire plaisir, même à César; car, tel est toujours le sort des guerres civiles, que non-seulement il faut se soumettre à la volonté du vainqueur, mais faire la cour à ceux qui ont participé à sa victoire. Cependant, je me suis tellement endurci là-dessus, qu'aux yeux de notre César, j'ai supporté patiemment la vue de Titus Plancus (55), et j'ai entendu de même les vers de Laberius et de Publius (56). Ce qui me manque le plus, c'est d'avoir quelqu'un avec qui je puisse rire familièrement * et doctement de toutes ces misères. C'est avec vous que je veux goûter ce plaisir, si vous revenez promptement, et je ** vous y crois aussi intéressé que moi. Adieu.

* Familièrement de toutes ces misères que nous savons apprécier à leur valeur. C'est avec vous.

** Et je crois qu'il y va non-seulement de mon intérêt, mais aussi du vôtre. Adieu.

LETTRE XIX.

Au même CORNIFICIUS.

An de R. 709. J'AI pris beaucoup de plaisir à lire vos lettres ,
 Cicer. 63. et je suis charmé d'y avoir vu que vous avez
 Consuls reçu les miennes; car je ne doutois pas qu'elles
 Marc Antoine, ne vous fussent fort agréables; mais ma crainte
 P. Cornelius étoit qu'elles n'lassent point jusqu'à vous.
 Dolabella.

Vous m'apprenez * que César vous a chargé de la guerre de Syrie (57), et du gouvernement de la province. Puissiez-vous en sortir heureusement ! Votre prudence et votre habileté m'en sont de bons garans. Mais, ce que vous m'écrivez du soupçon d'une guerre contre les Parthes, n'a pu manquer de me causer quelque alarme. Je m'imaginois assez quel pouvoit être le nombre de vos troupes ; cependant vous m'en instruisez dans votre lettre, et votre récit me fait souhaiter que cette Nation ne remue point, avant que vous ayez reçu les légions, que j'apprends qu'on vous destine. Si vous ne pouviez combattre à forces égales, vous suivriez sans doute l'exemple de Bibu-

* Vous m'apprenez que la guerre est en Syrie, et que César vous a chargé du gouvernement de cette province. Puissiez-vous, . . .

EPISTOLA XIX.

M. T. C. CORNIFICIO S. D.

LIBENTISSIMÆ legi tuas Literas, in quibus jucundissimum mihi fuit quod cognovi meas tibi redditas esse. Non enim dubitabam quin eas lubenter lecturus esses. Verbar ut redderentur.

An. R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella,

Bellum quod est in Syria, Syriamque Provinciam tibi tributam esse a Cæsare, ex tuis Literis cognovi. Eandem rem tibi volo bene et feliciter evenire. Quod ita fore confido, fretus et industria et prudentia tua. Sed de Parthici belli suspitione quod scribis, sane me commovit. Quantum copiarum haberes, cum ipse conjectura consequi poteram, tum ex tuis Literis cognovi. Itaque opto ne se illa gens moveat hoc tempore, dum ad te legiones eæ perducantur quas audio duci. Quod si pares copias ad confligendum non habebis, non fugiet uti consilio M. Bibuli, qui se oppido munissimum et copiosissimum tamdiu tenuit,

218 LETTRES DE CICÉRON,
quamdiu in Provinciâ Parthi fuerunt. Sed
hæc melius ex re et ex tempore constitues.
Mihi quidem usque curæ erit quid agas,
dum quid egeris scio.

Literas ad te nunquam habui cui darem,
quin dederim. A te ut idem facias peto : in
primisque ut ita ad tuos scribas, ut me
tuum sciant esse. Vale.

EPISTOLA XX.

CICERO CORNIFICIO.

Anno
incerto.

GRATÆ mihi tuæ Literæ, nisi quod Si-
nuessanum diversoriolum contempsisti. Quam
quidem contumeliam villa pusilla iniquo
animo feret, nisi in Cumano et Pompeiano
reddideris *ταῦτα πρὶ πάντων*. (a) Sic igitur facies,
meque amabis, et scripto aliquo lacesces.
Ego enim respondere facilius possum quam
provocare. Quod si, ut es, cessabis, la-
cessam ; nec tua ignavia etiam inertiam

(a) *ταῦτα*..... omnia de omnibus.

lus (58), qui se tint renfermé dans une ville très-forte et très-abondante, aussi long-temps que les Parthes demeurèrent dans sa province. L'occasion vous fera prendre le parti qui conviendra le mieux : mais je ne serai pas tranquille sur ce que vous faites, que je ne sache ce que vous aurez fait.

Il ne s'est pas présenté d'occasion pour vous écrire, dont je n'aie profité. Je vous demande la même exactitude ; et sur-tout, de faire connoître à votre famille que je vous suis dévoué. Adieu.

L E T T R E X X .

Au même C O R N I F I C I U S .

IL ne manque à la satisfaction que vos lettres m'ont causée, que d'avoir traité, avec un peu moins de mépris, la petite maison (59) de Sinuesse *. Elle se consoleroit de cet outrage, si vous n'aviez pas loué avec tant d'excès les maisons de Cumes et de Pompeium (60). Réparez donc votre faute. Mais sur-tout aimez-moi, et soyez le premier à m'écrire ; car le rôle que je trouve le plus facile est celui de répondre. Cependant, si de l'humeur dont vous êtes, vous prenez le parti de vous

Date
incertaine.

* De Sinuesse. *On s'y consoleroit de l'injure que vous lui faites, si vous n'aviez pas.....*

220 LETTRES DE CICÉRON,

taire, je commencerai, et votre paresse ne sera pas contagieuse pour moi. Je serai moins court lorsque j'aurai plus de loisir. Je vous ai fait ce billet au Sénat. Adieu.

LETTRE XXI.

Au même CORNIFICIUS.

An de R. 709.
Cicer. 63.
Consuls
C. Jules César,
Marc Antoine.

CARIUS Anicius, mon ami familier, homme qui réunit toutes les bonnes qualités, partant pour * l'Asie, avec la faveur d'une *légation libre* (61), ** je vous demande, pour lui, vos bons offices dans toutes sortes d'occasions, et je vous prie de lui faciliter le succès de ses affaires. Mais je vous recommande sur-tout sa dignité, parce qu'il n'a rien de plus cher. Faites pour lui ce que j'ai fait, sans en être sollicité, pour tous les Sénateurs qui venoient dans ma province; c'est-à-dire, que je vous prie de lui donner des Licteurs. Je ne faisois pas de difficulté là-dessus ***; parce que j'avois l'exemple de plusieurs Grands Hommes. Accordez-lui la même chose, mon cher Corni-

* Pour l'*Afrique*.

** Avec la faveur d'une *libre ambassade*, je vous demande...

*** Parce que je savois que cela avoit été ainsi pratiqué par plusieurs Grands Hommes.

afferet. Plura otiosus. Hæc, cum essem in Senatu, exaravi. Vale.

E P I S T O L A X X I .

M. T. C. CORNIFICIO S. D.

CAIUS Anicius, familiaris meus, vir omnibus rebus ornatus, negotiorum suorum caussa legatus est in Africam legatione libera. Eum velim rebus omnibus adjuves, operamque des ut quam commodissime sua negotia conficiat. In primisque, quod ei carissimum est, dignitatem ejus tibi commendo: idque a te peto, quod ipse in Provincia facere sum solitus, non rogatus, ut omnibus Senatoribus Lictores darem: quod idem acceperam et cognoveram a summis viris factitatum. Hoc igitur, mi Cornifici, facies: ceterisque omnibus ejus, dignitati, rei que, si me amas, consules. Id erit mihi gratissimum. Da operam ut valeas.

An. R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
Marcus
Antonius.

EPISTOLA XXII.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

An. Rom. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
Marcus
Antonius.

Nos hic cum homine Gladiatore, omnium nequissimo, Collega vestro (a), Antonio, bellum gerimus : sed non pari conditione, contra arma verbis. At etiam de te concionatur : nec impune : nam sentiet quos laccessierit.

Ego autem acta ad te omnia arbitror perscribi ab aliis, a me futura debes cognoscere, quorum quidem non est difficilis conjectura. Oppressa omnia sunt : nec habent ducem boni, nostrique τυραννικῶς (b) longe gentium absunt. Pansa et sentit

(a) VESTRO : in consulatu. Sic *Grævius*. Apud *Olivetum*, et alios legitur NOSTRO : subauditur in Auguratu ; fuit enim Antonius in Auguratu Collega Ciceronis. (NOTE DE L'ÉDITEUR).

(b) Tyrannicidæ. (OLIV.)

ficius; et, si vous avez quelque'amitié pour moi, prenez soin, dans tout le reste *, de ses affaires et de sa dignité: ce sera m'obliger infiniment **.

L E T T R E X X I I.

Au même CORNIFICIUS.

Nous sommes ici en guerre avec un Gladiateur (62), le plus méchant de tous les hommes. Vous reconnoissez, à ces traits, M. Antoine, votre Collègue. Le combat n'est pas égal; car il emploie les armes, et nous n'avons que la voix. Il harangue même contre vous: mais ce ne sera pas impunément; car on lui fera sentir à qui il s'est attaqué.

An de R. 709.
Cicer. 63.
Consuls
C. Jules Cesar,
Marc Antoine.

Je me figure *** qu'on vous envoie le recueil des actes. Pour moi, je ne dois me charger de vous apprendre que le futur, qui n'est point, en

* Prenez soin, dans tout le reste, de ce qui peut intéresser son honneur et sa fortune: ce sera.....

** Je vous recommande votre santé.

* Je me figure que d'autres vous apprennent ce qui se passe; il m'est réservé de vous instruire de ce qui arrivera; et l'avenir, au surplus, n'est pas difficile à pénétrer. Tout est dans l'oppression.....

vérité, fort difficile à pénétrer. Tout est dans l'oppression. Les honnêtes gens manquent de chef, et nos *tyrannicides* sont dans des lieux éloignés. Pansa pense bien, et parle avec fermeté. La santé de notre cher Hirtius (63) se rétablit lentement. Je ne puis vous dire absolument ce qui arrivera ; mais il reste du moins l'espérance que le peuple Romain ressemblera quelque jour à ses ancêtres. Pour moi, je suis bien résolu de ne manquer jamais à la République ; et, quelque événement qui nous menace, je le supporterai avec constance, lorsque je n'aurai rien à me reprocher. Comptez du moins, avec certitude, qu'aussi long-temps que je le pourrai, je soutiendrai votre dignité et votre gloire.

L'assemblée du Sénat, qui étoit fort nombreuse le 19 de Décembre, approuva mon opinion sur plusieurs affaires importantes, et particulièrement, sur la nécessité de laisser les provinces à ceux qui les gouvernent, avec ordre de ne pas recevoir leur successeur sans un décret exprès du Sénat. Si c'est par zèle pour la République que j'ai ouvert cet avis, comptez que l'envie de * conserver votre dignité (64), n'y a pas moins eu de part. Je vous prie donc, au nom de notre amitié, et je vous sollicite, pour l'intérêt de la République, de ne laisser prendre à

* L'envie de vous conserver dans votre gouvernement, n'y a pas eu moins de part.

bene, et loquitur fortiter, Hirtius noster tardius convalescit. Quid futurum sit plane nescio. Spes tamen una est, aliquando Populum Romanum majorum similem fore. Ego certe Reipublicæ non deero; et, quidquid acciderit, a quo mea culpa absit, animo forti feram. Illud profecto, quoad potero, tuam famam et dignitatem tuebor.

A. d. XIII. Kalend. Januar. Senatus frequens mihi est assensus, cum de ceteris rebus magnis et necessariis, tum de Provinciis, ab iis qui obtinerent, retinendis, neque cuiquam tradendis, nisi qui ex Senatusconsulto successisset. Hoc ego cum Reipublicæ causa censui, tum, me hercule, in primis retinendæ dignitatis tuæ. Quamobrem te amoris nostri causa rogo, Reipublicæ causa hortor, ut ne cui quidquam Juris in tua Provincia esse patiari: atque

Tome IV.

P

226 LETTRES DE CICÉRON,
ut omnia referas ad dignitatem, qua nihil
potest esse præstantius.

Vere tecum agam, ut necessitudo nostra
postulat. In Sempronio, si meis Literis
obtemperasses, maximam ab omnibus lau-
dem adeptus esses. Sed illud et præteriiit,
et levius est. Hæc magna res est: fac ut
Provinciam retineas in potestate Reipublicæ.
Plura scripsissem, nisi tui festinarent. Ita-
que Cherippo nostro me velim excuses.

EPISTOLA XXIII.

M. T. C. P. CORNIFICIO S. D.

An. R. 709.
Cicer. 65.
Coss.
M. Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

OMNEM conditionem imperii tui, sta-
tumque Provinciæ mihi demonstravit Stra-
torius. O multa intolerabilia locis omnibus!
Sed quo tua major dignitas, eo, quæ tibi
acciderunt minus ferenda. Neque enim, quæ
tu propter magnitudinem et animi et in-
genii moderate fers, a te non ulciscenda

personne aucun droit dans votre province, et de rapporter tout à votre dignité, qui est d'un prix supérieur à tout.

Je veux vous parler sans déguisement, comme notre amitié le demande. Si vous vous étiez conformé à mes lettres, sur l'article de Sempromius (65), vous vous seriez fait beaucoup d'honneur aux yeux de tout le monde. Mais c'est une affaire faite, et qui n'étoit que d'une légère importance. Celle-ci * est d'une autre nature : ne manquez pas de conserver votre province sous l'autorité de la République. Je m'étendrois davantage, si vos gens ne paroissent pressés. Chargez-vous de mes excuses pour ** Cherippus.

L E T T R E X X I I I.

Au même CORNIFICIUS.

STRATORIUS m'a rendu un compte exact de votre situation, et de l'état de votre province. Que d'abus insupportables de tous côtés ! Mais plus votre dignité a d'éclat, moins vous devez souffrir ce qui vous est arrivé (66). Mille choses, que la grandeur de votre courage et de votre

An de R. 709.
Cicer. 65.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

* Celle que je vous recommande ici est vraiment grande : ne manquez pas.....

** Pour notre ami Cherippus.

esprit vous rend capable de supporter, ne demandent pas moins une juste vengeance, quoiqu'elles ne doivent pas vous affliger *.

Je suis bien informé qu'on vous envoie les recueils de la ville, sans quoi je ne manquerois pas de vous écrire ce qui s'y passe; et sur-tout l'entreprise du jeune César-Octave, contre qui le vulgaire s' imagine qu'Antoine (67) n'a formé une feinte accusation, que pour fondre sur son argent : mais les personnes de sens et d'honneur ne doutent pas de la vérité du fait (68), et s'accordent à l'approuver. Me demandez-vous ce que je pense d'Octave ? Il donne de hautes espérances. On est persuadé que l'honneur et la gloire lui feront tout entreprendre. Pour notre cher Antoine, il sent qu'il est devenu si odieux, qu'ayant surpris dans sa propre maison des gens prêts à le tuer, il n'ose en faire ouvertement des plaintes. Il est parti, le 9 d'Octobre (69), pour aller jusqu'à Brindes, au-devant des quatre légions de Macédoine, qu'il veut gagner à force d'argent, dans la vue de les amener à Rome, et de les faire servir à nous mettre sous le joug.

Voilà le tableau de la République **, si elle

* Quoiqu'elles ne doivent pas vous affliger. Mais nous parlerons de cela ci-après.

Je suis bien informé que vous recevez les nouvelles de la ville, sans quoi.....

** Voilà le tableau de la République, si toutefois il peut y avoir une République dans un camp. Je plains votre sort....

sunt, etiamsi non sunt dolenda. Sed hæc posterius.

Rerum urbanarum acta tibi mitti certo scio : quod ni ita putarem, ipse perscriberem in primisque Cæsaris Octaviani conatum. De quo multitudini fictum ab Antonio crimen videtur, ut in pecuniam adolescentis impetum faceret. Prudentes autem et boni viri, et credunt factum et probant. Quid quæris? Magna spes est in eo. Nihil est quod non existimetur laudis et gloriæ causa facturum. Antonius autem, noster familiaris, tanto se odio esse intelligit, ut, cum interfectores suos domi comprehenderit, rem proferre non audeat. A. d. vii. Idus Octobris Brundisium erat profectus obviam legionibus Macedonicis quatuor quas sibi conciliare pecunia cogitabat, easque ad urbem adducere et in cervicibus nostris collocare.

Habes formam Reipublicæ, si in castris potest esse Respublica : in quo tuam vicem sæpe doleo, quod nullam partem, per ætatem sanæ et salvæ Reipublicæ gustare po-

tuisti. Atque antehac quidem sperare saltem licebat, nunc etiam id ereptum est. Quæ enim est spes, cum in concione dicere ausus sit Antonius, Canutium apud eos sibi locum quærere, quibus, se salvo, locus in civitate esse non posset? Equidem et hæc, et omnia quæ homini accidere possunt, sic fero, ut Philosophiæ magnam habeam gratiam, quæ me non modo ab sollicitudine abducit, sed etiam contra omnes fortunæ impetus armat: tibi que idem censeo faciendum, nec a quo culpa absit, quidquam in malis numerandum. Sed hæc tu melius.

Stratorium nostrum cum semper probassem, tum maxime in tuis rebus summam ejus fidem, diligentiam prudentiamque cognovi. Da operam ut valeas. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Vale.

existe encore au milieu des armes. Je plains votre sort : votre âge ne vous a pas permis de goûter, dans aucun temps, les douceurs d'une République saine et tranquille. Jusqu'à présent, néanmoins, vous en avez eu l'espérance : mais cette douceur même vous est ôtée ; car, en peut-il rester lorsqu'Antoine a l'audace de dire, dans une harangue publique, que Canutius (a) cherche une place parmi ceux, dont le séjour dans la ville ne peut s'accorder avec sa sûreté. Pour moi, je souffre ces indignités, et tout ce qui peut arriver de la même nature, avec une constance, qui me rend fort redevable à la philosophie ; car c'est elle, qui non-seulement m'élève au-dessus de l'inquiétude, mais qui m'arme contre tous les outrages de la fortune. Je vous exhorte à prendre les mêmes sentimens, et à ne pas compter parmi les maux ce qui * est exempt de reproche. Mais je parle à un homme mieux instruit que moi.

Si j'ai toujours estimé Stratorius, je prends, à l'occasion de vos affaires, une plus haute idée que jamais de sa fidélité, de son zèle et de sa prudence. Ménagez votre santé, si vous voulez m'obliger sensiblement. Adieu.

(a) Alors Tribun du peuple. (NOTE DU TRADUCTEUR).

* Ce qui nous arrive, sans qu'il y ait de notre faute. Mais je parle.....

L E T T R E X X I V .

Au même CORNIFICIUS.

An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa ,
A. Hirtius.

JE me fais un devoir de ne laisser passer aucune occasion, et de vous louer, et de contribuer à votre gloire. Mais j'aime mieux que vous soyez informé de mon zèle et de mes services par les lettres de vos amis que par les miennes. Cependant je vous exhorte à rapporter tous vos soins au soutien de la République. C'est ce que j'attends de votre courage, de votre esprit et de * l'espérance que vous devez avoir d'augmenter votre dignité. Mais je donnerai plus d'étendue à mes exhortations dans un autre temps : aujourd'hui nous sommes dans l'attente des événemens. Nous ne voyons point encore arriver les députés (70) que le Sénat avoit envoyés **, non pour demander la paix, mais pour déclarer la guerre, s'il n'avoit pas molli après avoir reçu d'eux un message. Je n'ai pas laissé, dès la première occasion, de défendre la République avec mon ancienne chaleur. Je me suis déclaré le chef du

* Et de la juste espérance, de voir s'accroître la haute considération dont vous jouissez déjà. Mais....

** Avoit envoyés à Antoine, non pour demander la paix, mais pour déclarer la guerre, dans le cas où il refuseroit de se soumettre, à la nouvelle de leur arrivée. Je n'ai pas laissé....

E P I S T O L A X X I V .

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

Ego nullum locum prætermitto, (nec enim debeo) non modo laudandi tui, sed ne ornandi quidem. Sed mea studia erga te et officia malo tibi ex tuorum Literis quam ex meis esse nota. Te tamen hortor, ut omni cura in Rempublicam incumbas. Hoc est animi, hoc est ingenii tui, hoc ejus spei, quam habere debes, amplificandæ dignitatis tuæ. Sed hac de re alias ad te pluribus. Cum enim hæc scribebam, in expectatione erant omnia; nondum Legati redierant, quos Senatus non ad pacem deprecandam, sed ad denuntiandum bellum miserat, nisi Legatorum nuntio parvisset. Ego tamen, ut primum occasio data est, meo pristino more Rempublicam defendi: me principem Senatui, populoque Romano professus sum: nec posteaquam suscepi causam libertatis, minimum tempus amisi

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss,

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

234 *LETTERES DE CICÉRON,*
tuendæ salutis libertatisque communis. Sed
hæc quoque te ex aliis malo.

T. Pinarium, familiarissimum meum,
tanto tibi studio commendo, ut majore
non possim. Cui cum propter omnes vir-
tutes, tum etiam propter studia commu-
nia, sum amicissimus. Is procurat rationes
negotiaque Dionysii nostri, quem et tu
multum amas, et ego omnium plurimum.
Ea tibi ego non debeo commendare: sed
commendo tamen. Facies igitur ut ex Pi-
narii, gratissimi hominis, Literis tuum
et erga illum, et erga Dionysium studium
perspiciamus. Vale.

EPISTOLA XXV.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

LIBERALIBUS Literas accepi tuas, quas
mihi Cornificius altero vicesimo die, ut di-
cebat, reddidit. Eo die non fuit Senatus,
neque postero. Quinquatribus, frequenti

Sénat et du Peuple Romain; et depuis que j'ai embrassé la cause de la liberté, je n'ai pas cessé un moment de m'employer à la défense du salut et de la liberté publique. Mais c'est ce que je souhaite encore que vous appreniez d'un autre que de moi.

Je vous recommande T. Pinarius (71), mon ami * très-familier, avec toute l'ardeur dont je suis capable. Le goût de toutes les vertus, qu'il possède sans exception, et la conformité de nos études m'attachent à lui très-étroitement. Il est chargé des comptes et des affaires de notre Dionysius (72), que vous aimez beaucoup vous-même, et qui m'est plus cher que personne. Au fond, je ne devrais pas vous faire une recommandation de cette nature : mais je vous la fais néanmoins; et je compte d'apprendre par les lettres de Pinarius, qui est fort sensible à la reconnaissance, le zèle que vous aurez marqué pour lui et pour Dionysius. Adieu.

L E T T R E X X V.

Au même CORNIFICIUS.

J'AI reçu votre lettre *aux Fêtes libérales* (73), An de R. 7104
quoique votre fils prétende me l'avoir remise le Cicer. 64.
21. Il n'y eut point d'assemblée ce jour-là ni le Consuls
jour suivant. J'ai plaidé votre cause dans une Vibius Pansa,
A. Hirtius.

* Mon ami très-intime, avec....

assemblée nombreuse, le jour des *Quinquatrides* (74); et l'on ne peut pas dire que ce soit *malgré Minerve* (75), puisque c'est le même jour que notre Minerve, protectrice de la ville, qu'un orage avoit abattue, a été rétablie par un décret du Sénat.

Pansa nous a fait lecture de vos lettres : elle a été suivie des applaudissemens et des témoignages de joie de toute l'assemblée ; mais elle a déplu au Minotaure (76), c'est-à-dire, à Calvisius et à Taurus. On a porté un décret, qui vous est fort honorable. On demandoit même que ces deux hommes fussent réprimandés. Pansa s'est trouvé plus indulgent.

Pour moi, mon cher Cornificius, dès le * jour où j'ai commencé à former quelque espérance de liberté, et où, sans faire attention aux incertitudes des autres, j'ai jeté les fondemens de la République, j'ai pourvu à quantité de choses, et j'ai travaillé au soutien de votre dignité. Le Sénat s'est déclaré pour mon avis sur la continuation des Gouvernemens. Ensuite je n'ai pas cessé de harceler celui qui **, sans égard pour

* Dès le 13 des kalendes de janvier, jour où, commençant à concevoir quelque espérance de liberté, et pendant que d'autres hésitoient sur le parti qu'ils avoient à prendre, je posai les fondemens de la République ; ce jour-là même, pourvoyant à tout, je ne négligeai rien de ce qui pouvoit relever la grandeur de votre mérite : et en effet, le Sénat se déclara pour mon avis sur la continuation des Gouvernemens.....

** Celui qui, à votre grand préjudice, comme sans respect pour la République, conservoit sa province, sans y résider.

Senatu, caussam tuam egi non invita Minerva. Etenim eo ipso die Senatus decrevit ut Minerva nostra, custos urbis, quam turbo dejecerat, restitueretur.

Pansa tuas Literas recitavit. Magna Senatus approbatio consecuta est, cum summo gaudio, et offensione Minotauri, id est, Calvisii et Tauri. Factum de te Senatusconsultum honorificum. Postulabatur ut etiam illi notarentur : sed Pansa clementior.

Ego, mi Cornifici, quo die primum in spem libertatis ingressus sum, et cunctantibus ceteris a. d. xiii. Kalendas Januarias fundamenta jeci Reipublicæ, eo ipso die providi multum, atque habui rationem dignitatis tuæ. Mihi enim est assensus Senatus de obtinendis Provinciis. Nec vero postea destiti labefactare eum qui summa cum tua injuria, contumeliaque Reipublicæ Provinciam absens obtinebat. Itaque crebras, vel potius quotidianas compellationes meas non tulit, seque in urbem recepit invitus : neque solum spe, sed certa re jam et possessione deturbatus est. Meo justissimo honestissimoque convicio te tuam

dignitatem summa tua virtute tenuisse Provinciaeque honoribus amplissimis affectum, vehementer gaudeo. Quod te mihi de Sempronio purgas, accipio excusationem. Fuit enim illud quoddam caecum tempus servitutis. Ego tuorum consiliorum auctor, dignitatisque fautor, iratus temporibus in Græciam desperata libertate rapiebar: cum me Etesiae, quasi boni cives, relinquentem Rempublicam prosequi noluerunt: Austerque adversus maximo flatu me ad Tribules tuos (a) Regium retulit: atque inde ventis, remis, in Patriam omni festinatione properavi, postridieque in summa reliquorum servitute liber unus fui. Sic sum in Antonium invectus, ut ille non ferret, omnemque suum vinolentum furorem in me unum effunderet: meque cum elicere vellet ad caedis causam, tum tentaret insidiis: quem ego ructantem et nauseantem conieci in Cæsaris Octaviani plagas. Puer enim egregius praesidium sibi primum, et nobis, deinde summæ Reipublicæ compa-

(a) *Tribules tuos.* Municipia, quæ civitate donata fuerant, suffragiorum causa, certæ tribui singula adscribebantur. (OLIV.).

vosre honneur et sans respect pour la République, conservoit sa province dans son absence (77). Aussi n'a-t-il pas pu soutenir les * reproches que je renouvelois souvent, ou plutôt tous les jours : il s'est retiré malgré lui dans la ville; et ce n'est pas seulement à l'espérance, mais à la possession certaine et déjà réelle, qu'il s'est vu forcé de renoncer. Je suis ravi que les justes et glorieuses injures, auxquelles je me suis emporté, vous aient fait conserver votre dignité avec tant de courage, et que vous ayez reçu les honneurs les plus distingués dans votre province. Au reste, puisque vous croyez devoir vous justifier sur l'article de Sempronius, je reçois volontiers vos excuses. On étoit alors dans un certain aveuglement de servitude. Moi, qui avois été l'auteur de vos projets et le défenseur de votre dignité, je m'étois laissé gagner par le chagrin des conjonctures et par un désespoir de la liberté, qui m'entraînoit dans la Grèce (78), lorsque les vents Étesiens (79), comme d'accord avec les bons citoyens, m'empêchèrent d'abandonner la République. Ils se trouvèrent si contraires, que m'ayant

* Aussi n'a-t-il pu soutenir les attaques que je lui livrois souvent, ou plutôt tous les jours : il s'est vu forcé de se retirer à Rome, et de renoncer, par-là, non-seulement à ses espérances pour l'avenir, mais même à la possession actuelle de son emploi. Je suis ravi d'avoir contribué par des provocations, dont je m'honore, à vous conserver une province dont vos rares vertus vous avoient concilié l'affection et le respect. Au reste, puisque vous croyez...

repoussé * d'un grand souffle, ils me ramenèrent à Regium (80): de-là je me hâtai de retourner à Rome à force de voiles et de rames; et dès le lendemain (81), au milieu de tous les autres, qui étoient plongés dans la servitude, je me vis le seul libre. Je traitai si mal Antoine, que ne le pouvant supporter, il répandit sur moi seul toute sa fureur vineuse; et pour chercher un prétexte au carnage (82), il me tenta par toutes sortes de pièges; mais je parvins moi-même à faire tomber cet ivrogne dans les filets de César-Octave; et ce fut alors que cet illustre jeune homme prit les premières mesures pour sa propre sûreté, et pour la mienne, et pour le salut de la République. Sans lui, le retour de Brindes eût été fatal à la patrie. Je crois que vous n'ignorez pas le reste. Mais revenons à ce qui m'a conduit si loin.

Je reçois votre excuse par rapport à Sempromius. Il est vrai que nous n'avions pas de règle certaine dans une si grande confusion. Aujourd'hui *, pour me servir des termes de Térence (a), le temps nous apporte une autre vie et demande une autre conduite. Embarquez-vous donc avec nous, mon cher Quintus, et prenez place même

* Que m'ayant repoussé, par leur violence, ils me ramenèrent à Regium, me rapprochant ainsi d'un lieu, dont les habitants partagent avec ceux de Rome le droit de bourgeoisie. De-là je me hâtai.

** Aujourd'hui, suivant la pensée de Térence, d'autres temps, d'autres mœurs. Embarquez-vous donc....

(a) Dans l'Andrienne.

ravit; qui nisi fuisset, Antonii reditus a Brundisio, pestis Patriæ fuisset. Quæ deinceps acta sint scire te arbitror. Sed redeamus ad illud unde divertimus.

Accipio excusationem tuam de Sempromio : neque enim statuti quid in tanta perturbatione habere potuisti. *Nunc hic dies aliam vitam defert, alios mores postulat,* ut ait Terentius. Quamobrem, mi Quinte, conscende nobiscum, et quidem ad puppim. Una navis est jam bonorum omnium : quam quidem nos damus operam, ut rectam teneamus. Utinam prospero cursu ! Sed

Tome IV.

Q

242 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
quicunque venti erunt , ars nostra certe non
aberit. Quid enim præstare aliud virtus
potest ? Tu fac magno animo sis et excelso :
cogitesque omnem dignitatem tuam cum
Republica conjunctam esse debere.

P. Lucceium mihi meum commendas :
quem quidem , quibuscunque rebus potero
diligenter tuebor.

Hirtium quidem et Pansam , collegas
nostros , homines in Consulatu Reipu-
blicæ salutare , alieno sane tempore ami-
simus , Republica Antoniano quidem la-
trocinio liberata , sed nondum omnino
explicata : quam nos , si licebit , more
nostro tuebimur ; quanquam admodum
sumus jam defatigati. Sed nulla lassitu-
do impedire officium et fidem debet.
Verum hæc hactenus. Ab aliis te de me,
quam a me ipso , malo cognoscere. De te
audiebamus ea quæ maxime vellemus.

à la poupe. Il n'y a * plus qu'un vaisseau pour tous les honnêtes gens. Je travaille à le soutenir. Fasse le Ciel que sa navigation soit heureuse ! mais quelques vents qui le menacent, mon art du moins ne lui manquera jamais. La vertu peut-elle quelque chose de plus ? De votre côté, qu'il ne manque rien à la grandeur et à l'élévation de votre courage ; et ** ne desirez pas de dignité qui soit différente de celle de la République.

Vous me recommandez mon cher P. Lucceius (83) ! à moi ! Ne doutez pas que *** je ne prenne vivement ses intérêts, sans aucune exception.

La perte de nos deux collègues (a), Hirtius et Pansa, est un contre-temps fâcheux : leur Consulat étoit fort utile à la République. Ils nous manquent, dans un temps où elle est délivrée, à la vérité, du brigandage d'Antoine, mais sans être encore tout-à-fait hors d'embarras. **** Je pren-

* Il n'y a pour tous les gens de bien qu'un même vaisseau ; nous travaillons à le bien diriger : puisse sa course être heureuse ! mais quelques vents qui le menacent, certes, nous emploierons, pour le conduire au port, tout notre art, toute notre science. La vertu peut-elle....

** Et ne voyez de gloire desirable pour vous que dans la République.

Vous me recommandez.....

*** Ne doutez pas de mon zèle à le servir en tout ce que je pourrai. La perte.....

(a) Ses collègues dans l'Augurat. (NOTE DU TRADUCTEUR).

**** Nous la défendrons, s'il se peut, comme à notre ordinaire, quoique nous soyons déjà bien las : mais il n'est point de lassitude qui puisse faire obstacle à ce que le devoir et la fidélité commandent. Je finis : j'aime mieux que vous soyez instruit de ce qui me concerne, de la main d'un autre.....

drai, si rien ne s'y oppose, sa défense, comme j'y suis accoutumé. Ce n'est pas que je ne sois déjà fort fatigué; mais le zèle et la fidélité ne connoissent point de lassitude. Finissons, j'aime mieux que vous soyez informé de mes actions de la main d'un autre que de la mienne. Nous n'apprenons rien de vous qui ne réponde parfaitement à nos desirs. Les bruits sont moins favorables à Cn. Minucius (a), quoique vous l'éleviez jusqu'au Ciel dans quelques-unes de vos lettres. Me me laissez pas ignorer de quoi il est question *, ni tout ce qui se passe dans les lieux où vous êtes. Adieu.

L E T T R E X X V I.

Au même CORNIFICIUS.

QUINTUS Turius (84), qui exerçoit le commerce en Afrique, étoit un honnête homme, qui a ** laissé des héritiers du même caractère. C'est C. Saturnus, Sex. Aufidius, C. Anneius, Q. Considius Gallus, L. Servilius Posthumus,

An de R. 709.
Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

(a) L'un des Lieutenans de Cornificius. (NOTE DU TRADUCT.)

* De quoi il est question : *informez-moi, en même-temps, je vous prie, de tout ce qui se passe....*

** Etoit un homme honnête, un vraiment homme de bien : il a fait héritiers des hommes qui lui ressemblent. C'est....

De Cn. Minucio, quem tu quibusdam Literis ad cœlum laudibus extulisti, rumores duriores erant. Id quale sit, omninoque quid istic agatur, facias me velim certiorum. Vale.

EPISTOLA XXVI.

CICERO CORNIFICIO S. D.

Q. TURIIUS, qui in Africa negociatus est, vir bonus et honestus, heredes fecit similes sui, C. Saturninum, Sex. Aufidium, C. Anneium, Q. Considium Gallum, L. Servilinm Posthumum, C. Rubellium. Ex

An. R. 709.
Cicet. 65.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

Q 3

246 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
eorum oratione intellexi, gratiarum actione
eos magis egere quam commendatione.
Tanta enim liberalitate se tua usos prædi-
cabant, ut iis plus a te tributum intelli-
gerem, quam ego te auderem rogare. Au-
debo tamen. Scio enim quantum ponderis
mea commendatio sit habitura. Quare a
te peto ut ad eam liberalitatem qua sine
meis Literis usus es, quam maximus his
Literis cumulus accedat. Caput autem est
meæ commendationis, ne patiare Erotem
Turium, Q. Turii libertum, ut adhuc fe-
cit, hereditatem Turianam avertere, cete-
risque omnibus rebus habeas eos commen-
datissimos. Magnam ex eorum splendore
et observantia capies voluptatem. Quod ut
velis te vehementer, etiam atque etiam rogo.
Vale.

et C. Rubellius. Leur langage m'a fait comprendre qu'ils ont moins besoin de recommandation auprès de vous, que d'être aidés à vous faire des remerciemens. Ils se louent tellement de vos bontés, qu'ils me paroissent avoir reçu de vous plus que je n'oserois vous demander pour eux. Je ne laisse pas de prendre cette * hardiesse, parce que je sais de quel poids sera ma recommandation. Je ** souhaite donc que ma lettre vous fasse mettre le comble aux faveurs, que vous leur avez accordées sans en être sollicité par mes lettres. Ce que je vous demande principalement, c'est de ne pas permettre qu'Érotes (85) Turius, affranchi de Q. Turius, détourne, comme il a fait jusqu'à présent, les effets de la succession. Ma recommandation s'étend aussi à tout le reste; et je vous assure que vous ne pouvez recueillir que de la satisfaction de leur attachement et de l'opinion qu'on a de leur caractère. Enfin je vous fais les plus fortes instances en leur faveur. Adieu.

* De prendre cette liberté auprès de vous, parce que je sais...

** Je vous demande donc, après avoir tant fait pour eux sans que je vous en aie prié, d'y mettre le comble en faveur de ma recommandation. Ce que je réclame de vous principalement, c'est de ne pas souffrir que Turius, affranchi du défunt, détourne, comme il a fait jusqu'à présent, les effets de la succession.

LETTRE XXVII.

Au même CORNIFICIUS.

An de R. 709.
de Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

SEXTUS Asfidius ne le cède guères à mes meilleurs amis, par les témoignages qu'il me donne de son attachement; et par sa splendeur personnelle, il n'est assurément au-dessous d'aucun Chevalier Romain. Son caractère est si modéré, qu'il joint une douceur extrême aux mœurs les plus sévères. Vous ne serez pas surpris qu'à tous ces titres je vous recommande ses affaires en Afrique, avec toute la sincérité et tout le zèle que je puis mettre dans une recommandation. Si vous voulez m'obliger beaucoup, mon cher Cornificius, faites-lui sentir que ma lettre a produit beaucoup d'effet sur vous. Je vous le demande * avec instance. Adieu.

* Je vous le demande, mon cher Cornificius, et très-instamment. Adieu.

EPISTOLA XXVII.

M. T. C. Q. CORNIFICIO S. P. D.

Sex. Aufidius et observantia, qua me colit, accedit ad proximos : et splendore, Equiti Romano nemini cedit. Est autem ita temperatis moderatisque moribus, ut summa severitas, summa cum humanitate jungatur. Cujus tibi negotia, quæ sunt in Africa, ita commendo, ut majore studio magisque ex animo commendare non possim. Pergratum mihi feceris, si dederis operam ut intelligat meas apud te Literas maximum pondus habuisse. Hoc te vehementer, mi Cornifici, rogo. Vale.

AN. R. 709.
CICER. 63.
COS.
MARCUS
ANTONIUS,
P. CORNELIUS
DOLABELLA.

EPISTOLA XXVIII.

M. T. C. Q. CORNIFICIO S. P. D.

AN. R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa,
A. Hirnius.

ASSENTIOR tibi eos, quos scribis Lilybæo minari, istic pœnas dare debuisse : sed metuisti, ut ais, ne minus liber in ulciscendo viderere. Metuisti igitur, ne gravis civis, ne minus fortis, ne minus te dignus viderere.

Quod societatem Reipublicæ conservandæ tibi mecum a patre acceptam renovas, gratum est : quæ societas inter nos semper, mi Cornifici, manebit. Gratum etiam illud, quod mihi tuo nomine gratias agendas non putas. Nec enim id inter nos facere debemus.

Senatus sæpius pro dignitate tua appelleret, si absentibus Consulibus, unquam,

LETRE XXVIII.

Au même CORNIFICIUS.

JE conviens avec vous * que ceux qui mena- An de R. 710.
Cicer. 64.
Consuls
Vibius Pansa,
A. Hirtius. çoient Lilybée (87), comme vous me l'écrivez, devoient être punis dans le même lieu; mais vous avez craint, dites-vous, que votre vengeance ne parût point assez libre. C'est-à-dire, que vous avez craint de ne pas paroître assez grave citoyen, assez courageux, assez digne de vous-même.

Au reste, il m'est bien agréable que vous renouvelliez avec moi la société que j'ai formée avec votre père pour la défense de la République. Il faut, mon cher Cornificius, que ce traité subsiste perpétuellement entre nous. Je vois, avec le même plaisir, que vous ne croyez pas me devoir des remerciemens ** en votre nom. En effet, ces formalités ne conviennent point entre nous.

Le Sénat penseroit souvent à votre dignité, si,

* Je conviens avec vous *que vous auriez dû faire punir, sur le lieu même*, ceux qui avoient osé, comme vous me l'écrivez, menacer Lilybée: mais vous avez appréhendé, me dites-vous, de paroître, par une vengeance trop prompte, avoir moins consulté la justice que la voix du ressentiment: c'est-à-dire, que vous avez craint de passer pour un citoyen moins grave, moins généreux, moins digne enfin de vous-même.... Au reste, il m'est bien agréable....

** Des remerciemens particuliers. Nous ne devons point, en effet, en agir ainsi entre nous.

252 LETTRES DE CICÉRON,

dans * l'absence des Consuls, il se faisoit d'autres assemblées que, pour les incidens extraordinaires. Il n'y a donc rien à se promettre actuellement, ni pour les HS. (88) XX. ni pour les HS. ICCC. Je crois que vous devez lever de l'argent et emprunter à présent sur l'autorité de l'ancien décret.

Vous êtes sans doute informé de ce qui se passe à Rome, par les lettres de ceux qui doivent vous envoyer les actes. Mes espérances sont assez bonnes. Mes conseils, mes soins et mon travail ne se relâchent point. Je fais profession d'être l'ennemi de tous ceux qui le sont de la République. L'état des affaires ne me paroît point à présent fort difficile, et seroit beaucoup meilleur, si certaines gens (89) n'avoient ** rien à se reprocher. Adieu.

LETTRE XXIX.

Au même CORNIFICIUS.

An de R. 710. **I**L n'y a peut-être personne à Rome qui ignore
Cicer. 64. l'amitié qui me lie avec Lamia (90). Comment
Consuls seroit-elle ignorée de vous, qui connoissez si
Vibius Pansa, A. Hirtius.

* Le Sénat s'occuperoit plus souvent de vous et de votre Gouvernement, s'il s'assembloit, pendant l'absence des Consuls, à moins d'affaires extraordinaires qui l'y obligent. Il n'y a....

** N'avoient point fait de faute. Adieu.

nisi ad rem novam, cogeretur. Itaque nec de HS. XX, nec de HS. 1000. quidquam agi nunc per Senatum potest. Tibi autem ex Senatusconsulto imperandum, mutuumque sumendum censeo.

In Republica quid agatur, credo te ex eorum Literis cognoscere, qui ad te acta debent perscribere. Ego sum spe bona: consilio, cura, labore, non desum: omnibus inimicis Reipublicæ esse me acerrimum hostem præ me fero. Res neque nunc difficili loco mihi videtur esse: et fuisset facillimo, si culpa a quibusdam afuisset. Vale.

E P I S T O L A X X I X .

T. T. C. Q. CORNIFICIO S. P. D.

Non modo tibi, cui omnia nostra notissima sunt, sed neminem in Populo Romano arbitror esse cui sit ignota ea familiaritas quæ mihi cum L. Lamia est. Etenim

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Hirtius.

magnò theatro spectata est tum, cum est ab A. Gabinio Consule relegatus, quod libere et fortiter salutem meam defendisset. Nec ex eo amor inter nos natus est : sed quod erat vetus et magnus, propterea nullum periculum pro me adire dubitavit. Ad hæc officia, vel merita potius, jucundissima consuetudo accedit, ut nullo prorsus plus homine delecter. Non puto te jam expectare quibus eum tibi verbis commendem. Causas enim tantî amoris intelligis : quæ verba desideret, iis me omnibus usum putato. Tantum velim existimes, si negotia Lamiae, procuratores, libertos, familiam, quibuscunque rebus opus erit, defenderis, gratius mihi futurum quam si ea tua liberalitas pertinuisset ad rem familiarem meam. Nec dubito quin sine mea commendatione, quod tuum est iudicium de hominibus, ipsius Lamiae causa studiose omnia facturis sis : quanquam erat nobis dictum, te existimare, aliqui Senatusconsulto quod contradignitatem tuam fieret, scribendo Lamiæ affuisse : qui omnino Consulibus illis nunquam affuit ad scribendo : deinde

parfaitement tout ce qui me touche ? Elle parut avec bien de l'éclat , lorsqu'il fut exilé (91) par le Consul A. Gabinius , pour avoir défendu ma vie avec autant de force que de liberté. Ne croyez pas néanmoins que c'en ait été l'origine : elle étoit déjà très-vive , très-ancienne , et ce fut elle qui lui fit mépriser toutes sortes de périls pour me défendre. A tant de services , ou plutôt à tant de droits , ajoutez les agrémens de son commerce , qui me font trouver un plaisir extrême à vivre avec lui ; et je ne crois point qu'après cela , vous me demandiez à quel titre je vous le recommande : vous voyez les motifs d'une si vive affection. Toutes les expressions qu'elle demande , figurez-vous que je les emploie. En un mot , persuadez-vous bien que si vous faites tout ce qui dépendra de vous pour les affaires de Lamia , pour ses agens , ses affranchis et toute sa famille , j'y serai plus sensible que si vous aviez cette bonté pour mes propres intérêts ; et je ne doute point qu'indépendamment de ma recommandation , le goût que vous avez pour le mérite , ne vous porte à rendre à Lamia toutes sortes de services. On m'a bien dit que vous l'accusiez d'avoir assisté à certain décret du Sénat , où votre dignité n'est pas ménagée : mais il est certain que Lamia n'a jamais eu de part aux décrets de ce Consulat ; d'ailleurs , on ne voyoit alors que de faux décrets (92). Croyez-vous , par exemple , que j'aie assisté au décret

625 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
de Sempronianus, moi qui n'étois pas même alors
à Rome, et qui vous en écrivis presque immé-
diatement ? Mais c'est assez là-dessus. Je vous
supplie encore, mon cher Cornificius, de regarder
toutes les affaires de Lamia comme les miennes ;
de lui faire connoître que ma recommandation
lui a servi beaucoup, et de croire que vous ne
sauriez m'obliger davantage. Prenez soin de votre
santé.

L E T T R E X X X.

Au même C O R N I F I C I U S.

An. R. 710.

Cicer. 64.

Coss.

Vibius Pansa,

A. Mirtius.

Vous trouvez donc que je ne vous écris que
par des plaideurs ? En effet, je me suis servi
souvent de cette voie ; et vous devez vous en
prendre à vous-même, si personne ne se croit
bien recommandé à vous sans mes lettres. Ce-
pendant, jamais quelqu'un de vos gens m'a-t-il
averti d'une occasion dont je n'aie profité ? Et
croyez-vous, d'ailleurs, qu'il y ait rien de plus
agréable pour moi, lorsque je ne puis * vous
entretenir de bouche, que de vous écrire ou de
lire vos lettres ? Ce qui m'afflige le plus, c'est

* Que je ne puis m'entretenir tête à tête avec vous, que de
vous écrire.....

omnia tum falsa Senatusconsulta deferebantur. Nisi forte etiam illi Semproniano Senatusconsulto me censes affuisse : qui ne Romæ quidem tum fui, deque eo ad te scripsi, re recenti. Sed hæc hactenus. Te, mi Cornifici, etiam atque etiam rogo, ut omnia Lamiæ negotia, mea putes esse curesque, ut intelligat hanc commendationem maximo sibi usui fuisse. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Cura ut valeas.

E P I S T O L A X X X.

M. T. C. CORNIFICIO S. P. D.

ITANE præter litigatores (92*), nemo ad te meas Literas? Multæ istæ quidem. Tu enim perfecisti ut nemo sine Literis meis tibi se commendatum putaret. Sed quis unquam tuorum mihi dixit esse, cui darem, quin dederim? Aut quid mihi jucundius, quam, cum coram tecum loqui non possim, aut scribere ad te, aut tuas legere Literas? Illud magis mihi solet esse molestum, tantis me impediri occupationibus,

An. R. 719.

Cicer. 64.
Coss.

Vibius Pansa,
A. Hirtius

Tome IV.

R

258 LETTRES DE CICERON,
ut ad te scribendi meo arbitratu facultas
nulla detur. Non enim te Epistolis, sed
voluminibus lacesserem: quibus quidem me
a te provocari oportebat. Quamvis enim
occupatus sis, otii tamen plus habes. Aut,
si ne tu quidem vacas, noli impudens esse,
nec mihi molestiam exhibere, et a me Li-
teras crebriores, cum tu mihi raro mittas,
flagitare.

Nam cum antea distinebar maximis oc-
cupationibus, propterea quod omnibus
curis Rempublicam mihi tuendam puta-
bam: tum hoc tempore multo distineor
vehementius. Ut enim gravius ægrotant ii,
qui cum levati morbo videntur, in eum de
integro inciderunt: sic vehementius nos
laboramus, qui, profligato bello, ac pene
sublato, renatum bellum gerere conamur.
Sed hæc hactenus. Tu tibi, mi Cornifici,

que * dans la grandeur de mes occupations, je ne puisse vous écrire à mon gré. Je vous attaquerois, non par des lettres, mais par des volumes. Mais c'est vous néanmoins qui devriez m'attaquer de cette sorte; car, tout occupé que vous êtes, vos affaires vous laissent, du moins **, quelque loisir; ou, si vous n'êtes pas plus libre que moi, n'ayez pas *** l'impudence de me tourmenter, en me demandant des lettres fréquentes, lorsque vous m'écrivez vous-même si rarement.

Mes occupations ont été jusqu'à présent fort accablantes, parce que j'apportoais tous mes soins à la défense de la République; mais elles le sont devenues plus que jamais, dans le temps où nous sommes. Nous ressemblons à ceux qui retombent dans une maladie, dont ils paroissent délivrés : elle n'en devient que plus dangereuse. Ainsi, nous qui sommes forcés de renouveler la guerre (a), après l'avoir presque entièrement finie, nos maux sont beaucoup augmentés. **** Enfin,

* C'est que *mes grandes occupations m'empêchent de vous écrire autant et aussi souvent que je le voudrois. Je vous attaquerois.....*

** Vous laissent, du moins, *plus de loisir que je n'en ai; ou si,.....*

*** N'ayez pas l'extrême indiscretion de me tourmenter...

(a) Renouvelée par le crime de Lepidus, qui avoit reçu Antoine après sa défaite. (NOTE DU TRADUCTEUR).

**** Augmentés. *Mais brisons là-dessus. Pour ce qui vous regarde, mon cher Cornificius, soyez bien persuadé que je ne serois, ni assez dépourvu de sens, ni assez entêté de moi-même, pour me laisser vaincre, par vous, en zèle et en affection. Quoique.....*

mon cher Cornificius, ne me croyez pas assez foible, ou, si vous voulez, assez grossier, pour me laisser vaincre en zèle et en affection. Quoique je n'aie jamais douté de vos sentimens, Cherippus me les a fait encore mieux connoître : c'est un homme pour lequel j'avois toujours eu beaucoup de goût ; mais je le trouve aujourd'hui charmant. Il m'a représenté non-seulement votre cœur et vos expressions, mais jusqu'aux moindres mouvemens de votre visage. Ne craignez donc pas que je vous sache mauvais gré de m'avoir écrit * dans les mêmes termes qu'à tous les autres. Si je vous ai demandé des lettres particulières ; je l'ai fait avec plus de chaleur dans mon affection, que dans mes instances.

A l'égard de la dépense que vous avez faite pour la guerre, et que vous faites ** encore, je ne vois aucun moyen de vous soulager, parce que le Sénat est sans chef, depuis la mort des Consuls, et que le trésor est plus épuisé que vous ne le sauriez croire. On cherche de l'argent de tous côtés, pour le paiement des sommes qu'on

* De m'avoir écrit, en même-temps qu'aux autres, une lettre commune à tous. J'ai demandé, il est vrai, s'il n'y en avoit pas de particulières pour moi ; mais je l'ai fait sans humeur, et avec le ton de l'amitié.

A l'égard de la dépense.....

** Et que vous faites, dites-vous, encore.....

fac ut persuadeas , non esse me tam imbecillo animo , ne dicam inhumano , ut a te vinci possim aut officiis , aut amore. Non dubitabam equidem : verum tamen multo mihi notiores amorem tuum efficit Cherippus. O hominem semper illum quidem mihi aptum , nunc vero etiam suavem ! Vultus me hercule tuos mihi expressit omnes , non solum animum ac verba pertulit. Itaque noli vereri ne tibi succensuerim , quod eodem exemplo ad me quo ad ceteros. Requisivi equidem proprias ad me unum Literas : sed neque vehementer , et amanter.

De sumtu , quem te in rem militarem facere et fecisse dicis , nihil sane possum tibi opitulari , propterea quod et orbus Senatus , Consulibus amissis , et incredibiles angustiae pecuniae publicae : quae conquiritur undique , ut optime meritis militibus pro-

missa solvantur : quod quidem fieri sine tributo posse non arbitror.

De Attio (a) Dionysio nihil puto esse : quoniam nihil dixit Stratorius.

De P. Luceio nihil tibi concedo quo studiosior ejus sis quam ego sum. Est enim nobis necessarius. Sed a Magistris cum contenderem de proferendo die, probaverunt mihi, sese, quominus id facerent, et compromisso, et jurejurando impediri. Quare veniendum arbitror Luceio. Quanquam si meis Literis obtemperavit, cum tu hæc lèges, illum Romæ esse oportebit.

Ceteris de rebus, maximeque de pecunia, cum Pansæ mortem ignorares, scripsisti, quæ per nos ab eo consequi te posse arbitrarere. Post mortem autem ejus quid fieri posset, non videbamus.

De Venuleio, Latino, Horatio, valde

(a) D'autres veulent *Attico* : conjecture inutile, lorsqu'elle regarde un inconnu. (NOTE DU TRADUCTEUR).

a promises * aux troupes , et qu'elles ont bien méritées par leurs services. Je ne crois point qu'on en vienne à bout, sans avoir recours au tribut (93).

Apparemment que l'affaire d'Attius Dionysius n'est rien, puisque Statorius ne m'en a point parlé.

Je ne conviens pas que vous ayez plus de raisons que moi, pour vouloir obliger P. Lucceius (a) ; car je suis lié avec lui très-étroitement : mais lorsque j'ai pressé les Commissaires, pour obtenir d'eux une prolongation, ils m'ont fait voir que le compromis et le serment ne leur permettoient pas de l'accorder. Ainsi, je crois que Lucceius doit prendre le parti de venir ici ; et s'il a fait quelqu'attention à ma lettre, il sera infailliblement à Rome lorsque vous recevrez celle-ci.

Vous ignoriez encore la mort de Pansa, lorsque vous m'avez écrit sur l'argent et les autres choses, que vous vous flattiez d'obtenir de lui par mes sollicitations. Vous n'auriez point été trompé, s'il eût vécu ; car il vous aimoit. Depuis sa mort, je ne vois point ce qu'on peut espérer.

Je loue beaucoup tout ce qui regarde Venuleius, Latinus (b) et Horatiüs : mais je ne puis ap-

* Promises aux soldats, qui ont le mieux mérité par leurs services.

(a) Le même dont on a déjà vu le nom. (NOTE DU TRADUCT.).

(b) Trois Lieutenans de Calvisius, par lesquels celui-ci vouloit gouverner la province d'Afrique, dans son absence. (Ibid.).

prouver que *, pour les consoler, vous ayez ôté, comme vous le dites, les Licteurs à vos propres Lieutenans. Il me semble que, sur un point d'honneur, vos Lieutenans ne doivent point être comparés à des gens, qui ne méritent que de l'opprobre. Je suis même d'avis que s'ils n'abandonnent pas volontairement leurs prétentions, vous devez employer le décret du Sénat pour les y contraindre.

Je crois avoir répondu à tous les articles de la lettre dont j'ai reçu deux copies. Il ne me reste qu'à vous prier d'être bien persuadé que ** votre dignité m'est aussi chère que la mienne. Adieu.

* Mais je ne puis approuver que, pour leur rendre, comme vous me le mandez, la chose plus supportable, vous ayez aussi ôté les Licteurs à vos propres Lieutenans : Falloit-il, en effet, mettre au niveau d'hommes justement honorés, des gens dignes du plus profond mépris ? Pour moi, je pense que si ces gens-là ne se retirent promptement d'eux-mêmes, vous devez provoquer un décret du Sénat pour les y contraindre.

J'ai répondu à presque tout ce que contient la lettre dont j'ai reçu deux copies.

** Que mon honneur ne m'est pas plus cher que le vôtre. Adieu.

laudo. Illud non nimium probo quod scribis, quo illi animo æquiore ferrent, te tuis etiam Legatis Lictores ademisse. Honore enim cum ignominia dignis, non erant comparandi : eoque ex Senatusconsulto, si non decedunt, cogendos, ut decedant existimo.

Hæc fere ad eas Literas quas eodem exemplo binas accepi. De reliquo velim tibi persuadeas, non esse mihi meam dignitatem tua cariorum. Vale.

LIBER XIII.

EPISTOLA I.

M. T. C. C. MEMMI O S. D.

An. R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

ETSI non satis mihi constiterat cum aliquane animi mei molestia, an potius libenter te Athenis visurus essem, quod injuria, quam accepisti dolore me afficeret, sapientia tua qua fers injuriam, lætitia : tamen vidisse te malletm. Nam quod est molestiæ, non sane multo levius est, cum te non video. Quod esse potuit voluptatis, certe, si vidissem te, plus fuisset. Itaque non dubitabo dare operam ut te videam, cum id satis commode facere potero. Interea quod per Literas et agi tecum, et, ut arbitror, confici potest, agam nunc.

Ac te illud primum rogabo, nequid invidus mea causa facias : sed id, quod mea intelliges, tua nullam in partem multum interesse, ita mihi des, si tibi ut id libenter

L I V R E X I I I.

L E T T R E I.

A C. MEMMIUS (1).

QUOIQUE je ne pusse pas bien me répondre à moi-même si, partagé comme j'étois, entre le chagrin de votre disgrâce et le plaisir de vous la voir supporter avec tant de constance, votre * retour à Athènes (2) me causeroit de la joie ou de la douleur, je souhaiterois néanmoins de vous avoir vu ; car je n'éprouve pas que, pour avoir été privé de vous voir, mon chagrin soit devenu beaucoup plus léger ; et je suis sûr que le plaisir dont je parle en auroit été plus vif. Aussi ne balancerai-je point à me le procurer, aussitôt que j'en trouverai l'occasion. En attendant, je me réduirai à traiter ** par écrit ce que je crois pouvoir entreprendre, et même achever, par cette voie.

An de R. 702.
 Cicer. 56.
 Consuls
 Serv. Sulpicius
 Rufus,
 M. Claudius
 Marcellus.

Je commence par vous demander en grâce, que l'envie de m'obliger ne vous porte à rien

* Votre présence à Athènes, pendant mon séjour dans cette ville, me causeroit.....

** Traiter aujourd'hui, avec vous, ce que je crois pouvoir agiter et même terminer par lettres. Je commence par....

contre votre inclination. Ne m'accordez rien, qu'autant que vous reconnoîtrez que vos intérêts ne seront point blessés en m'obligeant beaucoup, et que vous vous sentirez disposé à le faire de bon cœur. Patron (3), l'épicurien, est tellement de mes amis, qu'à la réserve des principes philosophiques, sur lesquels * nous sommes fort éloignés (4), je n'ai rien qui ne me soit commun avec lui. Ses sentimens pour moi sont anciens : il a commencé par me marquer beaucoup d'attachement à Rome, dans le temps qu'il vous faisoit aussi sa cour et à tous les vôtres ; et dans ces derniers temps, lorsqu'il a obtenu les gratifications et les récompenses qu'il sollicitoit, il m'a regardé comme le chef de ses amis et de ses défenseurs. Mais, beaucoup plus anciennement, il m'avoit été présenté et recommandé par Phedre (5), qui, dans notre enfance, avant que nous connussions encore Philon (6), avoit toute notre estime, en qualité de Philosophe, et qui se l'est conservée, depuis, par sa probité et son caractère doux et officieux.

Ce Patron, avec lequel je suis donc si lié, m'avoit écrit à Rome, pour m'engager à vous prévenir en sa faveur, et à vous demander, pour lui **, les ruines du terrain d'Epicure (7).

* Sur lesquels nous différons beaucoup, je ne fais qu'un avec lui. Ses sentimens.....

** Et à vous demander, pour lui, je ne sais quelle portion des ruines de la maison d'Epicure. Je ne vous en écrivis point alors.....

facias, ante persuaseris. Cum Patrone Epicureo mihi omnia sunt: nisi quod in Philosophia vehementer ab eo dissentio. Sed initio Romæ, cum te quoque et tuos omnes observabat, me coluit in primis: et nuper, cum ea, quæ voluit, de suis commodis et præmiis consecutus est, me habuit suorum defensorum et amicorum fere principem: et jam a Phædro, qui nobis, cum pueri essemus, antequam Philonem cognovimus, valde ut Philosophus, postea tamen ut vir bonus et suavis et officiosus, probabatur, traditus mihiq̃ue commendatus est.

Is igitur Patro, cum ad me Romam Literas misisset, ut te sibi placarem, peteremque, ut nescio quid illud Epicuri Patrietarum sibi concederes: nihil scripsi ad te ob eam rem, quod ædificationis tuæ consilium mea commendatione nolebam impediri. Idem, ut veni Athenas, cum

idem ut ad te scriberem, rogasset; ob eam causam impetravit, quod te abjecisse illam ædificationem constabat inter omnes amicos tuos. Quod si ita est, et si jam plane tua nihil interest, velim, si qua offensiuncula facta est animi tui, perversitate aliquorum; (novi enim gentem illam) des te ad lenitatem, vel propter tuam summam humanitatem, vel etiam honoris mei causa.

Equidem si, quid ipse sentiam, quæris; nec cur ille tantopere contendat video, nec cur tu repugnes: nisi tamen multo minus tibi concedi potest, quam illi, laborare sine causa. Quanquam Patronis et orationem et causam tibi cognitam esse certo scio. Honorem, officium, testamentorum jus, Epicuri auctoritatem, Phædri obtestationem, sedem, domicilium, vestigiâ summorum hominum, sibi tuenda esse dicit. Totam hominis vitam rationemque, quam sequitur in Philosophia, derideamus licet,

Jé ne vous en écrivis point alors, parce que je ne voulois pas * interrompre, par ma recommandation, le dessein que vous aviez d'y bâtir. Patron m'a renouvelé sa prière, en me voyant dans Athènes ; et je n'ai pas fait difficulté de me rendre, parce que tous vos amis m'assurent que vous avez abandonné ** le dessein de cet édifice. S'ils ne me trompent point, et si vos vues sont réellement changées, je vous prie d'oublier les petits sujets de mécontentement, que vous pouvez avoir reçus *** de quelques personnes mal-intentionnées, (car je connois ces Grecs (8)) ; et, par le mouvement de votre propre bonté, ou en ma considération, de prendre ici le parti de l'indulgence.

Me demandez-vous sérieusement ce que j'en pense ? Je ne vois pas ce qui peut rendre Patron si ardent, ni ce qui pourroit vous rendre fort difficile ; quoiqu'au fond il vous fût moins pardonnable, qu'à lui, de vous faire un objet important d'une bagatelle. D'ailleurs, je sais que vous n'ignorez pas ce qu'il allègue en sa faveur. Il prétend **** avoir à soutenir l'honneur, le devoir,

* Parce que je ne voulois pas que ma recommandation mît obstacle au projet, que vous aviez, d'y bâtir.

** Que vous aviez abandonné ce projet. S'ils ne me trompent point.....

*** Que vous pourriez avoir reçus contre lui, de la part de quelques personnes.....

**** Il prétend qu'il est de son devoir de défendre l'honneur, le droit des testaments, la mémoire d'Épicure, la pressante

le droit des testamens, l'autorité d'Épicure, les ardentés prières de Phèdre (9), le siège, le domicile, les vestiges de quantité de Grands Hommes. Si nous voulons condamner cette chaleur, il faut que nous commencions par tourner en ridicule toute sa méthode et ses principes philosophiques. Mais, en vérité, puisque nous ne haïssons, ni lui, ni tous ceux qui sont dans les mêmes idées, je crois qu'il vaut mieux lui pardonner ses empressemens, sur-tout lorsqu'il est certain que, s'il pêche, c'est moins par méchanceté, que par la force de ses préventions.

Mais il faut vous découvrir tout. J'aime Pomponius Atticus, comme un second frère; je l'aime, jusqu'à n'avoir rien de plus cher et de plus agréable que lui. Atticus n'est pas de cette secte; car il est dans le goût des connoissances les plus relevées et les plus polies (10) : mais il a beaucoup d'amitié pour Patron, et il n'en a pas eu moins pour Phèdre. Lui qui n'a pas de prétentions extraordinaires, et qui n'est rien moins qu'importun dans ses instances; Atticus, dis-je, me presse plus qu'il n'a jamais fait, et ne doute point que je ne puisse obtenir, au premier mot, ce que je vous demande, quand vous conserveriez, dit-il, l'intention de bâtir. S'il ap-

prière de Phèdre, le siège, le domicile des Grands Hommes, et tout ce qui peut retracer le souvenir de leur existence. Si nous voulons critiquer cette chaleur, il faut.....

si hanc ejus contentionem volumus reprehendere. Sed, me hercules, quum illi, ceterisque, quos illa delectant, non valde inimici sumus nescio an ignoscendum sit huic, si tantopere laborat: in quo etiam si peccat, magis ineptiis quam improbitate peccat.

Sed ne plura (dicendum enim aliquando est) Pomponium Atticum sic amo ut alterum fratrem. Nihil est illo mihi nec carius nec jucundius. Is (non quo sit ex istis: est enim omni liberali doctrina politissimus: sed valde diligit Patronem, valde Phædrum amavit) sic a me hoc contendit homo minime ambitiosus, minime in rogando molestus, ut nihil unquam magis. Nec dubitat quin ego a te nutu hoc consequi possem, etiamsi ædificaturus esses. Nunc vero si audierit te ædificationem deposuisse, neque tamen me a te impetrasse, non te

Tome IV.

S

274 LETTRES DE CICERON,
in me illiberalem, sed me in se negligentem putabit.

.Quamobrem peto a te ut scribas ad tuos, posse tua voluntate decretum illud Areopagitarum quem ὑπομνηματισμόν (α) illi vocant, tolli. Sed redeo ad prima. Prius velim tibi persuadeas, ut hoc mea caussa libenter facias, quam ut facias. Sic tamen habeto, si feceris quod rogo, fore mihi gratissimum. Vale.

EPISTOLA II.

CICERO MEMMIO sal.

CAIO Aviano Evandro, qui habitat in tuo sacrario, et ipso multum utor, et patrono ejus M. AEmilio familiarissime. Peto igitur a te majorem in modum, quod sine tua molestia fiat, ut ei de habitatione accommodes. Nam propter opera instituta multa multorum, subitum est ei remigrare Kalend. Quint. Impedior verecundia, ne te pluri-

(α) ὑπομνηματισμόν: ad rei memoriam literis mandatum. (MARCIUS).

An. R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

prend que je ne l'aie pas obtenu, lorsque vous avez renoncé à ce dessein, il s'imaginera, non que vous ayez manqué de bonté pour moi, mais que j'ai manqué de zèle pour lui.

Je me flatte donc que vous voudrez bien écrire à vos agens, que vous consentez à la révocation de ce décret des Areopagistes, qu'ils appellent *ἱπομνηματισμός*. * Cependant, n'oubliez pas, comme je vous l'ai dit, qu'il faut d'abord que votre cœur y consente. Ce que je vous assure seulement, c'est que vous ne pouvez rien faire qui vous donne plus de droit sur ma reconnoissance. Adieu.

L E T T R E I I .

Au même M E M M I U S .

J E vois souvent Caius Avianus Evander (11), qui ** demeure dans votre sanctuaire (12), et je suis lié très-étroitement avec M. Emilius son patron. C'est le motif *** qui me porte à vous

Ande R. 702.
Cicer. 56.
Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

* Qu'ils appellent *mémorable*. Cependant....

** Qui occupe chez vous l'appartement près de votre chapelle, et je suis lié.....

*** C'est le motif qui me fait vous demander de l'accommoder de ce logement, si toutefois vous le pouvez sans trop d'inconvénient pour vous-même : car, engagé vis-à-vis de plusieurs personnes pour les ouvrages qu'il a entrepris, il seroit fort gêné, s'il lui falloit déloger au premier juillet.

276 LETTRES DE CICÉRON,
prier instamment, du moins si je le puis sans
vous causer aucune peine, de lui procurer quel-
qu'accommodement pour son habitation, parce
qu'ayant pris quantité d'engagemens pour son
travail, il est forcé de partir subitement le pre-
mier de Juillet (13). J'ai quelque honte d'em-
ployer beaucoup de paroles pour vous demander
cette grâce. Cependant si vous n'avez * point
d'intérêt qui s'y oppose, je me flatte que vous
recevrez ma prière, comme je recevrais la vôtre,
dans la même occasion. Comptez, du moins,
que vous m'obligerez sensiblement. Adieu.

LETTRE III.

Au même MEMMIUS.

Date
incertaine.

JE vous demande ** encore toute la bonté que
vous m'avez promise de bouche pour Aulus Fu-
sius (14), qui est de mes intimes amis, et qui a
toujours marqué beaucoup de zèle et d'attache-

* Si vous n'avez que peu ou point d'intérêt qui s'y oppose...

** Je vous demande de traiter Aulus Fusius avec la faveur dont
il reçoit de vous le témoignage, lorsque vous vous trouviez en-
semble avec moi : il est de mes plus intimes amis, et il m'a donné
des marques, non équivoques, d'un véritable attachement. C'est
d'ailleurs un homme qui joint à beaucoup de savoir une politesse
extrême : il est digne enfin de votre amitié. Vous ne sauriez....

bus verbis rogem. Neque tamen dubito, quin, si tua nihil aut non multum intersit, eo sis animo quo ego essem, si quid tu me rogares. Mihi certe gratissimum feceris. Vale.

EPISTOLA III.

M. T. CICERO C. MEMMIO S. P. D.

AULUM Fusium, unum ex meis intimis, observantissimum studiosissimamque nostri, eruditum hominem et summa humanitate, tuaque amicitia dignissimum, velim ita tractes ut mihi coram recepisti. Tam gratum mihi id erit quam quod gratissimum. Ipsum præterea summo officio et

Anno
incerto.

278 LETTRES DE CICERON,
summa observantia tibi in perpetuum de-
vinxeris. Vale.

EPISTOLA IV.

*M. T. C. Q. VALERIO Q. F. ORCÆ,
Leg. Propræt. S. D.*

An. R. 708.
Cicer. 62.
D. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos. CUM municipibus Volaterrannis mihi sum-
ma necessitudo est. Magno enim meo be-
neficio affecti, cumulatissime mihi gratiam
retulerunt. Nam nec in honoribus meis,
nec in laboribus unquam defuerunt. Cum
quibus si mihi nulla causa intercederet,
tamen, quod te vehementissime diligo,
quodque me a te plurimi fieri sentio, et
monerem te et hortarer, ut eorum fortu-
nis consuleres, præsertim cum prope præ-
cipuam causam haberent ad jus obtinen-
dum. Primum quod Sullani temporis acer-
bitatem, Deorum immortalium benignitate
subterfugerunt: deinde, quod summo
studio Populi Romani a me in Consulatu
meo defensi sunt. Cum Tribuni Plebis Le-

ment pour moi ; homme d'ailleurs de beaucoup de savoir, d'une politesse extrême, et digne enfin de votre amitié. Vous ne sauriez m'obliger davantage ; sans compter que vos bienfaits seront pour lui un motif perpétuel de zèle et d'attachement. Adieu.

L E T T R E I V.

A Q. VALERIUS ORCA.

J'AI des relations fort étroites avec les habitants de Volaterran (15) : s'ils m'ont de grandes obligations, il n'a rien manqué aux témoignages de leur reconnoissance ; car ils ont pris part également à ma gloire et à mes embarras. Mais quand je n'aurois pas de liaison avec eux, l'amitié que j'ai pour vous, et l'estime que je vous connois pour moi, ne m'engageroient pas moins à vous conseiller, et même à vous presser, de leur rendre service, sur-tout dans une affaire où leur droit est fort bien établi : premièrement, parce que la faveur du Ciel les a garantis heureusement des désordres du temps (16) de Sylla ; en second lieu, parce que le peuple Romain prit parti pour eux avec beaucoup de chaleur, lorsque j'embrassai leur défense, pendant mon consulat : car, si vous vous en souvenez, les Tribuns du peuple ayant

An de R. 708.
Cicer. 62.
C. Jules César
Dictateur
et Consul
sans collègue.

publié une loi, fort injuste, pour la division de leur terroir, je n'eus pas de peine à faire entrer le Sénat et le peuple Romain dans la disposition de vouloir du bien à des citoyens, que la fortune même avoit épargnés. César, à son premier consulat (a), approuva, dans sa loi agraire, le service que je leur avois rendu, et mit, pour toujours, à couvert la ville et le terroir de Volaterran : ce qui me fait croire que, cherchant aujourd'hui à se faire de nouvelles liaisons, il sera bien aise de conserver le fruit de ses anciens bienfaits.

La prudence vous oblige donc, ou de vous conformer * à l'autorité de celui dont vous avez embrassé le parti avec beaucoup de dignité, ou de lui réserver entièrement la décision de cette cause. Du moins vous ne devez pas douter qu'une ville si grave, si constante et si honnête, ne conserve une reconnaissance perpétuelle pour votre bienfait.

Mais je n'ai employé jusqu'ici que la voie de l'exhortation et de la persuasion. J'y veux joindre

(a) Avec Bibulus.

* De vous conformer, à leur égard, à la volonté de celui dont vous avez embrassé la cause et le parti, avec tant de distinction; ou de le laisser entièrement, et sans y prendre aucune part, disposer de cette affaire. Du moins, ne devez-vous pas douter qu'en vous comportant ainsi, vous vous assurerez à jamais la reconnaissance d'une ville puissante, distinguée par le courage, autant que par l'honnêteté de ses habitants..... Mais....

gem iniquissimam de eorum agris promulgavissent : facile Senatui , Populoque Romano persuasi , ut eos cives , quibus fortuna pepercisset , salvos esse vellent. Hanc actionem meam C. Cæsar , primo suo Consulatu , Lege in Agraria comprobavit , agrumque Volaterranum , et oppidum omni periculo in perpetuum liberavit : ut mihi dubium non sit quin is , qui novas necessitudines adjungat , vetera sua beneficia conservari velit.

Quamobrem est tuæ prudentiæ , aut sequi ejus auctoritatem , cujus sectam atque imperium summa cum tua dignitate secutus es , aut certe illi integram omnem causam reservare. Illud vero dubitare non debes , quin tam grave , tam firmum , tam honestum municipium tibi tuo summo beneficio in perpetuum obligari velis.

Sed hæc , quæ supra scripta sunt , eo spectant ut te horter et suadeam. Reliqua sunt quæ pertinent , ad rogandum : ut non solum tua causa tibi consilium me dare putes , sed etiam quod mihi opus sit , me a te petere et rogare. Gratissimum igitur

mihi feceris, si Volaterranos omnibus rebus integros incolumesque esse volueris. Eorum ego domicilia, sedes, rem, fortunas, quæ a Diis immortalibus et a præstantissimis in nostra Republica civibus, summo Senatus, Populique Romani studio, conservatæ sunt, tuæ fidei, justitiæ bonitati-que commendo. Si pro meis pristinis opibus facultatem mihi res hoc tempore daret, ut ita defendere possem Volaterranos, quemadmodum consuevi tueri meos, nullum officiū, nullum denique certamen, in quo illis prodesse possem, prætermitterem. Sed quando apud te nihilo minus hoc tempore valere me confido, quam valuerim semper apud omnes: pro nostra summa necessitudine parique inter nos et mutua benevolentia abs te peto, ut ita de volaterranis mereare, ut existiment, eum quasi divino consilio isti negotio præpositum esse, apud quem unum nos, eorum perpetui defensores, plurimum valere possumus. Vale.

celle des prières ; car c'est tout à-la-fois un conseil que je vous donne , et une grâce que je vous demande. Vous m'obligerez donc sensiblement, si vous avez la bonté de mettre les Volaterrans à couvert de toutes sortes de disgraces. Ces biens, ces domiciles et tous ces intérêts , qui ont été conservés par les Dieux immortels et par les plus Grands Hommes de notre République, avec l'approbation éclatante du peuple Romain, je les recommande à votre droiture, à votre justice et à votre bonté. Si, dans le temps où nous sommes, la situation des affaires me permettoit de défendre les Volaterrans avec mon ancienne force, et le zèle que j'apporte à la défense de ce qui me touche, je ne ménagerois rien pour leur rendre service. Mais comme je me flatte que les conjonctures ne m'ont pas fait perdre , auprès de vous , le crédit que j'avois autrefois auprès de tout le monde, je vous prie, au nom de notre intime liaison et de cette amitié , qui est égale et mutuelle entre nous, de prendre si ardemment les intérêts des Volaterrans , qu'ils puissent regarder comme une faveur du Ciel d'avoir pour Président, dans cette affaire, l'homme du monde qui est le plus disposé à m'obliger, moi qui n'ai jamais cessé d'être leur défenseur. Adieu.

L E T T R E V.

Au même VALERIUS.

An de R. 708.
De Cicer. 62.
C. Jules César,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

JE ne suis pas fâché que bien des gens connaissent l'étroite liaison que j'ai avec vous : mais cette raison , comme vous le devez penser, n'empêche point aussi que vous ne puissiez remplir, avec votre fidélité et votre zèle ordinaires, suivant les intentions de César, l'importante et difficile commission dont il vous a chargé. En un mot, quoique l'opinion, qu'on a de vos sentimens pour moi, porte quantité de gens à m'employer auprès de vous, je * me garde bien de troubler, par mes sollicitations, l'exercice de votre devoir. Cependant, je me trouve obligé de servir C. Curtius, avec qui j'ai vécu familièrement, depuis ma première jeunesse. Son infortune, et toutes les malheureuses injustices du temps de Sylla, m'avoient touché beaucoup ; et lorsque la liberté de revenir fut accordée, avec l'applaudissement de tout le monde, à ceux qui avoient essuyé

* Je n'ai pas la prétention de recommander tous ceux qui m'en prient, et je me garde bien de solliciter de vous, pour personne, rien qui soit dans le cas de compromettre votre devoir. J'ai vécu familièrement, depuis ma première jeunesse, avec C. Curtius. Son infortune....

EPISTOLA V.

*M. T. C. Q. VALERIO Q. F. ORCÆ,
Leg. Propræt. S. P. D.*

NON moleste fero, eam necessitudinem, quæ mihi tecum est, notam esse quam plurimis: neque tamen ob eam causam (quod tu optime existimare potes) te impedio, quo minus susceptum negotium, pro tua fide et diligentia, ex voluntate Cæsaris, qui tibi rem magnam difficilemque commisit, gerere possis. Nam cum multi a me petant multa, quod de tua erga me voluntate non dubitent, non committo ut ambitione mea conturbem officium tuum. C. Curtio ab ineunte ætate familiarissime sum usus. Ejus et Sullani temporis injustissima calamitate dolui; et cum iis qui similem injuriam acceperant, amissis omnibus fortunis, reditus tamen in Patriam voluntate omnium concedi videretur, adjutor incolumitatis fui. Is habet in Volaterrano possessionem,

An. R. 708.

Cicer. 62.

C. Jul. Cæsar.

Dict. et Cos.

286 LETTRES DE CICÉRON,
cum in eam tanquam e naufragio reliquias
contulisset. Hoc utem tempore eum Cœ-
sar in Senatum legit : quem ordinem ille,
ista possessione amissa, tueri vix potest.
Gravissimum autem est, cum superior
factus sit ordine, inferiorem esse fortuna :
minimeque convenit, ex eo agro, qui Cœ-
sar's jussu dividatur, eum moveri, qui
Cœsar's beneficio Senator sit.

Sed mihi minus libet multa de æquitate rei
scribere, ne causa potius apud te valuisse vi-
dear quam gratia. Quamobrem te in majorem
modum rogo, ut C. Curtii rem meam pu-
tes esse : quidquid mea causa faceres, ut
id C. Curtii causa cum feceris, existimes,
quod ille per me habuerit, id me habere
abs te. Hoc te vehementer etiam atque
etiam rogo. Vale.

la même disgrâce et perdu tout leur bien, j'aidai à son rétablissement. Il a, dans le territoire des Volaterrans, quelques possessions, où se trouve réuni tout ce qu'il a comme sauvé du naufrage. César * le nommant aujourd'hui Sénateur, il sera difficile qu'il soutienne ce rang, s'il perd son bien ; et rien ne seroit si fâcheux pour lui que de voir diminuer sa fortune, tandis qu'on relève sa dignité. Il semble aussi qu'il y auroit quelque chose de choquant à chasser ** d'une terre, dont la division se fait par l'ordre de César, un homme que César a la bonté de créer Sénateur. Mais je ne veux pas m'étendre beaucoup sur la justice de sa cause ; je craindrois de devoir plus à la force de mes raisons qu'au motif de l'amitié. Ainsi, je vous demande en grâce de considérer les intérêts de Curtius comme les miens, et d'être persuadé que, si vous faites pour lui tout ce que vous feriez pour moi, vous pourrez regarder ce qu'il aura obtenu, à ma considération, comme si je l'avois obtenu moi-même. Je vous en prie avec les dernières instances. Adieu.

* César le nomme aujourd'hui Sénateur. Il lui seroit presque impossible de soutenir son nouveau rang, s'il étoit dépossédé de cet héritage ; vous sentez d'ailleurs combien il est pénible d'éprouver une diminution de fortune, lorsqu'on acquiert, par la place, une plus grande élévation. Il semble aussi.....

** A chasser de son champ, en le divisant par l'ordre de César, celui qui, par le bienfait de César, est créé Sénateur.

Mais.....

L E T T R E V I.

Au même VALERIUS, Proconsul (17).

An. R. 708. *
Cicer. 62.
C. Jules Cesar,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

Vous n'aurez point oublié que de bouche, en présence de Cuspius (18) même, lorsque je vous conduisois à votre départ (19), et dans la suite, avec assez d'étendue par mes lettres, je vous ai prié de regarder tous ses amis comme les miens, lorsque je leur accorderois, auprès de vous, ma recommandation. L'amitié et la considération, que vous avez toujours eues pour moi, vous portèrent généreusement à me le promettre. Cuspius, qui est toujours plein de zèle pour ses amis, s'intéresse beaucoup à quelques personnes de votre province, pour lesquelles il a pris une vive affection, dans les deux voyages qu'il a faits en Afrique, lorsqu'il avoit la conduite des plus grandes affaires au nom de sa compagnie (20). Je l'aide de mes soins et de mon crédit à leur rendre service autant qu'il est possible. Mon intention, dans cette lettre, est de vous apprendre en général la

* Si vous vous portez bien, tant mieux ; ma santé est également bonne. Vous n'aurez pas, sans doute, oublié qu'en vous conduisant, avec Cuspius, le jour de votre départ, et depuis, dans plusieurs entretiens que j'ai eus avec vous, je vous ai prié de regarder tous ses amis comme les miens....

E P I S T O L A V I .

*M. T. C. Q. VALERIO Q. F. ORCÆ,
Procos. S. P. D.*

SI yales, bene est : ego quidem valeo. An. R. 708.
Cicer. 6a.
C. Jul. Cesar,
Dict. et Coa.
Credo te memoria tenere, me et coram
P. Cuspio tecum locutum esse, cum te pro-
sequeretur paludatum : et item postea pluri-
bus verbis tecum egisse, ut, quoscunque
tibi ejus necessarios commendarem, habe-
res eos in numero meorum necessariorum.
Id tu pro tua summa erga me benevolen-
tia, perpetuaque observantia, mihi libera-
lissime atque humanissime recepisti. Cus-
pius, homo in omnes suos officiosissimus,
mirifice quosdam homines ex ista Provincia
tuetur et diligit, propterea quod fuit in
Africa bis, cum maximis Societatis nego-
tiis præesset. Itaque hoc ejus officium, quod
adhibet erga illos, ego mea facultate et gratia
soleo, quantum possum adjuvare. Quare
Cuspianorum omnium commendationis
causam hac tibi Epistola exponendam pu-

Tome IV.

T

290 LETTRES DE CICÉRON,
tavi. Reliquis Epistolis tantum faciam ut
notam apponam eam quæ mihi tecum con-
venit, et simul significem de numero esse
Cuspîi amicorum. Sed hanc commenda-
tionem, quam his Literis consignare volui,
scito esse omnium gravissimam. Nam P.
Cuspius singulari studio contendit a me, ut
tibi quam diligentissime L. Julium com-
mendarem. Ejus ego studio vix videor mihi
satisfacere posse, si utar verbis iis, qui-
bus cum diligentissime quid agimus, uti
solemus. Nova quædam postulat, et putat
me ejus generis artificium quoddam tenere.
Ei ego pollicitus sum, me ex intima nostra
arte deprompturum mirificum genus com-
mendationis. Id quando assequi non pos-
sum, tu re velim efficias, ut ille genere
mearum Literarum incredibili quiddam per-
fectum arbitretur. Id facies, si omne ge-
nus liberalitatis, quod et ab humanitate et
potestate tua proficisci poterit, non modo
re sed etiam verbis, vultu denique expromp-
seris: quæ quantum in Provincia valeant,
vellem expertus esses.

raison qui me porte à vous recommander tous les amis de Cuspius. Dans la suite, je me contenterai * de la marquer de la manière dont je suis convenu avec vous (21), et de vous faire connoître que celui dont je vous parlerai sera de ce nombre. Cependant je commence, dès aujourd'hui, par une recommandation des plus graves. Cuspius me prie, avec des instances extraordinaires, de vous recommander très-vivement Lucius Julius. Je crains de ne pouvoir répondre à l'ardeur de ses sentimens ; par les termes qu'on emploie pour ce qu'on desire le plus. Il me demande quelque tour nouveau ; et ; s'il faut l'en croire, j'ai des secrets tout particuliers dans cet art. Je lui ai promis de tirer pour lui de mon art un genre merveilleux de recommandation. Mais comme je ne m'en trouve pas capable, je vous prie de lui faire juger par les effets, que j'ai employé réellement des moyens tout-à-fait incroyables. C'est ce que vous pouvez faire, en lui marquant ; non-seulement par vos services, mais encore par vos discours et par votre air ; toutes les bontés qu'il peut attendre de votre politesse et de votre pouvoir. ** Vous ne sauriez croire combien ces distinctions produisent d'effet dans les provinces.

* Je me contenterai de la marque particulière dont nous sommes convenus , pour vous faire connoître....

** Je voudrais que vous eussiez éprouvé combien ces démonstrations font d'effet dans la province.

Au fond....

Au fond, je suis porté à croire que la personne, que je vous recommande, est très-digne de votre amitié; et ce qui me le persuade, n'est pas seulement * le discours de Cuspius, quoique cette raison doive suffire; mais le connoissant comme je fais, je sais quelle est sa pénétration dans le discernement des hommes et dans le choix de ses amis. L'avenir m'apprendra bientôt ce qu'aura produit ma lettre, et je me flatte que je n'aurai que des graces à vous rendre.

De mon côté, je prendrai soin, avec autant de diligence que d'affection; de tout ce qui pourra vous faire plaisir et vous intéresser. Ne négligez pas votre santé (22).

P. Cornelius, qui vous a remis mes lettres, m'est recommandé aussi par Cuspius; et je vous ai fait assez connoître combien je souhaite, et je dois souhaiter, que vous lui rendiez service. Je vous prie donc instamment de répondre si bien à mes espérances, que Cuspius ait bientôt de grands remercîmens à me faire, et qu'il puisse les renouveler fort souvent. Adieu.

* Non pas seulement *ce que m'en a dit Cuspius*, quoique cette *considération* doive suffire, mais aussi *parce que je sais* quelle est sa pénétration....

Sed tamen suspicor, ipsum hominem, quem tibi commendo, perdignum esse tua amicitia : non solum quia mihi Cuspius dicit, credo (tametsi id satis esse debebat) sed quia novi ejus judicium in hominibus, et amicis diligendis. Harum Literarum vis quanta fuerit, propediem judicabo : tibi-que, ut confido, gratias agam.

Ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitror, omnia studiose diligenter-que curabo. Cura ut valeas.

P. Cornelius, qui tibi Literas dedit, est mihi a P. Cuspicio commendatus : cujus causa quanto opere cuperem deberemque, profecto ex me facile cognosti. Vehementer te rogo ut cures ut ex hac commendatione mihi Cuspius quam maximas, quamprimum, quam sæpissime gratias agat. Vale.

EPISTOLA VII.

M. T. C. CLUVIO. S. P. D.

An. R. 708.
Cicer. 62.
C. Jul. Caesar,
Dict. et Cos.
CUM in Galliam proficiscens, pro nostra necessitudine tuaque summa in me observantia ad me domum venisses, locutus sum tecum de agro vectigali municipii Atellani, qui esset in Gallia: quantoque opere ejus municipii caussa laborarem, tibi ostendi. Post tuam autem profectionem, cum et maxima res municipii honestissimi mihi que conjunctissimi et summum meum officium ageretur, pro tuo animo in me singulari, existimavi me oportere ad te accuratius scribere: etsi non sum nescius et quæ temporum ratio, et quæ tua potestas sit: tibi que negotium datum esse a Cæsare, non judicium, præclare intelligo. Quare a te tantum peto, quantum et te facere posse et libenter mea caussa factorum esse arbitror.

LETTRE VII.

A CLUVIUS (25).

LORSQUE le sentiment de votre amitié et de votre considération pour moi, vous amena chez moi, à votre départ pour la Gaule, je vous parlai du Champ Péager (a) de la ville d'Atella (b), et je vous fis connoître l'intérêt que je prenois à cette ville. Ensuite, après votre départ, lorsqu'on traitoit l'affaire d'une ville, avec laquelle j'ai de grandes liaisons; et qu'il s'agissoit, en quelque sorte, de mon propre devoir, j'ai cru que vos sentimens pour moi me mettoient en droit de vous en écrire, avec plus de chaleur. Je n'ignore pas, néanmoins, quelles sont les conjonctures, et les bornes de votre pouvoir. Je sais parfaitement que c'est une commission que César vous a donnée, et non le droit de juger. Aussi, je ne vous demande que ce que vous pouvez, et qu'autant que je vous y crois porté par inclination.

An de R. 708.
de Cicer. 62.
C. Jules Cesar,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

(a) Champ, ou terre qui doit rendre à la ville d'Atella : c'est ce que le Traducteur appelle ici *Champ Péager*, version qui rend assez bien l'*Ager vectigalis* du latin.

(b) ATELLA, ville, alors municipale, entre Naples et Capoue. Les Géographes prétendent que ses ruines subsistent encore, sous le nom de *S. Elpidio*. Voyez les notes d'Holstenius, sur l'Italie ancienne, de Cluvier, page 260. (NOTE DU TRADUCT.).

T 4

Premièrement, je voudrois vous faire comprendre que tout le bien de cette ville consiste en effet dans ce péage; et que, dans le temps où nous sommes, elle est accablée de très-grands fardeaux, pressée par des difficultés fort embarrassantes. C'est un malheur, à la vérité, qui lui est commun avec quantité d'autres villes : mais je vous assure qu'elle en a souffert de particuliers, que je ne rappelle point ici, dans la crainte que ma compassion pour les misères de mes * alliés ne paroisse choquer des personnes que je veux ménager.

Si je n'avois donc une ferme espérance de rendre César favorable aux habitans d'Atella, je me garderois bien de vous solliciter, pour eux, dans ces conjonctures. Mais, dans la confiance, et même dans la persuasion où je suis, qu'il aura quelque égard pour la dignité de cette ville, et pour les droits de l'équité, sans parler de l'inclination que les habitans ont marquée pour lui, j'ai cru pouvoir vous prier de lui réserver l'entière décision de cette cause. Quand je ne serois fondé sur aucun exemple, c'est une grace que je ne laisserois pas de vous demander : mais ma confiance augmente, depuis que j'ai été informé que les Rhegiens ont obtenu de vous la même chose. Quoique je sache aussi qu'ils avoient quel-

* De mes amis ne paroisse. . . .

Et primum velim existimes quod res est, municipii fortunas omnes in isto vectigali consistere : his autem temporibus hoc municipium maximis oneribus pressum , summis affectum esse difficultatibus. Hoc etsi commune videtur esse cum multis, tamen, mihi crede, singulares huic municipio calamitates accidisse. Quas idcirco non commemoro, ne de miseriis meorum necessariorum conquerens, homines, quos nolo, videar offendere.

Itaque, nisi magnam spem haberem, C. Cæsari nos causam municipii probaturos, non erat causa cur a te, hoc tempore, aliquid contenderem. Sed quia confido, mihi que persuasi, illum et dignitatis municipii, et æquitatis, etiam voluntatis erga se habiturum esse rationem : ideo a te non dubitavi contendere, ut hanc causam illi integram conservares. Quod etsi nihilominus a te peterem, si nihil audivissem te tale fecisse : tamen majorem spem impetrandi nactus sum, posteaquam mihi dictum est, idem a te Regienses impetravisse. Qui etsi te aliqua necessitudine attingunt, tamen tuus

amor in me, sperare me cogit te, quod tuis necessariis tribueris, idem esse tributurum meis : præsertim cum ego pro his unis petam : habeam autem, qui simili caussa laborent, complures necessarios. Hoc me non sine caussa facere, neque aliqua levi ambitione commotum a te contendere, etsi te existimare arbitror : tamen mihi affirmanti credas velim, me huic mancipio debere plurimum : nullum unquam fuisse tempus neque honorum neque laborum meorum, in quo non hujus municipii studium in me exstiterit singulare.

Quapropter a te etiam atque etiam, pro nostra summa conjunctione, proque tua benevolentia, majorem in modum peto atque contendo, ut, cum fortunas agi ejus municipii intelligas, quod sit mihi necessitudine, officiis, benevolentia conjunctissimum, id mihi des. Quod erit hujusmodi, ut si a Cæsare quod speramus, impetremus, tuo beneficio nos id consecutos esse judicemus. Sin minus : pro eo tamen id habeamus, quum a te data sit opera, ut impetremus. Hoc cum mihi gratissimum

que relation avec vous, l'amitié que vous avez pour moi me fait espérer que vous ferez, en faveur de mes amis, ce que vous avez fait pour les vôtres; sur-tout, lorsqu'entre plusieurs amis qui se trouvent dans le même cas, ils sont les seuls pour qui je vous sollicite. Vous vous imaginez assez que je ne m'intéresse pas pour eux sans raison, et que ce n'est pas la frivole affection de faire valoir mon crédit : mais il est vrai que je dois beaucoup de reconnaissance à cette ville; et que dans mon élévation, comme dans mes disgraces, il n'y a jamais eu de temps où je n'aie reçu des témoignages singuliers de son zèle.

Je vous demande donc en grâce, au nom de notre intime liaison, et de l'inclination que vous avez à m'obliger, je vous prie, je vous sollicite avec les plus fortes instances, de favoriser, dans une affaire si importante, une ville avec laquelle je suis lié si étroitement *. N'ayez point d'embarras sur le succès. Si nous obtenons ce que j'espère de la bonté de César, c'est à vous que nous croirons en avoir l'obligation, et; si nous n'obtenons rien, nous ne vous serons pas moins obligé, parce que vous aurez fait tout ce qui dé-

* Lié si étroitement. Quel que soit le succès, si nous obtenons.....

300 LETTRES DE CICERON,
pend de vous. Songez aussi, qu'en acquérant
beaucoup de droits sur ma reconnoissance, vous
vous attacherez éternellement, par un si grand
bienfait, de très-honnêtes gens, qui sont capables
d'une vive gratitude, et très-dignes de votre
amitié. Adieu.

LETTRE VIII.

A M. RUTILIUS.

AN. R. 708.
CICER. 62.
C. Jules Cesar,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

COMME mon cœur se rend témoignage des sentiments qu'il a pour vous, et que l'expérience m'a fait connoître l'amitié que vous avez pour moi, je ne balance point à vous demander une faveur qui m'intéresse beaucoup*. Vous savez, et tout le monde sait combien je dois estimer P. Sestius (24); mais il n'y a que moi qui puisse bien savoir combien je l'estime en effet. Il a su que vous m'aimez beaucoup; et dans cette persuasion, il m'a prié de vous écrire d'une manière pressante, touchant l'affaire de C. Albinus, le Sénateur. P. Sestius est gendre d'Albinus (25), et père de L. Sestius, jeune homme très-aimable. Je veux vous faire comprendre, par cette explication, que non-seulement je m'intéresse pour

* Une faveur qui m'intéresse beaucoup. *Personne ne sait, autant que moi, le cas que je fais de P. Sestius; mais tout le monde sait, ainsi que vous, combien je lui dois en effet d'estime.* Il a su que vous m'aimez beaucoup.....

feceris : tum viros optimos , homines honestissimos , eosdemque gravissimos , et tua necessitudine dignissimos , summo beneficio in perpetuum tibi tuisque devinxeris. Vale.

E P I S T O L A V I I I.

M. T. C. M. RUTULIO S. P. D.

CUM et mihi conscius essem quanti te facerem , et tuam erga me benevolentiam expertus essem , non dubitavi a te petere quod mihi petendum esset. P. Sestium quanti faciam ipse optime scio : quanti autem facere debeam , et tu et omnes homines sciunt. Is cum ex aliis te mei studiosissimum esse cognosset , petivit a me ut ad te quam accuratissime scriberem de re C. Albinii Senatoris : cujus ex filia natus est L. Sestius , optimus adolescens , filius P. Sestii. Hoc idcirco scripsi , ut intelligeres , non solum me pro P. Sestio laborare

AN. R. 7084
Cicer. 62.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

502 LETTRES DE CICERON,
debere, sed Sestium etiam pro Albinio. Res
autem est hæc.

A. M. Laberio C. Albinus prædia in
æstimationem accepit, quæ prædia Laberius
emerat a Cæsare de bonis Plotianis.
Ea si dicam non esse e Republica dividi,
docere te videar, non rogare. Sed tamen
cum Cæsar Sullanæ venditiones et assigna-
tiones ratas esse velit, quò firmiores exis-
timentur suæ: si ea prædia dividantur quæ
ipse Cæsar vendidit, quæ tandem in ejus
venditionibus esse poterit auctoritas? Sed
hoc quale sit tu pro tua prudentia con-
siderabis. Ego te plane rogo, atque ita ut
majore studio, justiore de causa, magis
ex animo rogare nihil possim, ut Albinio
parcas, prædia Laberiana ne attingas. Ma-
gna me affeceris non modo lætitia, sed
etiam quodammodo gloria, si P. Sestius
homini maxime necessario satisfecerit per
me, ut ego illi uni plurimum debeam. Quod
ut facias, te vehementer etiam atque etiam
rogo. Majus mihi dare beneficium nullum
potes. Id mihi intelliges esse gratissimum.
Vale.

P. Sestius, mais combien il doit s'intéresser aussi pour Albinus. Voici le fait.

C. Albinus a reçu en paiement, de M. Laberius, quelques fermes de la succession de Plotius, que Laberius avoit achetées de César. Vous dire qu'il n'est pas de l'intérêt de la République que ce bien soit divisé, ce seroit plutôt vous donner des leçons, que vous demander une grâce. Cependant, lorsque César veut que toutes les ventes et assignations de Sylla soient confirmées, afin que les siennes en paroissent plus solides, quelle * sera effectivement l'autorité des siennes, si les biens qu'il a lui-même achetés sont compris dans la division ? Prudent comme vous êtes, vous examinerez la force de ce raisonnement. Pour moi, je vous prie simplement, mais de la manière la plus ardente, parce que la cause ne sauroit être plus juste, de ménager Albinus, et de ne pas toucher aux fermes de Laberius. Ce sera non-seulement me causer une vive satisfaction, mais me procurer une sorte de gloire, que de mettre, à ma considération, Sestius, à qui je me reconnois fort obligé, en état de rendre aussi ce qu'il doit à l'homme du monde qui le touche de plus près. Je vous prie donc très-instamment d'entrer dans mes vues. Vous ne sauriez m'accorder une plus grande faveur : c'est vous dire que j'y serai infiniment sensible. Adieu.

* Quelle sûreté pourra-t-il, en effet, espérer pour les siennes, si les biens.....

L E T T R E IX.

A C R A S S I P E S (26).

An de R. 702.

Cicer. 56.

Consuls

Serv. Sulpicius

Rufus,

M. Claudius

Marcellus.

QUOIQUE je vous aie recommandé de * bouche, avec tout le soin possible, la Compagnie ** de Bithynie, et que j'aie cru vous voir également disposé, par égard pour moi, et par votre propre inclination, à lui rendre tous les services qui seront en votre pouvoir : ceux qui s'y intéressent m'ayant paru persuadés qu'il est fort important pour eux que je vous renouvelle ma recommandation par mes lettres, je ne fais pas difficulté de vous écrire.

Vous pouvez être assuré que, non-seulement j'ai toujours eu beaucoup de considération pour tout l'ordre des Publicains, mais que je dois ces sentimens aux importans services que j'ai reçus de cet Ordre; et que j'ai une affection particulière pour cette Compagnie de Bithynie. On peut dire que, par elle-même et par le caractère de ceux qui la composent, elle est une partie considérable de la ville (27) : car elle est formée de toutes les autres Compagnies, et le hazard fait qu'il s'y

* De *vive-voix*, avec....

** La compagnie des *Publicains* de Bithynie, et....

EPISTOLA IX.

M. T. C. CRASSIPEDI S. P. D.

QUANQUAM tibi præsens commendavi, ut potui, diligentissime, socios Bithyniæ: teque cum mea commendatione, tum etiam tua sponte intellexi cupere ei societati, quibus-
cunque rebus posses, commodare: tamen cum ii quorum res agitur, magni sua interesse arbitrarentur, nunc etiam per Literas declarare tibi qua essem erga ipsos voluntate, non dubitavi hæc ad te scribere.

An. R. 70a.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

Volo enim te existimare, me cum universo ordini Publicanorum semper libentissime tribuerim, idque magnis ejus Ordinis erga me meritis facere debuerim, tum in primis amicum esse huic Bythinicæ societati: quæ societas Ordine ipso, et hominum genere, pars est maxima civitatis. Constat enim ex ceteris societatibus: et casu permulti sunt in ea societate valde mihi familiares: in primisque is cujus præ-

Tome IV.

V

306 LETTRES DE CICÉRON,
cipuum officium agitur hoc tempore, P. Rupilius P. F. Men. qui est magister in ea societate.

Quæ cum ita sint, in maiorem modum a te peto, Cn. Pupium, qui est in operis ejus societatis, omnibus tuis officiis atque omni liberalitate tueare: curesque ut ejus operæ, quod tibi facile factu est, quam gratissimæ sint sociis: remque et utilitatem sociorum (cujus rei quantam potestatem Quæstor habeat, non sum ignarus), per te quam maxime defensam et auctam velis. Id cum mihi gratissimum feceris, tum illud tibi expertus promitto et spondeo, te socios Bithyniæ, si iis commodaris, memores esse et gratos cogniturum. Vale.

EPISTOLA X.

CICERO BRUTO S.

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss. CUM ad te tuus Quæstor, M. Varro proficisceretur, commendatione agere eum non putabam. Satis enim commendatum tibi eum arbitrabar ab ipso more majorum; qui, ut

C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

trouve plusieurs de mes intimes amis ; sur-tout, celui-même qui y fait le premier rôle, P. Rupilius Menas (28), qu'elle reconnoît pour son chef.

Je vous prie donc fort instamment d'accorder tous les secours de votre bonté et de votre zèle à Cn. Puppius, qui est un des agens de la Compagnie ; de prendre soin, comme vous le pouvez facilement, que son travail satisfasse les associés ; enfin, de contribuer, avec tout le pouvoir que vous en avez, car je sais quel est là-dessus le pouvoir d'un Questeur, au progrès et à la sûreté de leurs entreprises. Outre ma propre reconnoissance, que je vous donne pour motif, je puis vous garantir, par expérience, que si vous rendez service à la Compagnie de Bithynie, vous ne la trouverez pas ingrate, ni capable d'oublier les bienfaits. Adieu.

L E T T R E X.

A B R U T U S (29).

M. VARRON se rendant auprès de vous pour être votre Questeur, je ne crois pas qu'il ait besoin de recommandation. Il vous est assez recommandé par l'usage même de nos ancêtres, qui veut, comme vous ne l'ignorez pas, que ce

An de R. 707.
De Cicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus.

lien de la Questure soit le plus étroit, après celui des enfans. Mais s'étant persuadé lui-même qu'une lettre de moi, dans des termes un peu pressans, feroit sur vous beaucoup d'impression, et me l'ayant demandée de cette espèce, j'ai pris le parti de faire, pour mon ami, ce qui lui paroît si essentiel à ses intérêts.

Il faut vous expliquer ce qui m'y oblige. Dès sa première entrée au Forum (30), M. Terrentius Varron a recherché mon amitié. A mesure qu'il s'est fortifié, deux raisons ont augmenté pour lui mon inclination : l'une, qu'il s'est appliqué aux études, qui font encore mon plus grand plaisir, et qu'il y a fait paroître, comme vous savez, de l'esprit et de l'habileté : l'autre, qu'il s'est engagé, de bonne heure, dans les sociétés des Publicains ; ce que je souhaiterois néanmoins qu'il n'eût pas fait, car il y a souffert de grandes pertes * : mais l'intérêt d'un Ordre qui m'a toujours été fort en recommandation, a rendu notre amitié beaucoup plus ferme. Ensuite, après s'être fait une excellente réputation, et l'avoir méritée ** dans les

* Car il a souffert de grandes pertes : toutefois, ce lien d'intérêt avec un Ordre qui m'a toujours été...

** Et l'avoir méritée comme avocat et comme juge, long-temps avant les changemens survenus dans l'Etat, il s'est présenté dans la carrière des emplois publics, persuadé qu'ils pouvoient être le fruit le plus honorable et la récompense la plus flatteuse de son travail. Dans les malheureux temps que vous savez...

te non fugit, hanc Quæsturæ conjunctionem, liberorum necessitudinis proximam voluit esse. Sed cum sibi ita persuasisset ipse, meas de se accurate scriptas Literas, maximum apud te pondus habituras, a meque contenderet ut quam diligentissime scriberem, makui facere, quod meus familiaris tanti sua interesse arbitraretur.

Ut igitur debere me facere hoc intelligas, cum primum M. Terentius in Forum venit, ad amicitiam se meam contulit. Deinde, ut se corroboravit, duæ causæ accesserunt quæ meam in illum benevolentiam auxerunt. Una, quod versabatur in hoc studio nostro, quo etiam nunc maxime delectamur, et cum ingenio, ut nosti, nec sine industria. Deinde, quod mature se contulit in societates Publicanorum, quod quidem nollem; maximis enim damnis affectus est. Sed tamen causa communis ordinis mihi commendatissimi fecit amicitiam nostram firmiorem. Deinde versatus in utrisque subselliis (30*) optima et fide et fama, jam ante hanc commutationem Reipublicæ petitioni sese dedit, honoremque honestissimum,

510 LETTRES DE CICERON,

existimavit fructum laboris sui. His autem temporibus a me Brundisio cum Literis et mandatis profectus ad Cæsarem est : qua in re et amorem ejus in suscipiendo negotio perspexi, et in conficiendo ac renuntiando fidem.

Videor mihi, cum separatim de probitate ejus et moribus dicturus fuisset, si prius causam cur eum tantopere diligerem, tibi exposuisset, in ipsa causa exponenda satis etiam de probitate dixisset. Sed tamen separatim promitto in meque recipio, fore eum tibi et voluptati et usui. Nam et modestum hominem cognosces, et prudentem et a cupiditate omni remotissimum : præterea magni laboris summæque industriæ. Neque ego hæc polliceri debeo, quæ tibi ipsi, cum bene cognoris, judicanda sunt : sed tamen in omnibus novis conjunctionibus interest, qualis primus aditus sit, et qua commendatione quasi amicitiae fores aperiantur. Quid ego his Literis efficere volui. Etsi id

deux rangs de la judicature, il s'est tourné vers les emplois publics avant les changemens qui sont arrivés dans l'État ; et l'honneur lui a paru le plus honnête fruit qu'il pût recueillir de son travail. Dans les malheureux temps que vous savez, il est parti de Brindes, avec mes lettres et d'autres commissions, pour se rendre auprès de César (31). Je puis dire que, dans cette affaire, je n'ai pas été moins content de son zèle à l'entretenir, que de sa fidélité à l'exécuter et à m'informer du succès.

Il me semble que, si j'avois voulu traiter particulièrement l'article de sa probité, il n'auroit pas fallu commencer par vous apprendre pourquoi je l'aime, puisque c'est avoir assez fait l'éloge de sa probité, que de vous avoir donné cette explication. Mais, indépendamment de ce qui me regarde, je vous promets, et je vous garantis, que vous tirerez de l'agrément et de l'utilité de son caractère : vous y reconnoîtrez un homme modeste, prudent, fort éloigné de toute cupidité, très-habile d'ailleurs et très-laborieux. Au reste, je ne devois pas vous promettre ce que vous observerez vous-même, quand vous l'aurez bien connu : mais, dans toutes les nouvelles liaisons, ce n'est point une chose indifférente que le premier abord, et la manière dont on nous ouvre, en quelque sorte, les portes de l'amitié. C'est le service que je veux rendre à Varron par cette lettre. A la vérité, le lien de la Questure doit produire le même

312 LETTRES DE CICERON,

effet; mais ce que j'y ajoute ne servira pas du moins à l'affoiblir. Si vous avez donc pour moi toute la considération qu'il s'imagine, et que je me sens porté moi-même à le croire, ne tardez point à me faire connoître qu'il a tiré de ma recommandation autant d'avantage qu'il l'espère, et que j'ose me le promettre. Adieu.

LETTRE XI.

Au même BRUTUS.

AN. de R. 707. **C**OMME j'ai toujours remarqué que vous vous
Cicer. 61. attachiez soigneusement à ne rien ignorer de ce
Consuls qui me touche, je ne doute pas que vous ne sa-
C. Jules Cesar, chiez, non-seulement dans quel lieu je suis né,
M. Lepidus. mais avec quel soin je suis accoutumé à défendre
les Arpinates (32), mes compatriotes. Tout ce
qu'ils ont de biens et de commodités, pour leurs
exercices de religion et pour l'entretien de leurs
temples et de leurs salles publiques, consiste dans
les * impôts qu'ils tirent de la Gaule. C'est pour
examiner cette source de leurs revenus, pour
recueillir l'argent qui leur est dû par les ** colo-

* Consiste dans les *revenus* qu'ils tirent de la Gaule. C'est pour les *connaître*....

** Par les *fermiers*, et pour *mettre*....

ipsa per se necessitudo Quæsturæ efficere debet. Sed tamen nihilo infirmius illud, hoc addito. Cura igitur, si me tanti facis, quanti et Varro existimat et ipse sentio, ut quamprimum intelligam, hanc meam commendationem tantum illi utilitatis attulisse, quantum et ipse sperarit, nec ego dubitarem. Vale.

E P I S T O L A X I.

M. T. C. BRUTO S. P. D.

QUIA semper animadverti studiose te operam dare ut ne quid meorum tibi esset ignotum, propterea non dubito quin scias non solum cujus municipii sim, sed etiam quam diligenter soleam meos municipes Arpinates tueri. Quorum quidem omnia commoda, omnesque facultates, quibus et sacra conficere, et sarta tecta AEdium sacrarum locorumque communium tueri possint, consistunt in his vectigalibus quæ habent in Provincia Gallia. Ad ea visenda, pecuniasque, quæ a Colonis debentur, exigendas, totamque rem et cognos-

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

314 LETTRES DE CICERON,
cendam et administrandam, Legatos Equi-
tes Romanos misimus, Q. Fufidium Q. F.
M. Faucium M. F. Q. Mamercum Q. F.
Peto a te in majorem modum, pro nostra
necessitudine, ut tibi ea res curæ sit, ope-
ramque des ut per te quam commodissime
negotium municipii administretur, quam
primumque conficiatur: ipsosque quorum
nomina scripsi, ut quam honorificentissime
pro tua natura et quam liberalissime tractes.
Bonos viros ad tuam necessitudinem ad-
junxeris: municipiumque gratissimum be-
neficio tuo devinxeris. Mihi vero etiam gra-
tius feceris, quod cum semper tueri Mu-
nicipes meos consuevi, tum hic annus præ-
cipue ad meam curam officiumque pertinet.
Nam constituendi municipii caussa, hoc
anno AEdilem filium meum fieri volui, et
fratris filium, et M. Cæsium, hominem
mihi maxime necessarium, (is enim Magis-
tratus in nostro municipio, nec alius ullus
creari solet) quos cohonestaris, in primis-
que me, si Resp. municipii, tuo studio,
diligentia bene administrata erit. Quod ut
facias, te vehementer etiam atque etiam
rogo. Vale.

nies, et pour mettre l'ordre convenable dans toute cette affaire, que nous y avons envoyé trois Chevaliers Romains, Q. Fufidius, M. Faucius et Q. Mamercus. J'use du droit de notre amitié, pour vous prier instamment de prendre leur commission à cœur; de leur procurer toutes sortes de facilités, pour régler ce qui appartient aux intérêts d'Arpinum; d'en hâter la conclusion; et de traiter ceux, dont je viens de vous marquer les noms, avec les honnêtetés et les distinctions, auxquelles vous êtes porté naturellement. Vous êtes sûr de vous concilier l'amitié de trois honnêtes gens; d'attacher à vos intérêts une ville très-sensible à la reconnoissance, et de me faire d'autant plus de plaisir, qu'outre l'habitude où je suis de soutenir mes compatriotes, j'y suis obligé, cette année, par un devoir particulier: l'envie de donner une bonne forme à la ville d'Arpinum, m'a fait souhaiter d'y voir, cette année, pour Ediles, mon fils, le fils de mon frère, et M. Cæsius, qui m'est fort attaché. C'est * en quoi consiste uniquement le Magistrat de notre Ville (33). Vous contribuerez à leur honneur, et plus encore au mien, si, par votre zèle et votre attention, les affaires de la ville se trouvent bien administrées. Ainsi, je vous en prie avec les dernières instances. Adieu.

* C'est tout ce qui compose le Magistrat de notre ville : on n'est pas dans l'usage d'en créer d'autres. Vous contribuerez...

L E T T R E X I I .

Au même BRUTUS.

An de R. 707.
De Cicer. 61.
Consuls
C. Jules César,
M. Lepidus.
JE vous ai recommandé, en commun, dans une autre lettre (a), les députés d'Arpinum. Dans celle-ci, je vous recommande particulièrement Q. Fufidius, avec lequel je suis lié à toutes sortes de titres : non que je prétende retrancher quelque chose à ma première recommandation ; mais, dans la vue d'y joindre celle-ci. Fufidius est oncle de M. Césius, mon ami et mon allié. Il a servi sous moi, dans la Cilicie, en qualité de Tribun militaire (b) ; et je puis dire qu'il s'est si bien conduit, que je crois lui avoir plus d'obligation qu'il ne m'en a lui même. Il n'est pas d'ailleurs sans goût pour nos études, et c'est une fort bonne recommandation auprès de vous. Je vous prie donc de le traiter avec beaucoup d'amitié, et de lui procurer le moyen de faire éclater son habileté, dans une députation dont il s'est chargé, contre ses intérêts et par déférence pour moi. Il se propose, comme cela est naturel à tous les

(a) Celle qui précède immédiatement.

(b) Dans le temps que Cicéron gouvernoit cette province, en qu'il y faisoit la guerre. Voyez son *Hist. liv. VII.* (NOTE DU TRADUCTEUR.)

EPISTOLA XII.

CICERO BRUTO S. P. D.

ALIA Epistola communiter commendavi tibi Legatos Arpinatium, ut potui diligentissime : hac separatim Q. Fufidium, quocum mihi omnes necessitudines sunt, diligentius commendo : non ut aliquid de illa commendatione comminuam, sed ut hanc addam. Nam et privignus est M. Cæsii, mei maxime et familiaris et necessarii ; et fuit in Sicilia mecum Tribunus militum : quo in munere ita se tractavit, ut accepisse ab eo beneficium viderer, non dedisse. Est præterea, (quod apud te valet plurimum) a nostris studiis non abhorrens. Quare velim eum quam liberalissime complere : operamque des, ut in ea Legatione, quam suscepit contra suum commodum, secutus auctoritatem meam, quam maxime ejus excellat industria. Vult enim, id quod optimo cuique natura tributum est, quam maximam laudem, cum a nobis, qui eum

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

518 **LETTERS DE CICERON,**
impulimus, tum a municipio consequi:
quod ei continget, si hac mea commenda-
tione tuum erga se studium erit consecu-
tus. Vale.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. BRUTO S. P. D.

AN. R. 707.
CICER. 61.
COSS.
C. JUL. CÆSAR,
M. LEPIDUS.

L. Castronius Poetus, longe Princeps mu-
nicipii Lucensis, est honestus, gravis, ple-
nus officii, bonus plane vir, et cum vir-
tutibus tum etiam fortuna, si quid hoc ad
rem pertinet, ornatus: meus autem est
familiarissimus, sic prorsus, ut nostri ordi-
nis observet neminem diligentius. Quare
ut et meum amicum, et tua dignum ami-
citia, tibi commendo. Cui quibuscunque
rebus commodaveris, tibi profecto jucun-
dum, mihi certe erit gratum. Vale.

honnêtes gens , de mériter des éloges , et de sa ville , et de moi , qui l'ai engagé dans cette commission. Il ne manquera point d'y réussir , si ce que je vous écris en sa faveur lui fait obtenir votre amitié. Adieu.

L E T T R E X I I I .

Au même B R U T U S .

L. Castronius Petus , qui est sans contredit le principal habitant de la ville de Lucques (a) , non-seulement joint la politesse à l'honnêteté , la gravité et la bonté du caractère , mais * , avec toutes ces bonnes qualités , se trouve pourvu d'un gros bien ; autre avantage qui peut n'être pas étranger à mon sujet. Ajoutez-y qu'il est de mes intimes amis , jusqu'à n'avoir personne dans notre Ordre à qui il marque plus d'attachement. Enfin , je vous le recommande comme mon ami , et comme un homme qui mérite d'être le vôtre. Quelque service que vous puissiez lui rendre , vous n'en tirerez que de l'agrément , et vous m'obligerez beaucoup. Adieu.

An de R. 707.
Cicer. 61.
Consuls
C. Jules César,
M. Lepidus.

(a) La même ville qui subsiste aujourd'hui sous ce nom. Elle étoit alors la principale de la Gaule Cisalpine. (NOTE DU TRADUCTEUR).

* Mais indépendamment de toutes ces bonnes qualités , se trouve , soit dit en passant , très-avantagé du côté de la fortune. Ajoutez-y. . .

L E T T R E X I V .

Au même BRUTUS.

An de R. 708.
Cicer. 62.
C. Jules Cesar,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

L. Titius Trabaon , Chevalier Romain , d'une politesse et d'un caractère distingués , est un homme avec lequel je vis très-familièrement , et qui a toutes sortes de droits à ma plus parfaite amitié. Il lui est dû de l'argent , dans votre province , par P. Cornelius. Cette affaire vient d'être renvoyée dans la Gaule par Volcatius , qui est le Juge de Rome (34). Comme il est plus honorable de prendre soin de l'argent de ses amis , que de ses propres deniers , je vous demande plus d'attention pour les intérêts de Titius , que s'il étoit question des miens. Ne souffrez pas qu'elle traîne long-temps ; faites-en votre propre affaire ; réglez tout vous-même ; enfin tâchez , autant que la justice et le droit vous le permettront , de procurer à son affranchi , qui part avec cette commission , toutes sortes de facilités pour réussir et pour toucher son argent. En m'obligeant beaucoup , vous reconnoîtrez que Titius mérite extrêmement votre amitié. Je vous demande , pour cette affaire , toute l'ardeur que vous avez ordinairement dans les occasions de me faire plaisir. Adieu.

E P I S T O L A X I V .

M. T. C. BRUTO S. P. D.

L. Titio Strabone, Equite Romano, in primis honesto et ornato, familiarissimè tutor. Omnia mihi cum eo intercedunt jura summæ necessitudinis. Huic in tua Provincia pecuniâ debet P. Cornelius. Ea res a Volcatio, qui Romæ jûs dicit, rejecta in Galliam est. Peto a te hoc diligentius quam si meâ res esset, quo est honestius de amicorum pecunia laborare quam de sua, ut negotium conficiendum cures. Ipse suscipias, transigas, operamque des, quoad tibi æquum et rectum videbitur, ut quam commodissima conditione libertus Strabonis, qui ejus rei causa missus est, negotium conficiat ad nummosque perveniat. Id et mihi gratissimum erit : et tu ipse L. Titium cognosces amicitia tua dignissimum. Quod ut tibi curæ sit, ut omnia solent esse quæ me velle scis, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

Tome IV.

X

Ann. R. 708.
Cicer. 62.
G. Jul. Cæsar.
Dictat.
et Goss.

EPISTOLA XV.

M. T. C. CÆSARI Imp. S. P. D.

An. R. 708. **P**RÆCILIIUM tibi commendo unice, tu
Cicer. 62. necessarii, mei familiarissimi, viri optimi
C. Jul. Cæsar, filium : quem cum adolescentem ipsum,
Dict. et Cos. propter ejus modestiam, humanitatem, ani-
mum et amorem erga me singularem mi-
rifice diligo : tum patrem ejus, re doctus,
intellexi et didici mihi fuisse semper
amicissimum. Hem, hic ille est, de illis
maxime, qui irridere atque objurgare me
solitus est quod me non tecum, præsertim
cum abs te honorificentissime invitarer ;
conjungerem :

(a) Ἀλλ' ἐμὸν ἔποτε τύμον ἐνι στήθεσιν ἐκιδέν ,

Audiebam enim nostros proceres clami-
tantes :

(b) Ἀλκιμος εἶσ' ἵνα τις σε καὶ οψιγόνων εὖ εἴπῃ. Ὡς νεφέλῃ
ἐκαλυψε μέλαινα.

(a) Sed meum nunquam animum in pectoribus persuaderunt.
(ODYSS.)

(b) Fortis esto, ut aliquis te et posterorum laudet. Sic nebula
occultavit atra. (FBID.)

L E T T R E X V.

A CÉSAR (35), Empereur.

JE vous recommande, avec plus d'ardeur que personne, Precilius, fils de votre allié, de mon intime ami, et du plus honnête homme du monde. Sa modestie, sa douceur, le zèle et l'attachement singulier qu'il a pour moi, me l'ont rendu très-cher lui-même, dès sa première jeunesse; et l'expérience m'a fait connoître que son père a toujours été de mes meilleurs amis. Savez-vous qu'il est un de ceux qui me reprochoient, avec des railleries fort amères, de ne me pas joindre à vous, sur-tout lorsque vous m'en pressiez avec beaucoup de distinction :

An de R. 708.
Cicer. 62.
C. Jules César,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

(a) Ἀλλ' ἐμὸν, etc.

J'entendois nos Grands Hommes qui crioient sans cesse :

(b) Ἀλκιμος, etc.

(a) Mais ils n'ont jamais fait la moindre impression sur mon esprit.

(b) Soyez ferme et courageux, afin de vous rendre recommandable à la postérité : un nuage épais me déroboit la lumière.

§24 LETTRES DE CICÉRON,

Mais cette peinture même paroît me consoler. Ils veulent encore rallumer le desir de la gloire dans un homme usé. Voici leur langage :

(a) *Αἰ Μῆν, etc.*

Ils ne m'ébranlent guères, comme vous voyez. Je ferme l'oreille aux magnifiques expressions d'Homère, pour écouter le sage précepte d'Euripide :

(b) *Μῖνον ἐσφίγῃν, etc.*

C'est un vers que le vieux Precilius loue beaucoup. Il prétend que le même homme peut voir le passé et le futur, et n'être pas moins capable....

(c) *Αἰὲν, etc.*

Mais, pour revenir à mon sujet, vous m'obligerez sensiblement, si vous traitez ce jeune homme avec toute la bonté qui vous est propre, et si ma recommandation vous fait mettre le comble à ce que je m'imagine que vous feriez volontairement pour les Precilius.

Vous trouverez ma lettre d'un genre nouveau; mais j'ai voulu vous faire comprendre que ce n'est point ici une recommandation ordinaire. Adieu

(a) S'il faut périr, que ce ne soit pas lâchement et sans gloire, mais par quelque action éclatante, dont le souvenir se transmette à nos derniers neveux.

(b) Je hais le sage qui ne sait pas l'être pour lui.

(c) De faire toujours bien et de surpasser les autres.

Sed tamen idem me consolatur et jam hominem perustum, etiamnum gloria volunt incendere ; atque ita loquuntur :

(a) Μὲ μὲν ἀσπυδαί γο καὶ αὐλῆος ἀπὸλοιμὲν Ἀλλὰ μὲγα
μῖζας τι, καὶ, etc.

Sed minus jam movent, ut vides. Itaque ab Homeri magniloquentia confero me ad vera præcepta Εὐριπίδου :

(b) Μισὼ σοφίῃσιν ὅτις ἔχ' αὐτὰ σοφός.

Quem Versum senex Præcilius laudat egregie, et ait posse eundem et αὐτὸν προστὰ καὶ ὀπίσσω videre, et tamen nihilominus :

(c) Αἰσὶ ἀρίστῳ καὶ ὑπερόκῳ, etc.

Sed ut redeam ad id unde coepi, vehementer mihi gratum feceris, si hunc adolescentem humanitate tua, quæ est singularis, comprehenderis ; et ad id, quod ipsorum Præciliorum caussa te velle arbitror, addideris cumulum commendationi meæ.

Genere novo sum Literarum ad te usus, ut intelligeres, non vulgarem esse commendationem. Vale.

(a) Ne ignaviter, et sine gloria peream, sed magno aliquo edito facinore, quod a posteris audiat (ILIAD.).

(b) Odi sapientem qui sibi non sapit (EURIP. MÉD.).

(c) Semper egregie se exercere et aliis antecellere. (ILIAD.)

EPISTOLA XVI.

M. T. C. C. CÆSARI Imp. S. P. D.

An. R. 708.
Cicer. 62.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

PUBLICUM Crassum ex omni nobilitate adolescentem dilexi plurimum : et ex eo, cum ab ineunte ejus ætate bene speravissem, tum per me existimare cœpi ex iis judiciis, quæ de eo feceram, cognitis. Ejus libertum Apollonium jam tum equidem, cum ille viveret, et magni faciebam, et probabam. Erat enim et studiosus Crassi, et ad ejus optima studia vehementer aptus. Itaque ab eo admodum diligebatur. Post mortem autem Crassi, eo mihi etiam dignior visus est, quem in fidem atque amicitiam meam recipêrem, quod eos a se observandos et colendos putabat, quos ille dilexisset, et quibus carus fuisset. Itaque et ad me in Ciliciam venit, multisque in rebus mihi magno usui fuit et fides ejus et prudentia : et, ut opinor, tibi in Alexandrino bello; quantum studio et fidelitate consequi potuit, non defuit. Quod cum spera-

L E T T R E X V I.

Au même CÉSAR.

Il n'y a personne, dans la noblesse, que j'aie autant aimé, dès son enfance, que P. Crassus (36). J'en avois conçu, dès ce temps-là, de grandes espérances; et l'effet a confirmé, dans la suite, le jugement que j'en avois porté. Pendant sa vie, je connoissois déjà Apollonius, son affranchi. Je l'estimois, et je gontois son caractère. Il étoit fort attaché à son maître, et très-propre à le seconder dans toutes ses bonnes inclinations. Aussi en étoit-il fort aimé. Après la mort de Crassus, il m'a paru d'autant plus digne de ma protection et de mon amitié, qu'il s'est cru obligé de s'attacher, et de rendre des devoirs à ceux que son maître avoit aimés, et qui avoient eu pour lui la même affection. Il vint me trouver en Cilicie, où sa fidélité et sa prudence me l'ont rendu fort utile. Je m'imagine que vous n'avez pas été moins content de sa fidélité et de son zèle, pendant la guerre d'Alexandrie (37). Comme il s'en flatte du moins, il a pris le parti de se rendre auprès de vous en Espagne, non-seulement par sa propre inclination, mais en partie par mon conseil. Je ne lui ai pas promis ma recomman-

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. Jules Cesar
Dictateur
et Consul
sans collègue

dation, quoique je sois persuadé qu'elle ne lui seroit pas inutile auprès de vous : mais il me semble qu'un homme qui vous a suivi à la guerre, et que le souvenir de Crassus vous a fait mettre au rang de vos amis, n'a pas besoin de vous être recommandé ; ou que, s'il desiroit de l'être, il peut trouver bien d'autres personnes qui lui rendroient ce service. Ce que je lui accorde volontiers, c'est un témoignage du jugement que je porte de lui, parce qu'il en fait beaucoup de cas, et que j'ai reconnu, par expérience, que vous y attachez quelque prix. Je vous le donne pour un homme fort éclairé, et qui s'est livré, dès l'enfance, à d'excellentes études. Je l'ai vu souvent chez moi, dès ce temps-là, avec Diodotus le Stoïcien, qui étoit, à mon avis, un homme très-savant. Aujourd'hui *, le goût qu'il a pour vos grandes actions lui a fait naître l'envie de les écrire en grec. Je l'en crois capable. Il a de l'esprit et de l'usage d'écrire ; il s'est exercé depuis long-temps dans ce genre ; il a une passion merveilleuse de répondre à la grandeur immortelle de vos exploits. Voilà ce que je pense de lui : mais vous en jugerez beaucoup mieux par l'excellence de vos propres lumières. Je vous le recommande, quoi que j'aie pu vous dire ; et je vous

* Aujourd'hui, enflammé par l'éclat de vos actions, il desireroit les écrire en grec. Je l'en crois capable.

ret te quoque ita existimare, in Hispaniam ad te, maxime ille quidem suo consilio, sed etiam me auctore est profectus. Cui ego commendationem non sum pollicitus, non quin eam valituram apud te arbitrarer: sed neque mihi egere commendatione videbatur, qui et in bello tecum fuisset, et propter memoriam Crassi de tuis unus esset: et si uti commendationibus vellet, etiam per alios eum videbam id consequi posse. Testimonium meum de eo iudicii, quod et ipse magni æstimabat, et ego apud te valere eram expertus, ei libenter dedi. Doctum igitur hominem cognovi, et studiis optimis deditum, idque a puero. Nam domi meæ cum Diodoto Stoico, homine, meo iudicio, eruditissimo, multum a puero fuit. Nunc autem incensus studio rerum tuarum, eas Literis Græcis mandare cupiebat. Posse arbitror: valet ingenio, habet usum, jam pridem in eo genere studii Literarumque versatur: satisfacere immortalitati laudum tuarum mirabiliter cupit. Habes opinionis meæ testimonium; sed tu hoc facilius multo, pro tua singulari pru-

350 LETTRES DE CICÉRON,
dementia, judicabis. Et tamen, quod nega-
veram, commendo tibi eum. Quidquid ei
commodaveris, erit id majorem in modum
gratum. Vale.

EPISTOLA XVII.

M. T. C. SER. SULPICIO S. P. D.

An. R. 707.

Cicer. 61.
Coss.

C. Jul. Caesar,

M. Lepidus.

MANIUS Curius, qui Patris negotiatur,
multis, et magnis de causis a me diligi-
tur. Nam et amicitia pevetus mihi cum eo
est, ut primum in Forum venit instituta;
et Patris cum aliquoties antea, tum proxime
hoc miserrimo bello, domus ejus tota mihi
patuit, qua si opus fuisset, tam essem usus
quam mea. Maximum autem mihi vincu-
lum cum eo est quasi sanctionis cujusdam
necessitudinis, quod est Attici nostri fa-
miliarissimus, eumque unum præter cete-
ros observat ac diligit. Quem si tu jam
forte cognosti, puto, hoc me quod facio,
facere serius. Ea est enim humanitate et
observantia, ut eum tibi jam per se ipsum
commendatum putem. Quod tamen si ita

assure que je vous serai fort obligé de tout ce que vous aurez fait pour lui. Adieu.

L E T T R E X V I I .

A SER. SULPICIUS (38).

QUANTITÉ de fortes raisons me font aimer M. Curius (39), qui exerce le négoce à Patras. Je suis lié si anciennement avec lui, que notre amitié remonte jusqu'à sa première entrée au Forum. Sa maison m'a été plus d'une fois ouverte, mais sur-tout, en dernier lieu, dans cette malheureuse guerre; et si parfaitement, que si j'en avois eu besoin, j'aurois eu la liberté d'en user comme de la mienne. Mais, ce que je regarde encore comme un lien plus sacré, c'est qu'il est intime ami de notre cher Atticus, et qu'il n'y a personne au monde à qui il soit plus attaché. Si, par hasard, vous le connoissez déjà, je m'imagine que ma recommandation arrive trop tard; car il a tant de douceur et de politesse, qu'il se sera déjà recommandé lui-même. Quoi qu'il en soit, je souhaite ardemment que, si vous êtes déjà porté à l'obliger avant que de recevoir ma lettre, ce que je vous écris en sa faveur * y puisse mettre

An de R. 707.
De Cicer. 61.
Consuls
C. Jules César,
M. Lepidus.

* Ce que je vous écris en sa faveur vous engage à y mettre le comble.

332 LETTRES DE CICÉRON,

le comble. Mais si sa modestie l'a empêché de se présenter à vous, ou si vous ne le connoissez point encore assez ; ou bien enfin s'il se trouve qu'il ait besoin d'une recommandation plus forte, je vous le recommande avec toute l'ardeur dont je suis capable, et par les plus justes motifs qui puissent me faire agir. Je ferai même ce qu'on doit faire, quand on veut recommander religieusement et simplement les personnes qu'on aime ; c'est-à-dire, que je vous répondrai, ou plutôt, que je vous réponds et que je vous suis garant, que par ses mœurs, par sa probité, et même par sa politesse, vous trouverez Curius, lorsque vous le connoîtrez bien, digne de votre amitié, et d'une recommandation aussi pressante que la mienne. Je vous serai du moins fort obligé, si vous me faites connoître que ma lettre ait produit sur vous l'effet que je m'en suis promis *.

Adieu.

* Que je m'en suis promis *en l'écrivant*. Adieu.

est , magnopere a te quæso , ut ad eam voluntatem , si quam in illum ante has meas Literas contulisti , quam maximus post mea commendatione cumulus accedat. Sin autem propter verecundiam suam minus se tibi obtulit , aut nondum eum satis habes cognitum , aut quæ caussa est cur majoris commendationis indigeat , sic tibi eum commendo , ut neque majore studio quemquam , neque justioribus de causis commendare possim. Faciamque id quod debent facere ii qui religiose et sine ambitione commendant : spondebo enim tibi , vel potius spondeo , in meque recipio , eos esse M. Curii mores , eamque tum probitatem , tum etiam humanitatem , ut eum et amicitia tua , et tam accurata commendatione , si tibi sit cognitus , dignum sis existimaturus. Mihi certe gratissimum feceris , si intellexero , has Literas tantum , quantum scribens confidebam , apud te pondus habuisse. Vale.

EPISTOLA XVIII.

CICERO SERVIO salutem.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

NON concedam ut Attico nostro, quem elatum lætitia vidi, jucundiores tuæ suavis-
sime ad eum et humanissime scriptæ Li-
teræ, fuerint quam mihi. Nam etsi utri-
que nostrum prope æque gratæ erant,
tamen ego admirabar magis, te, quasi
rogatus aut certe admonitus, liberaliter
Attico respondisses, (quod tamen dubium
nobis quin ita futurum fuerit, non erat)
ultro ad eum scripsisse, eique nec opinanti
voluntatem tuam tantam per Literas de-
tulisse. De quo non modo rogare te, ut eo
studiosius mea quoque caussa facias, non
debeo (nihil enim cumulatus fieri potest
quam polliceris): sed ne gratias quidem
agere, quod tu et ipsius caussa, et tua sponte
feceris. Illud tamen dicam, mihi id quod
fecisti, esse gratissimum. Tale enim tuum
judicium de homine eo, quem unice diligo,
non potest mihi nun summe esse jucundum.

L E T T R E X V I I I .

A S E R V I U S (a).

ATTICUS m'a paru charmé de la tendre et agréable lettre qu'il a reçue de vous ; mais je ne conviendrai pas aisément qu'elle lui ait causé plus de plaisir qu'à moi ; ou si elle nous en a causé presque également, j'ai vu du moins, avec plus d'admiration, quoique je m'y fusse d'ailleurs assez attendu, que, de votre propre mouvement, vous lui ayez écrit dans les mêmes termes, que si vous aviez eu une réponse d'amitié à lui faire sur quelque chose qu'il vous auroit demandée, et que vous lui ayez offert ainsi vos services, lorsqu'il s'y attendoit le moins. Assurément, je ne dois point vous prier de mettre, pour l'amour de moi, plus de chaleur dans votre zèle, car il ne se peut rien ajouter à vos promesses ; et je ne dois pas même vous en faire des remerciemens, puisque c'est en faveur de lui-même, et volontairement, que vous le faites. Cependant, je ne puis m'empêcher de vous dire que vous m'avez obligé fort sensiblement ; car * cette estime que

An de R. 707.

Cicer. 61.

Consuls

C. Jules Cesar ;

M. Lepidus.

(a) C'est le même que Sulpicius, quoiqu'il n'y ait ici que son prénom. (NOTE DU TRADUCTEUR).

* Car rien ne pouvoit me flatter davantage, que cette estime dont vous faites preuve pour l'un des hommes que je chéris le plus ; et je vous en dois une reconnaissance toute particulière. Au reste.....

vous marquez pour un homme, qui m'est si cher, n'a pu manquer de me causer la plus vive satisfaction ; et, dans mon cœur, le plaisir produit nécessairement la reconnaissance. Au reste, comme les droits de notre amitié s'étendent jusqu'aux fautes, où je puis tomber en vous écrivant, je veux faire ce * que j'avois tout-à-l'heure que je ne dois pas ; c'est-à-dire, vous prier de joindre à ce que vous promettez de faire pour Atticus, en faveur de lui-même, tout ce que notre amitié vous y peut faire ajouter ; et non-seulement vous remercier, quoique je n'aie pas cru le devoir, mais vous assurer que tous les services que vous rendrez à Atticus, dans ses affaires d'Épire et dans toute autre occasion, vous acquerront autant de droits sur ma reconnaissance que sur la sienne. Adieu.

* Je veux faire, vis-à-vis de vous, les deux choses dont je prétendois tout-à-l'heure devoir m'abstenir ; d'une part, vous prier d'ajouter à ce que vous annoncez être prêt à faire pour Atticus, en faveur de lui-même, tout ce que notre amitié peut vous engager à faire de plus ; de l'autre, vous remercier, quoique j'en fisse d'abord difficulté, et vous prier, en même-temps, de croire que les services qu'il recevra de vous, soit pour ses affaires d'Épire, soit en toute autre occasion, vous acquerront autant de droits....

Quod cum ita sit, esse gratum necesse est. Sed tamen quum mihi, pro conjunctione nostra, vel peccare apud te in scribendo dicet: utrumque eorum, quæ negavi mihi facienda esse, faciam. Nam et ad id, quod Attici causa te ostendisti esse facturum, tantum velim addas, quantum ex nostro amore accessionis fieri potest. Et, quod modo verebar tibi gratias agere, nunc plane ago, teque ita existimare volo, quibuscunque officiis in Epitoticis reliquisque rebus Atticum obstrinxeris, iisdem me tibi obligatum fore. Vale.

EPISTOLA XIX.

M. T. C. SER. SULPICIO S. P. D.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

CUM Lysonæ Patrensi est mihi quidem hospitium vetus, quam ego necessitudinem sancte colendam puto : sed ea causa etiam cum aliis compluribus : familiaritas tanta nullo cum hospite : et ea, cum officiis ejus multis tum etiam consuetudine quotidiana, sic est aucta, ut nihil sit familiaritate nostra conjunctius. Is cum Romæ annum prope ita fuisset ut mecum viveret, etsi eramus in magna spe, te meis Literis commendationeque diligentissime facturum, id quod fecisti, ut ejus rem et fortunas absentis tuerere : tamen, quod in unius potestate erant omnia, et quod Lyso fuerat in nostra causa nostrisque præsiidiis, quotidie aliquid timebamus. Effectum tamen est, et ipsius splendore, et nostro, reliquorumque hospitem studio, ut omnia, quæ vellemus,

L E T T R E X I X.

Au même S E R V I U S.

JE suis lié depuis très-long-temps avec Lyson (40), An de R. 707.
Cicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus. de Patras (a), par les droits de l'hospitalité; et je crois que cette liaison doit être entretenue religieusement. Cependant, elle m'est commune avec un grand nombre d'autres; mais je n'ai point d'hôte avec qui je vive si familièrement; et cette familiarité s'est tellement augmentée par les services que j'ai reçus de lui; et par l'habitude de nous voir tous les jours, qu'il n'y en a point assurément de plus parfaite. Il a vécu, pour ainsi dire, avec moi, pendant près d'un an qu'il a passé à Rome. Quoique nous espérassions, avec beaucoup de confiance, que, sur mes lettres et ma recommandation, vous veilleriez soigneusement, comme vous l'avez fait, à ses affaires et à ses biens, dans son absence; nous n'étions pas sans quelque crainte pour lui, parce que tout dépendoit du pouvoir d'un seul homme, et que Lyson avoit été engagé dans notre parti (b), et même dans nos garnisons. Mais, par considération

(a) Ville du Péloponèse, qui subsiste encore. (NOTE DU TRADUCTEUR.).

(b) Le parti de Pompée.

même pour lui, autant que par égard pour mes sollicitations et pour celles de ses autres hôtes, il se trouve que César accorde tout ce que nous désirions. Vous en serez informé par les lettres que vous recevrez de César même.

Là-dessus, ne croyez pas que je me relâche de ma recommandation, comme si nous avions tout obtenu : au contraire, j'en ai plus d'ardeur à vous demander, pour Lyson, votre protection et votre amitié. Tandis * que sa fortune étoit douteuse, je vous parlois de lui plus timidement, dans la crainte de quelque revers, auquel vous ne fussiez pas capable vous-même de remédier. Mais à présent que son salut est certain, je vous demande, pour lui, tous vos soins et votre zèle. Et, pour me dispenser du détail, je vous recommande à-la-fois toute ** sa famille; sur-tout néanmoins, son fils, qui est encore fort jeune, et qui, ayant pris le droit de bourgeoisie à Patras, pendant la disgrâce de son exil, a été adopté, suivant les loix de cette ville, par C. Mem-

* Lorsqu'il y avoit à craindre pour lui, je vous en parlois avec plus de réserve, craignant quelque revers, auquel il vous eût été peut-être impossible de remédier. Mais à présent....

** Toute sa maison, sur-tout son jeune fils, que C. Memmius-Gemellus, mon client, devenu citoyen de Patras pendant son exil, a adopté, suivant les loix du pays, et qui a besoin de votre appui, pour se maintenir dans le droit d'hérédité que lui donne cette adoption. Le point essentiel....

a Cæsare impetrarentur : quod intelliges ex
iis Literis quas Cæsar ad te dedit.

Nunc non modo non remittimus tibi
aliquid ex nostra commendatione, quasi
adepti jam omnia : sed eo vehementius a
te contendimus, ut Lysonem in fidem ne-
cessitudinemque tuam recipias. Cujus dubia
fortuna timidius tecum agebamus, verentes,
ne quid accideret ejusmodi ut ne tu quidem
mederi posses : explorata vero ejus incolu-
mitate, omnia a te studia summa cura peto.
Quæ ne singula enumerem, totam tibi domum
commendo. In his adolescentem filium ejus,
quem C. Memmius Gemellus, cliens meus,
cum in calamitate exsilii sui Patrensis civis
factus esset, Patrensiū legibus adoptavit :
ut ejus ipsius hereditatis jus caussamque
tueare. Caput illud est, ut Lysonem, quem
ego virum optimum gratissimumque cogno-
vi, recipias in necessitudinem tuam. Quod
si feceris, non dubito quin in eo diligendo,
ceterisque postea commendando, idem,

342 LETTRES DE CICERON,
quod ego, sis judicii et voluntatis habiturus.
Quod cum fieri vehementer studeo, tum
etiam illud vereor, ne si minus cumulate
videbere fecisse aliquid ejus caussa, me ille
negligenter scripsisse putet, non te oblitum
mei. Quanti enim me faceres, cum ex ser-
monibus quotidianis meis, tum ex Epis-
tolis etiam tuis potuit cognoscere. Vale.

EPISTOLA XX.

CICERO SERVIO S.

An. R. 707. **A**SCLAPONE Patrensi, Medico, utor valde
Cicer. Gs. familiariter, ejusque cum consuetudo mihi
Coss. jucunda fuit, tum ars etiam, quam sum
C. Jul. Caesar, expertus in valetudine meorum. In qua mihi
M. Lepidus, cum ipsa scientia, tum etiam fidelitate be-
nevolentiaque satisfacit. Hunc igitur tibi

nius (a) Gemellus, mon client. Je vous prie donc de le soutenir dans ses droits de succession. Mais le point essentiel est de recevoir au nombre de vos amis, Lyson, que j'ai toujours reconnu fort honnête-homme, et sensible à la reconnaissance. Si vous entrez dans cette disposition pour lui, je ne doute point qu'à l'avenir vous n'ayez autant de penchant que moi, à l'aimer et à le recommander aux autres. Outre * la passion que j'ai de le servir, je crains que, si vous ne faisiez point pour lui tout ce qui dépendra de vous, il ne se figurât, non que vous m'ayez oublié, mais que je vous aie écrit avec négligence; d'autant plus que, par mes discours continuels, et même par vos lettres, il a pu connoître toute la considération que vous avez pour moi. Adieu.

LETTRE XX.

Au même SERVILIUS.

JE vis dans une familiarité intime avec Asclapon, de Patras, Médecin (41); et non-seulement j'ai trouvé beaucoup d'agrément dans son commerce,

An de R. 70
De Cicer. 61
Consuls
Jules Cesar
M. Lepidus

(a) Le même apparemment à qui est adressée la première lettre de ce livre.

* Outre l'extrême desir que j'en ai, je craindrois, si vous ne faisiez pas pour lui tout ce qui peut paroître dépendre de vous, qu'il ne se figurât.....

Y 4

344 LETTRES DE CICÉRON,

mais je me suis bien trouvé de son habileté, pour la santé de ma famille. En un mot, je suis aussi content de sa fidélité et de son amitié, que de son savoir. Je vous le recommande donc et vous prie de lui faire connoître que je vous ai écrit soigneusement en sa faveur, et qu'il a tiré beaucoup d'avantage de ma recommandation. Vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement. Adieu.

LETTRE XXI.

Au même SERVILIUS.

An de R. 707.
De Cicer. 61.
Consuls
C. Jul. Cesar,
M. Lepidus. J'AI reçu, dès ma première jeunesse, des témoignages de respect et d'attachement de M. Emilius Avianus (a). C'est un homme d'excellent naturel, extrêmement poli, aimable enfin à toutes sortes de titres. Si je le croyois à Sicyone, ou plutôt, si je n'avois appris qu'il est encore à Cybire, où je l'ai laissé, il seroit inutile de vous parler de lui avec plus d'étendue; car ses mœurs et son caractère vous le rendroient bientôt aussi cher qu'à moi, et à tous ses autres amis. Mais le croyant absent, je vous recommande, avec beaucoup d'ardeur, sa maison, qui est à Sicyone,

(a) Voyez sur ce nom, et sur Hammonius, qui est ici recommandé, la lettre II de ce même livre.

commendo, et a te peto ut des operam, ut intelligat, diligenter me scripsisse de sese, meamque commendationem usui magno sibi fuisse. Erit id mihi vehementer gratum. Vale.

EPISTOLA XXI.

M. T. C. SER. SULPICIO S. P. D.

M. AEmilius Avianus ab ineunte adolescentia me observavit, semperque dilexit, vir cum bonus, tum perhumanus, et omni genere officii diligendus. Quem si arbitrarer esse Sicyone, et nisi audirem ibi eum etiam nunc, ubi ego reliqui, Cybiræ commorari, nihil esset necesse plura me ad te eo scribere. Perficeret enim ipse profecto suis moribus, suaque humanitate, ut sine cujusquam commendatione diligeretur abs te non minus quam a me et a ceteris suis familiaribus. Sed cum illum abesse putem, commendo tibi in majorem modum domum ejus, quæ est Sicyone, remque familiarem, maxime Caium Avianum Hammonium, li-

AN. R. 7074

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Caesar,

M. Lepidus,

bertum ejus : quem quidem tibi etiam suo nomine commendo. Nam cum propterea mihi est probatus , quod est in patronum suum officio et fide singulari , tum etiam in me ipsum magna officia contulit , mihi que molestissimis temporibus ita fideliter benevoleque præsto fuit , ut si a me manumissus fuisset. Itaque peto a te , ut eum Hammonium et in patroni ejus negotio sic tueare , ut ejus procuratorem , quem tibi commendo , et ipsum suo nomine diligas , habeasque in numero tuorum. Hominem prudentem et officiosum cognosces , et dignum qui a te diligatur. Vale.

EPISTOLA XXII.

CICERO SERVIO S.

T. Manlium , qui negotiatur Thespiis , vehementer diligo. Nam et semper me coluit , diligentissimeque observavit , et a studiis nostris non abhorret. Accedit eo , quod Varro Muræna magnopere ejus causa vult omnia : qui tamen existimavit , etsi suis

An. Rom. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

et toutes ses affaires domestiques. Je nomme, en particulier, Caius Avianus Hammonius, son affranchi, qui mérite ma recommandation pour l'amour de lui-même. Je lui dois non-seulement des éloges, parce que je lui connois un zèle et une fidélité extrêmes pour son * maître; mais encore de la reconnaissance, pour les importants services qu'il m'a rendus à moi-même, et parce que, dans des temps très-difficiles, il m'a témoigné autant d'attachement et de zèle, que s'il m'eût été redevable de sa liberté. Je vous demande donc, en grace, de lui accorder tellement votre protection dans les affaires de son ** maître, que vous l'aimiez un peu aussi pour lui-même, et que vous le comptiez au nombre des personnes qui vous appartiennent. Vous le trouverez modeste, officieux, et digne enfin de votre amitié. Adieu.

L E T T R E X X I I.

Au même SERVIVS.

L'ATTACHEMENT particulier que T. Manlius *** An de R. 707.
a toujours eu pour moi, et les témoignages qu'il Cicer. 61.
Consuls

* Pour son *Patron*; mais encore.....

** De son *Patron*, que vous l'aimiez.....

*** T. Manlius, *négociant à Thespis* (a), a toujours eu....

(a) Ville de la Béotie, près du mont Hélicon, consacré aux Muses, qui en prenoient le nom de *Thespiades*. (NOTE DU TRADUCTEUR).

C. Jul. Cesar,
M. Lepidus.

348 LETTRES DE CICÉRON,

m'en a donnés constamment, me l'ont rendu fort cher; sans compter qu'il ne manque pas de goût pour nos études. Ajoutez encore, que Varron Murena (42) prend beaucoup d'intérêt à ce qui le touche, et que, malgré le fond qu'il fait sur la lettre qu'il vous écrit en sa faveur, il s'imagine que ma recommandation y ajoutera quelque chose. Mon amitié pour Manlius, et l'envie d'obliger Varron, sont donc un double motif, qui me porte à vous écrire soigneusement; et vous me ferez un plaisir très-sensible, si vous avez les plus grands égards pour ma recommandation. Ils consisteront à faire, dans toutes les occasions où vous le pourrez honnêtement, et sans blesser votre dignité, ce qui dépendra de vous pour l'intérêt et l'honneur de T. Manlius. Je puis, d'ailleurs, vous assurer que vous tirerez de son caractère, honnête et sensible, le fruit que vous attendez de la reconnoissance des honnêtes gens. Adieu.

L E T T R E X X I I I .

Au même S E R V I U S .

An de R. 707. **J**E vis dans une très-grande familiarité avec
 Cicer. 61. L. Cossinius, votre ami et * votre associé dans
 Consuls
 C. Jul. Cesar,
 M. Lepidus. * Votre ami, et de la même tribu que vous. Il y a fort longtemps que....

Literis, quibus tibi Manlium commendabat, valde confideret, tamen mea commendatione aliquid accessionis fore. Me quidem cum Manlii familiaris, tum Varronis studium commovit, ut ad te quam accuratissime scriberem. Gratissimum igitur mihi feceris, si huic commendationi meæ tantum tribueris, quantum cui tribuisti plurimum: id est, si T. Manlium, quam maxime, quibuscunque rebus honeste ac pro tua dignitate poteris, juveris atque ornaveris. Ex ipsiusque præterea gratissimis et humanissimis moribus confirmo tibi, te, eum quem soles fructum a bonorum virorum officiis expectare, esse capturum. Vale.

EPISTOLA XXIII.

CICERO SERVIO S.

L. Cossinio, amico et Tribuli tuo, valde familiariter utor. Nam et inter nosmetipsos vetus usus intercedit, et Atticus noster majorem etiam mihi cum Cossinio consuetudinem fecit. Itaque tota Cossinii domus

An. R. 707d

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Caesar,

M. Levidus.

350 LETTRES DE CICERON,
me diligit, in primisque libertus ejus L.
Cossinius Anchialus, homo et patrono et
patroni necessariis, quo in numero ego
sum, probatissimus.

Hunc tibi ita commendo, ut, si meus
libertus esset, eodemque apud me loco esset
quo et est apud patronum suum, majore
studio commendare non possem. Quare per-
gratum mihi feceris, si eum in amicitiam
tuam receperis: atque eum, quod sine
molestia tua fiat, si qua in re opus ei fuerit,
juveris. Id et mihi vehementer gratum
erit, et tibi postea jucundum. Hominem
enim summa probitate, humanitate obser-
vantiaque cognosces. Vale.

EPISTOLA XXIV.

CICERO SERVIO S.

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus. CUM antea capiebam ex officio meo vo-
luptatem, quod meminerim quam tibi di-
ligenter Lysonem, hospitem et familiarem

la même tribu. Il y a fort long-temps que nous sommes dans l'habitude de nous voir; et notre cher Atticus a contribué encore à rendre cette liaison plus forte. Aussi suis-je tendrement aimé de toute la famille de Cossinius, sur-tout de son affranchi, L. Cossinius Anchialus, homme fort estimé de son maître, et de tous les amis de son maître, au nombre desquels je puis assurément me compter.

Je vous le recommande donc, avec autant d'instances que s'il étoit mon propre affranchi, et qu'il fût, auprès de moi, ce qu'il est auprès de son maître. Enfin vous m'obligerez infiniment, si vous lui accordez votre amitié, avec les secours dont il peut avoir besoin, et qui ne vous seront point à charge. En m'obligeant beaucoup, vous en tirerez aussi de l'agrément: car vous trouverez dans Anchialus tout l'attachement possible, avec un caractère charmant et la plus parfaite probité. Adieu.

L E T T R E X X I V.

Au même S E R V I U S.

Si je m'applaudissois du service que j'ai rendu à Lyson, mon hôte et mon ami, en vous le recom-

An de R. 707.

Cicer. 61.

Consuls

C. Jules César,

M. Lepidus.

commandation, est fort augmentée depuis que j'ai appris, par ses lettres, que vous l'avez soupçonné mal-à-propos. Il m'écrit, en effet, qu'il a tiré beaucoup d'avantage de tout ce que je vous ai marqué en sa faveur, parce qu'on vous avoit rapporté qu'il ne cessoit point à Rome de parler* contre votre dignité. Quoiqu'il ajoute que votre facilité et votre bonté ne lui ont pas fait trouver de peine à se justifier, je vous remercie, d'abord, comme je le dois, d'avoir eu tant de déférence pour mes lettres, qu'il vous ait suffi de les lire pour écarter tous les soupçons qui pouvoient vous offenser. En second lieu, sans avoir en vue Lyson, plus que tous les autres hommes, je vous demande un peu de confiance pour le témoignage que je vous rends, qu'il n'y a personne au monde qui parle jamais de vous, sans le faire avec de grands éloges. Lyson, qui étoit avec moi presque tous les jours, qui vivoit avec moi, n'a pas cessé de louer toutes vos actions et toutes vos paroles. Pouvoit-il y manquer, avec le double motif du plaisir qu'il y trouvoit lui-même, et de celui qu'il me voyoit prendre à l'écouter? Ainsi, quoique la bonté, que vous avez pour lui, rende à présent mes recommandations fort inutiles, et qu'il compte entièrement sur l'effet de ma première lettre, je ne laisse pas de vous prier, avec

* De parler de vous d'une manière désavantageuse. Quoiqu'il ajoute.....

meum, commendassem, tum vero postea quam ex ejus Literis cognovi, tibi eum falso suspectum fuisse, vehementissime lætatus sum, me tam diligentem in eo commendando fuisse. Ita enim scripsit ad me, sibi meam commendationem maximo adjumento fuisse, quod ad te delatum diceret, sese contra dignitatem tuam Romæ de te loqui solitum esse. De quo, etsi pro tua facilitate et humanitate purgatum se tibi scribit esse, tamen primum, ut debeo, tibi gratias ago, cum tantum Literæ meæ potuerunt, ut, his lectis, omnem offensionem suspicionis, quam habueras de Lysone, deponeres: deinde credas mihi affirmanti velim, me hoc non pro Lysone magis quam pro omnibus scribere, hominem esse neminem qui unquam mentionem tui sine tua summa laude fecerit. Lyso vero cum mecum prope quotidie esset, unaque viveret, non solum quia me libenter audire arbitrabatur, sed quia libentius ipse loquebatur, omnia mihi tua et facta et dicta laudabat. Quapropter, etsi a te ita tractatur ut jam non desideret commendationem

554 LETTRES DE CICERON,
ineam, unisque se Literis meis omnia con-
secuturum putet, tamen a te peto in ma-
jorem modum, ut eum etiam atque etiam,
tuis officiis, liberalitate complectare. Scri-
berem ad te, qualis vir esset, ut supe-
rioribus Literis feceram, nisi eum jam per
se ipsum tibi satis esse notum arbitrarer.
Vale.

EPISTOLA XXV.

CICERO SERVIO S.

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.
HAGESARETUS Larissæus, magnis meis
beneficiis ornatus in Consulatu meo, me-
mor et gratus fuit, meque postea diligen-
tissime coluit. Eum tibi magnopere com-
mendo, ut et hospitem meum et familia-
rem, et gratum hominem et virum bonum,
et principem civitatis suæ, et tua necessi-
tudine dignissimum. Pergratum mihi fece-
ris, si dederis operam ut is intelligat hanc
meam commendationem magnum apud te
pondus habuisse. Vale.

de nouvelles instances , de lui accorder votre amitié et vos bons offices. Je m'étendrois sur son mérite, comme j'ai fait la première fois , si je n'étois persuadé que vous le connoissez déjà par lui-même. Adieu.

L E T T R E X X V.

Au même SERV I U S.

HAGESARETUS , de Larisse , a reçu de moi des faveurs considérables, pendant mon Consulat; et il en conserve le souvenir avec tant de reconnaissance, qu'il n'a pas cessé de me marquer beaucoup d'attachement. Je vous le recommande donc comme mon hôte et mon ami, comme un homme reconnoissant, et comme un très-honnête homme, qui tient d'ailleurs le premier rang dans sa ville, et qui est en un mot très-digne de votre amitié. Vous m'obligerez extrêmement, si vous lui faites connoître que vous avez eu beaucoup d'égards pour ma recommandation. Adieu.

An de R. 707.
de Cicer. 61.
Consuls
C Jules Cesar,
M. Lepidus.

L E T T R E X X V I.

Au même S E R V I U S.

An de R. 707. **L.** Mescinius ayant été mon Questeur (42),
 de Cicer. 61. nous avons, l'un pour l'autre, toute l'amitié qu'en-
 Consuls traîne cette liaison d'offices : mais, quoique je
 C. Jules Cesar, pense *, après nos ancêtres, que c'est une forte
 M. Lepidus. raison de s'aimer, sa vertu et sa politesse rendent
 mes sentimens encore plus justes. Il n'y a per-
 sonne avec qui je vive plus familièrement, ni
 dont le commerce me soit plus agréable. Il se
 flatte assez que tout ce que vous pourrez faire
 honnêtement en sa faveur, vous le ferez volon-
 tiers. Cependant il espère que mes lettres seront
 aussi d'un grand poids; et cette opinion lui vient
 non seulement de lui-même, mais encore de ce
 que, dans la familiarité où nous vivons ensemble,
 il m'a souvent entendu parler de l'étroite et
 agréable liaison, que j'ai avec vous.

Je ne balance donc point à vous demander
 pour lui vos bons offices, aussi instamment que
 vous comprenez bien que je le dois pour un
 homme qui m'est si cher et si fort attaché. Il a

* Quoique je pense, comme nous l'ont appris nos pères, que
 c'est une forte raison de s'aimer, ses vertus et son honnêteté
 m'ont rendu notre liaison encore plus nécessaire; aussi n'y a-t-il
 personne avec qui je vive.....

EPISTOLA XXVI.

CICERO SERVIO S.

L. Mescinius ea mecum necessitudine conjunctus est, quod mihi Quæstor fuit. Sed hanc causam quam ego, ut a majoribus accepi, semper gravem duxi, fecit virtute et humanitate sua justior. Itaque eo sitior, ut nec familiarius ullo, nec libentius. Is quanquam confidere videbatur, et sua causa, quæ honeste posses, libenter esse facturum, magnum esse tamen speravit apud te meas quoque Literas. Id cum ipse ita judicabat, tum pro familiari consuetudine sæpe ex me audierat, quam suavis esset inter nos et quanta conjunctio.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Cosa.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

Peto igitur a te, tanto scilicet studio quanto intelligis debere me petere pro homine tam mihi necessario et tam familiari, ut ejus negotia quæ sunt in Achaia, ex eo quod hæres est M. Mindio, fratri suo, qui

Z 5

Eli negotiatus est, explices et expeditas cum jure et potestate, quam habes, tum etiam auctoritate et consilio tuo. Sic enim præscripsimus iis quibus ea negotia mandavimus, ut omnibus in rebus quæ in aliquam controversiam vocarentur, te arbitro, et quod commodo tuo fieri posset, te disceptatore uterentur. Id ut honoris mei causa suscipias vehementer te etiam atque etiam rogo. Illud præterea, si non alienum tua dignitate putabis esse, feceris mihi pergratum: si qui difficiliore erunt, ut rem sine controversia confici nolint, si eos, quum cum Senatore res est, Romam rejeceris. Quod quo minore dubitatione facere possis, Literas ad te a M. Lepido Consule, non quæ te aliquid juberent (neque enim id tuæ dignitatis esse arbitramur) sed quodammodo quasi commendatitias sumsimus. Scriberem quam id beneficium bene apud Mescinium positurus esses, nisi et te scire confiderem, et mihi peterem. Sic enim velim existimes, non minus me de illius re laborare, quam ipsum de sua. Sed cum illum studeo quam facillime ad suum pervenire, tum illud

des affaires dans l'Achaïe, pour la succession de M. Mindius son frère, qui exerçoit le commerce à Elis (a). Je vous prie d'employer tout à-la-fois, et le pouvoir dont vous êtes revêtu, et votre conseil, et votre autorité, pour les éclaircir et les terminer. Nous avons donné ordre à ceux que nous en avons chargés, de vous choisir pour arbitre, et, si vous le pouvez commodément, pour guide même, sur tous les points qui peuvent souffrir quelque difficulté. Encore une fois, je vous prie d'y consentir, pour faire honneur à ma recommandation. Vous me feriez aussi beaucoup de plaisir, s'il se trouve quelques-unes des parties si difficiles qu'elles ne veuillent point finir sans procès, de les renvoyer à Rome, sous prétexte que l'affaire regarde un Sénateur. Pour lever là-dessus toutes sortes d'embarras, nous avons pris du Consul M. Lepidus, une lettre pour vous: non comme un ordre, car il nous paroît que ce seroit blesser votre dignité; mais comme une sorte de recommandation. Je vous ferois remarquer que vous ne pouvez mieux placer un bienfait que chez Mescinius, si je n'étois sûr que vous ne l'ignorez pas, et si ce n'étoit d'ailleurs pour moi que je vous sollicite; oui, pour moi-même: car vous devez être persuadé que son affaire m'intéresse autant que lui. Mais, avec l'extrême envie

(a) Il faut peut-être *Elide*. C'étoit une ville du Péloponèse, d'où ce canton prenoit le nom d'Elide. (NOTE DU TRADUCTEUR.)

360 LETTRES DE CICERON,
que j'ai de lui voir obtenir ce qu'il desire, je
souhaite qu'il croie devoir quelque chose à ma
recommandation. Adieu.

LETTRE XXVII.

Au même SERVILIUS.

An de R. 707.
Cicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus.

QUOIQUE le style de mes lettres se ressemble
beaucoup, dans les occasions que j'ai si souvent
de vous marquer ma reconnoissance, pour le cas
que vous faites de mes recommandations; et
quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence que je con-
tinuerai ainsi de me répéter, comme je l'ai fait
jusqu'à présent, je ne laisserai pas de m'efforcer,
à l'imitation de vos formules (43), de mettre de
la variété dans mes lettres, quoiqu'en traitant le
même sujet. C. Avianus Hammonius me fait, dans
les siennes, des remerciemens incroyables au nom
d'Emilius Avianus son * maître, et en son propre
nom. Il m'écrit ** qu'on ne peut marquer plus
de bonté et de distinction que vous en avez té-
moigné pour lui, dans sa présence, et pour les
affaires de son maître, quoiqu'absent. J'en ressens

* Son patron, et en son....

** Qu'on ne peut rien de plus honorable que l'accueil qu'il a
reçu de vous; rien de plus obligeant que le soin que vous avez
pris des affaires de son patron, pendant son absence. J'en res-
sens.....

laboro, ut non minimum hac mea commendatione se consecutum arbitretur. Vale.

EPISTOLA XXVII.

CICERO SERVIO S.

LICET eodem exemplo sæpius tibi hujus generis Literas mittam, cum gratias agam, quod meas commendationes tam diligenter observes: quod feci in aliis, et faciam ut video sæpius; sed tamen non parcā operæ, ut et vos soletis in formulis, sic ego in Epistolis de eadem re alio modo. C. Avianus igitur Hammonius incredibiles mihi gratias per Literas egit, et suo, et AEmilii Aviani, patroni sui, nomine, nec liberalius, nec honorificentius potuisse tractari, nec se præsentem, nec rem familiarem absentis patroni sui. Id mihi cum jucundum est eorum caussa quos tibi ego summa necessitudine et summa conjunctione adductus commendaveram; quod M. AEmilius unus est ex meis familiarissimis atque intimis, maxime necessarius homo, et magnis meis

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

362 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
beneficiis devinctus, et prope omnium, qui
mihi debere aliquid videntur, gratissimus :
tum multo jucundius te esse in me tali vo-
luntate, ut plus prosis amicis meis quam
ego præsens fortasse prodessem : credo ,
quod magis ego dubitarem quid illorum
caussa facerem, quam tu , quid mea. Sed
hoc non dubito quin existimes mihi esse
gratum. Illud te rogo , ut illos quoque gra-
tos homines esse putes : quod ita esse tibi
promitto atque confirmo. Quare velim ,
quidquid habent negotii , des operam ,
quod commodo tuo fiat, ut, te obtinente
Achaiam , conficiant.

Ego cum tuo Servio jucundissimo, con-
junctissime vivo ; magnamque cum ex in-
genio ejus singularique studio, tum ex vir-
tute et probitate voluptatem capio. Vale.

une joie extrême, pour l'intérêt même de ceux qu'une vive et tendre amitié m'avoit porté à vous recommander : car M. Emilius est un de mes amis les plus intimes et les plus familiers ; un homme dont le commerce m'est devenu nécessaire ; qui m'a, je l'avoue, de très-grandes obligations, mais aussi le plus reconnoissant de tous ceux qui paroissent me devoir quelque chose. Cependant, il est encore plus flatteur pour moi de vous voir tant d'inclination à m'obliger, que vous rendez plus de service à mes amis, que je ne le ferois moi-même, si j'étois présent ; ce qui vient, sans doute, de ce que je ne verrois pas si bien ce qui les intéresse, que vous voyez ce que vous avez à faire pour m'obliger. Ce que je crois voir, du moins, c'est que vous êtes bien persuadé de ma reconnaissance. Mais ne doutez pas qu'ils ne soient pénétrés aussi du même sentiment : je vous le promets et je vous le garantis. Tâchez-donc, autant que vous le pourrez commodément, de leur faire terminer toutes leurs affaires, tandis que vous commandez dans l'Achaïe.

Je vis dans la plus étroite union avec votre aimable Servius. Son esprit, son goût singulier pour l'étude, et sur-tout sa vertu et sa probité, me causent un plaisir fort sensible. Adieu.

L E T T R E X X V I I I .

Au même S E R V I U S .

An de R. 707.
De Cicer. 62.
Consuls
C. Jul. Cesar,
M. Lepidus.

Q U O I Q U E je trouve du plaisir à vous demander vos bons offices , lorsqu'ils sont nécessaires à quelqu'un de mes amis, il m'est infiniment plus agréable de vous remercier, lorsque vous avez fait quelque chose à ma recommandation. Et c'est à quoi vous ne manquez jamais: car il est incroyable combien je reçois moi-même de remerciemens de tout le monde; je dis de ceux mêmes que je vous ai recommandés médiocrement. J'y suis extrêmement sensible; mais il n'y en a point auxquels je le sois tant qu'à ceux de L. Mescinius. Il n'a pas manqué de m'apprendre comment, après avoir lu ma lettre, vous avez promis à ses agens de ne rien ménager pour le servir; et vos actions ont encore surpassé vos promesses. Cette conduite me comble donc de joie: car je ne puis trop le répéter; je m'en réjouis d'autant plus, qu'il vous sera très-agréable à vous-même d'avoir obligé Mescinius. La vertu, la probité, la politesse lui sont comme naturelles, avec une extrême fidélité aux devoirs de la reconnoissance, et beaucoup de goût pour les études, qui ne faisoient autrefois que notre amusement, mais qui

EPISTOLA XXVIII.

CICERO SERVIO S.

ETSI libenter petere a te soleo, si quid
opus est meorum cuipiam; tamen multo
libentius tibi gratias ago, cum fecisti ali-
quid commendatione mea, quod semper
facis. Incredibile est enim, quas mihi gra-
tias omnes agant, etiam mediocriter a
me tibi commendati: quæ mihi omnia gra-
ta, sed de L. Mescinio gratissimum. Sic
enim est mecum locutus, te, ut meas Li-
teras legeris, statim procuratoribus suis
pollicitum esse omnia, multo vero plura
et majora fecisse. Id igitur (puto enim etiam
atque etiam mihi dicendum esse) velim
existimes, mihi te fecisse gratissimum. Quod
quidem hoc vehementius lætor, quod ex
ipso Mescinio te video magnam capturum
voluptatem. Est enim in eo cum virtus et
probitas, et summum officium summaque
observantia, tum studia illa nostra, quibus
antea delectabamur, nunc etiam vivimus.

An de R. 707.

Cicer. 61.

Consuls

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

Quod reliquum est, velim augeas tua in eum beneficia omnibus rebus quæ te erunt dignæ : sed duo quidem te nominatim rogo : primum ut, si quid satisfaciendum erit, (44*) amplius eo nomine non peti, cures, ut satisfidetur fide mea. Deinde, cum fere consistat hæreditas in iis rebus quas avertit Oppia, quæ uxor Mindii fuit, adjuves in easque rationem quemadmodum ea mulier Romam perducatur. Quod si putarit illa fore, ut opinio nostra est, negotium conficiemus. Hoc ut assequamur, te vehementer etiam atque etiam rogo. Illud, quod supra scripsi, id tibi confirmo in meque recipio, te ea, quæ fecisti Mescinii causa, quæque feceris, ita bene collocaturum, ut ipse iudices, homini te gratissimo, jucundissimo (a) benigne fecisse. Volo enim ad id, quod mea causa fecisti, hoc etiam accedere.

(a) *Gratis*, *jucundissimo*. J'ai fait observer mille fois que ces mots ne sont pas synonymes. (NOTE DU TRADUCTEUR).

sont aujourd'hui le soutien de notre vie. Ainsi je vous prie de lui redoubler vos bienfaits, dans toutes les occasions * qui seront dignes de vous. Cependant , je vous demande particulièrement deux choses ; l'une , que, s'il falloit pourvoir à l'avenir aux nouvelles prétentions, vous le fassiez hardiment sur ma parole : l'autre , que, comme ** cette succession consiste principalement dans les effets qu'Oppia, femme de Mindius, a mis à l'écart, vous aidiez à trouver le moyen de nous envoyer cette femme à Rome ; parce que si elle s'y laisse engager , nous sommes persuadés que l'affaire se terminera heureusement. C'est donc sur quoi je fais tomber particulièrement mes instances. Au reste , je ne me lasse point de vous assurer et de vous garantir, que tout ce que vous avez fait , et que vous ferez encore pour Mescinius, est si bien placé , que vous ne sauriez obliger, en effet, un plus galant homme. Vous le reconnoîtrez vous-même, et je veux que vous ajoutiez ce motif à celui que vous avez eu de m'obliger.

* Dans toutes les occasions où vous pourrez le faire honnêtement. Cependant je vous demande sur-tout deux choses ; l'une que.....

** L'autre, que, comme la succession de Mindius consiste principalement dans les effets qu'Oppia, sa veuve, a détournés, vous facilitiez, que vous trouviez même le moyen de traduire cette femme à Rome ; car si elle se persuade qu'on en doit venir là (et c'est bien notre intention), nous terminerons facilement avec elle. C'est donc à quoi je vous prie, par-dessus tout, de nous faire parvenir. Au reste, je ne me lasse point.....

Je ne crois pas que les Lacédémoniens puissent douter que la considération, qui leur est due, à eux et à leurs ancêtres, ne soient une bonne recommandation auprès d'un homme tel que vous; et vous connoissant comme je fais, je suis bien sûr aussi que * vous savez parfaitement en quoi consistent les droits et le mérite des Nations. Aussi, quand Philippus de Lacédémone m'a prié de vous recommander cette ville, quoique les obligations que j'ai aux Lacédémoniens me fussent très-présentes, je lui ai répondu qu'ils n'avoient pas besoin de ma recommandation ** près de vous. Je suis donc persuadé que, dans ce temps de trouble, toutes les villes d'Achaïe sont fort heureuses de vous avoir pour Gouverneur; et versé comme vous êtes dans la connoissance des monumens de la Grèce, autant que dans celle des nôtres, je ne doute point que vous ne soyez porté, de vous-même, à beaucoup aimer les Lacédémoniens. Ce que je me réduis à vous demander, c'est qu'en faisant pour eux tout ce que vous croirez devoir à votre propre droiture, à votre justice et à votre dignité, vous leur fassiez connoître que vous n'êtes pas fâché de vous appercevoir que je partage leur reconnoissance. Comme je me crois obligé de leur faire voir que je prends quelque in-

* Que le mérite qui les distingue parmi les autres peuples, doit être un titre particulier auprès de vous. Aussi quand....

** De ma recommandation auprès de vous. Je suis....

Nec Lacedæmonios dubitare arbitror, quin ipsi sua majorumque suorum auctoritate satis commendati sint fidei et justitiæ tuæ: et ego, qui te optime novissem, non dubitavi quin tibi notissima et jura et merita Populorum essent. Itaque cum a me peteret Philippus Lacedæmonius, ut tibi civitatem commendarem: etsi memineram, meei civitati omnia debere, tamen respondi, commendatione Lacedæmonios apud te non agere. Itaque sic velim existimes, me omnes Achaiæ civitates arbitrari pro horum temporum perturbatione felices, quod his tu præsis: eundemque me ita judicare, te, quod unus optime nosses non nostra solum; sed etiam Græciæ monumenta omnia, tua sponte amicum Lacedæmoniis et esse et fore. Quare tantum a te peto; ut cum ea facias Lacedæmoniorum causa quæ tua fides, amplitudo, justitia postulat, ut his, si tibi videbitur, significes te non moleste ferre, quod intelligas, ea quæ facias, mihi quoque grata esse. Pertinet enim ad officium meum, eos existimare, curæ mihi suas res esse.

370 LETTRES DE CICÉRON,
Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo.
Vale.

EPISTOLA XXIX.

M. T. C. L. PLANCO S. D.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

NON dubito quin scias, in iis necessariis qui tibi a patre relictī sunt, me tibi esse vel conjunctissimum, non his modo caussis quæ speciem habeant magnæ conjunctionis, sed iis etiam quæ familiaritate et consuetudine tenentur: quam scis mihi jucundissimam cum patre tuo et summam fuisse. Ab his initiis noster in te amor profectus, auxit paternam necessitudinem, et eo magis, quod intellexi, ut primum per ætatem iudicium facere potueris quanti quisque tibi faciendus esset, me a te in primis cæptum esse observari, coli, diligī.

Accedebat non mediocre vinculum, cum studiorum, quod ipsum est per se se grave: tum eorum studiorum, earumque artium,

térêt à leurs affaires, je vous demande cette grace avec beaucoup d'instances. Adieu.

L E T T R E X X I X.

A L. P L A N C U S (44).

Vous ne sauriez ignorer qu'entre les amis que An de R. 707.
votre père vous a laissés, je suis un des plus in- De Cicer. 61.
times, non-seulement par les raisons qui donnent Consuls
de l'éclat à l'amitié, mais encore par celles de la C. Jul. Cæsar,
familiarité et de l'habitude; car j'avois plus que M. Lepidus.
personne cette agréable sorte de liaison avec * votre
père. Telle est l'origine de l'amitié que j'ai pour
vous. Elle n'a fait qu'augmenter celle qui étoit
entre votre père et moi; d'autant plus qu'à peine
l'âge vous a rendu capable de distinguer à qui
vous deviez de l'estime, que vous avez commencé
à me donner des marques particulières de respect,
de tendresse et d'attachement.

Il s'y joignoit un autre lien, qui n'est pas d'une
force médiocre, et qui est grave par lui-même :

* Avec lui. Elle s'est fortifiée à mesure que s'est établie celle
qui subsiste entre vous et moi, et qui dérive de cette source : je
m'y sentis, dès l'origine, d'autant plus porté, qu'à peine l'âge
vous eut-il rendu capable d'apprécier le mérite de chacun, que vous
commençâtes à me donner des témoignages de déférence et d'un
véritable attachement..... Il s'y joignoit...

A a 2

c'est celui des mêmes études; sur-tout' de ces études et de ces arts qui font naître de la familiarité entre ceux qui les cultivent avec le même goût.

Vous attendez, sans doute, où je veux vous conduire par des principes tirés de si loin. Comptez, d'abord, que j'ai de fortes et justes raisons pour entrer dans ce détail. Je vis dans un commerce intime avec C. Ateius Capiton. Vous savez quelle variété de fortune j'ai éprouvée pendant toute ma vie. Dans mes prospérités, comme dans mes disgraces, le cœur, les services, l'autorité, le crédit, le bien même de Capiton m'a toujours été offert; et sans distinction de temps et de fortune, j'ai toujours eu la liberté d'en disposer. Il est parent de T. Antistius, qui se trouvoit Questeur de Macédoine par la voie du sort, sans qu'on lui eût nommé de successeur, lorsque Pompée entra dans cette province, avec une armée. Antistius ne fut pas libre de suivre ses inclinations; sans quoi il n'auroit pensé qu'à rejoindre Capiton, qu'il aimoit comme un père, sur-tout n'ignorant pas dans quel degré d'estime il étoit et il avoit toujours été près de César. Mais *, suivant la loi du plus fort, il n'entra dans les affaires qu'autant qu'il ** s'y trouva comme forcé. Lorsqu'on leva de l'argent dans la ville d'Apollonia, je ne puis pas

* Mais, *forcé d'obéir à la loi...*

** Qu'autant qu'il ne put s'en défendre. Lorsqu'on battit monnaie à Apollonia, je ne puis dire, ni qu'il y ait présidé, ni qu'il n'y fut pas présent; mais....

quæ per se ipsæ eos qui voluntate eadem sunt, etiam familiaritate devinciunt.

Expectare te arbitror hæc tam longe repetita principia quo spectent. Id primum ergo habeto, non sine magna justaque causa hanc a me commemorationem esse factam. C. Ateio Capitone utor familiarissime. Notæ tibi sunt varietates meorum temporum. In omni genere et honorum et laborum meorum, et animus, et opera, et auctoritas, et gratia, etiam res familiaris C. Capitonis præsto fuit, et patuit et temporibus et fortunæ meæ. Hujus propinquus fuit T. Antistius; qui cum sorte Quæstor Macedoniam obtineret, neque ei successum esset, Pompeius in eam Provinciam cum exercitu venit. Facere Antistius nihil potuit. Nam si potuisset, nihil ei fuisset antiquius quam ad Capitonem, quem ut parentem diligebat, reverti: præsertim, cum sciret quanti is Cæsarem faceret semperque fecisset. Sed oppressus tantum attingit negotii, quantum recusare non potuit. Cum signaretur argentum Apolloniæ, non

possum dicere eum præfuisse, neque possum negare affuisse : sed non plus duobus aut tribus mensibus. Deinde afuit a castris, fugit omne negotium. Hoc mihi, ut testi, velim credas. Meam enim ille mœstitiam in illo bello videbat, mecum omnia communicebat. Itaque abdedit se in intīmam Macedoniam, quo potuit longissime a castris, non modo ut non præesset ulli negotio, sed etiam ut ne interesset quidem. Is, post prælium, se ad hominem necessariū, A. Plautium, in Bythiniam contulit. Ibi eum Cæsar cum vidisset, nihil aspere, nihil acerbe dixit. Romam jussit venire. Ille in morbum continuo incidit, ex quo non convaluit. Aeger Corcyram venit, ibi est mortuus. Testamento, quod Romæ, Paulo et Marcello Consulibus fecerat, heres ex parte dimidia et tertia est capito. In sextante sunt ii quorum pars sine ulla cujusquam querela publica potest esse : ea est ad *hs. xxx.* Sed de hoc Cæsar viderit.

dire qu'il fût chargé de ce soin, ni désavouer non plus qu'il n'y fût présent; mais cela dura tout au plus deux ou trois mois. Ensuite il se retira du camp. Il évita toutes sortes d'affaires. * Je vous rends témoignage de ce qui s'est passé sous mes yeux. Il étoit témoin lui-même de ma tristesse. Il me communiquoit toutes ses dispositions. Il prit enfin le parti de se retirer au fond de la Macédoine, le plus loin du camp qui lui fut possible **, non-seulement pour se dispenser de toutes sortes d'affaires, mais pour éviter même d'y être présent. Après la bataille (a) il alla joindre en Bithynie A. Plautius, son ami intime. César, qui le trouva dans cette province, ne lui dit rien de dur et de mortifiant. Il lui ordonna de se rendre à Rome : mais il tomba immédiatement dans une maladie, dont il n'est jamais relevé. Dans cet état il vint à Corcyre, et c'est-là qu'il est mort. Il avoit fait son testament à Rome, sous le Consulat de Paullus et de Marcellus. Capiton s'y trouve appelé à la succession pour la moitié et

* Vous pouvez m'en croire ; tout ce que je vous rends s'est passé sous mes yeux : témoin de ma tristesse, dans cette guerre, il me communiquoit ses plus secrètes pensées. Il prit enfin le parti.....

** Le plus loin du camp qu'il lui fut possible, afin, non-seulement de n'avoir à commander dans aucune affaire, mais aussi pour éviter d'y prendre la moindre part. Après la bataille..

(a) C'est sans doute de la journée de Pharsale que Cicéron entend ici parler.

le tiers (45). Ceux qui partagent le sixième sont des gens, dont la part peut être confisquée, sans que personne s'en plaigne : elle monte à soixante-quinze mille écus. Mais c'est l'affaire de César.

Ce que je vous demande, mon cher Plancus, au nom de l'amitié, qui me lioit avec votre père, et de celle qui me lie avec vous ; au nom de nos études et de la ressemblance de nos inclinations, ce que je vous demande avec tout l'intérêt et toute l'ardeur dont je suis capable, c'est de vous charger de cette entreprise ; de vous imaginer qu'elle me regarde ; d'employer tous vos efforts, de ne rien épargner, en un mot de faire l'impossible, pour obtenir qu'à ma recommandation, par vos bons offices et par la bonté de César, Capiton puisse recueillir cet héritage. Si j'ai dû me flatter de pouvoir obtenir quelque chose de vous, dans ce haut degré de faveur et de puissance où vous êtes, je m'imaginerai que tout ce que vous seriez disposé à m'accorder, vous l'aurez fait pour moi, de votre propre mouvement, en m'accordant ce que je vous demande aujourd'hui.

Pour faciliter le succès de vos soins, je veux vous faire remarquer une chose, dont César jugera mieux que personne : c'est que Capiton a toujours eu de la tendresse et de l'attachement pour lui. Il le sait, et je suis certain qu'il ne l'aura point oublié : ainsi je ne vous apprends rien de nou-

Te, mi Plance, pro paterna necessitudine, pro nostro amore, pro studiis et omni cursu nostro totius vitæ simillimo, rogo et a te ita peto ut majore cura, majore studio nullo possim, ut hanc rem suscipias: meam putes esse, enitare, contendas, efficias, ut mea commendatione, tuo studio, Cæsaris beneficio, hereditatem propinqui sui C. Capito obtineat. Omnia, quæ potui in hac summa tua gratia ac potentia a te impetrare, si petissem, ultro te ad me detulisse putabo, si hanc rem impetravero.

Illud fore tibi adjumento spero, cujus ipse Cæsar esse optimus judex potest: semper Cæsarem Capito coluit et dilexit: sed ipse hujus rei testis est, novi hominis memoriam. Itaque nihil te doceo. Tantum tibi sumito pro Capitone apud Cæsarem, quantum ipsum meminisse senties.

Ego, quod in me ipso experiri potui, ad te deferam. In eo quantum sit ponderis, tu videbis. Quam partem in Republica causamque defenderim, per quos homines, ordinesque steterim, quibusque munitus (a) fuerim, non ignoras. Hoc mihi velim credas: si quid fecerim hoc ipso in bello minus ex Cæsaris voluntate, quod intellexerim scire ipsum Cæsarem, me invitissimum fecisse, id feci aliorum consilio, hortatu, auctoritate: quod fuerim moderatior, temperatiorque, quam in ea parte quisquam, id me fecisse maxime auctoritate Capitoni: cujus similes si reliquos necessarios habuissem, Reipublicæ fortasse non nihil, mihi certe plurimum profuissem.

Hanc rem, mi Plance, si effeceris, meam de tua erga me benevolentia spem confirmaveris, ipsum Capitonem, gratissimum, officiosissimum, optimum virum, ad tuam necessitudinem, tuo summo beneficio adjunxeris. Vale.

(a) *Munitus*. J'ai laissé *munitus*, parce qu'il est dans toutes les éditions: mais je suis persuadé que c'est une erreur, au lieu de *monitus*. (NOTE DU TRADUCT.)

veau. Mais réglez vos sollicitations sur le souvenir que vous vous appercevrez qu'il en conserve.

Je veux vous apprendre aussi ce que j'ai pu connoître par ma propre expérience , et je vous en laisse le * jugement. Vous n'ignorez pas à quel parti et à quelle cause je me suis attaché dans la République ; quels hommes et quels ordres m'ont soutenu ; enfin , sur qui je me reposois de ma défense. Soyez persuadé que si , dans cette guerre , j'ai fait quelque chose contre la volonté de César ; si , malgré moi-même , comme je suis informé qu'il ne l'ignore pas , j'ai pris parti contre lui , je me suis laissé entraîner par le conseil , l'exhortation et l'autorité des autres : mais que si j'ai été plus modéré , moins emporté que personne , dans le même parti , c'est particulièrement ** à Capiton qu'il faut l'attribuer. Si tous mes amis lui avoient ressemblé , peut-être n'aurois-je pas été inutile à la République ; et je me serois du moins servi plus utilement moi-même.

En un mot , mon cher Plancus , si vous m'accordez ce que je vous demande , vous confirmerez l'opinion que j'ai de votre amitié pour moi ; et par un service de cette importance , vous vous ferez un ami de Capiton , qui est un homme très-reconnoissant , très-officieux et d'un excellent caractère. Adieu.

* Je vous en fais juge.

** C'est particulièrement à l'ascendant que Capiton avoit sur moi qu'il faut l'attribuer.

L E T T R E X X X.

A A C I L I U S (46) , Proconsul.

An de R. 707. **L.** Manlius, en faveur duquel je vous écris, fait
 Cicer. 61. sa demeure à Sosium (47). Il est originaire de
 Consuls Catane (a); mais il a reçu le droit de bourgeoisie
 C. Jul. César, Romaine avec tous les habitans de Naples, où il
 M. Lepidus. est aussi Décurion : car il s'étoit fait recevoir ci-
 toyen de cette ville, avant que Rome eût accordé
 la même grace à nos alliés et aux Latins (48). Son
 frère est mort, depuis peu, à Catane, et nous
 nous sommes persuadés qu'il n'aura point de dif-
 ficulté pour son héritage : il est même en posses-
 sion de son bien ; mais il a depuis long-temps en
 Sicile d'autres affaires, qui lui sont propres. Ainsi,
 je vous recommande, non-seulement cette suc-
 cession fraternelle, mais tous les intérêts de Man-
 lius, et sur-tout sa personne. C'est un très-honnête
 homme, qui est de mes intimes amis, et dans le
 goût de ces études, dont je fais ma plus douce
 occupation. Soit qu'il soit absent de Sicile, soit
 qu'il ne s'y rende point, je vous assure que je
 l'aime beaucoup, et que je suis avec lui dans un

(a) *Catane*, ville de Sicile, qui a péri depuis par un tremble-
 ment de terre. (NOTE DU TRADUCTEUR).

E P I S T O L A X X X.

M. T. C. A C I L I O , P r o c . S . P . D .

L. Manlius est Sosis. Is fuit Catinensis : sed est una cum reliquis Neapolitanis civis Romanus factus Decurioque Neapoli. Erat enim adscriptus in id municipium ante civitatem sociis et Latinis datam. Ejus frater Catinae nuper mortuus est. Nullam omnino arbitramur de ea hereditate controversiam eum habiturum : et est hodie in bonis. Sed quum habet præterea negotia vetera in Sicilia sua, et hanc hereditatem fraternam et omnia ejus tibi commendo in primisque ipsum virum optimum, mihi que familiarissimum ; his studiis Literarum doctrinaeque præditum quibus ego maxime delector. Peto igitur abs te, ut eum, sive aberit, sive non venerit in Siciliam, in meis intimis, maximeque necessariis scias esse : itaque

An. R. 707.
de Cicer. 61.
Coss.

C. Jul. Caesar,
M. Lepidus.

382 LETTRES DE CICERON,
tractes, ut intelligat meam commendatio-
nem sibi magno adjumento fuisse. Vale.

EPISTOLA XXXI.

M. T. C. ACILIO, Proc. S. P. D.

An R. 707.
de Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

C. Flavio, honesto et ornato Equite Romano, utor valde familiariter. Fuit enim Generi mei, C. Pisonis, pernecessarius, meque diligentissime observat et ipse, et L. Flavius, frater ejus. Quapropter velim, honoris mei caussa, quibus rebus honeste et pro tua dignitate poteris, quam honorificentissime et quam liberalissime C. Flavium tractes. Id mihi sic erit gratum, ut gratius esse nihil possit. Sed præterea tibi affirmo neque id ambitione adductus facio, sed cum familiaritate et necessitudine, tum etiam veritate: te ex C. Flavii officio et observantia, et præterea splendore, atque inter suos gratia, magnam voluptatem esse capturum. Vale.

commerce très-étroit. Je vous demande donc en grace de lui faire connoître par vos bons offices, qu'il a tiré beaucoup d'utilité de ma recommandation. Adieu.

L E T T R E X X X I.

Au même A C I L I U S.

C. Flavius est un Chevalier Romain, d'un mérite et d'une considération distingués, avec lequel je suis lié fort étroitement. Il étoit intime de C. Pison (49), mon gendre ; et lui , et L. Flavius son frère, me donnent toutes les marques d'un parfait attachement. Si vous voulez donc m'obliger beaucoup, vous ferez , à ma considération , toutes sortes d'honneurs et de politesses à C. Flavius , autant du moins que la bienséance de votre dignité vous le permettra. Je vous assure d'ailleurs , et c'est sans affectation , autant pour l'amour de la vérité que par le sentiment de l'amitié , que le caractère officieux et reconnoissant de Flavius , la considération dont il jouit à Rome , et son crédit dans son Ordre , vous feront trouver de la satisfaction à l'avoir obligé. Adieu.

An de R. 707.
Cicer. 61.
Consuls
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

L E T T R E X X X I I .

Au même ACILIUS.

An de R. 707.
de Cicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus.

J'AI pour hôtes et pour amis, dans Halese (a); cette ville si noble et si opulente, M. et C. Clo dius Archagatus et Philon (50), avec lesquels ce double nœud me lie très-étroitement. Comme je vous recommande en particulier quantité de personnes, je crains qu'il ne paroisse entrer dans mes recommandations une envie affectée de les rendre toutes du même poids. Il ne manque rien assurément, à tout ce que vous faites pour moi et pour les miens. Mais je vous prie d'être bien persuadé que je suis particulièrement lié, par la longueur du temps, par les services, par l'amitié, avec cette famille et ceux que je viens de nommer. C'est donc avec les plus fortes instances que je vous prie de leur rendre service, dans tout ce qui pourra s'accorder avec votre devoir et votre dignité. Comptez que je vous en aurai une sensible obligation. Adieu.

(a) *Halese*. Cette ville, qui se trouve nommée *Alesa* et *Alæsa*, ne subsiste plus que dans ses ruines, qui se voient encore en Sicile sur une colline, près d'une rivière du même nom. (NOTE DU TRADUCTEUR).

E P I S T O L A X X X I I .

M. T. C. A C I L I O P r o c . S . P . D .

I N Halesina civitate, tam lauta, tamque
 nobili, conjunctissimos habeo et hospitio
 et familiaritate M. et C. Clodium Archagatum, et Philonem. Sed vereor, ne, quia
 complures tibi præcipue commendo, exæ-
 quare videar ambitione quadam commen-
 dationes meas. Quanquam a te quidem cu-
 mulate satisfit et mihi, et meis omnibus.
 Sed velim sic existimes, hanc familiam et
 hos mihi maxime esse conjunctos vetus-
 tate, officiis, benevolentia. Quamobrem
 peto a te in majorem modum, ut his, om-
 nibus in rebus, quantum tua fides digni-
 tasque patietur, commodos. Id si feceris,
 erit mihi vehementissime gratum. Vale.

An R. 707.
 de Cicer. 61.
 Cons.
 C. Jul. Cæsar.
 M. Lepidus.

EPISTOLA XXXIII.

M. T. C. ACILIO PROC. S. P. D.

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Caesar,
M. Lepidus.

CN. Otacilio Nasone utor familiarissime, ita prorsus ut illius Ordinis nullo familiaris. Nam et humanitate ejus, et probitate in consuetudine quotidiana magnopere delector. Nihil jam opus est expectare te, quibus eum verbis tibi commendem, quo sic, utar, ut scripsi. Habet is in Provincia tua negotia, quæ procurant liberti, Hilarus, Antigonus, Demonstratus: quos tibi, negotiaque omnia Nasonis non secus commendo, ac si mea essent. Gratissimum mihi feceris, si intellexero hanc commendationem magnum apud te pondus habuisse. Vale.

L E T T R E X X X I I I .

Au même A C I L I U S .

CN. Otacilius Nason est de mes plus intimes amis ; et je n'en ai pas même de plus familier dans son Ordre ; car sa politesse et sa probité me font trouver tous les jours une douceur extrême dans son commerce. Il importe peu, à présent, dans quels termes je puisse vous recommander un homme dont je vous ai fait ce portrait. Il a dans votre province des affaires, dont il a donné la conduite à ses affranchis, Hilarus, Antigonus et Demonstratus. Je vous recommande, et les agens, et les affaires de Nason, comme s'il étoit question de mes propres intérêts ; et je vous serai sensiblement obligé, si j'apprends que vous ayez beaucoup d'égard pour ma recommandation. Adieu.

An de R. 707.
De Cicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus.

LETTRE XXXIV.

Au même ACILIUS.

An de R. 707. * JE suis lié, par un droit d'hospitalité, qui remonte jusqu'à mes ancêtres, avec Lyson de Lilybée, fils de Lyson, et je reçois de lui les plus grands témoignages d'attachement. Il est d'une famille très-noble, et je le connois digne de son père et de son ayeul. Vous ne serez pas surpris que je vous recommande instamment sa ** famille et ses intérêts, et que je vous prie de lui faire connoître que ma recommandation lui est utile et honorable. Adieu.

Cicer. 61.
Consuls
C. Jules César,
M. Lepidus.

LETTRE XXXV.

Au même ACILIUS.

An de R. 707. JE vous recommande un ancien hôte, qui joint à ce droit celui de l'amitié, et que César a fait, en ma considération, citoyen de Novum-comum (a).

Cicer. 61.
Consuls
C. Jules César,
M. Lepidus.

* *Lyson, fils de Lyson de Lilybée, est mon hôte de père en fils, et je reçois de lui....*

** *Que je vous recommande instamment ses intérêts et ceux de sa maison. Faites-lui connoître, je vous en prie très-instamment, que ma recommandation....*

(a) *Aujourd'hui Como.*

EPISTOLA XXXIV.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

AVITUM mihi hospitium est cum Lysone, Lysonis filio, Lilybetano, valdeque ab eo observor : cognovique dignum et patre et avo : est enim nobilissima familia. Quapropter commendo tibi majorem in modum rem domumque ejus : magnoque opere abs te peto, cures ut is intelligat, meam commendationem maximo sibi apud te et adjumento et ornamento fuisse. Vale.

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar
M. Lepidus.

EPISTOLA XXXV.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

C. AVIANUS Philoxenus antiquus est hospes meus, et, propter hospitium, valde etiam familiaris, quem Cæsar meo beneficio in Novocomenses retulit. Nomen au-

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar
M. Lepidus.

Bb 5

390 LETTRES DE CICERON,
 tem Aviani secutus est, quod homine nullo
 plus est usus quam Flacco Aviano, meo,
 quemadmodum te scire arbitror, familiarissi-
 mo. Quæ ego omnia collegi, ut intelligeres,
 non vulgarem esse commendationem hanc
 meam. Peto igitur abs te, ut omnibus re-
 bus, quod sine molestia tua facere possis,
 ei commodes, habeasque in numero tuo-
 rum; perficiasque ut intelligat has Literas
 meas magno sibi usui fuisse. Erit id mihi
 majorem in modum gratum. Vale.

EPISTOLA XXXVI.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

J. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

CUM Demetrio Mega mihi vetustum hos-
 pitium est: familiaritas autem tanta, quanta
 cum Siculo nullo. Ei Dolabella rogatu meo
 civitatem a Cæsare impetravit: qua in re
 ego interfui. Itaque nunc P. Cornelius vo-
 catur. Cumque propter quosdam sordidos
 homines, qui Cæsaris beneficia vendebant,
 tabulam, in qua nomina civitate donato-
 rum incisa essent, revelli jussisset; eidem

C'est C. Avianus Philoxenus. Il a pris le nom d'Avianus, parce qu'il n'a point eu d'ami plus intime que Flaccus Avianus, qui, comme vous le savez sans doute, étoit aussi le mien. Je vous rappelle toutes ces circonstances, pour vous faire comprendre que cette recommandation n'est pas vulgaire. Aussi, veux-je vous prier de lui accorder, dans toutes sortes d'occasions, vos bons offices, autant que vous le pourrez sans embarras, et de le recevoir au rang de vos amis. Enfin, si vous voulez m'obliger sensiblement, vous lui ferez connoître que ma lettre a produit beaucoup d'effet en sa faveur. Adieu.

L E T T R E X X X V I .

Au même ACILIUS.

JE suis lié par un ancien droit d'hospitalité avec Demetrius Megas, et je ne connois point de Sicilien pour qui j'aie plus d'amitié. Dolabella ayant obtenu pour lui, à ma prière, le droit de bourgeoisie Romaine, il a pris le nom de P. Cornélius (52), qu'il porte à présent. Il est arrivé, depuis, que César a fait arracher le tableau, où les noms de ceux qui obtiennent la bourgeoisie étoient gravés, parce que certaines personnes sans honneur, abusant de sa confiance, vendoient ses faveurs. Je suis témoin que César a dit à Dol-

An de R. 707.

Cicer. 61.

Consuls

C. Jules Cesar,

M. Lepidus.

392 LETTRES DE CICÉRON,

bella qu'il ne devoit rien craindre pour Megas , et que par rapport à lui il vouloit que son bien-fait subsistât. Voilà ce que j'ai cru devoir vous apprendre , afin que vous le regardiez comme citoyen Romain. Je vous le recommande, d'ailleurs, avec autant d'affection que je vous en aie jamais marqué pour personne ; et vous ne sauriez me faire plus de plaisir que de lui faire connoître , par vos manières, que ma recommandation vous porte à le distinguer. Adieu.

LETTRE XXXVII.

Au même ACILIUS.

An de R. 707.

Cicer. 61.

Consuls

C. Jules Cesar,

M. Lepidus.

JE vous recommande, avec toute l'ardeur possible, Hippias, fils de Philoxene, mon hôte de Calacta (a) et mon ami. On m'apprend que, contre les loix de cette ville, un autre s'est mis publiquement en possession de ses biens. Si le fait est vrai, votre seule équité suffit, sans ma recommandation , pour vous disposer à le secourir. Mais de quelque manière que la chose se soit passée, je vous prie de le tirer d'embarras, à ma considération, et de lui rendre, dans cette affaire,

(a) Ville de Sicile, nommée aujourd'hui Caronia , près d'Alesa
(NOTE DU TRADUCTEUR).

Dolabellæ, me audiente, Cæsar dixit, nihil esse quod de Mega vereretur, beneficium suum in eo manere. Hoc te scire volui, ut eum in civium Romanorum numero haberes. Ceterisque in rebus tibi eum ita commendo, ut majore studio neminem commendarem. Gratissimum mihi feceris, si eum ita tractaris, ut intelligat meam commendationem magno ornamento fuisse. Vale.

EPISTOLA XXXVII.

M. T. C. ACILIO PROC. S. P. D.

HIPPAM, Philoxeni filium, Calactinum hospitem et necessarium meum, tibi commendo in majorem modum. Ejus bona, quemadmodum ad me delata res est, publice possidentur alieno nomine, contra leges Calactinorum. Id si ita est, etiam siue mea commendatione ab æquitate tua res ipsa impetrare debet, ut ei subvenias. Quoquo modo autem se res habet, peto a te ut honoris mei causa eum expedias,

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

394 LETTRES DE CICERON,
tantumque ei commodas et in hac re et
in ceteris, quantum tua fides dignitasque
patietur. Id mihi vehementer gratum erit.
Vale.

EPISTOLA XXXVIII.

M. T. C. ACILIO PROC. S. P. D.

An. R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus. **L**UCIUS Bruttius, Eques Romanus, adoles-
cens omnibus rebus ornatus, in meis familia-
rissimis est, meque observat diligentissime :
cujus cum patre magna mihi fuit amicitia,
jam inde a Quæstura mea Siciliensi. Om-
nino nunc ipse Bruttius Romæ mecum est ;
sed tamen domum ejus, et rem familia-
rem, et procuratores tibi sic commendo
ut majore studio commendare non possim.
Gratissimum mihi feceris, si curaris ut
intelligat Bruttius id quod ei recepi, hanc
meam commendationem sibi magno adju-
mento fuisse. Vale.

et dans les autres, tous les bons offices qui pourront s'accorder avec votre devoir et votre dignité. Vous m'obligerez sensiblement. Adieu.

L E T T R E X X X V I I I .

Au même ACILIUS.

LUCIUS Bruttius, Chevalier Romain, est un jeune homme rempli de bonnes qualités, que j'aime particulièrement, et qui m'est fort attaché. Dès le temps de ma Quêsture de Sicile, j'étois lié d'une amitié fort étroite avec son père. Quoiqu'il soit actuellement à Rome avec moi, je vous recommande sa maison, ses affaires et ses agens, avec toute l'ardeur dont je suis capable. Vous ne sauriez m'obliger davantage, que de lui faire connoître qu'il a tiré tout le fruit que je lui ai fait espérer de ma recommandation. Adieu.

An de R. 707.
de Cicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus.

LETTRE XXXIX.

Au même ACILIUS.

An de R. 707. **L'**ANCIENNE liaison que j'ai avec la famille
 Cicer. 61. Titurnienne, m'oblige de protéger, avec tout le
 Consuls zèle et tous les soins possibles, M. Titurnius Ru-
 C. Jules Cesar, fus, qui en est le reste. Comme il dépend de
 M. Lepidus. vous de lui faire connoître que ma protection
 lui suffit, je vous le recommande fort instam-
 ment, et je vous prie de lui marquer que * ma
 recommandation lui est fort utile. Ce sera m'obli-
 ger beaucoup. Adieu.

LETTRE XL.

A Q. ANCHARIUS (53) Proconsul.

Date
incertaine.

JE vous recommande avec beaucoup d'affection
 deux jeunes gens fort bien élevés, qui sont liés
 avec moi d'une étroite amitié, et que vous trou-
 verez très-dignes de la vôtre. C'est Lucius, et
 Caius Aurelius, tous deux fils de Lucius. Je vis
 familièrement avec eux, comme avec leur père,

* Que la présente recommandation.....

EPISTOLA XXXIX.

M. T. C. ACILIO Proc. S. P. D.

CUM familia Titurnia necessitudo mihi
intercedit vetus : ex qua reliquus est M.
Titurnius Rufus, qui mihi omni diligentia
atque officio est tuendus. Est igitur in tua
potestate, ut ille in me satis præsidii pu-
tet esse. Quapropter eum tibi commendo
in majorem modum : et abs te peto, ef-
ficias ut is commendationem hanc intelli-
gat sibi magno adjumento fuisse. Erit mihi
vehementer gratum. Vale.

An R. 707.
de Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

EPISTOLA XL.

*T. T. C. Q. ANCHARIO Q. F. Proc.
S. P. D.*

LUCIUM et C. Aurelios L. Filios quibus
et ipsis, et patre eorum, viro optimo, fa-
miliarissime utor, commendo tibi majorem
in modum, adolescentes omnibus optimis

Anno
incerto.

artibus ornatos, meos pernecessarios, tua amicitia dignissimos. Si ulla mea apud te commendatio valuit, quod scio multas plurimum valuisse, hæc ut valeat rogo. Quod si eos honorifice liberaliterque tractaris: et tibi gratissimos optimosque adolescentes adjunxeris, et mihi gratissimum feceris. Vale.

EPISTOLA XLI.

M. T. C. L. CULLEOLO Proc. S. P. D.

Anno
incerto.

QUÆ fecisti L. Luceii causa, scire te plane volo, te homini gratissimo commodasse: et cum ipsi, quæ fecisti, pergrata sunt, tum Pompeius quotiescunque me videt (videt autem sæpe) gratias tibi agit singulares. Addo etiam illud, quod tibi jucundissimum esse certo scio, me ipsum, ex tua erga Luceium benignitate, maxima voluptate affici. Quod superest, quanquam mihi non est dubium quin cum antea nostra causa, nunc jam etiam tuæ constantiæ gratia, mansurus sis in eadem ista libera-

qui est un excellent homme. Vous avez eu beaucoup d'égards pour un grand nombre de mes recommandations ; mais je vous en demande particulièrement pour celle-ci. Les bontés que vous aurez pour eux vous assureront l'amitié de deux frères, fort reconnoissans et fort aimables, et vous donneront de nouveaux droits sur ma reconnoissance. Adieu.

L E T T R E X L I .

A L. CULLEOLUS (54).

SOYEZ persuadé qu'en rendant service à L. Lucceius (55), vous avez obligé un homme très-capable de reconnoissance ; et qu'avec cet avantage, vous avez celui d'avoir fait plaisir à Pompée. A chaque visite qu'il me rend, et je puis vous dire qu'elles sont fréquentes, il vous en fait des remerciemens * fort vifs. J'ajoute, parce que je suis sûr que vous y serez sensible, que vos bontés pour Lucceius m'ont causé aussi beaucoup de satisfaction. ** A l'égard des suites, quoique je me promette bien que vous conserverez pour lui les mêmes sentimens, autant désormais, pour l'honneur de votre constance, que vous y étiez porté

Date
incertaine.

* Des remerciemens tout particuliers. J'ajoute.....

** Au reste, quoique je me promette bien...

400 LETTRES DE CICERON,

auparavant pour m'obliger, je ne laisse pas de vous prier très-instamment de soutenir, jusqu'à la fin, les dispositions que vous avez marquées d'abord, et qui ont été confirmées par des effets : je vous demande en grace d'y mettre le comble. Vous pouvez compter que ce sera obliger tout-à-la-fois Lucceius et Pompée, et vous mettre parfaitement bien dans leur esprit.

Je vous écrivis, il y a peu de jours, sur l'état de la République, et sur toutes les affaires présentes, et je vous marquai là-dessus mes réflexions. Ma lettre fut remise à vos gens. Adieu.

L E T T R E X L I I .

Au même CULLEOLUS.

Date
incertaine.

MON cher Lucceius, l'homme du monde le plus reconnoissant, a témoigné chez moi qu'il est pénétré de vos bontés. Il a dit que vous aviez fait à ses agens les promesses les plus avantageuses et les plus obligeantes. S'il est si sensible à vos simples discours, quelle sera sa reconnoissance pour le service même, lorsque vous aurez * exécuté ce que vous promettez ?

* Lorsque vous aurez, comme je l'espère, exécuté ce que vous avez promis.

litate: tamen abs te vehementer etiam atque etiam peto, ut ea quæ initio ostendisti, deincepsque fecisti, ad exitum augeriet cumulari perte velis. Id et Luceio et Pompeio valde gratum fore, teque apud eos præclare positurum confirmo et spondeo.

De Republica, deque his negotiis, cogitationibusque nostris perscripseram ad te diligenter paucis ante diebus, easque Litteras dederam pueris tuis. Vale.

E P I S T O L A X L I I.

M. T. C. L. CULLEOLO S. P. D.

LUCIUS Lucceius meus, homo omnium gratissimus, mirificas tibi apud me gratias egit, cum diceret, omnia te cumulatissime et liberalissime procuratoribus suis pollicitum esse. Cum oratio tua tam ei grata fuerit, quam gratam rem ipsam existimas fore, cum, ut spero, quæ pollicitus es feceris.

Anno
incerto.

Tome IV.

C c

Omnino ostenderunt Bulliones, sese Lucceio Pompeii arbitrato satisfacturos. Sed vehementer opus est nobis, et voluntatem et auctoritatem et imperium tuum accedere. Quod ut facias, te etiam atque etiam rogo.

Illudque mihi gratissimum est, quod ita sciunt Lucceii Procuratores, et ita Lucceius ipse ex Literis tuis, quas ad eum misisti, intellexit, hominis nullius apud te auctoritatem aut gratiam valere plus quam meam. Id ut re experiatur, iterum et sæpius te rogo. Vale.

EPISTOLA XLIII.

M. T. C. QUINTIO GALLO S. P. D.

Anno
incerto.

ETSI plurimis rebus spero fore ut perspiciam, quod tamen jam pridem perspicio, me a te amari, tamen nunc ea causa tibi datur, in qua facile declarare possis tuam in me benevolentiam. L. Oppius, Marci Filius, Philomeli negotiatur, homo mihi

Les Bullions (a) ont témoigné * que, pour satisfaire Lucceius, ils s'en rapporteroient au jugement de Pompée; mais il est fort à souhaiter, pour nous, que vous y joigniez vos bons offices, votre autorité, et même vos ordres. C'est ce que je vous demande en grace.

Je suis déjà charmé que les agens de Lucceius aient reconnu, et que Lucceius s'aperçoive lui-même, par votre dernière lettre, que personne n'a plus de crédit et de considération que moi auprès de vous. Je souhaite qu'il l'apprenne par expérience, et je ne cesse pas de vous en prier. Adieu.

L E T T R E X L I I I.

A QUINTIUS GALLUS (56).

J'ESPÈRE que l'avenir me donnera plus d'une occasion de m'assurer de votre amitié, et je la connois même depuis long-temps; mais il se présente une affaire, où vous pouvez me la marquer, sans qu'il vous en coûte beaucoup. L. Oppius, fils de Marcus, exerce le négoce à Philome-

Date
incertaine.

(a) Habitans d'un canton de l'Ilirie, suivant le témoignage de Plin, l. VII. (NOTE DU TRAD.)

* Ont témoigné qu'ils feroient à Lucceius la satisfaction qu'exigeroit Pompée; mais il est fort à souhaiter.....

lium (a). Il est de mes amis : je vous le recommande particulièrement ; d'autant plus, qu'outre l'amitié que j'ai pour lui, il est chargé des affaires de L. Egnatius Rufus, Chevalier Romain, avec lequel je vis dans un commerce fort étroit, et qui m'a rendu quantité de services importans. Je vous prie donc, non-seulement d'aimer Oppius, mais encore de veiller aux intérêts d'Egnatius, dans son absence, avec autant de soin que s'il étoit question des miens. Je souhaiterois que, pour aider votre mémoire, vous écrivissiez quelques lignes qui vous seroient présentées * en province, et qu'elles fussent d'un style qui vous rappelât facilement ** toute l'ardeur que je mets dans cette recommandation. C'est une grace que je vous demande très-instamment. Adieu.

L E T T R E X L I V.

Au même GALLUS.

Date
incertaine.

QUOIQUE j'aie appris, par vos lettres et par celles d'Oppius, mon intime ami, que vous n'avez point oublié ma recommandation, et que les sentimens, que je vous connois pour moi, ne

(a) Ville de la grande Phrygie. (NOTE DU TRADUCTEUR).

* Présentées dans la province.....

** Facilement tout l'intérêt que je prends à l'objet de ma recommandation. C'est une grace.....

familiaris. Eum tibi unice commendo ; eoque magis quod cum ipsum diligo , tum quod negotia procurat L. Egnatii Rufi : quo ego uno Equite Romano familiarissime utor , et qui consuetudine quotidiana , tum officiis plurimis , maximisque mihi cunctus est. Oppium igitur præsentem ut diligas , Egnatii absentis rem ut tueare , æque a te peto ac si mea negotia essent. Velim memoriæ tuæ causa des Literarum aliquid , quæ tibi in Provincia reddantur : sed ita conscribas , ut tum , cum eas leges , facile recordari possis hujus meæ commendationis diligentiam. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

E P I S T O L A X L I V .

M. T. C. QUINTIO GALLO S. P. D.

ETSI ex tuis , et ex L. Oppii , familiarissimi , Literis cognovi , te memorem commendationis meæ fuisse , idque pro tua summa erga me benevolentia , proque nostra

Anno
incerto.

C c 3

necessitudine minime sum admiratus : tamen etiam atque etiam tibi L. Oppium præsentem, et L. Egnatii, mei familiarissimi, absentis negotia commendo. Tanta mihi cum eo necessitudo est, familiaritasque, ut, si mea res esset, non magis laborarem. Quapropter gratissimum mihi feceris, si curaris, ut is intelligat, me a te tantum amari, quantum ipse existimo. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Idque ut facias, vehementer te rogo. Vale.

EPISTOLA XLV.

M. T. C. APULEIO Proquæstori S. P. D.

Anno
incerto.

LUCIO Egnatio uno, Equite Romano, vel familiarissime utor. Ejus Anchialum servum, negotiaque, quæ habet in Asia, tibi commendo non minore studio quam si rem meam commendarem : sic enim existimes velim, mihi cum eo non modo quotidianam consuetudinem summam intercedere, sed etiam officia magna et mutua nostra inter nos esse. Quamobrem etiam

me permettent pas d'en être surpris, je vous recommande encore et L. Oppius, qui est dans le même lieu que vous, et les intérêts de L. Egnatius, qui est absent. L'amitié qui m'attache à Egnatius est si étroite, que je n'aurois pas plus d'inquiétude pour mes propres affaires. Si vous voulez donc m'obliger beaucoup, vous lui ferez connoître que vous m'aimez autant que je me le persuade moi-même. Comme vous ne sauriez me faire plus de plaisir, c'est une grace que je vous demande instamment. Adieu.

L E T T R E X L V.

A A P U L E I U S , Proquesteur.

JE vis dans un commerce très-intime avec L. Egnatius, Chevalier Romain. Je vous recommande Anchialus, son esclave, et les affaires qu'il a * dans l'Asie, avec autant de soin que si je vous recommandois les miennes. Regardez-le comme un homme avec qui je suis lié, non-seulement par l'habitude continuelle de nous voir, mais encore par quantité de services mutuels. Faites-lui connoître, je vous prie, que je vous écris en sa faveur avec assez d'intérêt ; car il ne doute

Date
incertaine.

* Qu'il a en Asie.....

408 LETTRES DE CICERON,
point de votre inclination à m'obliger. C'est une
grace que je vous demande avec beaucoup d'ins-
tances. Adieu.

LET TRE XLVI.

Au même APULIUS.

Date
incertaine.

L. Nostius Zoilus est mon co-héritier *. Il est
héritier de son maître : deux titres que je lui
donne, en vous écrivant, pour vous apprendre
également que j'ai des raisons de l'aimer, et
qu'ayant été favorisé de son maître, il passe pour
honnête-homme. Je vous le recommande donc,
comme s'il appartenait à ma famille ; et je vous
serai fort obligé, si vous prenez soin de lui faire
connoître que vous avez eu beaucoup d'égard
pour ma recommandation. Adieu.

* Mon co-héritier, comme héritier lui-même institué par son Patron. Je vous le dis, afin de vous faire connoître le double motif de l'amitié qui nous lie, et parce que le titre dont il est honoré doit vous garantir qu'il est homme de bien. Je vous le recommande donc.....

atque etiam a te peto, ut cures ut intelligat me ad te satis diligenter scripsisse. Nam de tua erga me voluntate non dubitabat. Id ut facias, te etiam atque etiam rogo. Vale.

E P I S T O L A X L V I.

M. T. C. APULEI Proquæstori S. P. D.

L. Nostius Zoilus est coheres meus: heres autem patroni sui. Ea re utrumque scripsi, ut et mihi cum illo caussam amicitiae scires esse, et hominem probum existimares, qui patroni iudicio ornatus esset. Eum tibi igitur sic commendo, ut unum ex nostra domo. Valde mihi gratum erit, si curaris ut intelligat, hanc commendationem sibi apud te magno adjumento fuisse. Vale.

Anno
incerto.

EPISTOLA XLVII.

M. T. C. SILIO S. P. D.

An. R. 702.

Cicer. 56.

Coss.

Serv. Sulpicius

Rufus,

M. Claudius

Marcellus.

QUID ego tibi commendem eum quem tu ipse diligis? Sed tamen ut scires eum a me non diligi solum (a), sed etiam amari, ob eam rem tibi hæc scribo. Omnium tuorum officiorum, quæ et multa et magna sunt, mihi gratissimum fuerit, si ita tractaris Egnatium, ut sentiat et se a me, et me a te amari. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Illa nostra scilicet ceciderunt. Utamur igitur vulgari consolatione. Quid si melius hoc? Sed hæc coram. Tu fac, quod facis, ut me ames, teque amari a me scias. Vale.

(a) *Non a me dilige solum, etc.* J'ai déjà remarqué la différence qui est entre *diligere* et *amare*. Elle est encore mieux prouvée dans la première des Lettres à M. Brutus. « Clodius » valde me diligit, vel, ut *μφοτηροῦχο* dicam, valde me amat » (NOTE DU TRADUCTEUR).

LETTRE XLVII.

A. SILIUS (57).

POURQUOI vous recommander un homme que vous aimez vous-même ? Je vous écris néanmoins en sa faveur, pour vous faire connoître, non-seulement que j'ai de l'affection pour lui, mais que je l'aime tendrement. De tant de services importants, que vous m'avez rendus, le plus agréable sera de * faire connoître à Egnatius que vous m'aimez et que je l'aime. Je vous le demande en grace. Tous nos avantages se sont évanouis. Ayons recours à la consolation vulgaire, qui est l'espérance d'un meilleur avenir. Mais nous traiterons cette matière de bouche. Ne cessez pas de m'aimer, et comptez que j'ai pour vous les mêmes sentimens. Adieu.

An de R. 702.
de Cicer. 56.
Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

* Sera de traiter si bien Egnatius, qu'il ait également lieu d'être persuadé de l'amitié que j'ai pour lui, et de celle que vous avez pour moi. Je vous le demande en grace. Ces temps de prospérité ne sont plus ; mais puisque l'espérance d'un meilleur avenir fait la consolation commune, jouissons-en. C'est de quoi nous parlerons, lorsque nous serons ensemble. En attendant, soyez toujours le même pour moi, et continuez de m'aimer, autant que vous devez être bien convaincu que je vous aime. Adieu.

L E T T R E X L V I I I .

A C. SEXTILIUS RUFUS, Questeur.

An. R. 698. **J**E vous recommande tous les Cypriens, mais
 Cicér. 52. particulièrement * les Paphiens, à qui vous ne
 Consuls sauriez rendre service, sans m'obliger beaucoup.
 CN. Pompée, Je suis d'autant plus porté à vous les recom-
 M. Licinius mander, qu'étant **, comme vous êtes, le pre-
 Crassus. mier Questeur de leur île (58), je crois qu'il im-
 porte à votre honneur, auquel je m'intéresse
 beaucoup, de faire des établissemens qui puissent
 servir *** d'exemple. Vous n'avez, pour cela,
 qu'à suivre la loi de P. Lentulus (59) votre ****
 allié, et ce que j'ai moi-même établi. Je suis
 trompé, si cette conduite ne vous attire pas
 beaucoup d'éloges. Adieu.

* Mais particulièrement ceux de Paphos, à qui.....

** Qu'étant venu le premier en cette île, en qualité de Questeur, je crois.....

*** Qui puissent servir de modèle à ceux qui viendront après vous : vous n'avez, pour cela.....

**** Votre ami, et les réglemens que j'ai moi-même établis.

E P I S T O L A X L V I I I.

M. T. C. SEXTILIO RUFO Quæst. S. P. D.

OMNES tibi commendo Cyprios, sed magis Paphios: quibus tu quæcunque commodaris, erunt mihi gratissima. Eoque facio libentius ut eos tibi commendem, quod et tuæ laudi, cujus ego fautor sum, conducere arbitror, cum primus in eam Insulam Quæstor veneris, ea te instituere quæ sequantur alii: quæ, ut spero, facilius consequere, si et P. Lentuli, necessarii tui, legem, et ea quæ a me constituta sunt, sequi volueris. Quam rem tibi confido magnæ laudi fore. Vale.

An. R. 698.
Cicer. 52.
Coss.
CN. Pompeius,
M. Lucinius
Crassus.

EPISTOLA XLIX.

*CICERO CURIO PROC. S. P. D.*Anno
incerto.

QUINTUS Pompeius, Sexti filius, multis et veteribus caussis necessitudinis mihi conjunctus est. Is, cum antea meis commendationibus et rem et gratiam et auctoritatem suam tueri consueverit, nunc profecto, te Provinciam obtinente, meis Literis assequi debet, ut nemini se intelligat commendatiorem unquam fuisse. Quamobrem a te majorem in modum peto, ut, cum omnes meos æque ac tuos observare pro nostra necessitudine debeas, hunc in primis ita in tuam fidem recipias, ut ipse intelligat, nullam rem sibi majori usui aut ornamento quam meam commendationem esse potuisse. Vale.

LETTRE XLIX.

A CURIUS (60), Proconsul.

Q. Pompée, fils de Sextus, est lié avec moi par quantité d'anciennes raisons. Mes recommandations ayant toujours servi à soutenir ses intérêts, son crédit et son autorité, il se flatte qu'aujourd'hui, que vous commandez dans la province, il s'appcevra, par mes lettres, qu'il n'a jamais eu de recommandation plus forte. Comme l'amitié qui est entre vous et moi vous oblige d'avoir autant d'égard pour mes amis que pour les vôtres, je vous prie fort instamment d'accorder si particulièrement votre protection à Pompée, qu'il s'aperçoive que rien ne pouvoit lui être plus utile et plus honorable que ma recommandation. Adieu.

Date
incertaine.

L E T T R E L.

A Auctus (61), Proconsul.

An de R. 709.
de Cicer. 63.
Consuls
Marc Antoine,
P. Cornelius
Dolabella.

JE prends droit de l'attachement que vous m'avez témoigné dans le séjour que j'ai fait à Brindes (62), pour vous marquer familièrement ce qui peut m'intéresser. M. Curius, qui exerce le négoce à Patras, est autant de mes amis qu'on puisse l'être. Il m'a rendu mille services; il en a reçu de moi: mais l'essentiel est que nous sommes liés par la plus étroite amitié. Si vous espérez donc quelque chose de la mienne; si vous voulez que je sois encore plus sensible aux soins et au zèle que vous m'avez témoignés à Brindes; enfin, si vous n'ignorez pas l'affection que tous vos amis ont pour moi, faites-moi le plaisir, accordez-moi la grâce * de me conserver M. Curius bien logé, comme l'on dit, bien vêtu, et de le préserver de toutes sortes de pertes, d'embarras et d'incommodités. Je vous réponds, et tous vos amis m'en seront garans, que le service que vous m'aurez rendu, et l'affection que je croirai vous devoir, ne se-

* Accordez-moi la grâce de *tenir M. Curius clos et couvert*, comme l'on dit, en le préservant de toutes sortes de....

EPISTOLA L.

M. T. C. Aucto Proc. S. D.

SUMSI hoc mihi pro tua in me observantia, quam penitus perspexi quamdiu Brundisii fuimus, ut ad te familiariter et quasi pro meo jure scriberem, si quæ res esset, de qua valde laborarem. M. Curius, qui Patris negotiatur, ita mihi familiaris est ut nihil possit esse conjunctius. Multa illius in me officia; multa in illum mea quoque: maximum est, summus inter nos amor et mutuus. Quæ cum ita sint, si ullam in amicitia mea spem habes: si ea quæ in me officia et studia Brundisii contulisti, vis mihi etiam gratiora efficere, quanquam sunt gratissima: si me a tuis omnibus amari vides: hoc mihi da atque largire, ut M. Curium, sartum (62*) et tectum, ut aiunt, ab omnique incommodo, detrimento, molestia, sincerum integrumque conserves. Et ipse spondeo, et omnes hoc tibi tui pro me recipient, ex mea amicitia et

An. R. 707.
Cicer. 65.
Coss.
Marcus
Antonius,
P. Cornelius
Dolabella.

Tome IV.

Dd

418 LETTRES DE CICERON,
ex tuo in me officio maximum te fructum,
summamque voluptatem esse capturum.
Vale.

EPISTOLA LI.

M. T. C. P. CÆSIO S. D.

Anno
incerto.

P. Messienum, Equitem Romanum, omnibus rebus ornatum, meumque per familiarem, tibi commendo ea commendatione, quæ potest esse diligentissima. Peto a te et pro nostra, et pro paterna amicitia, ut eum in tuam fidem recipias, ejusque rem famamque tueare. Virum bonum tuaque amicitia dignum tibi adjunxeris, mihiq; gratissimum feceris. Vale.

EPISTOLA LII.

CICERO REGI S.

Anno
incerto.

AULUS Licinius Aristoteles, Melitensis, antiquissimus est hospes meus, et præterea conjunctus magno usu familiaritatis. Hæc cum ita sint, non dubito quin tibi

ront pas pour vous sans agrément et sans utilité.
Adieu.

L E T T R E L I.

A P. C E S I U S.

J E vous recommande, dans les termes les plus pressans, P. Messienus, Chevalier Romain, d'un mérite accompli, et mon ami très-familier. Au nom de notre amitié et de celle qui me lioit avec votre père, recevez-le sous votre protection, et soyez le défenseur de ses affaires et de sa réputation. En m'obligeant beaucoup, vous vous attacherez un honnête homme, qui est digne assurément de votre amitié. Adieu.

Date
incertaine.

L E T T R E L I I.

A R E X (63).

AULUS Licinius Aristoteles, de Malte^(a), est fort anciennement mon hôte, et ne m'est pas moins

Date
incertaine.

(a) *Malte*. Cette île de Malte est celle qui est aux Chevaliers de ce nom. Je fais cette remarque, parce qu'il y en avoit une autre de même nom dans la mer Ionienne, entre l'Epire et l'Italie.
(NOTE DU TRADUCTEUR).

420 LETTRES DE CICERON,
 attaché par le commerce d'une fort étroite amitié.
 C'est vous le recommander assez; car on m'apprend, de tous côtés, que vous faites cas de mes recommandations. Je l'ai mis à couvert du côté de César. Il avoit été fort lié avec nous; il avoit même demeuré plus long-temps que moi dans le parti; et je m'imagine que vous l'en estimerez davantage. Qu'il s'aperçoive donc, mon cher Rex, que ma lettre lui est fort utile, auprès de vous. Adieu.

L E T T R E L I I I.

à *THERMUS* (a), *Propréteur.*

An de R. 702. **L**UCIUS GENUCILIUS CURVUS est un de mes anciens
 De Cicer. 56. amis, un * honnête homme, un homme recon-
 Consuls noissant. C'est à ces titres que je vous le livre, et
 Serv. Sulpicius que je vous le recommande instamment. Il faut,
 Rufus, d'abord, que vous lui rendiez service dans toutes
 M. Claudius ses affaires, autant du moins que votre devoir et
 Marcellus. votre dignité le permettront. Mais ils le permet-
 tront toujours; car il ne vous demandera rien qui
 ne s'accorde avec vos principes et les siens. Je
 vous recommande, en particulier, les affaires qu'il
 a dans l'Hellespont; ce qui se réduit, première-

(a) *Thermus*. On le retrouve au liv. II, lettre 18.

* Un très-honnête homme, un homme très-reconnoissant.

satis commendatus sit. Etenim ex multis cognosco, meam commendationem plurimum apud te valere. Hunc ego a Cæsare liberavi. Frequens enim fuerat nobiscum, atque etiam diutius in caussa est quam nos commoratus: quo melius te de eo existimaturum arbitror. Fac igitur, mi Rex, ut intelligat has sibi Literas plurimum profuisse. Vale.

E P I S T O L A L I I I.

C I C E R O T H E R M O P r o p r. S.

LUCIO Genucilio Curvo jam pridem utor familiarissime, optimo viro et homine gratissimo. Eum tibi penitus commendo atque trado. Primum, ut omnibus in rebus ei te commodes, quoad fides tua dignitasque patietur: patietur autem in omnibus. Nihil enim abs te unquam, quod sit alienum tuis aut etiam suis moribus, postulabit. Præcipue autem tibi commendo negotia ejus quæ sunt in Hellesponto: primum, ut obtineat id juris in agris quod ei Pariana ci-

An. R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

D d 3

vitae decrevit et dedit, et quod semper obtinuit sine ulla controversia : deinde, si quid habebit cum aliquo Hellespontio controversiæ, ut illam *disiungas* (a) rejicias. Sed non mihi videor, cum tibi totum hominem diligentissime commendarim, singulas ad te ejus causas perscribere debere. Summa illa sit : quidquid officii, beneficii, honoris in Genuciliū contuleris, id te existimabo in me ipsum, atque in rem meam contulisse. Vale.

EPISTOLA LIV.

M. T. C. *THERMO* Propr. S. D.

An. R. 703.

Cicer. 57.

Cons.

L. Emilius

Paulus,

C. Claudius

Metellus.

CUM multa mihi grata sunt quæ tu adductus mea commendatione fecisti, tum in primis quod M. Marcilium, amici atque interpretis mei filium, liberalissime tractavisti. Venit enim Laodiceam, et tibi apud me, mihi que propter te gratias maximas egit. Quare, quod reliquum est, a te peto, quum apud gratos homines beneficium po-

- (a) Ut illam *jurisdictionem* rejicias.

nient *, à lui assurer un droit sur les champs, que la ville de Parian (a) lui a donnés par un décret, et dont il a toujours joui, sans obstacle : en second lieu, à faire juger dans le canton les difficultés, qu'il pourroit avoir avec quelqu'habitant du pays. Mais après vous avoir recommandé, fort soigneusement, toute sa personne, je ne vois point à quoi sert le détail de ses intérêts. En un mot, tous les bons offices, toutes les faveurs et les distinctions que Genucilius recevra de vous, je croirai les avoir reçues moi-même, ou pour mes propres intérêts. Adieu.

L E T T R E L I V.

Au même THERMUS.

ENTRE bien des choses, que je vous suis très-obligé d'avoir faites à ma recommandation, je vous ai une obligation singulière de l'accueil que vous avez fait à M. Marcilius, fils de mon Inter-

An de R. 703
Cicer. 57.
Consuls
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

* Premièrement, à le faire maintenir dans le droit que la ville de Parian lui a donné sur ses terres, et dont il a toujours joui sans trouble ; en second lieu.....

(a) Ville de l'Hellespont, dont parlent les anciens Géographes. Les cantons étoient distingués, parce qu'ils avoient des juridictions particulières. C'est ainsi qu'on a vu cinq cantons, appelés aussi Diocèses, qui furent annexés au gouvernement de Cilicie, tous Ciceron.

prête (64). Il est venu * à Laodicée (65). Il a témoigné chez moi qu'il étoit pénétré de vos bontés, et il m'en a fait des remerciemens, qui retournent à vous. Puisque vos bienfaits ne tombent point sur des ingrats, et que c'est une raison de les continuer plus volontiers, il me reste à vous prier, autant que votre devoir le permettra, d'empêcher que sa belle-mère ne soit accusée. J'ai toujours pris plaisir à recommander Marcilius; mais je le fais encore avec plus d'affection, depuis que j'ai eu l'occasion de reconnoître la fidélité, le désintéressement et la modestie extraordinaire de Marcilius, le père, qui a été longtemps mon Appariteur. Adieu.

L E T T R E L V.

Au même. THERMUS.

An de R. 702.
de Cic. R. 56.
Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

QUOIQUE j'aie cru reconnoître, en vous parlant à Ephèse de l'affaire d'Anneius mon Lieutenant, que vous étiez fort disposé à l'obliger sans exception, j'ai tant d'estime et d'amitié pour lui, que je ne veux rien négliger de ce qui l'in-

* Il est venu me trouver à Laodicée, et vous y a fait, en ma personne, ainsi qu'à moi personnellement, pour toutes les bontés dont vous l'avez comblé, de très-grands remerciemens. Puisque vos bienfaits.....

nis, ut eo libentius his commodos, operamque des, quoad fides tua patietur, ut socrus adolescentis rea ne fiat. Ego cum antea studiose commendabam Marcilium, tum multo nunc studiosius, quod in longa apparitione, singularem et prope incredibilem patris Marcilii fidem, abstinentiam, modestiamque cognovi. Vale.

EPISTOLA LV.

M. T. C. THERMO Propræt. S. D.

ETSI mihi videor intellexisse, cum tecum Ephesi de re M. Anneii, legati mei, locutus sum, te ipsius caussa vehementer omnia velle, tamen et M. Anneium tanti facio, ut mihi nihil putem prætermittendum quod illius intersit: et me a te tanti fieri puto, ut non dubitem quin ad tuam voluntatem magnus cumulus accedat commendationis meæ. Nam cum jam diu diligerem M. Anneium, deque eo sic existimarem ut res declarat, quod ultro ei detulerim legationem, cum multis petentibus denegassem:

An R. 702.

Cicer. 56.

Coss.

Serv. Sulpicius

Rufus,

M. Claudius

Marcellus.

tum vero postea quam mecum in bello atque in re militari fuit, tantam in eo virtutem, prudentiam, fidem, tantamque erga me benevolentiam cognovi, ut hominem neminem pluris faciam. Eum cum Sardonis habere controversiam scis : causam tibi exposuimus Ephesi : quam tu tamen coram facilius meliusque cognosces.

De reliquo mihi, me hercule, diu dubium fuit quid ad te potissimum scriberem. Jus enim quemadmodum dicas, clarum et magna cum tua laude notum est. Nobis autem in hac causa nihil aliud opus est, nisi te jus instituto tuo dicere. Sed tamen, cum me non fugiat quanta sit in Prætoris auctoritas, præsertim ista integritate, gravitate, clementia, qua te esse inter omnes constat ; peto abs te pro nostra conjunctissima necessitudine, plurimisque officiis paribus ac mutuis, ut voluntate, auctoritate, studio tuo perficias, ut M. Anneius intelligat, te et sibi amicum esse, quod non dubitat : (sæpe enim mecum locutus est) et multo amiciorum his meis Literis esse factum. In tuo toto imperio, atque Provincia, nihil est

teresse, et je me crois si bien dans votre esprit, que je ne doute pas que ma recommandation n'ajoute encore beaucoup à votre penchant. J'aime, depuis long-temps, M. Anneius, et j'avois de lui l'opinion, que j'ai assez prouvée lorsque je lui ai offert volontairement ma lieutenance, après l'avoir refusée à quantité de personnes, qui me la demandoient; mais pendant la guerre, où il étoit avec moi, je lui ai reconnu tant de courage, de prudence et de fidélité, tant d'attachement pour moi, qu'il n'y a personne que j'estime plus que lui. Vous savez qu'il est en procès avec les Sardiens: je vous ai expliqué cette affaire à Éphèse (66). Cependant, vous la saurez mieux de lui-même.

A l'égard du reste *, j'ai balancé long-temps sur ce que je devois vous écrire. Tout le monde sait comment vous rendez la justice, et ce qu'on raconte là-dessus, vous est fort glorieux. Nous n'avons besoin, dans cette cause, que de votre équité ordinaire. Comme je sais néanmoins quelle est l'autorité d'un Préteur, sur-tout lorsqu'il s'est acquis autant de réputation que vous, par son intégrité, sa gravité et sa clémence, je vous prie, au nom de notre étroite

* *Au reste, j'ai balancé long-temps sur ce que je devois vous écrire à cet égard : tout le monde sait, en effet, comment vous rendez la justice, et tout ce qu'on en dit vous fait infiniment d'honneur. Or, nous n'avons besoin, dans cette circonstance, que de votre équité ordinaire. Cependant, comme je sais très-bien quelle est l'autorité d'un Préteur, sur-tout....*

428 LETTRES DE CICERON,
 amitié, et de ce grand nombre de témoignages,
 que nous nous en sommes donnés mutuellement,
 de faire connoître à M. Anneius, par votre zèle
 et votre affection à le servir, que, non-seulement
 vous êtes de ses amis, comme il m'a dit souvent
 qu'il en est persuadé, mais encore, que mes lettres
 ont donné une nouvelle chaleur à vos sentimens.
 Comptez que *, dans toute l'étendue de votre
 province et de votre commandement, vous ne
 pouvez rien m'accorder à quoi je sois plus sen-
 sible; et vous ne doutez pas, d'ailleurs, que ce
 ne soit employer vos services pour un honnête
 homme, qui est capable de la plus vive recon-
 noissance. Adieu.

L E T T R E L V I.

Au même THERMUS.

An de R. 702. **C**LUVIUS Puteolanus me marque beaucoup
 de Cicer. 56. d'attachement, et vit avec moi dans un com-
 Consuls merce très-familier. Il est persuadé que si les
 Serv. Sulpicius affaires, qu'il a dans votre province, ne s'terminent
 Rufus, point, à ma recommandation, pendant que vous
 M. Claudius
 Marcellus.

* Comptez que vous ne pourrez avoir, dans la province où
 vous commandez, d'occasion de m'obliger plus sensiblement.
 Je pense que, d'après ce témoignage, vous ne doutez pas du
 mérite personnel de l'honnête homme que je vous recommande,
 non plus que de sa vive reconnaissance. Adieu.

quod mihi gratius facere possis. Jam, apud ipsum gratissimum hominem atque optimum virum, quam bene positurus sis studium tuum atque officium, dubitare te non existimo. Vale.

EPISTOLA LVI.

M. T. C. THERMO Propræt. S. D.

CLUVIUS Puteolanus valde me observat, valdeque est mihi familiaris. Is ita sibi persuadet, quod in tua Provincia negotii habeat, nisi te Provinciam obtinente, meis commendationibus confecerit, id se in perditis et desperatis habiturum. Nunc, quum mihi ab amico officiosissimo tantum oneris imponitur, ego quoque tibi imponam pro tuis

An R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

in me summis officiis, ita tamen ut tibi nolim molestus esse.

Mylaseis et Alabandeis pecuniam Cluvio debent. Dixerat mihi Euthydemus, cum Ephesi essem, se curaturum ut Ecdici Mylasii Romam mitterentur. Id factum non est. Legatos audio missos esse, sed malo Ecdicos, ut aliquid confici possit. Quare peto a te ut et eos et Alabandeis jubeas Ecdicos Romam mittere.

Præterea Philotes Alabendensis ἐπιστήνας Cluvio dedit. Hæ commissæ sunt. Velim cures, ut aut de hypothecis decedat, easque procuratoribus Cluvii tradat, aut pecuniam solvat. Præterea Heracleotæ et Bargiletæ, qui item debent, aut pecuniam solvant, aut fructibus suis satisfaciant.

y commandez, il doit désespérer du succès. Ainsi, le devoir que m'impose un ami très-officieux, souffrez que je prenne droit des bons offices mêmes que vous m'avez rendus, pour vous l'imposer aussi ; en supposant néanmoins qu'il ne puisse point vous être à charge.

Les Milasiens et les Alabandiens (67) doivent de l'argent à Cluvius. Dans le séjour que j'ai fait à Éphèse, Euthydemas m'avoit dit qu'il auroit soin de faire envoyer à Rome des Ecdiques (68) Milasiens. On n'en a rien fait. J'apprends seulement qu'on y a envoyé des Députés ; mais j'aimerois mieux que ce fût des Ecdiques, afin qu'on puisse finir quelque chose. Je vous prie donc de donner ordre qu'on envoie des Ecdiques, de Milasie et d'Alabanda,

D'un autre côté, Philotes d'Alabanda * s'est engagé avec Cluvius, par des hypothèques. Le temps est expiré. Ayez la bonté de les faire délivrer aux agens de Cluvius, ou d'obliger Philotes à payer. Les Haracleotes et les Bargiletes (a) lui doivent aussi : obligez-les de le payer, ou de le satisfaire, par des équivalens.

* Philotes d'Alabanda a des *hypothèques* à Cluvius. *Elles sont déposées ; faites, je vous prie, ou qu'on les livre à ses agens, ou que Philotes acquitte sa dette.* Les Haracleotes....

(a) Heraclea et Bargilos, deux villes de Carie. (NOTE DU TRADUCTEUR).

432 LETTRES DE CICÉRON,

Il lui est dû encore par les Cauniens (a); mais ils prétendent que * leur argent est en dépôt. Prenez la peine d'éclaircir cette affaire; et si vous trouvez que le dépôt n'ait point été fait, en vertu d'un édit ou par un décret, tâchez de faire payer l'intérêt de cet argent à Cluvius, suivant ce que vous avez vous-même établi.

Je prends d'autant plus d'intérêt à tous ces différends, que Cneius Pompée, notre ami commun, y est lui-même intéressé, et qu'il en paroît plus inquiet que Cluvius, à qui je suis bien aise néanmoins de rendre service. Je vous demande donc toutes ces faveurs, avec beaucoup d'instances. Adieu.

LETTRE LVII.

Au même THERMUS.

An de R. 705.
de Cicer. 57.
Consuls
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

PLUS je suis informé, tous les jours, par des lettres et des messagers, que la guerre devient fort sérieuse en Syrie, plus je vous presse, au nom de notre amitié, de me renvoyer incessamment M. Anneius, mon Lieutenant. Je sens toute

(a) *Cauniens*. Les habitans d'une ville de ce nom, dans la Carie. Mela (l. 1. c. 16.) dit de cette ville : « Valetudine habitantium infama. (NOTE DU TRADUCTEUR.) »

* Mais ils prétendent que c'est de l'argent qu'on leur a laissé en dépôt.

Caunii præterea debent, sed aiunt se depositam pecuniam habuisse. Id velim cognoscas, et, si intellexeris, eos neque ex Edicto neque ex decreto depositam habuisse, des operam ut usuræ Cluvio, instituto tuo conserventur.

His de rebus eo magis laboro, quod agitur res Cn. Pompeii etiam, nostri necessarii, et quod is magis etiam mihi laborare videtur quam ipse Cluvius: cui satisfactum esse a nobis valde volo. His de rebus te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA LVII.

CICERO THERMO *Propræt. S.*

Quo magis quotidie ex Literis nuntiisque bellum magnum esse in Syria cognosco, eo vehementius a te pro nostra consuetudine contendo, ut mihi M. Anneium legatum primo quoque tempore remittas. Nam ejus opera, consilio, scientia rei militaris, vel maxime intelligo me et Rempublicam adju-

An. R. 703.
Cicer. 57.
Coss.
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

Tome IV.

E e

434 LETTRES DE CICERON,
vari posse. Quod nisi tanta res ejus ageretur, nec ipse adduci potuisset ut a me discederet, neque ego, ut eum a me dimitterem. Ego in Ciliciam proficisci cogito circiter Kal. Maii. Ante eam diem Anneius ad me redeat oportet. Illud quod tecum et coram et per Literas diligentissime egi, id et nunc etiam atque etiam rogo, curæ tibi sit ut suum negotium, quod habet cum Populo Sardiniano, pro causæ veritate et pro sua dignitate conficiat. Intellexi ex tua oratione, cum tecum Ephesi locutus sum, te ipsius M. Annei causa omnia velle. Sed tamen sic velim existimes, te mihi nihil gratius facere posse, quam si intellexero, per te illum ipsum negotium ex sententia confecisse. Idque quam primum ut efficias, te etiam atque etiam rogo. Vale.

l'utilité dont ses services, ses conseils, et son expérience dans le métier des armes, peuvent être pour la République et pour moi. S'il n'avoit point été appelé par des affaires si importantes, rien n'auroit pu l'engager à me quitter, ni moi à le laisser partir. Je me propose de me mettre en chemin pour la Cilicie, vers le commencement de Mai: il faut qu'Anneius me rejoigne avant mon départ. Mais ce que je vous ai déjà demandé fort instamment de bouche, et par écrit, je vous le recommande avec de nouvelles instances; faites-lui terminer son affaire avec le peuple de Sarde, comme il convient à la justice de sa cause et à sa propre dignité. Votre langage m'a fait comprendre, dans les entretiens que j'ai eus à Éphèse avec vous, que vous étiez disposé à lui rendre toutes sortes de services. Mais je vous prie d'être bien persuadé que vous ne sauriez m'obliger davantage que de lui faire obtenir, dans cette affaire, le succès qu'il desire. Je vous demande donc en grace de ne pas perdre un moment. Adieu.

L E T T R E L V I I I.

A C. TIRIUS RUFUS, Préteur de la ville.

n de R. 703.
Cicer. 57.
Consuls
L. Emilius
Paulus.
C. Claudius
Metellus.

LUCIUS CUSTIDIUS est de la même ville et de la même tribu que moi. Il est mon ami. Il a un procès, qui sera porté devant vous. Je vous le recommande, autant que votre devoir et la bienséance le permettent. Qu'il ait seulement l'accès libre chez vous, et qu'il vous trouve disposé à lui accorder ce qu'il y aura de juste dans ses demandes. Enfin, qu'il s'aperçoive que, malgré mon éloignement, il a tiré près de vous beaucoup d'utilité de mon amitié. Adieu.

L E T T R E L I X.

A C. CURTIUS PEDUCEANUS, Préteur.

An de R. 703.
De Cicer. 57.
Consuls
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

J'AIME tendrement M. Fabius, et je vis avec lui depuis très-long-temps dans le commerce le plus étroit. Je suis fort éloigné de vous prescrire votre décision dans sa cause; vous suivrez là-dessus votre édit et vos principes, comme votre devoir et votre dignité le demandent: mais je

EPISTOLA LVIII.

*M. CICERO C. TITIO L. F. RUFO
Pr. Urbano S.*

LUCIUS Custidius est tribulis, et muni-
ceps, et familiaris meus. Is causam ha-
bet : quam causam ad te deferet. Commen-
do tibi hominem sicuti tua fides et meus
pudor postulat : tantum ut facilis ad te
aditus habeat ; quæ æqua postulabit, ut li-
bente te impetret : sentiatque meam sibi
amicitiam ; etiam cum longissime absim,
desse in primis apud te. Vale.

An. R. 705.
Cicer. 57.
Coss.
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

EPISTOLA LIX.

*M. T. C. C. CURTIO PEDUCEANO Prætori
S. D.*

MARCUM Fabium unice diligo ; summa-
que mihi cum eo consuetudo et familiari-
tas est pervetus. In ejus controversiis quid
decernas, a te non peto (servabis ; ut tua

An. R. 703
Cicer. 57.
Coss.
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

Ee 3

438 LETTRES DE CICERON,
fides et dignitas postulat, edictum, et institutum tuum) sed ut quam facillimos ad te aditus habeat; quæ erunt æqua, libente te impetret: ut meam amicitiam sibi, etiam cum procul absim, prodesse sentiat, præsertim apud te. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA LX.

M. T. C. L. MUNATIO C. P. S. D.

An. R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

LUCIUS Livineius Trypho est omnino L. Reguli, familiarissimi mei, libertus, cujus calamitas etiam officiosiore me facit in illum. Nam benevolentior, quam semper fui, esse non possum. Sed ego libertum ejus per se ipsum diligo. Summa enim ejus erga me officia exstiterunt hiis nostris temporibus, quibus facillime bonam benevolentiam hominum et fidem perspicere potui. Eum tibi ita commendo, ut homines grati et memores bene meritis de se commendare debent. Pergratum mihi fece-

vous prie de lui rendre l'accès facile auprès de vous, de lui accorder *, sans répugnance, ce qu'il y aura de juste dans ses prétentions, et de lui faire connoître que, dans l'éloignement même où je suis, mon amitié lui est particulièrement utile auprès de vous. C'est une grace que je vous demande avec beaucoup d'instances. Adieu.

L E T T R E L X .

A M U N A T I U S .

LA disgrâce de Régulus, mon intime ami, est un motif de plus ** pour me porter à rendre service à L. Livineius Tryphon, son affranchi ; car j'ai toujours eu la plus parfaite disposition à faire plaisir à Régulus, et j'aime son affranchi pour l'amour de lui-même. J'ai reçu de lui des

An de R. 7024

Cicer. 56.

Consuls

Serv. Sulpicius

Rufus,

M. Claudius

Marcellus.

* Lui accorder, avec grace, ce qu'il y aura de juste dans ses prétentions. . . . Je vous le demande avec beaucoup d'instances.

** N'est qu'un motif de plus qui me porte à l'obliger : car j'ai toujours eu la plus grande disposition à le faire. L. Livineius Tryphon, à qui je m'intéresse, parce qu'il est son affranchi, mérite, d'ailleurs, par lui-même, cette marque d'affection. J'en ai reçu d'importans services, dans ces temps de traverses et de disgrâce, qui mettent si bien à même de distinguer l'ami vrai, d l'ami faux, l'honnête-homme, de celui qui n'en a que l'apparence. Je vous le recommande donc, avec tout l'intérêt que l'homme juste et reconnoissant doit à son bienfaiteur. Si vous voulez

marques extraordinaires de zèle, dans mes propres disgrâces; et c'est alors que j'ai appris à distinguer aisément la bonne-foi et l'amitié dans les hommes. Je vous le recommande donc, comme la reconnaissance oblige de recommander ceux dont on a reçu d'importans services. Si vous voulez m'obliger sensiblement, faites-lui connoître que votre amitié pour moi lui tient compte des fréquens périls auxquels il s'est exposé pour mon salut, et des voyages sur mer qu'il a faits souvent, dans la même vue, au cœur de l'hiver. Adieu.

L E T T R E L X I.

A SILIUS (69) Propréteur.

An de R. 702.

Cicer. 56.

Consuls

Serv. Sulpicius

Rufus,

M. Claudius

Marcellus.

JE ne crois pas que vous ignoriez combien j'étois lié avec T. Pinnius. Son testament l'a fait assez connoître. Non-seulement il m'a choisi pour tuteur de son fils, mais il m'a même institué son second héritier. Les habitans de Nicée doivent une grosse somme à ce fils, qui est un enfant d'une application, d'un savoir et d'une modestie extraordinaires. La somme monte * à deux cents mille écus, et j'apprends qu'ils sont

* La somme monte à huit millions de sesterces, et j'apprends...

his, si ille intellexerit, se, quod pro salute mea multa pericula adierit, sæpe hieme summa navigarit, pro tua erga me benevolentia gratum etiam tibi fecisse. Vale.

E P I S T O L A L X I.

M. T. C. P. SILIO Propr. S. D.

TITO Pinnio familiarissime me usum esse, scire te arbitror, quod quidem ille testamento declaravit, qui me cum tutorem, tum etiam secundum hæredem instituerit. Ejus filio mire studioso, et erudito, et modesto, pecuniam Nicæenses grandem debent, ad *ns. octogies*; et, ut audio, in primis volunt eiolvere. Pergratum igitur mihi feceris, quando non modo reliqui tutores, qui sciunt quanti me facias, sed etiam puer ipse sibi persuasit, te omnia mea causâ facturum esse, si dederis operam, quoad tua fides dignitasque patietur,

An. R. 702.

Cicer. 56.

Coss.

Serv. Sulpicius

Rufus,

M. Claudius

Marcellus.

442 LETTRES DE CICERON,
ut quam plurimum pecuniæ Pinnio solva-
tur Nicaensium nomine. Vale.

EPISTOLA LXII.

M. T. C. P. SILIO, Propr. S. D.

An. R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

ET in Atilii negotio te amavi : cum enim sero venissem, tamen honestum Equitem Romanum beneficio tuo conservavi : et me hercule semper sic in animo habui, te in meo ære esse propter Lamiæ nostri conjunctionem et singularem necessitudinem. Itaque primum tibi ago gratias, quod me omni molestia liberas : deinde impudentia prosequor, sed idem sarciam. Te enim semper sic colam et tuebor, ut quem diligentissime. Quintum fratrem meum, si me diligis, eo numero cura ut habeas quo me.

fort disposés * à la payer. Tous les autres tuteurs, qui savent la considération que vous avez pour moi, et le pupille même, étant persuadés que vous ferez tout en ma faveur, vous m'obligerez beaucoup de ** prendre soin, autant que votre devoir et votre dignité le permettront, que les Nicéens fassent toucher une grosse somme à Pinnius. Adieu.

LETTRE LXII.

Au même SILIUS.

L'AFFAIRE d'Acilius est pour moi une nouvelle raison de vous aimer. Quoiqu'il fût bien tard pour recourir à vous, je n'ai pas laissé de conserver, par votre générosité, cet honnête Chevalier Romain. Au fonds, j'avois toujours cru que vous me deviez quelque chose, en faveur de l'étroite et singulière liaison que j'ai avec notre cher Lamia. Je commence donc par vous remercier de m'avoir entièrement délivré

An de R. 702.
de Cicer. 56.
Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

* Disposés à le payer des premiers. Les autres tuteurs.....

** Vous m'obligerez beaucoup, en vous employant, autant que votre devoir et votre dignité vous le permettront, pour que Pinnius reçoive des Nicéens le plus d'argent qu'il sera possible. Adieu.

444 LETTRES DE CICÉRON,
d'inquiétude *. Ensuite, je vous demande impudemment la continuation de vos faveurs : mais je vous en tiendrai bon compte ; car il ne manquera rien à mes sentimens et à mon zèle pour vos intérêts. Si vous avez quelqu'amitié pour moi, traitez Quintus, mon frère, comme moi-même ** : ce sera couronner un grand bienfait par un autre. Adieu.

LETTRE LXIII.

Au même SILIUS.

An de R. 702.
de Cicer. 56.

Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

JE n'aurois pas cru que les expressions pussent me manquer. Elles me manquent néanmoins pour vous recommander C. Lenius. Aussi vais-je m'expliquer en peu de mots, mais de manière que mes intentions ne seront point équivoques.

*** Je ne puis vous représenter toute l'estime

* Je commence par vous remercier de m'avoir entièrement délivré d'inquiétude. J'ose ensuite prétendre à de nouvelles faveurs : c'est témérité peut-être ; mais je saurai me la faire pardonner par l'attachement et le zèle, que j'aurai constamment pour vous, et pour vos intérêts. Si donc vous avez.....

** C'est par-là que vous mettrez le comble au grand bienfait dont je vous suis redevable. Adieu.

*** Vous ne sauriez croire le cas que je fais de M. Lenius, ainsi que mon frère, pour qui vous connoissez mon tendre attachement. Cette estime est fondée, autant sur les nombreux services qu'il nous a rendus, que sur la preuve que nous avons de sa haute probité, jointe à une singulière modestie. Je ne d'ai vu partir.....

Ita magnum beneficium tuum magno cumulo auxeris. Vale.

EPISTOLA LXIII.

M. T. C. P. SILIO Propr. S. P. D.

Non putavi fieri posse ut mihi verba deessent : sed tamen in C. Lænio commendando desunt. Itaque rem tibi exponam paucis verbis, sed tamen ut plane perspicere possis voluntatem meam.

An. Rom. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

Incredibile est quanti faciamus et ego et frater meus, qui mihi carissimus est, M. Lænium. Id fit cum plurimis ejus officiis, tum summa probitate et singulari modestia. Eum ego a me invitissimus dimisi, cum propter familiaritatem et consuetudi-

446 LETTRES DE CICERON,
nis suavitatem, tum quod consilio ejus fi-
deli ac bono libenter utebar.

Sed vereor, ne jam mihi superesse verba
putes, quæ dixeram defutura. Commendo
tibi hominem, sicut intelligis, me, de quo
ea supra scripserim, debere commendare.
A teque vehementer etiam atque etiam
peto, ut, quod habet in tua Provincia ne-
gotii, expedias: quod tibi videbitur rectum
esse, ipsi dicas. Hominem facillimum, li-
beralissimumque cognosces. Itaque te rogo,
ut eum solutum, liberum, confectis ejus
negotiis per te, quam primum ad me re-
mittas. Id mihi fratrique meo gratissimum
feceris. Vale.

que nous avons, mon très-cher frère et moi, pour M. Lenius. Nous devons ces sentimens à quantité de services qu'il nous a rendus, et nous ne les devons pas moins à son extrême probité et à sa modestie singulière. Je ne l'ai vu partir qu'à regret: je trouvois mille charmes dans son commerce ; et ses conseils, sages et fidèles, m'étoient fort utiles.

Mais ne trouvez-vous pas, qu'au lieu de manquer d'expressions, comme je l'avois dit, j'en emploie de superflues ? Je vous recommande Lenius, comme vous comprenez que je le dois, après vous en avoir parlé dans ces termes. Je vous prie, avec toutes les instances possibles, de terminer l'affaire qu'il a dans votre province, et de lui dire ce que vous croirez qu'il puisse faire de mieux. Vous connoîtrez en lui un homme très-doux et très-aimable. Tâchez de me le renvoyer incessamment libre, tranquille, et dégagé de toutes ses affaires. Vous obligerez également mon frère et moi. Adieu.

L E T T R E L X I V.

Au même SILIUS.

An de R. 704
de Cicer. 56.
Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

NERO (70), qui m'est très-cher *, vous a fait chez moi des remerciemens incroyables ; jusqu'à dire, qu'il n'y avoit point de distinctions qu'il n'eût reçues de vous. Comptez que vous en tirerez un avantage considérable ; car il n'y a rien de si reconnoissant que ce jeune homme. Vous m'avez obligé très-sensiblement moi-même. La noble (71) n'a personne que j'estime plus que lui. Ainsi, je croirai vous devoir beaucoup, si vous faites ce qu'il m'engage à vous demander.

Il est question, d'abord, de suspendre, jusqu'à son arrivée, l'affaire de Pausanias d'Alabande. Comme il m'a fait comprendre qu'il s'y intéresse beaucoup, je vous en prie particulièrement.

En second lieu, vous aurez la bonté de faire tout ce qui dépendra de vous pour les Nyséens, avec lesquels Nero a des liaisons fort étroites, et dont les intérêts lui sont très-chers ; afin que

* Nero, mon ami, m'a fait, pour vous, des remerciemens incroyables ; jusqu'à dire, qu'il n'y avoit pas de distinctions qu'il n'en eût reçues. Comptez....

E P I S T O L A L X I V.

M. T. C. P. SILIO Propræt. S. D.

NERO meus mirificas apud me tibi gratias egit, prorsus incredibiles, ut nullum honorem sibi haberi potuisse diceret qui a te prætermisus esset. Magnum fructum ex ipso capies. Nihil est enim illo adolescente gratius. Sed, me hercule, mihi quoque gratissimum fecisti. Pluris enim ex omni nobilitate neminem facio. Itaque, si ea feceris quæ ille per me tecum agi voluit, gratissimum mihi feceris.

An. R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

Primum de Pausania Alabandensi sustentem rem, dum Nero veniat. Vehementer ejus causa cupere eum intellexi. Itaque hoc valde rogo.

Deinde Nysæos, quos Nero in primis habet necessarios, diligentissimeque tuetur ac defendit, habeas tibi commendatissimos:

Tome I V.

F f

(450 LETTRES DE CICÉRON,
ut intelligat illa civitas sibi in Neronis patrocínio summum esse præsidium.

Strabonem Serviliū tibi sæpe commendavi: nunc eo facio id impensius quod ejus causam Nero suscipit. Tantum a te petimus ut agas eam rem, ne relinquant hominem innocentem ad alicujus tui dissimilis questum. Id cum gratum mihi erit, tum etiam existimabo, te humanitate tua esse usum. Summa hujus Epistolæ hæc est, ut omnes omnibus rebus Neronem, sicut instituisti atque fecisti. Magnum theatrum habet ista Provincia, non ut hæc nostra, adolescentis nobilis, ingeniosi, abstinentis commendationem atque gloriam. Quare, si fautore usus erit, sicuti profecto et utetur et usus est, amplissimas clientelas acceptas a majoribus confirmare poterit, et beneficiis suis obligare. Hoc in genere, si eum adjuveris eo studio quo ostendisti, apud ipsum præ-

cette ville s'apperçoive qu'elle ne peut avoir de meilleur appui que sa protection.

Je vous ai souvent recommandé Strabon Servilius ; mais je le fais aujourd'hui avec d'autant plus d'ardeur , que Nero embrasse ses intérêts. Ce que nous vous demandons pour lui , se borne à terminer cette affaire , afin qu'un homme innocent ne demeure point exposé à l'avarice de quelqu'un , qui ne vous ressemblera point. Outre les droits que vous acquerrez sur ma reconnoissance , vous ferez honneur vous-même à votre humanité. En un mot , le but de cette lettre est de vous engager , dans toutes sortes d'occasions , à ne rien négliger , comme vous l'avez entrepris , et comme vous l'avez fait jusqu'à présent , pour l'honneur de Nero. Vous avez , dans votre province , un avantage que je n'ai point dans la mienne , celui * d'être sûr qu'une recommandation y est beaucoup plus éclatante , et que ce que vous ferez pour la gloire d'un jeune homme , qui joint , à la noblesse , l'esprit et la vertu , se passe sur un plus grand théâtre. S'il trouve , dans vous , le secours qu'il ne manquera pas d'y trouver , et qu'il y a déjà trouvé , il pourra ** con-

* Celui d'offrir un plus grand théâtre de gloire à un jeune homme , qui joint à la naissance , de l'esprit , de la sagesse , et toutes les qualités capables de le rendre recommandable auprès de vous. S'il y trouve le secours.....

** Il pourra défendre avec avantage , et s'attacher par des bienfaits.....

452 LETTRES DE CICERON,

firmer, et s'attacher par ses bienfaits, des liens considérables qu'il a reçus de ses ancêtres. En le servant dans cette vue, avec le zèle, dont vous lui avez déjà donné des marques, vous placerez parfaitement bien vos services, et vous m'y rendrez moi-même extrêmement sensible. Adieu.

LETTRE LXV.

Au même SILIUS.

An de R. 702.
Cicer. 56.
Consuls
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

JE suis lié, par une amitié fort étroite, avec P. Terentius Hispon, qui exerce pour le chef dans la Compagnie des Publicains, et nous nous sommes obligés mutuellement, dans des occasions de la même importance, par un grand nombre de services *. Son honneur est extrêmement intéressé à remplir ses conventions avec le reste des villes. Je n'ai point oublié que, l'ayant tenté moi-même à Éphèse, je n'ai pu l'obtenir des Éphésiens. Mais tout le monde est persuadé, et je comprends assez moi-même, que par l'équité de votre administration et la douceur extraordinaire de votre ca-

* Par nombre de services. Il met un grand prix à ce que les traités faits avec les villes, qui ne les ont point encore remplis, soient exécutés. Je n'ai point oublié qu'ayant tenté moi-même, à Éphèse, de me procurer cette satisfaction, je n'ai pu l'obtenir. Mais tout le monde pense, et je conçois également, que par l'équité de votre administration.....

clarissime posueris : sed mihi etiam gratis-
simum feceris. Vale.

E P I S T O L A L X V.

M. T. C. P. SILIO Propræt. S. P. D.

CUM P. Terentio Hispone, qui operas in
scriptura pro magistro dat, mihi summa
familiaritas consuetudoque est, multaque
et magna inter nos officia paria et mutua
intercedunt. Ejus summa existimatio agi-
tur in eo, ut pactiones cum civitatibus re-
liquis conficiat. Non me præterit, nos eam
rem Ephesi expertos esse, neque ab Ephe-
siis ullo modo impetrare potuisse. Sed
quum, quemadmodum omnes existimant,
et ego intelligo, tua cum summa integri-
tate, tum singulari humanitate et mansue-
tudine consecutus es, ut libentissimis Græ-
cis, nutu, quod velis, consequare : peto
a te in majorem modum, ut honoris mei
caussa, hac laude Hisponem affici velis.
Præterea cum sociis scripturæ mihi sum-

An. R. 702.
Cicor. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius
Rufus,
M. Claudius
Marcellus.

ma necessitudo est, non solum ob eam causam, quod ea societas universa in mea fide est, sed etiam quod plerisque sociis utor familiarissime. Ita et Hispanem meum per me ornaris, et societatem mihi conjunctiorem feceris : tuque et ex hujus observantia, gratissimi hominis, et ex sociorum gratia, hominum amplissimorum, maximum fructum capies, et me summo beneficio affeceris. Sic enim velim existimes, ex tota tua Provincia omnique isto imperio, nihil esse, quod mihi gratius facere possis. Vale.

ractère, vous avez acquis tant d'ascendant sur les Grecs, que vous en pouvez tout obtenir, au moindre signe. Ainsi, je vous demande en grace *, et pour mon propre honneur, de procurer cette gloire à Terentius Hispon. D'ailleurs, j'ai les plus grandes liaisons avec la Compagnie. Non-seulement elle est sous ma protection, mais la plupart des associés sont de mes plus intimes amis. Hispon me sera obligé de ce que vous aurez fait pour lui, et toute la Compagnie m'en sera plus attachée. Vous tirerez vous-même un avantage considérable de la reconnoissance d'un homme, qui est fort capable de ce sentiment, et de l'affection d'une Compagnie distinguée. Enfin, vous m'accorderez une faveur, à laquelle j'attache beaucoup de prix : car je vous prie d'être persuadé que dans votre emploi, et dans toute l'étendue de votre gouvernement, vous ne pouvez rien faire, qui me soit plus agréable. Adieu.

* Je vous demande en grace, de procurer à Hispon, par considération pour moi, l'honneur de terminer avec eux. D'ailleurs.....

L E T T R E L X V I.

A P. SERVILIUS, Propréteur.

An de R. 707.
de Cicer. 61,
Consuls
C. Jules César,
M. Lepidus.

CONNOISSANT, comme je fais, votre fidèle affection pour ceux qui vous appartiennent, et la tendresse de votre cœur pour les malheureux, je ne vous recommanderois pas A. Cecina, qui est un client particulier de votre famille, si le souvenir de son père, avec lequel j'ai vécu dans la plus grande familiarité, et la situation d'un homme (a), qui m'est uni étroitement par nos études communes, et par toutes sortes d'offices mutuels, ne faisoient sur moi aucune impression. Je vous demande donc en grace, mais avec toutes les instances et toute l'affection dont je suis capable, que ma lettre ajoute quelque chose à ce que votre seule inclination vous feroit faire, sans doute, pour un homme de ce mérite et de ce caractère, qui se présente d'ailleurs avec les droits de l'infortune; et qu'elle serve à vous faire redoubler votre zèle, dans tout ce qui dépendra de vous. Si vous vous étiez trouvé à Rome, je m'imagine que, par votre moyen, nous aurions obtenu la grace de Cecina; et je suis bien éloi-

(a) Exilé par César.

EPISTOLA LXVI.

M. T. C. P. SERVILIO Propr. S. D.

AULUM Cæcinam, maxime proprium clientem familiæ vestræ, non commendarem tibi, cum scirem, qua fide in tuos, qua clementia in calamitosos soleres esse: nisi me et patris ejus, quo sum familiarissime usus, memoria, et hujus fortuna ita moveret, ut hominis, omnibus mecum studiis officiisque conjunctissimi, movere debebat. A te hoc omni contentione peto, sic ut majore cura, majore animi labore petere non possim, ut ad ea quæ tua sponte, sine cujusquam commendatione faceres in hominem tantum et talem, calamitosum, aliquem afferant cumulum meæ Literæ, quo studiosius eum, quibuscunque rebus possis, juves. Quod si Romæ fuisses, etiam salutem A. Cæcinæ essemus, (ut opinio mea fert) per te consecuti. De quâ tamen magnam spem habemus, freti clementia

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

458 LETTRES DE CICÉRON,
 collegæ tui. Nunc, quum tuam justitiam
 secutus, tutissimum sibi portum Provin-
 ciam istam esse duxit, etiam atque etiam
 te rogo atque oro, ut eum et in reliquis
 veteris negotiationis colligendis juves, et
 ceteris rebus tegas atque tueare. Hoc mihi
 gratius facere nihil potes. Vale.

EPISTOLA LXVII.

M. T. C. P. SERVILIO Propr. S. D.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

Ex Provincia mea Ciliciensi, cui scis
 τρεῖς διακρίσεις Asiaticas attributas fuisse, nullo
 sum familiaris usus quam Androne, Ar-
 temonis filio, Laodicensi: eumque habui
 in ea civitate cum hospitem, tum vehe-
 menter ad meæ vitæ rationem et consue-
 tudinem accommodatum. Quem quidem
 multo etiam pluris, posteaquam decessi
 facere cœpi, quod multis rebus expertus
 sum gratum hominem meique memorem.
 Itaque eum Romæ libentissime vidi. Non
 enim te fugit, qui plurimis in ista Provin-
 cia benigne fecisti, quam multi grati re-

gné d'en désespérer encore, avec le fonds que je fais sur la clémence de votre Collègue (a). Mais, puisqu'ayant recours à votre équité, il n'a pas cru qu'il y eût, pour lui, de port plus sûr que votre province, je vous prie très-instamment, je vous conjure, de l'aider à recueillir * les restes d'une ancienne négociation, et de lui accorder, dans toutes les autres, vos soins et votre protection. Comptez que vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement. Adieu.

L E T T R E L X V I I.

Au même SERVILIUS.

DANS toute ma province de Cilicie, à laquelle vous savez qu'on a joint trois autres cantons de l'Asie, je n'ai vu personne avec plus de familiarité qu'Andron, de Laodicée, fils d'Artemon **. C'est lui que j'ai eu pour hôte dans cette ville, et j'ai trouvé qu'il convenoit merveilleusement à ma manière ordinaire de vivre. Loin que mon

An de R. 707.
de Dicer. 61.
Consuls
C. Jules Cesar,
M. Lepidus.

(a) César avoit été Consul avec Servilius.

* A recueillir le reste des produits de son ancien négoce, et de l'appuyer de tout votre crédit, dans ses autres affaires. Comptez que....

** Fils d'Artemon. J'ai demeuré chez lui dans cette ville ; ses habitudes, ainsi que sa manière de vivre, s'accordoient parfaitement avec les miennes. Loin que son départ.....

460 LETTRES DE CICERON,.

départ ait changé quelque chose à ces sentimens, je n'ai eu que de nouvelles raisons de l'estimer, parce que j'ai eu plusieurs preuves de sa reconnaissance et du souvenir qu'il conserve de moi. Aussi l'ai-je vu à Rome, avec beaucoup de plaisir. Vous-même, qui avez obligé tant de gens dans cette province, vous savez s'il s'en trouve beaucoup de reconnoissans. J'entre dans ce détail, pour vous faire comprendre que je ne suis pas inquiet sans raison, et pour vous faire regarder Andron, comme un homme digne de vous recevoir. Vous m'obligerez donc beaucoup de lui témoigner la considération, que vous avez pour moi, c'est-à-dire, de le prendre sous votre protection, et de lui rendre autant de services, que votre devoir et votre commodité vous le permettront. Je vous le demande instamment, et je vous promets une vive reconnaissance. Adieu.

LETTRE LXVIII.

*A. P. SERVILIUS ISAURICUS, Proconsul,
son Collègue.*

An de R. 707. J'AI reçu, avec beaucoup de plaisir, la lettre où
Cicer. 61. vous m'apprenez le cours de vos * navigations.
Consuls

C. Jules César,

M. Lepidus.

* De vos voyages sur mer. J'y trouve le témoignage du souvenir que vous conservez de notre amitié, et rien....

periantur. Hæc propterea scripsi, ut et me non sine caussa laborare intelligeres, et tu ipse eum dignum hospitio tuo judicares. Feceris igitur mihi gratissimum, si ei declararis quanti me facias; id est, si receiveris eum in fidem tuam, et quibuscunque rebus honeste et sine molestia tua poteris, adjuveris. Hoc mihi erit vehementer gratum: idque ut facias, te etiam atque etiam rogo. Vale.

EPISTOLA LXVIII.

*M. T. C. P. SERVILIO ISAURICO Proc.
Collegæ S. D.*

GRATÆ mihi vehementer tuæ Literæ fuerunt, ex quibus cognovi cursus navigationum tuarum. Significabas enim memoriam tuam nostræ necessitudinis, qua mihi nihil poterat esse jucundius. Quod reliquum est, multo etiam erit gratius, si ad me de Republica, id est de statu Provinciæ, de institutis tuis familiaritate scribes. Quæ, quamquam ex multis pro tua claritate audiam,

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

tamen libentissime extuis Literis cognoscam. Ego ad te, de Reipublicæ summa quid sentiam non sæpe scribam, propter periculum ejusmodi Literarum. Quid agatur autem scribam sæpius. Sperare tamen videor, Cæsari, collegæ nostro, fore curæ, et esse, ut habeamus aliquam Rempublicam, cujus consiliis magni referebat te interesse. Sed, si tibi utilius est, id est gloriosius, Asiæ præesse, et istam partem Reipublicæ male affectam tueri, mihi quoque idem, quod tibi et laudi tuæ profuturum est, optatius debet esse. Ego, quæ ad tuam dignitatem pertinere arbitrabor, summo studio diligentiaque curabo: inprimisque tuebor omni observantia clarissimum virum patrem tuum: quod et pro vetustate necessitudinis, et pro beneficiis vestris, et pro dignitate ipsius facere debeo. Vale.

Elle me marque que vous conservez le souvenir de notre amitié, et rien ne peut m'être plus agréable. A l'égard du reste, vous me feriez beaucoup plus de plaisir de m'écrire familièrement sur les affaires publiques, c'est-à-dire, sur l'état de votre province et sur vos établissemens. Quoique votre réputation me les fasse apprendre par quantité d'autres voies, ce me seroit une vive satisfaction d'en être informé par * vos lettres. Il ne m'arrivera pas souvent de vous écrire ce que je pense sur la situation de la République, parce qu'il y a toujours du péril pour les lettres. Mais je serai plus exact à vous informer de ce qui se passe. Il ne laisse pas de me rester quelque espérance que César, notre collègue (72), se fera un devoir, et s'en fait déjà un, de nous assurer une ** République. Il seroit fort important pour elle que vous assistassiez à ses conseils: mais s'il vous est plus utile, je veux dire plus glorieux, de gouverner l'Asie et de contenir cette partie, mal disposée, de la République, ce qui est le plus à souhaiter pour moi doit être alors ce qui est le plus avantageux à vos intérêts et à votre gloire. Comptez que je prendrai soin, avec autant de zèle que

* Par vous-même. Quant à moi, je hasarderais rarement de vous écrire ce que je pense sur la situation de la République, à cause du danger des lettres pour ces sortes de communications: mais je serai plus exact.....

** Une forme de République.

464 LETTRES DE CICERON,
d'affection, de tout ce qui me paroîtra toucher
votre dignité, et que je veillerai particuliè-
rement, avec toutes sortes de respect, à la con-
servation de votre père, cet homme d'une réputa-
tion si bien méritée. C'est une attention que je
dois à l'ancienneté de notre amitié, aux bienfaits
que j'ai reçus de vous et de lui, et à sa propre
dignité. Adieu.

LETTRE LXIX.

Au même P. SERVILIUS ISAURICUS.

An de R. 707.
Cicer. 61.
Consuls
C Jules Cesar,
M. Lepidus.
CAIUS CURTIUS Mithres est, comme vous savez,
l'Affranchi de Posthumus, un de mes intimes
amis : mais avec cela il m'honore et me respecte
autant que son * maître. Toutes les fois que j'ai
été à Ephèse, j'ai usé de sa maison comme de la
mienne; et dans un grand nombre d'occasions j'ai
eu des preuves de son affection et de sa fidélité.
Ai-je besoin de quelque chose en Asie pour moi
ou pour quelqu'un des miens? j'écris aussitôt
à celui que je veux obliger, qu'il peut employer
les soins et les services de Mithres, se servir de
son bien et de sa maison comme de ce qui est à moi.
J'entre dans ce détail pour vous faire con-

* Son patron. Toutes les fois...

E P I S T O L A L X I X .

M. T. C. P. SERVILIO Collegæ S. D.

C. Curtius Mithres, est ille quidem, ut scis, libertus Posthumi, familiarissimi mei: sed me colit et observat æque atque illum ipsum patronum suum. Apud eum sic Ephesi fui, quotiescunque fui, tanquam domi meæ. Multaque acciderunt in quibus et benevolentiam ejus erga me experirer, et fidem. Itaque si quid aut mihi aut meorum cuipiam in Asia opus est, ad hunc scribere consuevi, hujus cum opera et fide; tum domo et re uti, tanquam mea.

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar;

M. Lepidus;

Hæc ad te eo pluribus scripsi, ut intelli-

Tome IV.

G g

geres, me non vulgariter, nec ambitiose, sed ut pro homine intimo ac mihi pernecessario, scribere. Peto igitur a te, ut in ea controversia quam habet de fundo cum quodam Colophonio, et in ceteris rebus, quantum fides tua patietur, quantumque tuo commodo poteris, tantum et honoris mei causa, commodes; etsi, ut ejus modestiam cognovi, gravis tibi nulla in re erit. Si et mea commendatione et sua probitate assecutus erit uti de se bene existimes, omnia se adeptum arbitrabitur. Ut igitur eum recipias in fidem, habeasque in numero tuorum, te vehementer etiam atque etiam rogo. Ego, quæ te velle quæque ad te pertinere arbitrabor, omnia studiose diligenterque curabo. Vale.

poître que je ne vous écris point dans les termes ordinaires, ni par une sorte de vanité; mais que celui que je vous recommande est un homme que j'aime et qui m'est particulièrement attaché. Je vous prie donc de lui rendre, à ma considération, tous les services qui pourront s'accorder avec votre devoir et votre commodité, dans le différend qu'il a pour un fonds de terre avec un certain Colophonius, et dans tout le reste de ses affaires. Je connois sa modestie: il se gardera bien de vous être à charge. Si ma recommandation et sa probité lui font obtenir un peu de part à votre estime, il croira toutes ses espérances remplies. Je vous demande donc en grace de lui accorder votre protection et de le recevoir au nombre de vos amis. Je vous promets, de mon côté, tout mon zèle et tous mes soins, pour ce qui peut vous faire plaisir et vous intéresser. Adieu.

L E T T R E L X X.

Au même P. SERVILIUS ISAURICUS.

An de R. 707.

Cicer. 61.

Consuls

C. Jul. Cesar,

M. Lepidus.

COMME tout le monde connoît votre affection pour moi, il se présente bien des gens qui veulent * vous être recommandés de ma main. Il m'arrive quelquefois de donner des recommandations communes ; mais dans le tems où nous sommes, je n'en accorde guères qu'à mes meilleurs amis. T. Ampius Balbus est de ce nombre. Je vous recommande, de la manière la plus forte, T. Ampius Menander, son Affranchi, honnête homme, homme modeste, qui est fort estimé de son maître et de moi. Vous m'obligerez sensiblement de lui rendre service dans toutes les occasions ; où vous le pourrez sans incommode ; je vous demande cette grace avec beaucoup d'instances. Adieu.

* Qui veulent que je vous les recommande. Il m'arrive quelquefois....

EPISTOLA LXX.

*M. T. CICERO P. SERVILIO Collegæ
S. P. D.*

QUIA non est obscura tua in me benevolentia, sic fit ut multi per me tibi velint commendari. Ego autem tribuo nonnunquam in vulgus: sed plerumque necessariis in hoc tempore. Nam cum T. Ampio Balbo mihi summa familiaritas necessitudoque est. Ejus libertum, T. Ampium Menandrum, hominem frugi et modestum, et patrono et nobis vehementer probatum, tibi commendo majorem in modum. Vehementer mihi gratum feceris, si quibuscunque rebus sine tua molestia poteris, ei commodaris. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

An R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Caesar.
M. Lepidus.

EPISTOLA LXXI.

M. T. C. P. SERVILIO Collegæ S. P. D.

An R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus.

MULTOS tibi commendem necesse est, quum omnibus nota nostra necessitudo est, tuaque erga me benevolentia. Sed tamen etsi omnium causa, quos commendo, velle debeo: tamen cum omnibus non eadem mihi causa est. T. Agusius et comes meus fuit illo miserrimo tempore, et omnium itinerum navigationum, laborum periculorum meorum socius: neque hoc tempore discessisset a me, nisi ego ei permissem. Quare sic tibi eum commendo, ut unum de meis domesticis, et maxime necessariis. Pergratum mihi feceris, si eum ita tractaris, ut intelligat hanc commendationem sibi magno usu atque adjumento fuisse. Vale.

LETTRE LXXI.

Au même P. SERVILIUS ISAURICUS.

JE me trouve dans la nécessité de vous re- An de R. 707^e
 commander bien des gens , parce que tout le de Cicer. 61^e
 monde connoît notre liaison et les sentimens que Consuls
 vous avez pour moi. Mais quoique je doive C. Jules Cesar
 m'intéresser pour tous ceux que je vous re- M. Lepidus.
 commande , je n'en ai pas toujours les mêmes
 raisons. T. Agusius s'est rendu mon compagnon
 dans les malheureux tems que vous savez , et ne
 m'a pas quitté dans tous mes voyages , dans mes
 navigations, dans mes embarras et dans mes dan-
 gers. Il ne me quitteroit pas même aujourd'hui ,
 si je lui en laissois la liberté. Ainsi, c'est comme
 un homme de ma maison , et comme un de mes
 meilleurs amis que je vous le recommande. Vous
 ne sauriez m'obliger davantage, qu'en lui faisant
 connoître , par votre accueil , qu'il a tiré beau-
 coup de fruit et d'utilité de ma recommanda-
 tion. Adieu.

L E T T R E L X X I I.

Au même P. SERVILIUS ISAURICUS.

An de R. 707,
 de Cicer. 61.
 Consuls
 C. Jules César,
 M. Lepidus,

JE vous ai * recommandé de bouche, dans vos jardins, avec tout le zèle possible, les affaires, les ** revenus et les biens de Cerellia (73) dans l'Asie, en vous faisant connoître qu'elle est fort de mes amies; et, suivant l'affection ordinaire qui vous porte sans cesse à me rendre les plus grands services, vous vous êtes engagé fort généreusement à tout faire en sa faveur. Je me flatte que vous vous en souvenez, car vous n'oubliez rien. Cependant les agens de Cerellia nous écrivent que dans la grande étendue de votre emploi et dans l'accablement d'affaires où vous êtes, il est à propos de *** vous solliciter plus d'une fois. Je vous prie donc de vous rappeler, que vous m'avez promis, sans exception, tout ce qui vous sera permis par votre devoir. Il me semble, quoique j'en laisse le jugement à votre prudence,

* Je vous ai vivement recommandé, en nous promenant ensemble dans vos jardins, les affaires....

** Les créances et les terres de Cerellia en Asie....

*** De vous en rappeler de tems en tems le souvenir. Rappelez-vous donc, je vous prie, que vous m'avez promis tout ce qui seroit conciliable avec votre devoir....

EPISTOLA LXXII.

M. T. C. P. SERVILLIO Collegæ S. D.

CERELLIÆ, necessariae meae, rem, nomina possessiones Asiaticas commendavi tibi praesens in hortis tuis, quam potui diligentissime: tuque mihi, pro tua consuetudine, proque tuis in me perpetuis maximisque officiis, omnia te facturum liberalissime recepisti. Meminisse te id spero: scio enim solere. Sed tamen Cerelliae procuratores scripserunt, te propter magnitudinem Provinciae, multitudinemque negotiorum, etiam atque etiam esse commonefaciendum. Peto igitur, ut memineris te omnia, quae tua fides pateretur, mihi cumulate recepisse. Equidem existimo habere te magnam facultatem (sed hoc est tui consilii et iudicii) ex eo Senatus-consulto, quod in heredes C. Vermonii factum est, Cerelliae commodandi. In Senatusconsultum tu interpretabere pro tua sapientia. Scio enim,

An. R. 707.

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Caesar,
M. Lepidus.

474 LETTRES DE CICÉRON,
ejus ordinis auctoritatem semper apud te
magni fuisse. Quod reliquum est, sic ve-
lim existimes, quibuscunque rebus Cerelliae
benigne feceris, mihi te gratissimum esse
facturum. Vale.

EPISTOLA LXXIII.

M. T. C. Q. PHILIPPO PROCOS. S. D.

*M. T. C.
incerto.*

GRATULOR tibi, quod ex Provincia sal-
vum te ad tuos recepisti, incolumi fama
et Republica. Quod si Romae fuisset, te
vidissem, coramque gratias egissem, quod
tibi L. Egnatius, familiarissimus meus ab-
sens, L. Oppius, praesens, curae fuisset.

Cum Antipatro Derbete mihi non solum
hospitium, verum etiam summa familiari-
tas intercedit. Ei te vehementer succensusse
audiui, et moleste tuli. De re nihil possum

que le décret du Sénat contre les héritiers de C. Venonius, vous donne une belle occasion de rendre service à Cerellia. Vous expliquerez ce décret avec votre sagesse ordinaire; car je sais combien vous avez toujours respecté l'autorité de ce corps. Ce qui est certain, c'est qu'en marquant, dans toutes les occasions, de la bonté pour Cerellia, vous m'obligerez très-sensiblement. Adieu.

L E T T R E L X X I I I .

A Q. PHILIPPUS (74), *Proconsul*.

JE vous félicite d'être retourné heureusement de la province dans le sein de votre famille, avec une réputation sans tache, et le plaisir de retrouver la République hors de danger. Si vous aviez été à Rome, je vous y aurois vu, et * je vous aurois fait de bouche des remerciemens pour l'intérêt que vous avez pris, dans son absence, à L. Egnatius, mon ami intime, et à L. Oppius, qui étoit avec vous.

Date
incertaine.

Je suis lié, non-seulement par les droits de l'hospitalité, mais encore par la familiarité d'une étroite amitié, avec Antipater Derbetes. Vous

* Et remercié, de vive voix, de l'intérêt...

vous êtes fort emporté contre lui. Je l'ai appris, et j'en ai ressenti du chagrin *. Tout m'oblige de juger ; et je me persuade assurément, qu'un homme tel que vous n'a rien fait mal-à-propos. Mais je vous prie très - instamment , au nom de notre ancienne amitié , de faire grace , en ma faveur , à ses fils , qui sont en votre pouvoir ; du moins , si vous croyez que votre ** réputation n'y soit point intéressée. Je me garderois bien de vous presser , si je me l'imaginois ; car votre *** honneur m'est beaucoup plus cher que cette liaison. Mais , quoique je puisse me tromper , il me semble qu'un peu d'indulgence vous attirera plus d'estime que de blâme. Je vous demande donc en grace , si **** ce n'est point une peine pour vous , de me faire savoir comment on pourroit s'y prendre , et ce que vous pouvez faire en ma considération ; car je ne doute point de votre volonté. Adieu.

* Je l'ai appris , et cela m'a fait de la peine. Je ne puis en deviner le sujet ; mais je me persuade bien qu'un homme tel que vous n'a rien fait légèrement. Toutefois , je vous prie , au nom de notre ancienne amitié

** Que votre honneur n'y soit point intéressé. . . .

*** Car le soin de votre réputation m'est incomparablement plus cher que cette liaison. Mais

**** Si cela ne vous est point à charge , de me faire savoir . . .

judicare , nisi illud , mihi certe persuadeo ,
te , talem virum , nihil temere fecisse. A te
autem , pro vetere , nostra necessitudine ,
etiam atque etiam peto , ut ejus filios , qui
in tua potestate sunt , mihi potissimum
condones , nisi quid existimas in ea re vio-
lari existimationem tuam. Quod ego si ar-
bitrarer , nunquam te rogarem : mihi que
tua fama multo antiquior esset quam illa
necessitudo est. Sed mihi ita persuadeo
(potest fieri ut fallar) eam rem laudi tibi
potius quam vituperationi fore. Quid fieri
posset , et quid mea caussa facere possis
(nam quin velis , non dubito) velim , si tibi
grave non erit , certiorem me facias. Vale.

EPISTOLA LXXIV.

*M. T. C. Q. PHILIPPO Procos. S. D.*Anno
incerto.

ETSI non dubito, pro tua in me observantia, proque nostra necessitudine, quin commendationem meam memoria teneas, tamen etiam atque etiam eundem tibi L. Oppium, familiarem meum, præsentem, et L. Egnatii, familiarissimi mei, absentis, negotia commendo. Tanta mihi cum eo necessitudo est familiaritasque, ut, si mea res esset, non magis laborarem. Quapropter gratissimum mihi feceris, si curaris ut is intelligat me a te tantum amari, quantum ipse existimo. Hoc mihi gratius facere nihil potes: idque ut facias, te vehementer rogo. Vale.

LETTRE LXXIV.

Au même PHILIPPUS.

QUOIQUE vos attentions pour moi et notre ancienne amitié ne me laissent aucun doute que ma recommandation ne soit fort présente à votre mémoire, je vous recommande encore L. Oppius, mon ami, qui est avec vous, et les intérêts de L. Egnatius, que j'aime beaucoup et qui est absent. Je suis lié avec Egnatius, par une amitié si étroite et si familière, que je ne prendois pas mes propres affaires plus à cœur. Vous m'obligerez donc très-sensiblement si vous lui faites connoître que vous m'aimez autant que je me le figure moi-même. En un mot, vous ne sauriez me faire plus de plaisir, et je vous le demande instamment. Adieu.

Date
incertaine.

LETTRE LXXV.

A TITUS, Lieutenant-général (75).

An. de R. 701.
Cicer. 55.
Consuls
CN. Pompée
le Grand,
Q. Coecilius
Metellus
Scipion.

MALGRÉ la persuasion où je suis que ma première recommandation est suffisante, je me rends aux instances de C. Avianus Flaccus, pour qui je m'intéresse beaucoup, et à qui je dois en effet ces sentimens. Je vous ai parlé de lui, et vous m'avez fait une réponse fort obligeante. Je vous avois déjà écrit soigneusement sur le même sujet; mais Avianus est persuadé qu'il est important pour lui que je renouvelle souvent mes lettres. Vous me pardonneriez donc, si me rendant à ses desirs, je parois oublier quelle est votre constance dans vos engagements. La grâce que je vous demande, est de lui faciliter le lieu et le tems pour le transport du blé. Mes recommandations lui firent obtenir trois ans, lorsque Pompée avoit l'intendance de cette * affaire. Enfin, si vous voulez m'obliger beaucoup, tout se réduit à faire qu'Avianus, qui n'ignore pas que je l'aime, sache aussi que vous m'aimez. Vous ne sauriez me faire plus de plaisir. Adieu.

* De cette partie de l'administration publique. Enfin....

EPISTOLA LXXV.

M. T. C. TITIO, Tit. P. Legato S. D.

ETSI non dubito quin apud te mea commendatio prima satis valeat, tamen obsequor homini familiarissimo, C. Aviano Flacco: cujus caussa omnia cum cupio, tum me hercule etiam debeo. De quo et præsens tecum egi diligenter, cum tu mihi humanissime respondisti, et scripsi ad te accurate antea: sed putat interesse sua, me ad te quam sæpissime scribere. Quare velim mihi ignoscas, si illius voluntati obtemperans, minus videbor meminisse constantiæ tuæ. A te idem illud peto, ut de loco, quo deportet frumentum, et de tempore, Aviano commodos. Quorum utrumque per eundem me obtinuit triennium, dum Pompeius isti negotio præfuit. Summa est, in quo mihi gratissimum facere possis, si curaris ut Avianus, quum se a me amari putat, me a te amari sciat. Erit id mihi pergratum. Vale.

An R. 701.
Cicer. 55.
Coss.
CN. Pompeius
magnus,
Q. Cæcilius
Metellus
Scipio.

Tome IV.

H h

EPISTOLA LXXVI.

*M. T. C. QUATUORVIRIS et DECURIONIBUS
S. D.*

An. R. 701.
de Cicer. 55.
Coss.
CN. Pompeius
Magnus,
Q. Cæcilius
Metellus
Scipio.

TANTAE mihi cum Q. Hippiο caussæ necessitudinis sunt, ut nihil possit esse conjunctius quam nos inter nos sumus. Quod nisi ita esset, uterer mea consuetudine, ut vobis nulla in re molestus essem. Etenim vos mihi optimi testes estis, cum mihi persuasum esset nihil esse quod a vobis impetrare non possem, nunquam me tamen gravem vobis esse voluisse. Vehementer igitur vos etiam atque etiam rogo, ut, honoris mei causa liberalissime C. Valgium Hispianum tractetis, remque cum eo conficiatis, ut quam possessionem habet in agro Fregellano, a vobis emptam, eam liberam et immunam habere possit. Id si a vobis impetraro, summo me beneficio vestro affectum arbitrabor. Vale.

L E T T R E L X X V I .

Aux QUATUORVIRS (76), et aux DECURIONS.

TANT de raisons m'attachent à Q. Hippius, qu'on ne peut être lié plus étroitement que nous le sommes. Il falloit une si forte raison pour me faire oublier mon usage ordinaire, qui est de ne pas vous être incommode. Vous savez fort bien, vous-même, que je ne me suis jamais écarté de ce principe, dans un temps néanmoins où j'étois persuadé que je pouvois tout obtenir de vous. Je vous prie donc, avec les plus fortes instances, de traiter honnêtement Hippius, à ma considération, et de lui faire obtenir la jouissance libre et sans charge, du bien qu'il a acheté de vous, dans le canton de Fregella. C'est une grace que je regarderai comme un très-grand bienfait. Adieu.

An de R. 701
Cicer. 55.
Consuls
CN. Pompée
le Grand,
Q. Cœcilius
Metellus
Scipion.

L E T T R E L X X V I I.

A S U L P I C I U S (77) , Empereur.

n de R. 708.
Cicer. 62.
Jules César,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

DANS les conjonctures où nous sommes, il m'arrivoit peu de me trouver au Sénat ; mais, après avoir lu votre lettre, je n'ai pas cru que notre ancienne amitié et les services mutuels qui nous lient, me permissent d'y manquer, dans une occasion qui touche votre honneur. Je m'y suis donc rendu, et j'ai donné volontiers mon suffrage, pour vous faire décerner une supplication. Il n'y aura point de temps, ni d'occasion, où je ne me fasse un devoir de contribuer à votre honneur et à votre dignité. Prenez la peine de marquer à vos amis, que je serai toujours dans cette disposition pour vous ; afin que, dans le besoin, ils usent du droit qu'ils ont de s'adresser à moi.

Je vous recommande beaucoup M. Bolanus, homme d'honneur et de courage, qui est rempli de bonnes qualités, et depuis long-temps mon ami. Je vous serai fort redevable, si vous lui faites connoître qu'il a tiré beaucoup d'avantage de ma recommandation. Vous le reconnoîtrez

E P I S T O L A L X X V I I.

M. T. C. P. S U L P I C I O Imp. S. D.

CUM his temporibus non sane in Senatum
 ventitarem, tamen ut tuas Literas legi,
 non existimavi, me salvo jure nostræ ve-
 teris amicitiae, multorumque inter nos offi-
 ciorum, facere posse ut honori tuo deessem.
 Itaque affui, supplicationemque tibi liben-
 ter decrevi; nec reliquo tempore ullo aut
 rei aut existimationi aut dignitati tuæ deero.
 Atque, hoc ut tui necessarii sciant, hoc
 me animo erga te esse, velim facias eos
 per Literas, certiores, ut, si quid tibi opus
 sit; ne dubitent mihi jure suo denuntiare.

An. R. 708.
 de Cicer. 62.
 C. Jul. Cæsar,
 Dict. et Cos.

M. Bolanum, virum bonum, et fortem,
 et omnibus rebus ornatum, meumque vete-
 rem amicum, tibi magnopere commendo.
 Pergratum mihi feceris, si curaris ut is in-
 telligat hanc commendationem sibi magno
 adjumento fuisse. Ipsumque virum optimum
 gratissimumque cognosces. Promitto tibi,

Hh 3

486 L E T T R E S D E C I C E R O N ,
te ex ejus amicitia magnam voluptatem esse
capturum.

Præterea a te peto in majorem modum ,
pro nostra amicitia , et pro tuo perpetuo
in me studio , ut in hac re etiam elaborēs :
Dionysius , servus meus , qui meam biblio-
thecen multorum nummorum tractavit ,
cum multos libros surripuisset , nec se im-
pune laturum putaret , aufugit. Is est in
Provincia tua. Eum et M. Bolanus , fami-
liaris meus , et multi alii Naronæ viderunt.
Sed cum se a me manumissum esse dice-
ret , crediderunt. Hunc tu si mihi restituen-
dum curaris , non possum dicere quam mihi
gratum futurum sit. Res ipsa parva , sed
animi mei dolor magnus est. Ubi sit , et
quid fieri possit , Bolanus te docebit. Ego
si hominem per te reciperaro , summo me
a te beneficio affectum arbitrabor. Vale.

lui-même pour * très-bon homme , qui est capable d'une vive reconnoissance, et je vous promets que vous trouverez beaucoup de plaisir dans son amitié.

Mais j'ai une autre grace à vous demander; et je vous fais cette prière avec beaucoup d'instances, au nom de notre amitié, et du zèle que vous avez toujours eu pour moi. Dyonisius, un de mes esclaves, que j'avois chargé du soin de ma bibliothèque, à laquelle j'ai employé bien de l'argent, m'a volé un grand nombre de livres; et s'imaginant bien que cette friponnerie ne seroit point impunie, il a pris la fuite. Il est actuellement dans votre province. M. Bolanus, mon intime ami, et quantité d'autres, l'ont vu à Narona; mais, leur ayant dit que je lui avois donné la liberté, ils l'ont cru sur sa parole. Si vous pouviez le faire retomber entre mes mains, je ne puis assez exprimer combien je vous aurois d'obligation. La chose est de peu d'importance en elle-même; mais le chagrin, que j'en ressens, est fort vif. Vous saurez de Bolanus où il est, et les mesures qu'on peut prendre. Enfin, je regarderai comme une grande faveur de pouvoir retrouver ce malheureux par vos soins. Adieu.

* Pour un *très excellent homme* , capable d'une vive reconnoissance, et *vous aurez* du plaisir à *vous lier avec lui d'amitié*.
Mais j'ai une autre grace.....

L E T T R E L X X V I I I.

A ALLIENUS (78), Proconsul.

An de R. 707. *

Cicer. 61.

Consuls

C. Jules Cesar,

M. Lepidus.

DEMETRIUS le Sicyonien, est non-seulement mon hôte, mais, ce que je n'accorde point à tout le monde, et sur-tout aux Grecs, il est de mes amis les plus familiers. Je lui connois, avec beaucoup de probité et de vertu, une politesse et des attentions extrêmes pour ses hôtes, et je puis dire qu'il me respecte, qu'il m'honore et qu'il m'aime particulièrement. Vous verrez qu'il est non-seulement le principal de ses concitoyens, mais comme le chef de toute l'Achaïe. Je ne fais que lui ouvrir et lui faciliter l'accès à votre connoissance; car, du caractère dont vous êtes, vous ne l'aurez pas plutôt connu, que vous le jugerez digne de votre amitié et de la qualité de votre hôte. Je demande donc de vous, qu'après avoir lu ma lettre, vous le receviez sous votre protection, et que vous lui promettiez de faire tout pour lui, à ma considération. Ensuite, si vous trouvez, comme je me le promets, qu'il mérite d'être votre hôte et votre ami, je vous prie de le caresser, de l'aimer, et de le mettre au nombre de ceux qui vous appartiennent. Ce sera m'obliger infiniment. Adieu.

* *Democritus de Sicyon (a)*, est non-seulement....

(a) Ville d'Achaïe.

EPISTOLA LXXVIII.

M. T. C. ALLIENO Procos. S. D.

DEMOCRITUS Sicyonius, non solum hospes meus est, sed etiam, quod non multis contingit, Græcis præsertim, valde familiaris. Est enim in eo summa probitas, summa virtus, summa in hospites liberalitas et observantia: meque præter cæteros et colit, et observat, et diligit. Eum tu non modo suorum civium, verum pœne Achaiæ principem cognosces: Huic ego tantummodo aditum ad tuam cognitionem patefacio et munio cognitum per te ipsum, quæ tua natura est, dignum tua amicitia atque hospitio judicabis. Peto igitur a te, ut, his Literis lectis, recipias eum in tuam fidem: polliceare omnia te facturum mea causa. De reliquo, si, id quod confido, fore dignum eum tua amicitia, hospitioque cognoveris, peto ut eum complectare, diligas, in tuis habeas. Erit id mihi majorem in modum gratum. Vale.

An. R. 7074

Cicer. 61.

Coss.

C. Jul. Cæsar,

M. Lepidus,

EPISTOLA LXXIX.

M. T. C. ALLIENO Procos. S. P. D.

An R. 707.
de Cicer. 61.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
M. Lepidus.

ET te scire arbitror quanti fecerim C. Avianum Flaccum : et ego ex ipso audieram, optimo et gratissimo homine, quam a te liberaliter esset tractatus. Ejus filios, dignissimos illo patre, meosque necesarios, quos ego unice diligo, commendo tibi sic, ut majore studio nullos commendare possim. C. Avianus in Sicilia est, Marcus est nobiscum. Ut illius dignitatem præsentis ornes, rem utriusque defendas, te rogo. Hoc mihi gratius in ista Provincia facere nihil potes : idque ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo. Vale.

L E T T R E L X X I X.

Au même ALLIENUS, Proconsul.

JE m'imagine que vous n'ignorez pas combien j'ai d'estime pour C. Avianus Flaccus; et je sais de lui-même, qui est un homme du caractère le plus sensible et le plus reconnoissant, toutes les honnêtetés que vous avez eues pour lui. C'est sur ce fondement, que je vous recommande, avec toute l'affection possible, ses deux fils, qui sont dignes d'un tel père, et mes intimes amis. C. Avianus est en Sicile, et Marcus à Rome avec nous. Je vous prie de marquer au premier, qui est sous vos yeux, beaucoup de considération, et de prendre soin des intérêts de l'un et de l'autre. Vous ne pouvez rien faire, dans votre province, à quoi je sois plus sensible, et je vous le demande avec beaucoup d'instances. Adieu.

An de R. 707.
 Cicer. 61.
 Consuls
 C. Jules César,
 M. Lepidus.

L I V R E X I V.

L E T T R E I.

*A T E R E N T I A (1) sa femme, à T U L L I A,
sa fille, et à son fils.*

An. de R. 695. J'APPRENDS, par un grand nombre de lettres et
Cicer. 49. par les récits de tout le monde, que votre vertu
Consuls et votre courage sont incroyables, et que vous
L. Calpurnius êtes supérieur aux fatigues de l'esprit et du corps.
Pison, Que je suis malheureux d'être la cause de tant
A. Gabinjus. de peines (2), pour une femme si vertueuse, si
douce, si honnête et si fidelle; et que notre chère
Tulliola reçoive tant de sujets de pleurs d'un père,
qui lui a fait goûter tant de plaisirs!

Que dirai-je * du petit Ciceron (3), qui a
commencé à sentir la misère et la douleur, aussitôt
qu'il s'est trouvé capable de sentiment? Si
je pouvois attribuer, comme vous dites, mes
malheurs au destin, il me seroit plus aisé de les

* Que dirai-je de mon fils Ciceron?

LIBER XIV.

EPISTOLA I.

*TULLIUS TERENTIÆ suæ, TULLIOLÆ suæ,
CICERONI suo S. D.*

ET Literis multorum et sermone omnium perfertur ad me, incredibilem tuam virtutem et fortitudinem esse, teque nec animi, nec corporis, laboribus defatigari. Me miserum! Te ista virtute, fide, probitate, humanitate, in tantas æumnas propter me incidisse! Tulliolamque nostram ex quo patre tantas voluptates capiebat, ex eo tantos percipere luctus!

An. R. 695.
Cicer. 49.
Coss.
L. Calpurnius
Piso,
A. Gabinius.

Nam quid ego de Cicerone dicam? Qui cum primum sapere coepit, acerbissimos dolores miserasque percepit. Quæ sit, ut tu scribis, fato facta putarem, ferrem paullo facilius: sed omnia sunt mea culpa commissa, qui ab his me amari putabam qui

494 LETTRES DE CICERON,
invidebant: eos non sequebar, qui petebant.
Quod si nostris consiliis usi essemus, ne-
que apud nos tantum valuisset sermo aut
stultorum amicorum, aut improborum: bea-
tissimi viveremus. Nunc, quum sperare nos
amici jubent, dabo operam ne mea valitudo
tuo labori desit.

Res quanta sit intelligo: quantoque fue-
rit facilius manere domi, quam redire. Sed
tamen si omnes Tribunos Plebis habemus,
si Lentulum tam studiosum quam videtur,
si vero etiam Pompeium et Cæsarem, non
est desperandum. De familia, quo modo
placuisse amicis scribis, faciemus.

De loco nunc quidem jam abiit pestilentia;
sed quamdiu fuit, me non attigit. Plancius,
homo officiosissimus, me cupit esse secum
et adhuc retinet. Ego volebam loco magis
deserto esse in Epiro, quo neque Hispo^{rum}
veniret, nec milites; sed adhuc Plancius me
retinet. Sperat posse fieri ut mecum in Ita-
liam decedat. Quem ego diem si videro, et
si in vestrum complexum venero, ac si et

supporter. Mais je n'en accuse que moi-même, qui me suis cru aimé de ceux qui me portoient envie, et qui n'ai pas écouté ceux qui me recherchoient. Si j'avois suivi mes propres idées, je n'aurois pas laissé prendre tant d'ascendant sur moi aux discours d'une troupe d'amis, insensés ou méchans. Notre vie seroit heureuse. Mais puisque nos amis veulent que j'espère, je tâcherai que ma santé, du moins, réponde à vos efforts.

Je conçois toute la difficulté de mes affaires, et combien il étoit plus facile de ne pas sortir de Rome, que d'y rentrer. Cependant, si nous avons pour nous tous les Tribuns du peuple; si le zèle de Lentulus (a) est aussi * ardent qu'il le semble; si Pompée et César mêmes sont dans nos intérêts, il ne faut pas perdre l'espérance. Nous suivrons, pour notre famille, le sentiment de nos amis, tel que vous me le marquez.

La maladie contagieuse s'est ici dissipée; et pendant toute sa durée, je m'en suis garanti. Plancius (4), le plus obligeant de tous les hommes, ne veut pas que je le quitte, et me retient encore. Mon dessein étoit de me retirer en Epire, dans quelque lieu plus désert, où je n'eusse à craindre ni Hispon (5) ni soldats. Mais Plancius me retient. Il se flatte même qu'il pourra retour-

(a) LENTULUS étoit désigné Consul. Il fut le principal instrument du rappel de Cicéron.

* Aussi *affectionné* qu'il le *paroît*; si....

ner en Italie avec moi. Si je vois cet heureux jour, si je me retrouve dans vos bras, et que je puisse rétablir notre fortune, je ne desirerai pas d'autre fruit de votre piété et de la mienne.

Pison (6) nous marque une bonté, une vertu, une générosité, à laquelle on ne peut rien ajouter. Puisse-t-il en retirer de la satisfaction ! Pour la gloire, il en est sûr.

Je ne vous ai pas fait de reproche par rapport à mon frère Quintus ; mais j'ai souhaité que vous fussiez bien unis, sur-tout dans le petit nombre où vous êtes. J'ai fait mes remerciemens à ceux que vous m'avez marqués, et je leur ai témoigné que je savais de vous ce que je leur dois.

Vous m'écrivez, ma chère Terentia, que vous vendrez une terre : mais, hélas ! que deviendrons-nous, je vous le demande ? Et si la fortune ne cesse pas de nous tenir dans l'abbattement où nous sommes, que deviendra ce pauvre enfant ? L'abondance de mes larmes arrête ma main. Je ne puis écrire davantage, dans la crainte de vous en faire verser aussi. J'ajoute seulement que si nos amis font leur devoir, l'argent ne manquera pas : s'ils ne le font point, de quoi serez-vous capable, avec votre argent ? Au nom de notre misérable fortune, prenez garde que nous * ne

* Que nous ne privions de ses dernières ressources un enfant déjà presque entièrement ruiné. Si nous lui ménageons de quoi se mettre à l'abri de l'indigence, il ne lui faudra....

vos et me ipsum recuperaro, satis magnum mihi fructum videbor percepisse et vestræ pietatis et meæ.

Pisonis humanitas, virtus, amor, in omnes nos tantus est, ut nihil supra possit. Utinam ea res ei voluptati sit; gloriæ quidem video fore.

De Q. fratre nihil ego te accusavi; sed vos, cum præsertim tam pauci sitis, volui quam esse conjunctissimos. Quibus me voluisti agere gratias, egi, et me a te certiore factum esse scripsi.

Quod a me, mea Terentia, scribis, te vicum venditurum: quid, obsecro te, (me miserum!) quid futurum est? Et, si nos premet eadem fortuna, quid puero misero fiet? Non queo reliqua scribere, (tanta vis lacrymarum est) ne te in eundem fletum adducam. Tantum scribo, si erunt in officio amici, pecunia non deerit. Si non erunt, tu efficere pecunia tua non poteris. Per fortunas miseras nostras, vide ne puerum perditum perdamus. Cui si aliquid erit, ne

498 LETTRES DE CICERON,
egeat, mediocri virtute opus est, et mediocri
fortuna ut cetera consequatur.

Fac valeas, et ad me Tabellarios mittas,
ut sciam quid agatur, et vos quid agatis.
Mihi omnino jam brevis expectatio est.
Tulliolæ et Ciceroni salutem dic. Valet.
D. a. d. vi. Kalendas Decembres, Dyrra-
chii.

Dyrrachium veni, quod et libera civitas
est: et in me officiosa, et proxima Italiæ.
Sed si me offendet loci celebritas, alio me
conferam, ad te scribam.

EPISTOLA II.

*TULLIUS TERENCE suæ, TULLIOLÆ
et CICERONI suis, S. P. D.*

An. R. 695.
Cicer. 49.
Coss. **N**OLI putare me ad quenquam longiores
Epistolas scribere, nisi si quis ad me plura
L. Calpurnius
Piso. scripsit cui puto rescribi oportere. Nec
A. Gabinius. enim habeo quid scribam: nec hoc tempore
quidquam difficilius facio. Ad te vero et ad

perdions sans ressource un enfant déjà perdu. S'il lui reste seulement de quoi se mettre à couvert de l'indigence, il ne lui faudra qu'un bonheur et une vertu médiocres pour obtenir tout le reste.

Ayez soin de votre santé, et n'épargnez pas les messagers, pour m'apprendre ce qui se passe et ce que vous faites vous-même *. Mon incertitude ne sauroit durer long-tems. J'embrasse Tulliola et Ciceron. A Dyrrachium, le 26 Novembre.

Je suis venu à Dyrrachium, parce que cette ville est libre et bien disposée pour moi, et qu'elle est proche de l'Italie. Mais si je me trouve mal de la ** célébrité du lieu, je chercherai une autre retraite, et je vous en donnerai avis.

L E T T R E I I.

Aux mêmes T E R E N T I A , etc.

N E vous imaginez point que je fasse à d'autres des lettres plus longues qu'à vous, à moins qu'on ne me marque bien des choses auxquelles je me

An de R. 695.

Cicer. 49.

Consuls

L. Calpurnius

Pison,

A. Gabinius.

* Ce que vous faites vous-même. Il me tarde d'en être informé. J'embrasse....

** De la trop grande fréquentation du lieu....

500 LETTRES DE CICERON,
croie obligé de répondre. La matière me manque pour écrire, et je ne fais rien à présent qui me coûte davantage. Pour vous et notre chère Tulliola, je ne puis vous faire une lettre *, qui ne me coûte beaucoup de larmes. Je vous vois dans un état très-misérable, vous que j'ai toujours souhaité de voir et que j'ai dû rendre très-heureuses. Vous le seriez, si nous n'avions pas ** été trop timides.

Les services de Pison m'inspirent pour lui beaucoup de tendresse ***. Je l'ai exhorté, autant que je l'ai pu par mes lettres, et je l'ai remercié comme je le devois.

Vous me faites entendre que votre espérance est dans les nouveaux Tribuns ****. J'y crois de la solidité, si Pompée nous est favorable : mais je ne laisse pas de craindre Crassus (7).

Je vois éclater, dans tout ce que vous faites, le courage et la tendresse ; et je ne m'en étonne point. Ce qui m'afflige, c'est que ma situation soit telle, qu'il vous faille souffrir tant de maux, pour soulager les miens *****. P. Valerius (8), dont

* Une lettre, que je ne l'arrose de mes larmes.

** Si je n'avois pas manqué de courage.

*** En le remerciant, comme je le devois, par mes lettres, je l'ai exhorté à me les continuer.

**** Je la crois fondée, pourvu que Pompée nous soit favorable : mais...

***** Pour soulager les miens ; car je n'ignore pas, et P. Valerius, dont vous connoissez l'obligeant caractère, me l'a écrit, de quelle manière....

nostram Tulliolum non quæo sine plurimis lacrymis scribere. Vos enim video esse miserimas, quas ego beatissimas semper esse volui, idque præstare debui: et, nisi tam timidi fuissetis, præstitissem.

Pisonem nostrum merito ejus amo plurimum. Eum, ut potui per Literas cohortatus sum, gratiasque egi ut debui.

In novis Tribunis Plebis intelligo spem te habere. Id erit firmum, si Pompeii voluntas erit. Sed Crassum tamen metuo.

A te quidem omnia fieri fortissime et amantissime video: nec miror: sed mœreo casum ejusmodi, ut tantis tuis miseriis meæ miseriæ sublevantur. Nam ad me P. Valerius, homo officiosus, scripsit, id quod ego maximo cum fletu legi, quemadmodum a (8*) Vestæ ad Tabulam Valeriam ducta esses. Hem, mea lux, meum desiderium, unde omnes opem petere solebant! te nunc, mea Terentia, sic vexari, sic jacere in la-

502 LETTRES DE CICERON,
crymis et sordibus! Idque fieri mea culpa,
qui ceteros servavi, ut nos periremus!

Quod de domo scribis, hoc est de area,
ego vero tum denique mihi videbor resti-
tutus, si illa nobis erit restituta. Verum
hæc non sunt in nostra manu. Illud doleo,
quæ impensa facienda est, in ejus partem
te miseram et despoliatam venire. Quod si
conficitur negotium, omnia consequemur.
Sin eadem nos fortuna premet, etiamne
reliquias tuas miseras projicies? Obsecro te,
mea vita; quod ad sumtum attinet, sine
alios, qui possunt, si modo volunt, susti-
nere: et valetudinem istam infirmam, si
me amas, noli vexare. Nam mihi ante ocu-
los dies noctesque versaris. Omnes labores
te excipere video. Timeo ut sustineas. Sed
video in te esse omnia. Quare, ut id, quod

vous connoissez le caractère obligeant, m'a écrit de quelle manière vous aviez été conduite du temple de Vesta à la table Valérienne (9). Que ce récit m'a fait répandre de pleurs ! Hélas ! vous , dont tout le monde imploroit l'assistance , voilà donc , ma chère Terentia , les indignités , les peines et les larmes auxquelles vous êtes exposée ! Et c'est par ma faute que nous sommes perdus , moi * qui conservais les autres !

A l'égard de ce que vous m'écrivez touchant notre maison , c'est-à-dire , touchant le terrain (10) ; s'il nous est rendu , c'est alors que je me croirai véritablement rétabli. Mais c'est un bien , sur lequel nous ne pouvons guères compter. Un de mes plus grands chagrins , c'est que , ruinée et dépouillée comme vous êtes , vous entriez dans les dépenses. Songez que si mes affaires se rétablissent , nous obtiendrons tout : mais si nous ne voyons point la fin de notre disgrâce , voulez-vous prodiguer les misérables restes de votre fortune ? Pour ce qui appartient donc à la dépense , je vous conjure , ma chère ame , de laisser ce fardeau à ceux qui le peuvent soutenir , du moins s'ils en ont la volonté ; et si vous m'aimez , ne tourmentez point une santé , qui n'est déjà que trop foible. Nuit et jour , vous êtes présente à mes yeux. Je vois que toutes les fatigues tombent sur vous. Je crains que vous n'y résis-

* Moi , à qui tant d'autres ont l'obligation de leur salut.

504 . L E T T R E S D E C I C E R O N ,

tiez pas * ; car tout roule en effet sur vous. Prenez donc soin de votre santé, si vous voulez que nous obtenions ce que vous espérez, et ce que vous vous proposez par tant de soins.

Je ne sais à qui je dois écrire, si ce n'est à ceux qui m'écrivent eux-mêmes, ou dont vous me parlez dans vos lettres.

Je ne m'éloignerai pas davantage, puisque vous le desirez ; mais je vous prie de m'écrire fort souvent, sur-tout si vous voyez quelque raison de nous fier davantage à nos espérances. Adieu, tendre objet de mes desirs : adieu. Le 4 d'octobre, à Thessalonique.

L E T T R E I I I .

Aux mêmes T E R E N T I A , etc.

An de R. 695. **A**RISTOCRITUS m'a remis trois lettres, que
de Cicér. 49. j'ai presque effacées de mes larmes : car le chagrin
Consuls me consume, ma chère Terentia, et mes propres
L. Calpurnius maux ne me tourmentent pas plus que les vôtres
Pison, et ceux de nos enfans. Je suis bien plus misé-
A. Gabinus, rable que vous, qui l'êtes néanmoins infiniment ;
notre disgrâce est commune entre nous, mais la

* Je crains que vous n'y succombiez : mais, en même-tems, je vois que tout dépend de vous. Prenez donc soin.....

speras et quod agis, consequamur, servi valetudini.

Ego ad quos scribam nescio, nisi ad eos qui ad me scribunt, aut ad eos de quibus ad me vos aliquid scribitis.

Longius, quum ita vobis placet, non discedam: sed velim, quam sæpissime Literas mittatis, præsertim si quid est firminus quod speremus. Valete, mea desideria, valete.
A. d. III. Nonas Octobris. Tessalonica.

EPISTOLA III.

*TULLIUS TERENTIÆ et TULLIOLÆ et
CICERONI suis, S. D.*

ACCÉPI ab Aristocrito tres Epistolas, quas ego lacrymis prope delevi. Conficior enim mœrore, mea Terentia: nec meæ me miseræ magis excruciant, quam tuæ, vestraque. Ego autem hoc miserior quam tu, quæ es miserrima, quod ipsa calamitas communis est utriusque nostrum, sed culpa

An. R. 695.
de Cicer. 49.
Coss.

L. Calpurnius
Piso,
A. Gabinius.

506 LETTRES DE CICERON,
mea propria est. Meum fuit officium, vel
legatione vitare periculum, vel diligentia,
et copiis resistere, vel cadere fortiter. Hoc
miserius, turpius, indignius nobis nihil
fuit. Quare cum dolore conficiar, tum etiam
pudore. Pudet enim me uxori meæ optimæ,
suavissimis liberis, virtutem et diligentiam
non præstitisse. Nam mi ante oculos dies
noctesque versatur squalor vester, et mœ-
ror, et infirmitas valetudinis tuæ: spes au-
tem salutis pertenuis ostenditur. Inimici
sunt multi: invidi pœne omnes. Ejicere nos
magnum fuit, excludere facile est. Sed ta-
men, quamdiu vos eritis in spe, non de-
ficiam, ne omnia mea culpa cecidisse vi-
deantur.

Ut tuto sim quod laboras, id mihi nunc
facillimum est; quem etiam inimici volunt
vivere in his tantis miseriis.

faute en tombe sur moi seul *. Mon devoir étoit de me soustraire au danger par une légation (11), ou de résister par la diligence et la force, ou de périr glorieusement. Aussi, n'y a-t-il rien de si misérable, de si vil et de si indigne que moi. La honte me fera mourir autant que la douleur. Je rougis de n'avoir pas eu plus de courage et de promptitude à secourir ma chère femme et ses aimables enfans. Nuit et jour, j'ai devant les yeux votre abattement, votre affliction et le mauvais état de votre santé. Mes espérances de salut se réduisent presque à rien. J'ai beaucoup d'ennemis, et presque tout le monde pour envieux. S'il n'a pas été facile de me chasser, il est aisé d'empêcher mon retour. Cependant, aussi long-tems que vous ne perdrez point tout espoir, je n'y renoncerai pas non-plus, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir tout perdu par ma faute.

Ne soyez point inquiète pour ma sûreté; elle n'est pas difficile à présent, puisque le desir de mes ennemis est, que je vive dans cet excès de misères. Je ferai, néanmoins, ce que vous m'ordonnez.

* Mais la faute en tombe sur moi seul. *J'aurois pu, j'aurois dû prévenir le danger, en acceptant la Lieutenance qui m'étoit offerte, ou opposer une plus prompte et plus forte résistance, ou bien enfin périr courageusement. Mais quoi de plus misérable, de plus honteux, et de plus indigne de moi que la conduite qu'on peut me reprocher? Oui, la honte m'accable autant que la douleur. Je rougis.*

J'ai fait mes remerciemens aux amis, que vous m'avez nommés, et je leur ai marqué que vous m'aviez informé de leurs bons offices. C'est Desippus, que j'ai chargé de ces lettres.

Tout le monde publie, et je m'apperçois moi-même, que notre cher Pison est d'un zèle admirable à me rendre service. Fasse le Ciel que je puisse vivre, quelque jour, librement avec vous et nos enfans, dans le commerce d'un tel gendre ! Toute mon espérance est à présent dans les nouveaux Tribuns du Peuple (12) : encore faut-il que ce soit les premiers jours * ; car, si la chose vieillit, j'en désespère. Je me suis hâté de vous envoyer Aristocritus, afin que vous puissiez m'écrire, aussi-tôt les commencemens, et tout le plan de l'affaire. Desippus avoit ordre aussi de revenir promptement ; et j'ai fait prier, d'un autre côté, mon frère Quintus de m'envoyer souvent des courriers. Je ne suis actuellement à Dyrrachium, que pour apprendre, avec plus de diligence, ce qui se passe en ma faveur, et j'y suis en sûreté ; car, cette ville a toujours été sous ma protection. Lorsque j'apprendrai que nos ennemis s'approchent, je passerai dans l'Épire. Vous m'offrez de me venir joindre, si je le desire ; mais, n'ignorant point que c'est vous qui vous êtes chargée du

* Les premiers jours de leur exercice : car si l'affaire tire en longueur, c'est fait de nous. Desippus.....

Ego tamen faciam quæ præcipis. Amicis, quibus voluisti, egi gratias, et eas Literas Desippo, meque de eorum officio scripsi a te certio rem esse factum.

Pisonem nostrum mirifico esse studio in nos et officio, et ego perspicio et omnes prædicant. Dii faxint ut tali genero mihi præsentī tecum simul et cum liberis nostris frui liceat. Nunc spes reliqua est in novis Tribunis Plebis, et in primis quidem diebus. Nam si inveterarit, actum est. Ea re ad te statim Aristocritum misi, ut ad me continuo initia rerum et rationem totius negotii posses scribere: etsi Desippo quoque ita imperavi, statim ut recurreret: et ad fratrem misi, ut crebro tabellarios mitteret. Nam ego eo nomine sum Dyrachii hoc tempore, ut quam celerrime, quid agatur, audiam, et sum tuto. Civitas enim hæc semper a me defensa est. Cum inimici nostri venire dicentur, tum in Epirum ibo. Quod scribis, te, si velim, ad me venturam: ego vero, cum sciam magnam partem istius oneris abs te sustineri, te istuc esse volo. Si perficitis quod agitis, me ad vos venire

oportet. Sin autem.... Sed nihil opus est reliqua scribere. Ex primis, aut summum, secundis Literis tuis constituere poterimus, quid nobis faciendum sit. Tu modo ad me velim omnia diligentissime perscribas: etsi magis jam rem quam literas debeo expectare. Cura ut valeas, et ita tibi persuadeas, mihi te carius nihil esse nec unquam fuisse. Vale mea Terentia, quam ego videre videor: itaque debitor lacrymis. Vale. Prædie Kalendas Decembr.

EPISTOLA IV.

*TULLIUS TERRENTIÆ et TULLIOLÆ et
CICERONI suis, S. P. D.*

An. R. 695.
Cicer, 49.
Coss. **E**GO minus sæpe ad vos do Literas quam possum, propterea quod cum omnia mihi tempora sunt misera, tum vero cum aut L. Calpurnius
Piso, scribo ad vos, aut vestras lego, conficior A. Gabinius. lacrymis, sic ut ferre non possim. Quod utinam minus vitæ cupidi fuissetus! Certe nihil, aut non multum in vita mali vidissemus. Quod si nos ad aliquam alicujus com-

principal fardeau de mes affaires, je souhaite que vous demeuriez à Rome. Si vos soins réussissent, c'est moi qui dois vous rejoindre. Si le contraire arrive..... Mais il n'est pas besoin que j'achève. Je jugerai, par votre première lettre, ou du moins par la seconde, du parti que je dois prendre. Ayez soin seulement de m'écrire tout ce qui se fait; quoique ce soit moins des lettres que la chose même, que je dois attendre à présent. Conservez votre santé, et soyez persuadée que je n'ai rien, et n'ai jamais rien eu de plus cher que vous. Adieu, chère Terentia. Je m'imagine vous voir, et dans cette idée, je m'affoiblis par mes larmes. Adieu. Le dernier jour de novembre.

L E T T R E I V.

Aux mêmes T E R E N T I A , etc.

J E vous écris le moins souvent qu'il m'est possible; car s'il n'y a point de momens qui ne soient fort tristes pour moi, ceux que j'emploie à vous écrire ou à lire de vos Lettres, me font verser tant de larmes, que cet état m'est insupportable. Que n'ai-je eu moins d'attachement pour la vie (13)! nous n'aurions rien eu à souffrir, ou nos malheurs seroient médiocres. Si la fortune nous réserve à quelqu'espérance de nous voir rétablis dans une

An de R. 695.

Cicer. 49.

Consuls

L. Calpurnius

Pison,

A. Gabinius,

partie de nos avantages, je suis moins coupable ; mais si nos maux ne doivent pas changer, je ne souhaite plus, ma chère vie, que de vous revoir incessamment et de mourir dans vos bras, puisque *, ni les Dieux, que vous avez servis religieusement, ni les hommes à qui je me suis attaché, ne nous récompensent pas mieux.

J'ai passé treize jours à Brindes, chez M. Lænius Flaccus (14), dont je ne puis trop louer la bonté. Le soin de mon salut lui a fait négliger ses propres périls, et celui de sa fortune. Sans craindre une détestable loi (a), il m'a rendu tous les devoirs et les services de l'hospitalité. Puissai-je lui en marquer un jour ma reconnaissance ! Le sentiment du moins vivra toujours dans mon cœur.

Je suis parti de Brindes le 28 d'avril. Mon dessein est de me rendre à Cizique, dans la Macédoine. Quel malheur ! quelle affliction ! Vous prierai-je de me suivre ? hélas ! une femme ! malade comme vous êtes ! épuisée de forces et de courage ! Faut-il aussi que je ne vous en prie

* Puisque ni les Dieux, que vous avez toujours si religieusement honorés, ni les hommes que j'ai servis, ne nous récompensent pas mieux.

(a) La Loi portée par le Tribun Clodius, qui déclaroit coupables ceux qui accorderoient un asyle à Cicéron, dans une certaine distance de Rome. Voyez sa Vie, l. V. où cette Loi est examinée. (NOTE DU TRADUCTEUR).

modi aliquando recuperandi spem fortuna reservavit, minus est erratum a nobis. Si hæc mala fixa sunt; ego vero te quam primum, mea vita, cupio videre, et in tuo complexu emori : quum neque Dii, quos tu castissime coluisti, neque homines, quibus ego servivi, nobis gratiam retulerunt.

Nos Brundisii apud M. Lenium Flac- cum dies XIII. fuimus, virum optimum : qui periculum fortunarum et capitis sui præ mea salute neglexit : neque legis improbissimæ poena deductus est, quo minus hospitii et amicitiae jus, officiumque præstaret. Huic utinam aliquando gratiam referre possimus; habebimus quidem semper.

Brundisio profecti sumus a. d. v. Ka- lendas Maii. Per Macedoniam Cyzicum pé- tebamus. O me perditum ! O me afflictum ! Quid nunc rogem te ut venias, mulierem ægram, et corpore et animo confectam ? Non rogem ? Sine te igitur sim ? Opinor, sic agam. Si est spes nostri reditus, eam confirmes, et rem adjuves. Sin, ut ego metuo, transactum est, quoquo modo pò- tes, ad me fac venias. Unum hoc scito :

Tome IV.

K k

514 LETTRES DE CICÉRON,
si te habebo, non mihi videbor plane pe-
risse.

Sed quid de Tulliola mea fiet? Jam id
vos videte: mihi deest consilium. Sed certe,
quoquo modo se res habebit, illius misellæ
et matrimonio et famæ serviendum est.

Quid? Cicero meus, quid aget? Iste vero
sit in sinu semper et complexu meo. Non
queo plura jam scribere: impedit mœror.
Tu quid egeris, nescio: utrum aliquid te-
neas, an, quod metuo, plane sis spoliata.
Pisonem, ut scribis, spero fore semper
nostrum. De familia liberata nihil est quod
te moveat. Primum, tuis ita promissum
est, te facturam esse ut quisque esset me-
ritus. Est autem in officio adhuc Orpheus:
præterea magnopere nemo. Ceterorum ser-
vorum ea caussa est, ut, si res a nobis
abesset, liberti nostri essent, si obtinere
potuissent: sin; ad nos pertinerent, ser-

pas ? Je serai donc sans vous ! Voici le parti , auquel je crois devoir m'arrêter. S'il me reste quelque espérance de retour , il faut que vous la confirmiez , et que vous y mettiez tous vos soins. Mais , si y'en est fait , comme je le crains , venez , par quelque voie que ce soit. Soyez sûre que si je vous ai près de moi , je ne me croirai pas tout-à-fait perdu.

Mais que deviendra ma chère Tulliola ? Voyez vous-même ce qu'on en peut faire : le conseil me manque. Mais , de quelque manière que les choses tournent , il faut ménager * sa réputation et son état.

Que faire de mon cher Ciceron ? qu'en ferons-nous ! Ah ! pour lui , qu'il ne s'éloigne jamais de mes bras et de mon sein. Je ne saurois écrire davantage ; la douleur m'en empêche. J'ignore où vous en êtes ; c'est-à-dire , s'il vous reste quelque chose , ou si , comme je le crains , vous avez été tout-à-fait dépouillée. Vous m'écrivez que Pison nous sera toujours dévoué : j'ai de lui cette espérance. Il ne faut pas que vous ayez d'inquiétude , pour les esclaves qui ont obtenu la liberté. On a promis aux vôtres que vous les récompenseriez , suivant leur mérite. Orphée exerce encore

* Il faut ménager l'honneur et les droits attachés à son nouvel état (a).

(a) Son nouvel état. Tullia étant mariée depuis peu à Pison Frugi , il falloit garder tout à la fois des ménagemens , pour sa réputation e pour sa dot (NOTE DU TRADUCTEUR.)

son office : mais il n'y a guères que lui. A l'égard des autres , supposé que nos affaires ne se rétablissent point , ils seront nos affranchis , s'ils peuvent l'obtenir (15) ; s'ils ne l'obtenoient point , ils nous appartiendroient , et continueroient de servir , à la réserve d'un petit nombre. Mais * ce détail est de peu d'importance. Vous m'exhortez à conserver de la grandeur d'ame , et vous ne voulez pas que je désespère de notre salut. Je souhaite qu'il reste quelque fondement à nos espérances. Hélas ! quand recevrai-je à présent de vos lettres ? Qui me les apportera ? J'en aurois attendu à Brindes , si les matelots l'eussent permis ; mais ils n'ont pas voulu manquer la saison. Soutenez-vous , ma chère Terentia , autant qu'il vous sera possible. Nous avons vécu avec honneur ; nous avons vu notre situation brillante : c'est notre vertu qui nous a ruinés , plus que nos fautes. L'unique reproche , que nous ayons à nous faire , est de n'avoir pas perdu la vie avec ** les agrémens de notre fortune. Mais s'il est plus avantageux , pour nos enfans , que nous l'ayons conservée , il faut supporter tout le reste , quelque insupportable qu'il puisse paroître. Je vous console , et je ne puis me rendre ce service à moi-même.

Clodius Phileterus (16) est un homme fidèle , que je vous ai renvoyé , parce qu'il est incommodé

* Mais *ces soins* sont de peu d'importance.

** Avec *ce qui la rendoit honorable*. Mais.....

virent, præterquam oppido pauci. Sed hæc minora sunt. Tu quod me hortaris ut animo sim magno, et spem habeam recuperandæ salutis, id velim sit ejusmodi ut recte sperare possimus. Nunc, miser, quando tuas jam Literas accipiam? Quis ad me perferet? Quas ego expectassem Brundisii, si esset licitum per nautas, qui tempestatem prætermittere noluerunt. Quod reliquum est, sustenta te, mea Terentia, ut potes. Honestissime viximus, floruimus. Non vitium nostrum, sed virtus nostra nos afflixit. Peccatum est nullum, nisi quod non una animam cum ornamentis amisimus. Sed si hoc fuit liberis nostris gratius nos vivere, cetera, quanquam ferenda non sunt, feramus. Atque ego qui te confirmo, ipse me non possum.

Clodium Philhetærum, quod valetudine oculorum impediabatur, hominem fidelem, remisi. Sallustius officio vincet omnes. Pescennius est perbenevolus nobis; quem sem-

518 LETTRES DE CICERON,
per spero tui fore observantem. Sicca dixerat
se mecum fore: sed Brundisio discessit.

Cura, quoad potes, ut valeas: et sic
existimes, me vehementius tua miseria quam
mea commoveri. Mea Terentia, fidissima
atque optima uxor, et mea carissima fi-
liola, et spes reliqua nostra Cicero, valete.
Pridiæ Kalendas Maias. Brundisio.

EPISTOLA V.

*M. T. C. TERENTIÆ et TULLIOLÆ suis,
S. P. D.*

An R. 703.
de Cicer. 57.
Coss.

L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

SI tu et Tullia lux nostra valetis, ego et
suavissimus Cicero valemus. Pridie Idus
Octobres Athenas venimus, cum sane ad-
versis ventis usi essemus, tardeque et in-
commode navigassemus. De nave exeunti-
bus nobis Acastus cum Literis præsto fuit
uno et vicesimo die, sane strenue. Accepi
tuas Literas, quibus intellexi te vereri ne
superiores mihi redditæ non essent. Omnes

des yeux. Personne n'égale Salustius pour le zèle. Pescennius m'est extrêmement attaché, et j'espère que vous serez toujours contente de ses services. Sicca m'avoit promis de me suivre, mais il m'a quitté à Brindes.

N'épargnez rien pour conserver votre santé; et ne doutez pas que vos disgraces ne me touchent, plus que les miennes. Adieu, ma chère Terentia, ma très-fidèle et très-aimable femme; adieu, ma très-chère fille, et Cicéron, qui êtes à présent notre seule espérance. Le 31 d'avril, à Brindes.

L E T T R E V.

A T E R E N T I A et à T U L L I A.

SI vous êtes en bonne santé, vous et notre chère Tullia, celle * du petit Cicéron, et la mienne, sont aussi en fort bon état. Nous sommes arrivés à Athènes le 6 d'octobre (a), après avoir essuyé des vents fort contraires, et les incommodités d'une longue navigation. Acastus s'est présenté à nous, comme nous sortions du vaisseau. C'est n'avoir pas perdu de tems, que d'avoir fait la

Am de R. 703.
Cicer. 57.
Consuls
L. Emilius
Paulus,
C. Claudius
Metellus.

* Celle de notre aimable fils Cicéron, et la mienne.....

(a) Cette lettre est écrite au retour de Cilicie, que Cicéron venoit de gouverner.

route en vingt-un jours. Il m'a remis votre lettre. Vous craignez, dites-vous, que je n'aie pas reçu les précédentes : je les ai reçues toutes ; vous m'avez fait des détails où rien n'est négligé, et je vous en remercie beaucoup. Je n'ai point été surpris que celle d'Acastus (17) fût si courte ; c'est moi-même, à présent, ou plutôt nous-mêmes (a), que vous attendez. Nous avons aussi une extrême impatience de vous rejoindre. Cependant, je conçois dans quel état nous allons trouver la République. Les lettres d'un grand nombre d'amis, qui me sont venues par Acastus, m'apprennent que tout semble annoncer la guerre (18). Il me sera impossible, en arrivant, de dissimuler ce que je pense. Mais puisqu'il faut se résoudre aux événements, ce sera une raison de hâter mon voyage, pour être en état de délibérer sur * la totalité des choses. Faites-moi le plaisir, autant que votre santé vous le permettra, de venir le plus loin que vous pourrez, au-devant de nous.

Je regrette sensiblement la mort de Precius, que j'ai beaucoup aimé ; mais je vous prie de prendre soin de ce qui appartient à son héritage. Si la vente se fait avant mon arrivée, Pomponius se chargera de cette affaire ; ou, s'il ne le pouvoit

(a) *Nous-mêmes* : son fils, son frère et son neveu étoient avec lui.

* *Sur tout ce qui se passe.* Faites-moi le plaisir.

sunt redditæ, diligentissimeque a te perscripta sunt omnia: idque mihi gratissimum fuit. Neque sum admiratus, hanc Epistolam, quam Acastus attulit, brevem fuisse. Jam enim me ipsum exspectas, sive nos ipsos, qui quidem quamprimum ad vos venire cupimus: etsi in quam Rempublicam venimus intelligo. Cognovi enim ex multorum amicorum Literis, quas attulit Acastus, ad arma rem spectare: ut mihi, cum venero, dissimulare non liceat, quid sentiam. Sed quum subeunda fortuna est, eo citius dabimus operam ut veniamus, quo facilius de tota re deliberemus. Tu velim, quod commodo valetudinis tuæ fiat, quam longissime poteris, obviam nobis properes.

De hereditate Preciana, quæ quidem mihi magno dolori est (valde enim illum amavi), sed hoc velim cures: si auctio ante meum adventum fiet, ut Pomponius, aut, si is minus poterit, Camillus nostrum negotium curet. Nos, cum salvi venerimus, reliqua per nos agemus. Si tu jam Romæ

522 LETTRES DE CICERON,
profecta eris, tamen curabis ut hoc ita
fiat.

Nos, si Dii adjuvabunt, circiter Idus
Novembres in Italia speramus fore. Vos,
mea suavissima et optatissima Terentia,
ut Tulliola, si nos amatis, curate et va-
leatis. Athenis, a. d. xv. Kalendas Novemb.

EPISTOLA VI.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. P. D.

An R. 705.
de Cicer. 59.
Cosa.
C. Jul. Cæsar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

Nec sæpe est cui Literas demus, nec rem
habemus ullam, quam scribere velimus. Ex
tuis Literis quas proxime accepi, cognovi
prædium nullum venire potuisse. Quare
videatis velim, quomodo satisfiat ei cui
scitis me satisfieri velle.

Quod (a) nostra tibi gratias agit, id ego
non miror te mereri, ut ea tibi merito tuo

(a) *Quod nostra.* Si le nom de Tullia n'a pas été omis par les copistes, il faut supposer que Cicéron écrivant à sa femme, ne croyoit pas qu'elle pût s'y méprendre, car ce ne peut être en effet que sa fille dont il parle ici. (NOTE DU TRADUCT.)

librement , priez-en notre cher Camillus. J'espère qu'arrivant en bonne santé, je ferai moi-même le reste. Si vous étiez déjà partie de Rome, vous auriez soin de faire exécuter ce que je vous recommande.

Nous comptons, avec le secours du Ciel, d'être en Italie vers les Ides de novembre. Prenez soin de votre santé, ma chère Terentia, que je desire beaucoup d'embrasser; et vous aussi, ma chère Tullia: prenez-en soin, si vous m'aimez. A Athènes, le 18 d'octobre.

L E T T R E V I .

TERENTIA.

LES occasions se présentent rarement pour les lettres, et je n'ai rien que je puisse vous écrire. Vous me marquez, dans votre dernière, qu'on n'a pu vendre aucune métairie: tâchez donc de trouver quelqu'autre voie pour satisfaire celui, auquel vous savez que je ne voudrois rien devoir.

An de R. 705.
De Cicer. 57.
Consuls
C. Jul. Cesar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

Je ne suis pas surpris que notre très-chère (a) vous fasse des remerciemens, et que vous ayez pû la mettre dans le cas de vous les devoir. Défaites-vous promptement de Pollex (19), s'il n'est point

(a) Notre très-chère, *Tu'lia*.

524 LETTRES DE CICERON,
encore parti. Prenez soin de votre santé. Le 15
de juillet.

LETTRE VII.

A la même T E R E N T I A.

An de R. 704.
de Cicer. 58.
Consuls
C. Claudius
Marcellus,
L. Cornelius
Lentulus Cras.
J'AI secoué, j'ai chassé toutes les peines et les inquiétudes, qui vous causoient beaucoup de chagrin à vous-même, et à * cette petite Tullia, que j'aime plus que ma vie ; ce qui me les rendoit encore plus insupportables. J'en ai reconnu la cause, le lendemain de mon départ. J'ai jeté, pendant la nuit (20), de la bile toute pure, et je me suis trouvé, sur le champ, aussi soulagé que si quelque Dieu (21) m'avoit servi de médecin. C'est Apollon et Esculape : je vous prie de leur en rendre grâces, avec votre piété et votre zèle ordinaire.

Le navire (22), où nous nous sommes embarqués, me paroît fort bon. J'ai pris la plume, en y entrant, pour vous écrire cette lettre. J'en ferai un grand nombre pour nos amis, auxquels je vous recommanderai soigneusement, vous et notre chère Tullia. Je vous exhorterois toutes

(*) Et à notre chère Tulliola, que j'aime...

gratias agere possit. Pollicem, si adhuc non est profectus, quamprimum fac extrudas. Cura ut valeas. Idibus Quintil.

EPISTOLA VII.

M. T. C. TERENTIAE suæ S. P. D.

OMNES molestias et sollicitudines, quibus et te miserrimam habui, id quod mihi molestissimum est, et Tulliolam, quæ nobis nostra vita dulcior est, deposui et ejeci. Quid caussæ autem fuerit, postridie intellexi quam a vobis discessi. *κολην ακρατον* (a) noctu ejeci. Statim ita sum levatus ut mihi Deus aliquis medicinam fecisse videatur. Cui quidem tu Deo, quemadmodum soles, pie et caste satisfacias, id est, Apollini et AEsculapio.

An R. 704.
de Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius
Marcellus,
L. Cornelius
Lentulus Cras.

Navem spero nos valde bonam habere; in eam simul atque conscendi, hæc scripsi. Deinde conscribam ad nostros familiares multas Epistolas, quibus te, et Tulliolam

(a) Id est, *Bilem puram*, ex qua oriebantur molestiæ et sollicitudines. (MANUTIUS).

526 LETTRES DE CICÉRON,
 nostram diligentissime commendabo. Co-
 hortarer vos, quod animo fortiore essetis,
 nisi vos fortiores cognossem quam quen-
 quam virum. Et tamen ejusmodi spero ne-
 gotia esse, ut et vos istic commodissime
 sperem esse, et me aliquando cum simi-
 libus nostri Rempublicam defensuros. Tu
 primum valetudinem tuam velit cures;
 deinde, tibi si videbitur, villis tuis utere
 quæ longissime aberunt a militibus. Fundo
 Arpinati bene poteris uti cum familia ur-
 bana, si annona carior fuerit. Cicero bel-
 lissimus tibi salutem plurimam dicit. Etiam
 atque etiam vale. De III. Idus Junii.

EPISTOLA VIII.

M. T. C. TERENTIÆ S. P. D.

An. R. 705.
 Cicér. 59.
 Coss.
 C. Jul. Cæsar,
 P. Serv. Vat.
 Isauricus. **S**I vales bene est: ego valeo. Valetudinem
 tuam velim cures diligentissime. Nam mihi
 et scriptum et nuntiatum est, te in fe-
 brim subito incidisse. Quod celeriter me
 fecisti de Cæsaris Literis certiolem, fecisti
 mihi gratum. Item posthac, si quid opus

deux à prendre courage, si je ne vous en connoissois plus qu'à l'homme le plus ferme; d'ailleurs, je me flatte que les affaires tourneront si heureusement, que vous pourrez être fort agréablement à Rome, et que je recommencerai, quelque jour, à défendre la République avec mes pareils. Je vous recommande, premièrement, le soin de votre santé. Ensuite, je suis d'avis, si vous le trouvez bon, que vous vous serviez, entre nos maisons de campagne, de celles qui sont les plus éloignées des gens de guerre. Seulement, si les vivres deviennent trop chers, vous pourrez fort bien vous retirer à Arpinum, avec toute votre maison de la ville. Notre aimable Cicéron fait bien des vœux pour votre santé. Je vous la recommande aussi fort instamment. Adieu. Le 13 de Juin.

L E T T R E V I I I.

A la même T E R E N T I A.

SI votre santé est bonne *, la mienne l'est aussi. Je vous recommande de prendre beaucoup de soin de la vôtre, car on m'apprend, et l'on m'a même écrit, que la fièvre vous avoit prise tout d'un coup. Vous m'avez fait plaisir de m'in-

An de R. 705.
Cicer. 59.
Consuls
C. Jules Cesar,
P. Serv. Vata
Isauricus.

* *Tant mieux; la mienne....*

528 LETTRES DE CICERON,
former de ce qui regarde les lettres de César. Si
vous aviez besoin de quelque chose, ou s'il
arrivoit quelque nouvel évènement, vous pren-
driez la peine de me le marquer. Adieu. Le 4 de
Juin.

LETTRE IX.

A la même T E R E N T I A.

An de R. 705. **L**A maladie de Dolabella et celle de Tullia (23),
Cicer. 59. sont un surcroît de douleur, qui vient se joindre
Consuls
C. Jules Cesar, à toutes mes autres peines. En vérité, je ne sais
P. Serv. Vat. à quoi m'arrêter, ni quel parti prendre. Prenez
Isauricus. soin du moins de votre santé et de celle de
Tullia. Adieu.

LETTRE X.

A la même T E R E N T I A.

An de R. 706. **I**L étoit plus tard qu'il ne falloit, lorsque j'ai
De Cicer. 60. écrit mes intentions à Pomponius. Si vous le
Consuls
C. Jules Cesar, voyez, vous saurez de lui ce que je desire. Il
Dictateur n'étoit pas nécessaire de lui écrire plus ouverte-
et Consul ment, que je ne l'avois fait. Donnez-moi prompt-
sans collègue.ement des nouvelles de cette affaire et de toutes

erit, si quid acciderit novi, facies ut sciam.
Cura ut valeas. Vale. D. IV. Nonas Junias.

EPISTOLA IX.

M. T. C. TERENTIAE S. P. D.

AD ceteras meas miseriae accessit dolor et e Dolabellæ valetudine, et e Tullia, Omnino de omnibus rebus nec quid consilii capiam, nec quid faciam scio. Tu velim tuam et Tullia valetudinem cures, Vale.

An. R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

EPISTOLA X.

M. T. C. TERENTIAE suæ S. P. D.

QUOD fieri placeret, scripsi ad Pompeium serius quam oportuit. Cum eo si locuta eris, intelliges quid fieri velim. Apertius scribi, quum ad illum scripseram, necesse non fuit. De ea re et de ceteris rebus quam primum velim nobis Literas mit-

An. R. 706.
Cicer. 60.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

Tom V.

L1

530 LETTRES DE CICERON,
tas. Valetudinem tuam cura diligenter. Vale.
Septimo Idus Quintil.

EPISTOLA XI.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. P. D.

An R. 706.
de Cicer. 60.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

Si vales, bene est; valeo. Tullia nostra venit ad me pridie Idus Junii: cujus summa virtute, et singulari humanitate, graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset atque ejus pietas ac dignitas postulabat. Nobis erat in animo Ciceronem ad Cæsarem mittere, et cum eo Cn. Sallustium. Si profectus erit, faciam te certior. Valetudinem tuam cura diligenter. Vale. xvii. Kalendas Quintil.

les autres, et prenez grand soin de votre santé.
Adieu. Le 10 de Juillet.

L E T T R E X I.

A la même T E R E N T I A.

SI vous vous portez bien, je m'en réjouis; ma santé est aussi fort bonne. Notre chère Tullia An de R. 706.
Cicer. 60. est arrivée ici (24) le 14 de juillet. Sa vertu et C. Jules César,
Dictateur
et Consul
sans collègue. la bonté extrême de son caractère augmentent la douleur que je ressens, d'être cause, par ma négligence, que sa fortune réponde si mal à sa piété et à son mérite. J'ai dessein d'envoyer Ciceron à César, et de le faire accompagner de Cn. Salustius. S'il part, je ne manquerai pas de vous en donner avis. Prenez soin de vous bien porter. Adieu. Le 16 de Juin.

L E T T R E X I I .

A la même T E R E N T I A .

An de R. 705. **J**E souhaite que la joie, que vous avez de notre heureux retour en Italie, dure perpétuellement. Mais dans le trouble, que me causoient la douleur et le ressentiment de bien des injures (25), je crains d'avoir pris un parti, qu'il ne me sera pas aisé de justifier. Secondez-moi donc, autant que vous le pouvez (26). Je ne vois pas trop bien ce que vous pouvez faire pour moi. Il n'est pas besoin de vous mettre en chemin, dans le temps où nous sommes. D'ailleurs le voyage est long; Il n'est pas sûr, et je ne vois pas de quelle utilité il pourroit être. Adieu. A Brindes, le 4 de Novembre.

L E T T R E X I I I .

A la même T E R E N T I A .

An de R. 706. **S**I je vous ai prié, dans ma dernière Lettre, de me renvoyer le courrier (27), c'est que j'ignore quelle est à présent la violence de notre ennemi, et l'agitation de la multitude. Quoiqu'il soit redoutable dans sa colère, c'est peut-être de lui

EPISTOLA XII.

M. T. C. TERENTIÆ S. P. D.

Quod nos in Italiam salvos venisse gaudeas, perpetuo gaudeas velim. Sed perturbati dolore animi, magnisque injuriis, metu tuo ne id consilii cesserimus quod non facile explicare possimus. Quare, quantum potes, adjuva. Quid autem possis, mihi in mentem non venit. In viam quod te des hoc tempore, nihil est: et longum est iter, et non tutum: et non video quid prodesse possis si veneris. Vale. D. pridie Nonas Novemb. Brundisio.

An. R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

EPISTOLA XIII.

M. T. C. TERENTIÆ S. P. D.

Quod scripsi ad te proximis Literis de nuntio remittendo, quæ sit istius vis hoc tempore, et quæ concitatio multitudinis, ignoro. Si metuendus iratus est, quies ta-

An. R. 706.
Cicer. 60.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

554 LETTRES DE CICERON,
men ab illo fortasse nascetur. Totum ju-
dicabis quale sit : et quod in miserrimis
rebus minime miserum putabis id facies.
Vale. VI. Idus Quintil.

EPISTOLA XIV.

*TULLIUS TERENTIÆ et pater TULLIOLÆ,
duabus animabus suis ; et CICERO matri
optimæ , suavissimæ sorori , S. P. D.*

An. R. 704.
de Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius
Marcellus ,
L. Cornelius
Lentulus Crus.

SI vos valetis, nos valemus. Vestrum jam
consilium est, non solum meum, quid sit
vobis faciendum. Si ille Romam modeste
venturus est, recte in præsentia domi esse
potestis; sin homo amens diripiendam ur-
bem daturus est, vereor ut Dolabella ipse
satis nobis prodesse possit. Etiam illud me-
tuo, ne jam intercludamur, ut, cum ve-
litis exire, non liceat. Reliquum est, quod
ipsæ optime considerabitis, vestri similes
fœminæ sintne Romæ. Si enim non sunt,
videndum est ut honeste vos esse possitis.
Quomodo quidem nunc se res habet, modo

que le repos nous viendra. Vous jugerez de la situation de toute l'affaire, et vous prendrez le parti, qui vous paroîtra le moins misérable, dans des conjonctures qui le sont si fort. Adieu. Le 10 de Juillet.

L E T T R E X I V.

A T E R E N T I A et à T U L L I O L A , ses deux Ames ; et C I C E R O N à son excellente Mère , et à sa chère Sœur.

SI votre santé est bonne, la nôtre l'est aussi. Ce n'est point seulement à moi, c'est à vous aussi, de délibérer sur le parti que vous devez prendre. Si César s'approche de Rome, sans violence, vous pouvez y demeurer, sans inconvénient ; mais s'il est assez furieux, pour donner la ville au pillage, je crains que Dolabella même n'ait pas le crédit de vous mettre à couvert. Une autre de mes craintes, c'est que nous ne soyons déjà coupés, et qu'il ne vous soit pas libre de sortir, quand vous le voudrez. Il vous reste à voir, comme vous le pouvez parfaitement, s'il se trouve encore à Rome des femmes de votre sorte ; car s'il n'y en avoit pas, il vous faudroit prendre des mesures, pour y pouvoir être honnêtement. Dans l'état où sont les choses, si l'on

An de R. 764
Cicer. 58.
Consuls
C. Claudius
Maecellus,
L. Cornelius
Lentulus Cru-

536 LETTRES DE CICERON,
 pouvoit se promettre de conserver les lieux (28)
 où je suis, vous ne seriez nulle part avec plus
 de bienséance, qu'avec moi ou dans nos terres.
 N'est-il pas à craindre aussi que la famine ne
 règne bientôt dans la ville? Je souhaiterois que
 vous délibérassiez là-dessus avec Pomponius,
 avec Camillus (29), avec qui vous le jugerez à-
 propos. Enfin, soutenez votre courage. Labienus
 (30) a rendu nos affaires un peu meilleures. Pi-
 son (31) y contribue aussi, en quittant la ville
 et traitant son gendre de criminel. Vous, mes
 très-chères ames, écrivez-moi souvent, et ce que
 vous faites, et ce qui se passe autour de vous.
 Quintus, le père, son fils et Rufus (32), vous
 font leurs complimens. Adieu. Le 25 de Juin, à
 Minturne.

LETTRE XV.

A T E R E N T I A.

.....

n de R. 706. **M**ON dessein, comme je vous l'avois marqué,
 de Cicér. 60. étoit d'envoyer Cicéron au-devant de César (33);
 Jul. Cesar, mais n'apprenant rien sur son arrivée, j'ai changé
 Dictateur de projet. A l'égard du reste, quoiqu'il n'y ait
 et Consul rien de nouveau, vous saurez de Sicca quelles
 ns collègue.

ut hæc vobis loca tenere liceat , bellissime vel mecum , vel in nostris prædiis esse poteritis. Etiam illud verendum est ne brevi tempore fames in urbe sit. His de rebus velim cum Pomponio , cum Camillo , cum quibus vobis videbitur , consideretis. Ad summam , animo forti sitis. Labienus rem meliorem fecit. Adjuvat etiam Piso , quod ab urbe discedit , et sceleris condemnat generum suum. Vos meæ carissimæ animæ , quam sæpissime ad me scribite , et vos quid agatis , et quid istic agatur. Quintus pater , et filius , et Rufus vobis salutem dicunt. Valete. VIII. Kalendas Quintiles , Menturnis.

E P I S T O L A X V.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. P. D.

SI vales , bene est. Constitueramus , ut ad te antea scripseram , obviam Ciceronem Cæsari mittere : sed mutavimus consilium , quia de illius adventu nihil audiebamus.

An. R. 706.
Cicer. 60.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

De ceteris rebus, etsi nihil erat novi, tamen quid velimus, et quid hoc tempore putemus opus esse, ex Sicca poteris cognoscere. Tulliam adhuc mecum teneo. Valetudinem tuam cura diligenter. Vale. XII. Kalendas Quintiles.

EPISTOLA XVI.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. P. D.

An. R. 706.

Cicer. 60.

C. Jul. Cæsar,

Dict. et Cos.

SI vales, bene est; valeo. Etsi ejusmodi tempora nostra sunt, ut nihil habeam quod aut a te Literarum exspectem, aut ipse ad te scribam: tamen nescio quomodo et ipse vestras Literas exspecto, et scribo ad vos, cum habeo qui ferat. Volumnia debuit in te officiosior esse quam fuit, et id ipsum, quod fecit, potuit diligentius facere et cautius: quanquam alia sunt quæ magis curemus, magisque doleamus. Quæ me ita conficiunt, ut ii voluerunt qui me de mea sententia detruserunt. Cura ut valeas. Prædie Kalend. Januarii.

sont mes intentions, et ce qui me paroît à souhaiter dans les circonstances. Je retiens encore Tullia (34) près de moi. Prenez grand soin de votre santé, Adieu. Le 22 de Juin.

L E T T R E X V I.

A la même T E R E N T I A.

.....

QUOIQUE notre situation soit telle, que je n'at-
tends point de lettres de vous, et que je nai rien
à vous écrire, je ne sais pourquoi je souhaite de
recevoir de vos nouvelles, et je ne puis m'em-
pêcher de vous écrire, lorsque j'en trouve l'occa-
sion. Volumnia (35) devoit être plus disposée à
vous obliger; et dans ce qu'elle a fait, elle pou-
voit apporter plus de diligence et de précaution.
Mais nous avons bien d'autres sujets d'embarras
et de douleur. J'en suis accablé; et ceux qui
m'ont fait abandonner mon sentiment (37) doivent
être satisfaits. Prenez soin de vous bien porter.
Le 31 Décembre.

An de R. 705.
De Cicer. 60.
C. Jules Cesar,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

L E T T R E X V I I .

A la même T E R E N T I A .

.....

An de R. 705. **S**I j'avois quelque chose à vous écrire, mes
 Cicér. 59. lettres seroient plus longues et plus fréquentes.
 Consuls Vous voyez vous-même quelle est la situation
 C. Jules César, des affaires. Lepta et Trebatius vous apprendront
 P. Serv. Vat. la mienne. Ayez soin de votre santé et de celle
 Isauricus. de Tullia. Adieu.

L E T T R E X V I I I .

*TULLIUS à T E R E N T I A et TULLIA, et
 CICERON à sa Mère et à sa Sœur.*

An de R. 704. **I**L me semble, mes chères ames, que vous de-
 de Cicér. 58. vez faire réflexion, plus d'une fois, au parti que
 Consuls vous avez à prendre, et s'il convient que vous
 C. Claudius demeuriez à Rome, ou que vous vous rendiez, près
 Marcellus, de moi dans quelque retraite sûre. Il faut que
 L. Cornélius vous délibériez là-dessus, autant que moi. Voici
 Lentulus Crus. mes idées : je crois que, par le moyen de Dola-
 bella, vous pouvez être en sûreté à Rome, et
 que votre séjour peut y être utile, si l'on en vient

EPISTOLA XVII.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. D.

S. V. B. E. V. Si quid haberem quod ad te scriberem, facerem id et pluribus verbis et sæpius. Nunc quæ sunt negotia vides. Ego autem quomodo sim affectus ex Lepta et Trebatio poteris cognoscere. Tu fac ut tuam et Tulliæ valetudinem cures. Vale.

An. R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

EPISTOLA XVIII.

*TULLIUS TERENTIÆ suæ et pater suavis.
filix TULLIOLÆ, CICERO matri et sorori
S. P. D.*

CONSIDERANDUM vobis etiam atque etiam, animæ meæ, diligenter puto quid faciatis: Romæ ne sitis, an mecum in aliquo tuto loco. Id non solum meum consilium est, sed etiam vestrum. Mihi veniunt in mentem

An. R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius
Marcellus,
L. Cornelius
Lentulus Cicus.

hæc : Romæ vos esse tuto posse per Dolæ bellam, eamque rem posse nobis adjumento esse, si quæ vis aut si quæ rapinæ fieri cœperint. Sed rursus illud me movet, quod video omnes bonos abesse Rōma, et eos mulieres suas secum habere. Hæc autem regio, in quâ ego sum, nostrorum est cum oppidorum tum etiam prædiorum : ut et multum esse mecum, et, cum abieritis, commode et in nostris esse possitis. Mihi plane non satis constat adhuc, utrum sit melius. Vos videte quid aliæ faciant isto loco fœminæ, et ne, cum velitis, exire non liceat. Id velim diligenter etiam atque etiam vobiscum et cum amicis consideretis.

Domus ut propugnacula et præsidium habeat, Philotimo dicetis. Et velim tabellarios instituatis certos, ut quotidie aliquas a vobis Literas accipiam. Maxime autem date operam ut valeatis, si nos vultis valere. VIII. Kal. Formiis.

à la violence et au pillage. D'un autre côté, je suis frappé de voir tous les gens de bien, sortis de la ville avec leurs femmes. Le pays, où je suis, est rempli de terres et de métairies, que nous appartiennent. Non-seulement nous pourrions nous y voir beaucoup ; mais, en supposant que vous y puissiez venir commodément, vous vous trouveriez sur notre propre bien. Je n'ai point encore décidé quel est le meilleur des deux partis ; mais voyez ce que font les femmes qui sont à Rome, et prenez garde qu'il ne vous soit pas libre de sortir, quand vous le voudrez. Je voudrais que vous délibérassiez soigneusement là-dessus, entre vous et avec nos amis.

Recommandez à Philotimus (a), que notre maison soit en état de défense. Vous me ferez plaisir d'avoir des messagers établis, pour m'apporter tous les jours quelques lettres de vous. Mais si vous voulez que ma santé se soutienne, prenez un très-grand soin de la vôtre. A Formie, le 24.

(a) *Philotimus*, affranchi de Terentia.

LETTRE XIX.

A TERENTIA.

An de R. 705.
de Cicer. 59.
Consuls
C. Jules César,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

AU milieu de mes grandes douleurs, la maladie de notre chère Tullia m'est un surcroît de peine. Je n'ai rien de plus à vous écrire, car je suis sûr que vous n'en êtes pas moins inquiète que moi. Vous souhaitez que je m'approche de vous; et je vois que c'est le parti qu'il faut prendre. Je l'aurois fait plutôt, si je n'avois été retenu par quantité d'obstacles (38), qui subsistent même encore. Mais j'attends des lettres de Pomponius, et je vous recommande de me les envoyer promptement. Prenez soin de votre santé.

LETTRE XX.

A la même TERENTIA.

An de R. 706.
Cicer. 60.
C. Jules César,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

JE compte d'être à Tusculum le 5 ou * le jour d'après. Ayez soin que tout y soit prêt, car j'aurai peut-être avec moi plusieurs personnes, et vraisemblablement nous y serons long-temps. Qu'il y ait une cuve dans le bain, et qu'il ne

* Le 5 ou le 6 de ce mois. Ayez soin....

E P I S T O L A X I X.

M. T. C. T E R E N T I Æ S. D.

IN maximis meis doloribus excruciat me valetudo Tulliae nostrae; de qua nihil est quod ad te plura scribam : tibi enim aequae magnae curae esse certo scio. Quod me propius vultis accedere, video ita esse faciendum. Etiam ante fecissem : sed me multa impediunt, quae ne nunc quidem expe-dita sunt. Sed a Pomponio exspecto Lite-ras, quas ad me quam primum perferen-das cures velim. Da operam ut valeas.

An R. 705,
Cicer. 59.
Coss.
C. Jul. Caesar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

E P I S T O L A X X.

M. T. C. T E R E N T I Æ suae S. P. D.

IN Tusculanum nos venturos putamus aut Nonis, aut postridie. Ibi (a), ut sint om-nia parata. Plures enim fortasse nobiscum

An R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. Jul. Caesar,
Dict. et Cos.

(a) MAN. et LAMB. *ibi fac ut sint*; etiam infra, *si in balneo non est, fac ut sit*. Potest impune *fac* abesse, vel scribi. (OLIVETUS in annotat.).

Tome IV.

M m

546 LETTRES DE CICERON,
erunt, et, ut arbitror, diutius ibi commo-
rabimur: labrum si in balneo non est, ut
sit. Item cetera, quæ sunt ad victum, et
valetudinem necessaria. Vale. iv. Kalend.
Octob. de Venusino.

EPISTOLA XXI.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. P. D.

An. R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
P. Serv. Vat.
Isauricus. **S**i vales, bene est: valeo. Da operam ut
convalescas. Quod opus erit, ut res tem-
pusque postulat, provideas atque adminis-
tres: et ad me, de omnibus rebus, quam
sæpissime Literas mittas. Vale.

EPISTOLA XXII.

M. T. C. TERENTIÆ suæ S. P. D.

An. R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos. **S**i vales, bene est; valeo. Nos quotidie
tabellarios nostros expectamus: qui si ve-
nerint, fortasse erimus certiores quid nobis
faciendum sit: faciemusque statim certio-
rem. Valetudinem tuam cura diligenter.
Vale. Kalend. Septembr.

manque rien pour la vie et la santé. Adieu. Le premier d'Octobre, à Venesium.

L E T T R E X X I.

A la même T E R E N T I A.

Si vous vous portez bien, je m'en réjouis. Ma santé est bonne. Ne négligez rien pour rétablir la vôtre. Vous pourvoirez à tous les besoins, et vous vous conduirez suivant les affaires et les circonstances. Mais écrivez-moi fort souvent sur tout ce qui se passe. Adieu.

An de R. 705.
Cicer. 59.
Consuls
C. Jul. Cæsar,
P. Serv. Vat.
Isauricus.

L E T T R E X X I I.

A la même T E R E N T I A.

.....

J'ATTENDS tous les jours nos messagers. S'ils arrivent enfin, je saurai peut-être quel parti je dois prendre, et je vous en informerai aussi-tôt. Prenez soin de votre santé. Adieu. Le premier de Septembre.

An de R. 706.
Cicer. 60.
C. Jules Cæsar,
Dictateur
et Consul
sans collègue.

L E T T R E X X I I I .

A la même T E R E N T I A .

.....

An de R. 706. **E**NFIN, j'ai reçu de César des lettres assez obli-
 De Cicer. 60.
 C. Jules Cesar, geantes. On dit qu'il arrivera plus tôt qu'on ne
 Dictateur se l'imagine. Je suis encore incertain si j'irai au-
 et Consul devant de lui, ou si je dois l'attendre. Je vous
 sans collègue. informerai aussitôt du parti que je prendrai là-
 dessus. Renvoyez-moi promptement les courriers,
 et ne négligez rien pour votre santé. Adieu. Le
 14 d'Août.

L E T T R E X X I V .

A la même T E R E N T I A .

.....

An R. 706. **J**E n'ai encore rien appris de certain sur l'arri-
 Cicer. 60.
 C. Jules Cesar, vée de César (a), ni sur les lettres dont on dit
 Dictateur que Philotimus est chargé. Je ne tarderai point
 et Consul à vous informer de ce que j'apprendrai de cer-
 sans collègue. tain. Prenez soin de votre santé. Adieu. Le 13
 d'Août.

(a) d'Egypte.

E P I S T O L A X X I I I.

M. T. C. T E R E N T I Æ suæ S. P. D.

SI vales, bene est : valeo. Redditæ mihi tandem sunt a Cæsare Literæ satis liberales : et ipse opinione celerius venturus esse dicitur. Cui utrum obviam procedam , an hic eum exspectem , cum constituero , faciam te certiorum. Tabellarios mihi velim quamprimum remittas. Valetudinem tuam cura diligenter. Vale. D. pridie Idus Sex.

An. R. 706.

Cicer. 60.

Coss.

C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

E P I S T O L A X X I V.

M. T. C. T E R E N T I Æ suæ S. P. D.

SI vales, bene est : valeo. Nos neque de Cæsaris adventu , neque de Literis quas Philotimus habere dicitur , quidquam adhuc certi habemus. Si quid erit certi , faciam te statim certiorum. Valetudinem tuam fac ut cures. Vale III. Idus Sextiles.

An. R. 706.

Cicer. 60.

Coss.

C. Jul. Cæsar,
Dict. et Cos.

NOTES.

LIVRE XI.

(1) D. BRUTUS.

LETTER I^{re}.

Voyez le caractère de *Decimus Brutus* au Livre VIII de l'Histoire de Cicéron. Il étoit de la maison Junienne, assez proche parent du fameux Marcus Brutus, sans qu'on sache à quel degré. Les Historiens grecs, tels que Plutarque, Appius, Dion, etc. le nomment *Albinus*; ce qui donne lieu de croire qu'il avoit été adopté par quelque *Posthumius* de qui il avoit tiré ce surnom. Mais tous les Historiens latins l'appellent toujours *Brutus*. Il étoit aussi distingué par ses richesses que par sa naissance. Jules-César, qui l'aimoit beaucoup, l'avoit nommé en partie son héritier; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût du nombre de ses assassins.

(2) Voici l'état de nos affaires.

Cette lettre fut écrite immédiatement après la mort de Jules-César, sous le consulat d'Antoine et de Dolabella, lorsque M. Brutus et Cassius, les deux chefs de la conspiration, s'étant crus obligés, pour leur sûreté, de sortir de Rome, leurs complices et les partisans de la liberté commençoient à craindre beaucoup pour les suites de leur entreprise. Hirtius, dont le nom est revenu ici

M m 4

tant de fois , étoit désigné Consul , avec Pansa , pour l'année suivante.

(3) *Hirtius... dit qu'il peut me donner la province.*

J'ai déjà remarqué que Jules-César , comptant d'aller faire la guerre aux Parthes , avoit disposé des emplois publics et des gouvernemens pour trois ans. D. Brutus avoit été nommé gouverneur de la Gaule citérieure ; où Marc-Antoine l'assiégea ensuite dans Modène.

(4) *Ces deux points sont également faux.*

Antoine , pensant à profiter de la mort de César pour s'élever à sa place , vouloit écarter par de fausses craintes les défenseurs de la liberté. Il avoit été nommé au gouvernement de Macédoine , et son dessein étoit de se procurer celui de D. Brutus , qui ne laissa pas de conserver le sien par l'autorité du Sénat.

(5) *Une légation libre.*

L'usage [rappelé déjà plusieurs fois] d'accorder des légations libres et purement honoraires , c'est-à-dire , qui ne supposoient aucune commission , s'étoit introduit à Rome par deux raisons.

1°. Pour autoriser les Sénateurs à sortir de la ville ; ce qu'ils ne pouvoient sans la permission du Sénat :
2°. afin qu'ils fissent leurs voyages plus honorablement et à moins de frais ; parce qu'avec ce titre ils jouis-

soient de tous les droits qui étoient attachés aux véritables légations.

(6) *Rhodes.*

C'étoit une ville libre. On a vu dans plusieurs notes les différens degrés de dépendance des nations qui avoient été conquises par les Romains.

(7) *Nous avons recours aux remèdes extrêmes.*

Il faut entendre ici, sans doute, ce qui est expliqué plus clairement dans la lettre 33 du Liv. X, à l'occasion d'Antoine : « Si nihil in Lepido spei sit, descen- » surum ad extrema, et non modo Nationes, sed etiam » servitia concitaturum. »

(8) *Sex. Pompée.*

Un des deux fils du grand Pompée. Il étoit alors en Espagne, et Bassus Cecilius étoit en Syrie.

(9) *Si nous étions moins persuadés de votre sincérité.* Lettre II.

Il faut avoir lu les circonstances de la mort de César pour entendre les deux lettres suivantes. Les conjurés s'étant retirés dans le Capitole après leur action, en étoient sortis sur la parole d'Antoine et de Lépidus, qui s'étoient rendus les plus forts à Rome. La plupart

étoient ensuite sortis de Rome, et particulièrement M. Brutus et Cassius, qui en étoient regardés comme les principaux, non-seulement par la distinction de leur naissance et de leur caractère personnel, mais encore par la dignité de Préteurs de la ville dont ils étoient alors revêtus.

(a) *Pour le premier jour de Juin.*

Le Consul Antoine avoit indiqué l'assemblée du Sénat pour ce jour, et dans la confusion des affaires, on devoit s'attendre à des délibérations extraordinaires.

(10) *Après nous être livrés à vous de si bonne foi.*

En sortant du Capitole, Cassius s'étoit remis à la sauve-garde d'Antoine, et M. Brutus à celle de Lépide.

(11) *Des amis qui nous étoient venus joindre.*

Il est certain que Brutus et Cassius marquèrent une bonne foi et une noblesse admirables dans leur conduite. Cicéron dit de Brutus, dans la Philip. X : « qu'étant » Préteur de la ville, il se priva du séjour de la ville ; » qu'après avoir rétabli le droit dans toute sa force par » la mort de César, il se dépouilla de l'autorité de le faire » entendre de sa bouche; qu'étant environné d'une multitude surprenante d'amis, et pouvant être soutenu » par toutes les forces de l'Italie, il aima mieux être

(a) Page 8, ligne 12 (Renvoi omis.)

» défendu dans son absence par le jugement des gens
 » de bien, que d'employer des secours présens pour sa
 » défense, etc. »

(12) *Le dessein est de relever l'autel de César.*

Après la mort de César, ceux qui l'avoient assez aimé pour le regretter, et qui vouloient rendre odieux ses assassins, avoient élevé à son honneur une colonne et un autel où la populace s'assembla quelque temps pour faire des sacrifices. Dolabella, Consul avec Antoine, fit abattre ces deux monumens, et punir leurs auteurs par un mouvement de zèle dont Cicéron le loua beaucoup, mais qu'il soutint mal. *Voyez la lettre 14 du Liv. IX, et l'Hist. de Cicéron, Liv. X.*

(12*) *Quidquam aliud libertate.*

Cette manière de parler, au lieu de *præter libertatem*, se trouve dans d'autres Écrivains du meilleur temps. C'est un hellénisme, qu'Horace emploie dans l'Épître à Quinctius (L. I.), et dans d'autres endroits : « Neve putes alium sapiente bonoque beatum.

(13*) *De commodis.*

J'ai déjà fait remarquer, avec de bonnes preuves, que ce terme convenoit proprement à la paie, aux vivres et aux récompenses militaires. [V. page 541, la note 56].

LETTRE III. (13) *Votre édit* (Brutus et Cassius à M. Antoine).

On n'a plus cet édit. C'étoit une sorte de manifeste, dans lequel Antoine vouloit rendre les conjurés odieux, pour favoriser ses vues. Cicéron en parle dans sa Philippique troisième.

(14) *Que des Préteurs employassent la voie d'un édit.*

Les Consuls étoient les premiers Magistrats de la République. Les Préteurs de la ville étoient les seconds. Brutus et Cassius, qui étoient alors Préteurs, ne pouvant, suivant les lois, s'absenter de Rome plus de 10 jours, et jugeant que l'intérêt de leur sûreté les obligeoit d'être absens plus long-temps, en avoient demandé la permission aux Consuls, et l'avoient fait par un édit public, où ils justifioient leurs intentions. On voit ici qu'Antoine la refusa d'abord : mais il paroît, par la deuxième Philippique, qu'il l'accorda ensuite : « cur » M. Brutus, te referente, legibus est solutus, si ab » urbe plus quam decem dies ahfuisse? »

(15) *Vous n'avez fait là-dessus aucune plainte.*

Ces plaintes d'Antoine avoient été faites dans des entretiens particuliers, et ne pouvoient être dans son édit, puisqu'il croyoit pouvoir les désavouer dans ses Lettres.

(16) *Se départir... par un Édit.*

Demander, comme ils avoient fait , qu'il leur fût permis d'être absens de Rome , c'étoit se priver de l'exercice de leurs droits. Cicéron appelle leur édit (dans la Philipp....) *Plenum æquitatis*.

(17) *Ne faites point attention combien César a vécu ; mais combien il a peu régné.*

Le règne absolu de César ne commença qu'après la défaite des fils de Pompée en Espagne , et ne dura par conséquent que cinq mois ; car il ne revint à Rome qu'au mois d'Octobre , et il fut tué l'année suivante aux ides de Mars ; mais si l'on prend son règne depuis ses premiers avantages sur le parti Pompéien , il dura environ quatre ans.

(18) *Decimus Brutus , Consul désigné.*

LETTRE IV.

Antoine et Dolabella se trouvoient Consuls à la mort de César. Par les dispositions que César avoit faites pour les années suivantes , Hirtius et Pansa devoient leur succéder , et Decimus Brutus devoit succéder , avec L. Plancus , à Hirtius et Pansa.

(19) *Notre ami Lupus.*

LETTRE V.

Rutilius Lupus étoit un des Lieutenans de D. Brutus.

(20) *Où je me croyois le plus en sûreté.*

Cicéron étant haï mortellement d'Antoine, avoit beaucoup à craindre pendant que ce furieux étoit Consul. Voy. l'Hist. de sa vie, Liv. IX.

LETTER VI.

(21) *CICERON A D. BRUTUS... Les Tribuns du peuple ayant convoqué l'Assemblée.*

Les Tribuns du peuple avoient le droit de convoquer le Sénat. Cette convocation se faisoit par un édit, qui en expliquoit les motifs, ou par un crieur public. Dans l'origine, c'étoient les Rois qui convoquoient le Sénat. Après leur expulsion, les Consuls eurent ce droit, ainsi que les Dictateurs, les Généraux de la cavalerie, les Préteurs, les Tribuns du peuple, les Gouverneurs de la ville, et ceux qui étoient revêtus de quelque magistrature extraordinaire, tels que les Décemvirs, les Tribuns des soldats, les Triumvirs. Cependant il faut observer qu'un Magistrat inférieur ne pouvoit assembler le Sénat qu'en l'absence du Magistrat supérieur, à la réserve des Tribuns du peuple, qui le faisoient quelquefois, malgré les Consuls mêmes.

(22) *Pour le 19 de Décembre.*

Le temps ordinaire où l'on convoquoit le Sénat, étoit toujours les Calendes, les Nones ou les Ides du mois. Mais s'il y avoit quelque nécessité pressante, il pouvoit être convoqué dans tout autre temps, excepté néanmoins les jours des comices.

(23) *Se proposant d'y parler d'une garde pour les Consuls désignés.*

Quoique chaque Sénateur eût le droit de proposer, dans son rang, tout ce qui lui paroissoit utile à la République, et de demander que les Consuls en fissent leur rapport à l'Assemblée, le Consul, néanmoins, pouvoit défendre au commun des Sénateurs de rien proposer au Sénat, sans son agrément : mais cette défense ne s'étendoit pas jusqu'aux Tribuns du peuple, qui non-seulement pouvoient proposer malgré lui, mais encore changer et ajouter ce qu'ils vouloient aux propositions du Consul, faire eux-mêmes leur rapport, si celui-ci ne vouloit pas le faire, ou s'opposer à ce qu'il proposoit. Les Tribuns dont parle ici Cicéron, étoient ceux de la nouvelle année ; car ces Magistrats prenoient possession de leur emploi le 12 de Décembre.

(24) *Je me serois bien reproché... lorsque votre Édit devoit être publié le même jour...*

Hirtius et Pansa, Consuls désignés pour l'année suivante, devant prendre possession de leur dignité le premier jour de Janvier, Cicéron, qui en étoit aimé, et qui comptoit alors de pouvoir servir librement la République, avoit résolu d'attendre, pour paroître au Sénat, que le Consulat d'Antoine fût expiré. [Mais il abandonna cette résolution en faveur de D. Brutus, aussitôt qu'il apprit que sa présence au Sénat pourroit être utile à un homme pour lequel il avoit autant d'amitié que d'estime].

(25) *Ce que j'ai dit dans une Assemblée fort nombreuse.*

Cicéron parle ici de sa troisième Philippique, qu'il prononça le 20 Décembre. Elle est remplie des louanges de D. Brutus. Le Consul Antoine étoit alors dans la Gaule. La quatrième Philippique fut prononcée le même jour dans l'Assemblée du peuple.

LETTRE VII. (26) *Ou plutôt un enfant.*

Octave, qui avoit pris le nom de César, après la mort de son oncle, n'avoit encore qu'environ 19 ans. Il avoit rassemblé un grand nombre de troupes, sans attendre l'ordre du Sénat; mais dans le dessein de servir la République, qu'il servit, en effet, pendant quelque-temps, avec assez de zèle.

(27) *Des gens, rustiques à la vérité.*

Les Vétérans habitoient les terres qui leur avoient été distribuées pour récompense de leurs services. Les soldats même des Légions habitoient la campagne, et portoient leurs suffrages dans les 31 Tribus rustiques, qui n'étoient composées que de citoyens libres, sans aucun mélange d'affranchis. Cicéron fait dire à Caton, dans le Livre de la vieillesse: « nos Légions ont été souvent, avec autant de joie que de courage, dans des lieux d'où elles ne croyoient pas qu'elles dussent revenir: quoi? des vieillards lettrés craindront-ils la mort,

lorsque des jeunes gens, non - seulement, ignorans, mais *rustiques*, la méprisent.

(28) *Les Vétérans , qui sont vos compagnons de guerre.*

Ils avoient servi ensemble dans les Gaules, sous Jules-César. La Légion Martia, et la quatrième, célèbres par leur valeur, n'avoient pas voulu suivre Marc-Antoine, alors Consul.

(29) *Les ides de Mars.*

Jour de la mort de César. [On l'a déjà remarqué.] D. Brutus avoit été un de ses meurtriers. Ensuite, il avoit levé une armée, pour empêcher qu'Antoine ne se mit en possession de la Gaule Cisalpine.

(30) *Votre chère Polla.*

LETTRE VIII.

Valeria Paulla, alors femme de D. Brutus, après l'avoir été de Triarius. Voyez la Lettre X du Livre VIII. Les anciens changeoient souvent *au en o*, comme *Copo* pour *Caupo*, *Plostrum* pour *Plaustrum*, *Olla* pour *Aulla*, etc.

(31) *L'attente où l'on est du retour des Députés.*

Le Sénat avoit envoyé à Marc-Antoine, qui faisoit alors le siège de Modène, trois Députés, pour l'exhorter

Tome IV.

N n

à la soumission. C'étoient L. Marcius Philippus, L. Calpurnius Pison, et Servius Sulpicius. *Voyez l'Histoire de Ciceron, L. X.*

LETTRE IX. (32) *La perte de Pansa.*

Les deux Consuls, Hirtius et *Pansa*, périrent à Modène avant la fin de leur année. Brutus ne nomme que *Pansa*, parce qu'on avoit meilleure opinion de sa fidélité que de celle de son collègue.

(33) *Ventidius ne m'échappera point.*

Ce Lieutenant d'Antoine, dont j'ai expliqué la fortune et le caractère, amenoit trois Légions à son Général. Il ne laissa pas d'échapper à Brutus par des marches forcées.

(34) *Je vous prie, sur-tout, d'envoyer cet étourdi de Lepidus.*

On commençoit à prévoir ce qui arriva dans la suite. Le caractère de *Lepidus* se trouve ici dans mille endroits.

(35) *Asinius Pollion.*

Pollion étoit encore en Espagne avec ses Légions. *Voyez* ci-dessus ses propres Lettres; il avoit trois Légions, et *Lepidus* en avoit quatre.

(36) *Pour moi , je suis persuadé qu'il (Lepidus) ne sera jamais capable de bien faire.*

Outre la légèreté de son caractère , *Lepidus* étoit soupçonné par trois fortes raisons : 1°. il avoit déclaré qu'il haïssoit tous les meurtriers de César ; 2°. il avoit marié son fils à la fille d'Antoine ; 3°. il avoit obtenu par le secours d'Antoine la dignité de grand Pontife , vacante par la mort de César.

(37) *Plancus.*

C'est le même dont on a vu les Lettres ; Consul désigné avec D. Brutus , et commandant alors dans la Gaule Transalpine.

(38) *Au camp de Regium.*

Voyez ce que dit Cluvier (Ital. Antiq. L. III , Chap. XXVII) sur la distinction de *Rhegium* et *Regium*. Il suffit ici de savoir que D. Brutus parle du lieu qui porte aujourd'hui le nom de Reggio , et qui s'est appelé autrefois *forum Lepidi* , et *Regium Lepidi*.

(39) *D. Brutus à Cicéron.... tous ces ingrats.* LETTRE X.

Antoine avoit un parti considérable au Sénat , qui s'opposoit sans cesse aux honneurs qu'on y vouloit décerner à ceux qui servoient la Patrie. Le chef de ces mécontents étoit *Fusius Calenus* , dont Dion rapporte les emportemens. On lit dans une Lettre à M. Brutus : « quo die prefeci ut D. Bruti nomen in fastis adscri-

beretur, cognovi paullo plures in senatu malevolos
» esse, quam gratos ».

(40) *Ventidius... est arrivé aux gués (ad vada).*

Il faut sous-entendre, *Sabatia*, ou *Sabatorum*. *SABATA* étoit une ville maritime sur la côte de Gênes, à peu de distance de Savone, où se trouvoit un espace de terrain fort marécageux, qui portoit le nom de *vada Sabatia*, ou *Sabatorum*. Pline (Liv. III, Ch. V.) parle d'un port du même nom, qui est vraisemblablement le lieu qui s'appelle aujourd'hui *Vadi*, ou par contraction *Vai*. (Voyez Cluvier, Ital. Antiq. Liv. I, Ch. VIII. Voyez aussi la Lettre XIII de ce même Livre).

(41) *César ne veut recevoir les ordres de personne.*

Octave Cesar, en affectant d'abord de servir la République, ne laissoit pas de marquer de l'aversion pour les meurtriers de son oncle. Il avoit refusé d'entrer en conférence avec D. Brutus. Son armée, qui étoit composée des Vétérans de Jules-César, marquoit aussi de la haine pour les assassins de leur ancien Général, et refusa, par la même raison, de poursuivre Antoine, après l'affaire de Modène.

(42) *J'avois plus de quatre cents millions de sesterces.*

Manuce évalue cette somme à douze cents mille

écus de son temps, qui feroient aujourd'hui bien plus du double; mais j'ai fait remarquer plusieurs fois qu'il n'y a point de règle certaine pour ces évaluations.

(43) *Tous les trésors de Varron ne suffiroient pas pour fournir à cette dépense.*

Comme on ne trouve nulle part que *Varron* ait passé pour extrêmement riche, il y a bien de l'apparence que *D. Brutus* fait allusion simplement à ce que ce savant Romain avoit écrit dans son *Traité sur les Richesses*, qui ne subsiste plus. A moins qu'on ne veuille croire ici que *Varro* n'est que le même mot qu'on a vu dans la dernière Lettre du Liv. IX, et que ce soit un terme de mépris par lequel *D. Brutus* veut signifier *Antoine*, qui avoit amassé beaucoup d'argent par ses rapines, et sur-tout par le pillage du trésor de *Jules-César* dans le temple d'*Ops*.

(44) *Au camp de Dertona.*

Ville qu'on place dans l'ancienne géographie, sur l'autorité de *Pline* et de *Strabon*, entre *Gènes* et *Plaisance*, et qu'on prend aujourd'hui pour *Tortone*. Il paroît, par d'anciennes inscriptions, que c'étoit une colonie Romaine qui portoit le nom de *Julia Dertona*. (*Voyez Cluv. L. I, C. X.*)

(45) *Je l'ai découvert dans ses papiers.*

LETTER XL

J'ai cru qu'il falloit entendre par ce mot les papiers d'*Antoine* [et non de *Plancus*, quoiqu'à s'en tenir ri-

N n 3

goureusement à la construction grammaticale, ce soit à celui-ci que *ses papiers* (suis *libellis*) semble se rapporter] ou à quelques porte-feuilles qui la contenoient. Manuce conjecture que *libellus* étoit une sorte de lettres plus courtes que les autres ; ou de billets, si l'on veut, qui ne se ployoient pas, dit-il, comme les lettres ordinaires. Il est certain, du moins, qu'il y avoit de la différence entre *libelli* et *littera*, ou *epistola* ; car on trouve souvent, dans les monumens de l'antiquité, *libertus a libellis et libertus ab epistolis*.

(46) *Alinius . . Plancus , Lepidus.*

Les trois Généraux qui sont ici nommés, commandant encore leurs armées au nom de la République, Antoine vouloit leur faire abandonner leur devoir pour entrer dans son parti.

(47) *Toute la Gaule.*

Il faut entendre, sans doute, la Gaule Cisalpine ; car, la Transalpine étoit le Gouvernement de Plancus, à la réserve de la Gaule Narbonnoise, que Jules-César avoit jointe, en faveur de Lepidus, au Gouvernement d'Espagne.

LETTRE XII.

(48) (Cicéron à D. Brutus). . . *J'ai reçu trois Lettres de vous dans un même jour.*

Si l'on jette les yeux sur le dixième et le onzième Livre de la Vie de Cicéron, on y verra qu'il étoit alors

à Rome le seul citoyen qui conduisit les affaires de la République, et que le principal objet de son zèle étoit de soutenir les Généraux d'armée et les Gouverneurs de Province, dans la fidélité qu'ils devoient à la Patrie. C'est, à mon gré, la plus glorieuse partie de son histoire. Je le trouve plus grand dans cette position, que pendant son Consulat, qu'il a tant vanté.

(49) *Decimus à Brutus.*

LETTER XIII.

Victorius, Commentateur célèbre, a découvert dans un ancien *index* des Lettres de Cicéron, qu'entre celle-ci et la précédente, il y en avoit une qui s'est perdue, et dont il ne reste point d'autre trace que son titre, avec les deux premiers mots de la Lettre: *D. Brutus Cos. desig. M. Ciceroni S. D. Parmenses miserrimos*, etc. On sait, d'ailleurs par la Philippique XII, que Lucius, frère d'Antoine, pillà, dans ce temps, la ville de Parme, et qu'il exerça beaucoup de cruautés contre les enfans et les femmes. « *Refugit animus, P. C. atque reformidat* » *dicere quæ L. Antonius in Parmensium liberis et* » *conjugibus effecerit* ». Asinius Pollion marque aussi à Cicéron, dans une de ses lettres, qu'il avoit appris le pillage de Parme. Ainsi, l'on peut croire naturellement que Cicéron en écrivit à Brutus, et que la lettre perdue regardoit cet événement.

(50) *Avant d'avoir eu une conférence avec lui.*

Il semble ici que D. Brutus avoit eu une conférence

N n 4

avec Octave. Cependant , tous les Historiens s'accordent à dire qu'Octave refusa de le voir. Peut-être s'étoient-ils vus immédiatement après l'affaire de Parme , et le refus d'Octave ne regarda-t-il ensuite que la proposition d'une autre conférence.

(51) *La jonction de Ventidius étoit déjà faite.*

Chaque lettre a besoin d'emprunter quelque'explication des précédentes. On a vu que *Ventidius* avoit amené à Marc - Antoine trois légions du Picenum , et que D. Brutus avoit tâché inutilement de le couper dans sa marche.

(52) *Trebellius.*

C'est celui qui avoit été collègue de Dolabella dans le Tribunat du peuple , et qui s'étoit opposé à lui sur divers points. Cicéron lui reproche , dans les Philipp. VI et X , d'avoir dupé ses créanciers.

(53) *L'union qui règne entre nous et nos armées.*

D. Brutus parle de l'armée de Plancus et de la sienne , qui agirent long-temps de concert avec une parfaite intelligence entre les deux chefs.

LETTRE XIV. (54) Cicéron à D. Brutus..... *Les Décemvirs.*
On trouvera l'explication de ce mot dans une note

de la lettre 20 , page 575. Il paroît par le troisième livre d'Appius , et par des témoignages tirés de quelques autres lettres de Cicéron , qu'on avoit créé à Rome , ou qu'on y pensoit à créer un Décemvirat , pour faire rendre compte de sa conduite à Marc-Antoine.

(55) *Les honneurs que je crois dus à notre jeune homme.*

C'est toujours Octave , à qui Cicéron avoit fait décerner divers honneurs , qui ont fait douter s'il n'en avoit pas trop fait.

(56) *Moi qui ne suis pas fort glorieux.*

Cicéron , dans d'autres endroits , ne se rend pas un si bon témoignage , lorsqu'il confesse , au contraire , qu'il est excessivement sensible à tout ce qui peut lui faire honneur. Voyez dans le douzième livre de son Histoire l'explication de cette partie de son caractère.

(57) *Il n'y aura pas de condition qui puisse les faire servir sous vos enseignes.*

Ces légions ayant long-temps servi sous Jules César , avoient de la répugnance à servir sous un de ses meurtriers.

(58) *La nécessité d'appeler Brutus.*

C'est M. Brutus , chef de la conspiration , qui avoit passé la mer avec Cassius , et qui s'étoit retiré en Macédoine.

(59) *A la nouvelle de la victoire, que nous reçûmes le jour de votre naissance.*

Cicéron en avoit tiré un si bon augure, qu'il avoit fait insérer, par un décret du Sénat, le jour natal de *D. Brutus* dans les fastes publics.

LETTRE XV. (60) Cicéron à *D. Brutus*. . . . *Votre fonction et votre bonne intelligence avec un tel collègue (Plancus).*

Dans les lettres de Cicéron, ni dans celles de Plancus même et des deux Brutus, on ne trouve aucune marque que cette jonction de Plancus avec Brutus ne fût pas sincère. Cependant Velleius Paterculus (Liv. II.) en porte ce jugement. « *Plancus dubia, id est, sua fide,* » diu quarum esset partium luctatus, ac sibi difficile » consentiens, et aunc adjutor *D. Bruti* collegæ sui, » mox ejusdem proditor ». Appian (Liv. III.) ne le ménage pas davantage.

(61) *Voilà que je veux prendre pour modèle du style laconique.*

D. Brutus faisoit profession d'aimer le style laconique. Voyez les lettres 25 et 26, pages 92 et 95.

LETTRE XVI. (62) Cicéron à *D. Brutus*. . . . *Lamia sollicite la Préture.*

L. Elius Lamia, de la famille Elienne, dont Horace

apprend que le surnom venoit d'un *Lamus*, fort ancien: *Æli vetusto nobilis ab Lamo*.

(63) *Étant le chef de l'Ordre Équestre.*

C'est apparemment ce qui s'appeloit aussi *Princeps juventutis*. Tous les cinq ans, le Censeur faisoit la revue de l'Ordre Équestre, et celui qui étoit nommé le premier s'appeloit le *Prince de la Jeunesse*. Cela ne signifioit pas que tous les Chevaliers fussent de jeunes gens, puisqu'il y en a plusieurs qui vieillirent dans cet Ordre, comme Mecene, favori d'Auguste: mais le nom leur étoit resté depuis leur établissement par Romulus, qui après avoir choisi, dans chaque tribu, cent des jeunes gens les plus distingués par leurs richesses, leur naissance et leurs autres qualités, les destina pour servir à cheval et former sa garde. Telle fut leur institution. On les appelle *Celeres*, du nom de Fabius *Celer*, leur premier Commandant. Les changemens qui se firent dans cet ordre, l'augmentation du nombre, les fonctions, les attributs, se trouvent dans tous les recueils des usages des Romains.

(64) *Il fut exilé (Lamia) par le Consul Gabinus.*

Voyez le quatrième livre de l'Histoire de Cicéron, où tous ces faits sont détaillés. *Lamia*, son ami dès ce temps-là, fit ses efforts pour empêcher son exil.

(65) *Fort magnifique dans les jeux de son Édilité* (l'Édilité de Lamia).

Les Édiles étoient chargés, entre autres fonctions, des jeux publics, c'est-à-dire de ceux dont le jour étoit fixé; ils ne se mêloient pas des jeux particuliers, comme des jeux natifs et des jeux funéraires. La manière dont ils s'acquittoient d'un office, si agréable au peuple Romain, les rendoit plus ou moins imposans, et les conduisoit plus ou moins facilement aux dignités supérieures. On trouve, en mille endroits, cette recommandation à la faveur publique.

(66) *Vous êtes à la tête des Centuries de l'Ordre Équestre.*

Servius Tullius, sixième Roi de Rome, avoit fait dix-huit Centuries de Chevaliers, c'est-à-dire, qu'il avoit ajouté quinze Centuries aux trois, par lesquelles l'Ordre avoit commencé sous Romulus. C'étoit seulement le nombre des Centuries qu'il avoit augmenté; car ce fut Tarquin l'ancien, qui, de trois cens, suivant l'institution de Romulus, augmenta le nombre jusqu'à dix-huit cents, en conservant néanmoins le nombre de trois Centuries, qui étoit celui de l'institution. On ne sait pas ce qui attachoit si fort les Chevaliers à D. Brutus.

(67) *Notre cher Lupus.*

Rutilius Lupus étoit un des Lieutenans-généraux de Brutus, et venoit alors à Rome pour ses affaires.

(68) Cicéron à D. Brutus. . . *Quoique la commission dont vous avez chargé Galba. . .* L E T T R E
XVIII.

Servius Galba, ancien Tribun de la légion Martia sous Jules-César, ensuite Lieutenant-général de l'armée de la République à la bataille de Modène, est celui dont on a lu une lettre importante, qui est la trentième du Livre X, tome 3, page 379.

(69) *Volumnius*.

C'est *Volumnius Flaccus*, Sénateur, que déjà j'ai fait distinguer de *Volumnius Eutrapelus*, simple Chevalier: tous deux amis de Cicéron.

(70) *Mais si proche des actions de grace que nous avons rendues. . . aux Dieux.*

La nouvelle de l'affaire de Modène, dans un temps où, comme Cicéron le dit ailleurs, toute la ville se croyoit à la veille de sa perte, et se disposoit à fuir, avoit causé des réjouissances extraordinaires. Tous les temples étoient ouverts dans ces occasions; l'encens et les victimes prodigués.

(71) *Lorsque je m'attendois d'avoir avec moi la légion Martia et la quatrième.* L E T T R E XIX.

La prédiction de la lettre 14 s'étoit vérifiée. Ces deux légions avoient refusé de servir sous D. Brutus, par la raison que j'ai rapportée.

(72) *Suivant l'avis de Drusus.*

Ce *Drusus* étoit de la maison Livienne, et vraisemblablement père de Livia Drusilla, qui fut ensuite maîtresse et femme d'Auguste.

(73) *Paullus.*

Æmilius Paullus qui avoit été Consul avec *Marcellus*. Il étoit frère de *Lepidus*; ce qui n'empêcha point qu'il ne fut enveloppé dans la proscription du triumvirat.

(74) *Dans l'affaire des esclaves (Vernarum caussa).*

On ignore ce que c'étoit que cette affaire: les Romains appeloient *Vernæ* les enfans qui naissoient de leurs domestiques.

LETTER XX. (75) D. Brutus à Cicéron. .. Quoiqu'il vous accuse d'avoir dit de lui *LAUDANDUM*.....
TOLLENDUM.....

Quoique Octave-César parut respecter beaucoup Cicéron, il commençoit alors à s'aigrir contre lui, non-seulement par la raison qui est ici rapportée, mais encore parce que Cicéron le traitoit d'enfant [ou du moins, de jeune homme, *adolescens*]. Ce second sujet de plainte alla si loin, que le Sénat se crut obligé de défendre par un décret que personne lui donnât ce nom. A

l'égard de l'équivoque qui est ici dans le mot de *tollendum*, qui signifie également *élever aux honneurs et priver de la vie*, l'impossibilité de la rendre en françois m'a fait prendre un autre tour. On demande d'ailleurs s'il est vraisemblable qu'un homme aussi prudent que Cicéron, eût été capable d'une plaisanterie si dangereuse. Il est certain qu'il ne la désavoue pas nettement dans sa réponse à D. Brutus [lettre suivante]. Suétone en parle dans la vie d'Auguste, et Velleius le fait encore plus clairement dans ces termes (Liv. II): « Hoc » est illud tempus cum Cicero, insito amore Pompeianarum Partium, Cæsarem laudandum et *tollendum* censebat, cum aliud diceret, aliud intelligi vellet. » Voyez l'*Hist. de sa vie*, Liv. XI. »

(76) *Entre les Décemvirs.*

Quoiqu'on se fût mal trouvé, à Rome des Décemvirs, qui avoient été créés l'an 302 de la ville, et qui avoient formé les loix des douze tables, on en avoit conservé le nom en les abolissant, mais avec une autorité bien inférieure, puisqu'ils ne furent dans la suite que des Magistrats subalternes, qui formoient le conseil du Préteur de la ville. On en tiroit cinq de l'Ordre des Sénateurs, et cinq de l'Ordre Équestre. Ceux dont il est ici question sont encore d'une autre espèce. C'étoient dix Commissaires, créés pour un temps, avec la commission d'examiner ce qui s'étoit passé sous le Consulat d'Antoine, et d'entrer en compte avec les légions, pour les récompenses que le Sénat leur avoit promises, et qu'elles avoient méritées en servant bien à Modène, etc.

Les vétérans étoient fâchés qu'Octave n'eût point été nommé entre ces Commissaires.

(77) *Je n'ai pas cru devoir traverser les Alpes....*

Il est clair ici que cette lettre n'est pas dans l'ordre du temps, puisqu'on a vu dans les précédentes la jonction de D. Brutus avec Plancus, qui ne put se faire qu'après que D. Brutus eût passé les Alpes.

(78) *Il me semble que les terres de Silanus (ex agris Silanis).*

Les uns veulent *Syllanis*, d'autres *Silani*, fondés sur l'autorité de plusieurs manuscrits différens. Avec les premiers, il faut entendre les champs que le Dictateur Sylla avoit enlevés aux partisans de Marius. Avec les autres, il faut supposer qu'il est ici question de ce *Sillanus*, Lieutenant de Lepidus, qui avoit été joindre Antoine avec Culleon, et qui, ayant été déclaré ennemi public, devoit se trouver dans le cas de la confiscation. Pour le champ de Campanie, il paroît, par la neuvième lettre du Liv. I^{er}. et par la lettre 10 du L. VIII, qu'il en restoit une partie, que César n'avoit pas divisée dans son premier Consulat.

(79) *Le 24 Décembre, à Eporedia, XII kal. Jan.*

Cette date est défectueuse. C'est apparemment IX; à moins que le défaut ne soit à la date de la lettre 23.

C'étoit une colonie Romaine dans la Gaule Transpadane. Elle avoit été fondée par une injonction expresse des livres Sibyllins. Les uns prétendent que c'est l'Ivrée d'aujourd'hui; d'autres que c'est *Lampo-Reggio*. Voyez Cluv. Ital. antiq. Liv. c. 12, et *Pline*, Liv. III, c. 17.

(80) *Segulius*, qui cherche à faire de nou- Lettre XXI.
 veaux fonds (qui RES NOVAS quærit).

Il y a ici une équivoque sur le mot *res*, qui signifie *affaires* et *biens de fortune*. *Segulius* avoit reçu apparemment quelque récompense de son attachement affecté pour Octave; et l'ayant déjà dissipée, il cherchoit en brouillant, dit Cicéron, à se faire de nouvelles ressources.

(81) *Ce seroit votre faute si je craignois quelque chose.*

D. Brutus s'étoit justifié dans la lettre 13, de n'avoir pas poursuivi Antoine. Cicéron, par la manière dont il lui parle de l'avenir, semble approuver sa justification pour le passé.

(82) *Sous votre Consulat.*

D. Brutus étant Consul désigné, devoit entrer en exercice au mois de Janvier suivant. Il périt avant ce temps-là.

(83) *Quelques-uns de nos collègues.*

Les Décemvirs, du nombre desquels étoit Cicéron.

LETTER XXII.

(84) *Appius Claudius.*

Voyez la lettre 19 du Livre X, où j'ai déjà eu l'occasion d'examiner quel pouvoit être cet *Appius Claudius*. La maison Claudienne étoit divisée en plusieurs branches, qui n'étoient distinguées que par leurs surnoms, de Pulcher, de Néron, de Marcellus, etc. J'ai déjà fait diverses remarques sur son antiquité et sa noblesse. Il paroît que l'Appius en question ayant obtenu, sous le Consulat d'Antoine, le rappel de son père, qui étoit alors exilé, s'étoit cru obligé de suivre Antoine par reconnaissance, et qu'il se repentoit d'avoir préféré ce sentiment particulier à celui de son devoir. Mais où étoit alors D. Brutus, qui pouvoit si facilement lui accorder ou lui faire obtenir grace; c'est-à-dire, empêcher qu'il ne fût déclaré ennemi public avec Antoine? Manuce croit que Cicéron veut l'engager à rendre ce service par une lettre de recommandation, qui ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids.

LETTER XXIV.

(85) *Me reposer sur vous de toute ma vigilance* (vigiliam meam tibi tradere).

C'est une métaphore prise de l'usage militaire, suivant lequel les soldats veillent successivement pour la sûreté commune. C'est ce qui faisoit diviser, chez les

Romains, la nuit en quatre veilles. [La métaphore sera parfaitement imitée dans la version françoise, si l'on substitue aux expressions trop littérales du traducteur le tour figuré que nous proposons d'admettre, page 91, *note courante*].

(86) *Servius.*

On lit aussi *Servilius* : si c'est ce dernier, il étoit fils de Servilius l'Isaurique, et fort opposé à Cicéron dans les délibérations en faveur de Plancus.

Si c'est *Servius*, on a vu dans la lettre 7 de ce même livre, qu'il étoit cousin de D. Brutus.

(87) *Notre ami Lupus.*

LETTER XXV.

On ne sait pas quelles affaires pouvoient retenir long - temps à Rome *Rutilius Lupus*, qui étoit un des Lieutenans-généraux de Decimus.

(88) *Toutes nos espérances roulent sur vous et sur votre collègue.*

Le collègue de D. Brutus étoit Plancus, Consul désigné comme lui. M. Brutus étoit toujours en Macédoine, malgré les efforts de Cicéron, qui l'appeloit par toutes ses lettres.

(89) *Nous redouterions moins le mal intérieur de la ville.*

Ce mal étoit la division des Sénateurs, qui prenoient

parti suivant leurs intérêts, et sur-tout de ceux qui vou-
loient ou ne vouloient pas qu'Octave suppléât, pour le
reste de l'année, aux deux Consuls tués à Modène.

(90) *Je suis déjà à la seconde page.*

Manuce prend occasion de ce passage, pour raisonner
sur la forme des lettres Romaines, qui devoient conte-
nir bien des pages quand elles étoient longues, puisque
celle-ci, qui est si courte, en prenoit deux. De même
on voit que dans la lettre 34 du Liv. XIII, à Acilius,
qui est aussi fort courte, Cicéron dit qu'il a voulu rem-
plir la page. Il en faut conclure que l'usage étoit de
mettre fort peu de lignes dans chacune; car on sait
que le papier de ce temps-là n'avoit pas moins de dix
à douze pouces de hauteur, et que le meilleur en avoit
jusqu'à treize. Mais ce que j'ai remarqué dans plusieurs
endroits du *Codicilli*, des *Tabulæ ceratæ*, etc. peut
jeter du jour sur la difficulté; car les lettres mêmes,
qui s'écrivoient dans l'éloignement, n'étoient pas tou-
jours sur du papier d'Égypte.

LETTRE XXVI. (91) Brutus à Cicéron..... *J'appréhendois
tout ce qui vient d'arriver.*

Lepidus venoit enfin de se joindre avec *Antoine*;
ce qui servit bientôt à la ruine de la République,
parce que leur jonction fut suivie de celle d'*Octave*
avec eux.

(92) *Si les Légions d'Afrique.*

Ces Légions arrivèrent en Italie; mais s'étant jointes à Octave, par le penchant qu'elles avoient pour tout ce qui étoit resté de Jules-César, elles hâtèrent la catastrophe. D. Brutus fut abandonné des siennes, et tué misérablement par des traîtres. Le Triumvirat s'étant formé au mois de Novembre, il ne resta plus, ni de liberté, ni d'espérance qu'elle pût jamais être rétablie.

(93) *J'ai écrit au Sénat.*

Nous n'avons plus ces lettres; mais plusieurs historiens ont rapporté les dernières marques de courage et de fidélité de D. Brutus; Velleius, Plutarque, Appian, Dion, etc. [Abandonné, l'année même où cette dernière lettre que nous ayons de lui fut écrite, à la discrétion d'une armée séditieuse, qu'il voyoit disposée à la désertion et capable de le livrer à ses ennemis, il n'eut point d'autres ressources que de se sauver dans la Macédoine, auprès de *Marcus Brutus*, son parent. Mais la distance étoit si grande, et le pays si bien gardé, que pour éviter d'être pris, il fut souvent forcé de changer de route. Soit trahison, soit accident, les Soldats d'Antoine, qui le faisoit chercher, le surprirent, et portèrent sa tête à leur Général. Voyez le Liv. XI de l'Hist. de Cic.]

(94) *Cicéron à Matius.*

On ne connoît point le surnom ni le prénom de *Matius*; mais les deux lettres qu'on va lire ont suffi

LETTRE
XXVII.

O o 3

pour l'immortaliser. Il avoit été si fidèlement attaché à Jules-César, et si touché de sa mort, qu'il avoit vécu, depuis ce temps-là, dans la retraite et dans la douleur. Octave ayant commencé à paroître dans les affaires, le distingua d'abord, en le priant, lui et Posthumius, de se charger des jeux qu'il vouloit donner en l'honneur de son oncle. Cicéron, qui apprit cette nouvelle, en fut alarmé. Il écrivit à Atticus : (Ep. 2. Liv. XI.) *Ludorum Octavii apparatus Matius ac Posthumius procuratores non placent*. Il craignoit de voir *Matius*, l'un des plus dangereux conseillers d'Octave. *Matius*, informé de ce soupçon, en fit des plaintes à Trebatius, leur ami commun ; ce qui donna lieu à Cicéron de se justifier par la lettre suivante, et à *Matius* de lui faire une réponse qu'on estime, avec raison, par la beauté du style et des sentimens.

(95) *Ensuite, votre départ....*

Il paroît que *Matius* avoit suivi César dans les Gaules, et qu'il étoit demeuré constamment près de lui.

(96) *Vous prîtes par ma maison de Formies, etc.*

Matius étoit vraisemblablement envoyé par César, qui s'efforçoit alors de faire entrer Cicéron dans son parti. *Matius* souhaitoit la paix : nous en avons le témoignage dans la lettre 9 du Livre IX, à Atticus : « Venit ad me Matius, quinquatribus, homo, ut mihi » visus est, temperatus et prudens, estimatus est quidem » semper auctor otii ».

Formies étoit une terre de Ciceron , entre *Formies* et *Caïette* ; ce qui la lui a fait nommer aussi *villa Caïetana*. C'est le lieu où il fut tué par les satellites de Marc-Antoine ; on en voit encore les restes , auxquels on a conservé le nom de *villa di Cicerone*. Voyez *Cluv. Ital. Antiq.*

(97) *Je n'en conserve pas moins le souvenir de vos lettres.*

Ce sont peut-être celles qui se trouvent dans le neuvième Livre des lettres à Atticus.

(98) *Trebula.*

Trebula étoit une ville du canton des Sabins , qui s'appelle aujourd'hui *Monte Lione della Sabina* , pour la distinguer d'une autre ville nommée *Monte Lione della Lionesca*. Cluvier a pris mal-à-propos celle-ci pour l'ancienne *Trebula*. Servius (sur ce vers de Virgile : *Oliviferæque Mutuscae*) dit que *Trebula* s'étoit appelée auparavant *Mutusca* : ce qui est confirmé par Pline (Liv. III C. 12), qui dit que ses habitans conservoient encore le surnom de *Mutusciens* : *Trebulani*, qui *cognominantur Mutusci*.

(99) *Je revins à Brindes.*

Ciceron , après la journée de Pharsale , prit le parti de quitter les Pompéiens , et de revenir en Italie.

(100) *Après le retour de César.*

C'est-à-dire, après que César eût vaincu tous ses ennemis.

(101) *Votre goût pour les lettres.*

On voit qu'il ne manquoit rien au caractère de *Matius*, pour en faire un homme du premier mérite. Aussi jouit-il, pendant toute sa vie, de la faveur d'Auguste : il en fut même distingué par le titre de son ami. Cependant il évita les affaires et les honneurs publics. [Sur ses goûts et sur ses occupations familières, voyez tome II, pages 319 et 459].

(102) *Je n'ai pas cru que vous eussiez appuyé cette loi de votre suffrage.*

Manuce croit qu'il s'agit, ici d'une loi en faveur des débiteurs, dont César parle lui-même au Livre III de *Bell. Civ.*; d'autant plus que *Matius* dit, dans sa réponse : « res mea familiaris lege Cæsaris diminuta est »,

(103) *Le soin que vous avez pris des jeux publics.*

Cette commission, dont *Matius* s'étoit chargé, pouvoit passer pour un devoir de reconnaissance, qu'il rendoit à la mémoire de son bienfaiteur et de son ami.

(104) *Votre sentiment a toujours été que*

la guerre civile ne devoit point être entreprise.

Ceci confirme ce qui a été observé dans le cours des notes précédentes, du caractère de *Matius* et de ses dispositions pour le parti de la paix.

(105) *Trebatius*.

C'est le même dont on a lu les lettres à Ciceron, avec les réponses, au Liv. VII de ce Recueil, t. 2, p. 290 à 340.

(106) *Matius à Ciceron.... On me fait un crime d'avoir pris la direction des jeux.* LETTRE XXVIII.

C'étoient les jeux pendant lesquels Suétone et Pline rapportent qu'on vit paroître une comète chevelue, qui se fit voir pendant sept jours entiers. Quoiqu'ils eussent été résolus avant la mort de César, pour les dernières victoires qu'il avoit remportées, personne n'osoit proposer leur célébration depuis qu'il avoit été tué. Mais Octave, en arrivant d'Apollonia, pour prendre possession de son héritage, se montra supérieur à cette crainte, et chargea *Matius*, Posthumius et Saserna, de les donner en son nom. *Voyez Suétone, vie d'August. Ch. 10.*

(107) *A Appius*.

LETTRE XXIX.

Cette lettre ne donnant à celui à qui Ciceron écrit,

ni surnom, ni prénom, et ne contenant que des marques générales d'amitié, dont il n'y a rien à conclure pour la connoissance de celui à qui elle est adressée, il demeure incertain quel *Appius* elle regarde. Voyez la première note de la lettre XXII. On doute même, sur l'autorité de plusieurs manuscrits qui ont *Oppio*, si elle n'est point à *C. Oppius*, intime ami de Jules-César.

 LIVRE XII.

(1) NOTRE CHER BRUTUS.

LETTER I^{re}.

Cette lettre à *Cassius* et les suivantes sont, toutes, postérieures à la mort de César, et roulent sur les grands évènements qui la suivirent. Ainsi, pour les entendre parfaitement, il faudroit avoir lu les Livres IX, X, et XI de l'Histoire de Cicéron. Le *mal*, dont il parle ici, et qui couroit la ville (*malum urbanum*), étoit le tumulte excité par des esclaves à l'occasion de la sépulture et de la colonne de César. Antoine abusoit, pour satisfaire ses passions, d'un décret du Sénat par lequel les actes de César avoient été reconnus valides. [Ainsi, sous le nom de César, et à la faveur de ces décrets, se commettoient des injustices, qu'on n'auroit osé commettre, lui vivant : ce qui, fait dire à Cicéron que malgré la mort du Roi, on laissoit encore subsister les airs de la royauté : *interfecto Rege, regios omnes nutus tuemur*].

 (2) Après avoir passé plusieurs jours à la campagne de Metellus.

LETTER II.

Cette maison étoit à *Tybur*. Ce *Metellus* est le Scipion Metellus, beau-père de Pompée. Il se trouve nommé tantôt *Scipion*, parce qu'il étoit de la maison

Cornélienne; tantôt *Metellus*, parce qu'il avoit été adopté par Q. Metellus Pius, fils du Numidique; et tantôt *Metellus Scipion*, comme il paroît dans la lettre première du Livre VI à Atticus, et dans une lettre de Célius, au Livre VIII.

(3) *Il (Antoine) vomissoit, plutôt qu'il ne parloit.*

Pour prendre une juste idée de l'ivrognerie d'Antoine, on doit lire la Philippique douzième.

(4) *Vous comprenez bien qu'il (Lepidus) n'a plus de passion pour les jeux.*

Les jeux Apollinaires que M. Brutus, alors Préteur de la ville, avoit donnés, suivant l'usage, et qui n'avoient pu être applaudis sans mortification pour le parti opposé [auquel Lepidus se trouvoit comme engagé par l'alliance que son fils venoit de contracter, en épousant la fille d'Antoine].

(5) *Consul dans votre année.*

Ce devoit être deux ans après l'interstice que les loix exigeoient entre la Préture de la ville, dont Brutus et Cassius étoient alors revêtus, et le Consulat.

(6) *L. Cotta, . . . L. César.*

Le premier étoit de la maison Aurélienne; il avoit

été Consul deux ans avant Cicéron : l'autre étoit oncle de Marc-Antoine.

(7) *La fureur de votre ami augmente de jour en jour.* LETTER III.

C'est à Cassius que cette lettre, comme la précédente, est adressée : langage ironique, fondé sur les apparences d'une réconciliation entre Antoine et lui. Lorsqu'en effet les meurtriers de César étoient descendus du Capitole, Brutus, Cassius et Antoine avoient paru traiter paisiblement ensemble.

(8) *Dans la vue de vous faire passer... pour des parricides.*

L'inscription que Pompée avoit fait placer aux rostres en l'honneur de César, portant *Parenti optime merito*, elle accusoit ses meurtriers de parricide.

(9) *Il prétend que votre glorieuse action n'a pas eu d'autre conseiller que moi.*

Voyez au neuvième Livre de l'Histoire de Cicéron, où l'on examine s'il avoit eu part à la conspiration contre César, [et où l'on conclut de toutes les circonstances du complot, ainsi que du caractère des principaux personnages qui concoururent à son exécution, qu'il n'en avoit pas eu la moindre connoissance : mais que ce fut bien à ses conseils, à ses exhortations, à ce

desir ardent pour le retour de la liberté , manifesté dans toutes les occasions à ceux qu'il savoit capables de s'armer pour elle , et à la confiance enfin qu'ils avoient de trouver en lui un appui du nouveau Gouvernement , aussitôt que le chef du pouvoir arbitraire seroit abattu , qu'il faut principalement attribuer une action dont , au surplus , il ne tarda pas , aussitôt que le coup fut porté , à se déclarer l'apologiste. Que doit-on donc penser de ces démonstrations d'attachement pour César , si souvent répétées par Cicéron dans le cours des lettres écrites à ses amis depuis son rappel ? On ne sauroit douter qu'elles ne fussent sincères , elles avoient pour motif , à la première époque , la reconnaissance particulière qu'il sentoit devoir à un homme qui à des qualités naturelles propres à se concilier l'estime de tous les amis de l'ordre , joignoit l'art de ménager ceux par qui il pouvoit craindre que ses actions ne fussent éclairées de trop près. Mais Cicéron n'eut pas plutôt reconnu qu'elles tendoient au pouvoir suprême et indépendant , que son amour pour la liberté , ce sentiment inné chez lui , et qui perce dans ses écrits à travers les circonstances auxquelles il paroissoit se plier , lui fit former des vœux pour le rétablissement , à tout prix , d'une République dont lui-même convenoit qu'il n'existoit plus que le fantôme. Ainsi , sans avoir eu part active à la conspiration , sans l'avoir même conseillée , il influa beaucoup sur la détermination véritable des conspirateurs. Ce ne fut pas non plus sans une espèce de joie , qu'il vit le tyran expirer sous leurs coups ; et lorsqu'Antoine , dissimulant encore , lui reprocha d'avoir été leur complice , après

s'être justifié de l'inculpation , il ne laissa pas de déclarer, qu'au surplus, le crime qu'on lui supposoit étoit le crime de tous les honnêtes gens : *omnes in culpa etenim omnes boni ; quantum in ipsis fuit , Cæsarem occiderunt : aliis animus , aliis occasio defuit ; voluntas nemini*. II^e. Philipp].

(10) *Que ne m'invitiez-vous à votre festin des Ides de Mars !* Lettre IV

C'est une figure, pour exprimer le meurtre de César, [consommé le jour des Ides de Mars. Cicéron ajoute : *il n'y auroit point eu de restes*. Ce reste est Marc-Antoine, qu'il regrette qu'on eût alors épargné, attribuant les malheurs publics, dont cet événement fut le prélude, aux ménagemens qu'on avoit eus pour un homme, dont il y avoit tant de raisons de se méfier].

(11) *Je suis devenu populaire dans une fort bonne cause.*

Depuis l'exemple des Gracchus, ceux des Romains qui avoient le caractère ambitieux ou inquiet, cherchoient à se rendre *populaires*, pour, au nom du peuple et comme s'ils travailloient pour lui, faire réussir leurs desseins. Ce n'étoit donc pas sans raison que ceux qui se disoient amis du peuple passoient, depuis long-tems, pour gens suspects ; [ce qui fait remarquer ici à Cicéron, déclaré contre le parti d'Antoine, que s'il est devenu *populaire*, c'est au moins pour une cause, au

sort de laquelle étoit véritablement attaché le salut public].

(12) *Des gens assez sensés blâment extrêmement Dolabella de vous avoir succédé sitôt.*

C'est un badinage. *Dolabella* avoit pris parti contre la République. Il vouloit se saisir de la Syrie, à laquelle il avoit été nommé par César; mais *Cassius*, en le prévenant, avoit rendu la nomination sans effet.

LETTRE V. (13) *Notre cher Brutus..... a fait de si grandes choses.*

Les exploits de *M. Brutus* consistoient alors à s'être assuré, au nom de la République, de la Macédoine, de l'Illyrie, de la Grèce, des Légions et de la Cavalerie. Voyez la *Philippique X*.

(14) *La mort de Servius Sulpicius.*

Cet illustre Consulaire étoit mort de maladie, dans sa députation vers Antoine. Voyez l'*Hist. de Cicéron*, Liv. X, et *Philipp. IX*.

LETTRE VI. (15) *Tidius (C.) Strabon.*

Il y a apparence que c'est le même qui est nommé dans la lettre 14 du Livre XIII : mais alors, il faut *Titius*, comme dans cette lettre; d'autant plus qu'on

ne connoît point de famille romaine qui se nommât *Tidius*, et qu'il y avoit des *Titius*.

(16) *Dans l'assemblée du Sénat et dans celle* LITTAI VII.
du peuple.

La harangue de Cicéron au Sénat est la Philippique XI. Celle au peuple n'est pas venue jusqu'à nous. [On compte quatorze Oraisons de Cicéron contre Antoine; Cicéron lui-même les a appelées *Philippiques*, parce qu'elles roulent à-peu-près sur le même sujet que les harangues de Démosthènes contre Philippe, Roi de Macédoine; elles peuvent, sous plus d'un rapport, leur être comparées].

(17) *Votre belle-mère.*

C'étoit *Servilia*, sœur de Caton d'Utique, mère du fameux M. Brutus, (a) et de Tertulla, femme de Cassius.

(a) *Mère du fameux M. Brutus.* Le fait est ici attesté par Cicéron. Le même témoignage se trouve répété lorsqu'il écrit à Atticus (Liv. xv, lett. 10.), en parlant de M. Brutus et de ses liaisons avec *Servilia*, *il suit les avis de sa mère* (matris consilio cum utatur). Cependant quelques anciens écrivains ont élevé des doutes sur cette extraction. Le fameux Brutus n'avoit que quinze ans moins que César; les liaisons intimes de ce dernier avec *Servilia* ne commencèrent, suivant l'histoire, qu'après que la mort lui eut enlevé *Cornellie*, qu'il avoit épousée dès l'âge le plus tendre, et qu'il aima constamment avec passion: double circonstance qui ne permet pas de supposer que M. Brutus ait été le fruit des amours de César et de *Servilie*. (N. DE L'ÉDIT.).

Tome IV.

Pp.

(18) *Que votre mère et votre frère étoient d'un autre sentiment que le mien.*

Sur cette opposition de sentiment et sur tous ces débats, on peut consulter le dixième livre de l'Histoire de Cicéron.

(19) *J'ai supposé que vous aviez fait rentrer la province d'Asie sous l'obéissance de la République.*

Dolabella s'étoit emparé de l'Asie, après avoir ôté la vie à Trebonius par une lâche perfidie. [Les moyens dont il se servit pour le surprendre dans Smyrne, quoique peu délicats aux yeux de la saine morale, auroient pu cependant ne pas faire tort à l'honneur de Dolabella, considéré alors comme en guerre ouverte avec le parti dont Trebonius étoit l'un des plus déterminés défenseurs, s'il n'eût souillé sa victoire par le traitement inhumain et barbare qu'il fit subir au vaincu. On raconte que pendant deux jours entiers, Trebonius fut mis à la torture pour arracher de lui l'argent qu'il avoit sous sa garde; que Dolabella lui fit ensuite couper la tête; qu'il donna ordre qu'elle fût portée au bout d'une pique; et que son corps, après avoir été traîné dans les rues, fut précipité dans la mer. Cette sanglante exécution devint le présage et bientôt le signal trop certain, de celle à laquelle les Brutus et leurs partisans, Cicéron lui-même, avec tous les gens de bien, devoient, chacun pour soi, nécessairement s'attendre.]

(20) *Le crime de votre allié Lépide.*

LETTRE VIII.

Cicéron parle à Cassius de la jonction de Lépide avec Antoine. L'alliance venoit, comme on vient de le remarquer, de ce que Lépide et Cassius avoient épousé les deux sœurs de M. Brutus.

(21) *Nous avons cru la guerre terminée, mais il faut recommencer.*

Antoine avoit été défait entièrement devant Modène [après le mémorable siège qu'avoit soutenu D. Brutus, pendant environ quatre mois]. Il n'auroit pu se rétablir, si Lépide ne l'eût reçu et n'eût pris parti pour lui contre la République.

(22) *Il importe... que vous vous rendiez ici.*

LETTRE IX.

Toutes les lettres de Cicéron à M. Brutus et à C. Cassius étoient des instances pour les engager à passer en Italie. Ceux qui raisonnent sur des événemens si éloignés, jugent encore que leur arrivée auroit pu sauver la République.

(23) *Mais le peu (de fonds) qui reste porte sur l'année de votre consulat.*

Il est à remarquer que, suivant l'interstice ordinaire, Cassius devoit être Consul deux ans après avec M. Brutus; [c'étoit, dans un péril pressant pour la République, fonder l'espérance de salut sur un avenir un peu éloigné; à moins que Cicéron n'entendît qu'en faveur de

la cause on pourroit abréger le temps, si l'on parvenoit à s'emparer du pouvoir, ainsi que César l'avoit fait lors de sa toute-puissance, pour obliger un plus grand nombre de ses amis.]

LETTER IX. (24) *Et que Brutus est attendu incessamment.*

Il y avoit lieu de compter sur l'arrivée de M. Brutus avant celle de Cassius, parce que le premier étant en Macédoine, il se trouvoit plus proche de Rome que le second, qui étoit en Syrie.

LETTER XI. (25) *C. Cassius, Proconsul.*

C'est celui à qui les précédentes lettres sont adressées. La Syrie, où il commandoit, et d'où il écrit à Cicéron, étoit une province consulaire : de-là vient la qualité de Proconsul, qu'il s'attribue, quoiqu'il n'eût pas encore, été appelé au Consulat. On a déjà fait là-dessus plusieurs remarques. Voyez celles de Manuce.

(26) *Murcius (L.)*

[C'est par erreur que quelques manuscrits portent *Murcius*, le nom est *Murcus*.] Il commandoit trois légions. Dion rapporte (L. 18.) que Sext. Pompée, auprès duquel il se retira après la défaite de Brutus et de Cassius, le fit assassiner, par la seule raison qu'il redoutoit sa vertu.

(27) *Crispus* (Q.)

Ce *Crispus*, qui se nommoit Quintus Murcius Crispus, commandoit aussi trois légions. Il avoit été Gouverneur de Bithynie.

(28) *Bassus* (Q. *Cecilius*).

Il avoit été dans le parti de Pompée, et s'y étoit distingué par son courage. Mais son caractère n'étoit pas sans tache : on avoit à lui reprocher de s'être emparé sans autorité et par le meurtre de Sextus, parent de Jules-César, de la légion dont Cassius rappelle ici qu'il a le commandement. Aussi manqua-t-il, bientôt après, de fidélité pour la République.

(29) *Allienus*.

Lieutenant de Dolabella, [sous Jules-César]. Appian l'appelle Albinus, quoique Cicéron le nomme encore *Allienus* dans la Philip. XI. Dolabella l'avoit envoyé en Égypte pour lui amener les quatre légions, que Cassius annonce s'être, avec leur commandant, rangé sous ses enseignes.

(30) *Du camp de Tarichée*.

Joseph (Liv. XI, ch. 25 et suivans de la guerre des Juifs) parle fort au long de cette ville de Judée, qui étoit très-forte, et près de laquelle Cassius s'étoit retranché.

LETTRE XII. (31) *L'horrible meurtre de Trebonius.*

V. sur *Trebonius* et les circonstances de sa mort, la note 19, page 594.

(31*) *Habeo Paullulum.*

Qu'il y ait *habeo* ou *habui*, comme d'autres le veulent, la différence est peu importante. Mais on trouve dans un fort ancien manuscrit, *Pollulum*, au lieu de *Paululum* : d'où, si l'on peut conclure que l'un et l'autre s'écrivoit indifféremment, les difficultés qui regardent *Polla*, dame romaine, dont Cicéron parle dans sa lettre à D. Brutus, s'évanouissent entièrement ; car il ne sera guères douteux que, ce ne soit la même dont parle *Celius*, et qu'il nomme *Paulla Valeria*.

LETTRE XIII. (32) *Cassius Q. à Cicéron.*

Il est certain qu'il n'y a point d'altération dans ce nom ; c'étoit un parent de *Cassius* dont on vient de lire deux lettres. Mais comme les manuscrits ne s'accordent point sur la position de la lettre *Q.*, les uns la mettent devant, les autres après : s'il est devant, c'est *Quintus Cassius*, frère de *Cassius* : s'il est après, il doit signifier *Questeur*. Sa lettre, d'ailleurs, et les Historiens ne fournissent là-dessus aucun éclaircissement. [V. ci-après la note 38.]

(33) *Si nous applaudissons à la victoire...
votre gloire.*

C'est la victoire remportée à Modène sur Marc-Antoine.

La gloire de Ciceron , dont Cassius lui dit avoir ressenti *une joie extrême* , étoit d'avoir été conduit au Capitole et à la tribune, au milieu de grands applaudissemens, par reconnaissance pour ses services. [Triomphe qu'il dit lui-même lui avoir fait goûter, en un seul jour, le fruit de tous ses travaux, autant que la gloire solide, ajoute-t-il, doit satisfaire un cœur sensible : *Quo quidem die magnorum meorum laborum fructum cepi maximum; si modo est aliquis fructus ex vera solidaque gloria.* (AD BRUT. 3.)]

(34) *La flotte de Dolabella commandée par Lucilius.*

Ce *Lucilius* avoit apparemment pour surnom *L. Figulus*, qui commandoit la flotte de Dolabella. Manuce, par cette raison, veut qu'on lise ici *Lucius*, et non *Lucilius*. « Il est certain, dit-il, que *Figulus* étoit un » surnom des Marciens et des Nigidiens, et non des Luciliens ». Il cite, de plus, en faveur de *Lucius*, deux fort anciens manuscrits.

(35) *Corcyre*, Corcyrum.

Ce n'est ni *Corinthum*, Corinthe, comme plusieurs le veulent, ni le mont *Corycus* en Pamphlie, comme d'autres le prétendent, c'est une ville de Cilicie, dont Mela fait la description, L. 1, 15.

(36) *Le Questeur Turulius.*

Valerius Maxime rapporte que ce *Turulius*, qui servoit ici contre Antoine, prit ensuite parti pour Antoine

contre Octave ; il ajoute qu'ayant manqué de respect pour Esculape, il fut puni de son impiété.

(37) *A l'exemple des Tarsiens.*

La ville de Tarse est la célèbre patrie de l'Apôtre S. Paul, en Cilicie. Elle a donné naissance aussi à plusieurs grands Prophètes.

(38) *Notre cher Cassius.*

Cette manière de nommer le véritable *Cassius*, ne porte pas à croire que cette lettre soit de son frère. [V. ci-dessus note 32].

(39) *Paltos.*

Les Commentateurs ont fait naître des difficultés sur ce mot : mais elles sont levées par le témoignage de Pline et de Strabon, qui nomment *Paltos* pour une ville de Syrie, à peu de distance de Laodicée. La difficulté de grammaire n'est pas forte.

(40) *Le bled vaut déjà douze dragmes au camp de Dolabella (ternis tetadrachmis triticum est).*

Cassius parle apparemment du boisseau romain, qui pesoit vingt-cinq livres. Si c'est du *medimmus*, qui étoit la mesure grecque, comme on pourroit le croire aussi, puisqu'il est question de Laodicée, ville de Syrie, il contenoit six boisseaux et deux amphores. Cependant

il est difficile de juger de ces mesures par le poids , car le froment n'a pas toujours la même pesanteur. Le *tetadrachme* étoit une monnoie asiatique , dont il n'est pas plus facile de connoître aujourd'hui la valeur. *Ternis tetradrachmis* ; c'est douze drachmes ou douze deniers , qui , suivant la doctrine de Budée et de Gronovius , répondent aux escalins de Hollande.

(41) *Crommyn-Acris*.

On trouve beaucoup d'érudition prodiguée dans les commentaires sur la vraie leçon de ce mot. Mais comme il paroît certain que l'isle de Chypre avoit un promontoire qui se nommoit *Crommyn-Acris* , il est naturel de s'y tenir.

(42) *Lentulus* à Cicéron.

LETTRE XIV.

C'est le fils de ce *Lentulus Spinther*, intime ami de Cicéron , à qui sont adressées les Lettres du Livre premier. Ce fils étoit du collège des Augures. *Lentulus* étant parti pour l'Asie, sous Trebonius, avec la qualité de Questeur , avoit pris celle de Propréteur après la mort de Trebonius, pour servir plus utilement la République.

(43) *Les Antoinés*.

Ils étoient trois frères, Marcus, Caius et Lucius, tous trois dans le même parti. Caius étoit alors prisonnier en Macédoine , au camp de Brutus.

(44) *L. Lentulus.*

Celui qui avoit été Consul avec C. Marcellus, la première année de la guerre civile.

(45) *Le gouvernement de l'Asie est décerné aux Consuls.*

Les Consuls d'alors étoient Hirtius et Pansa.

(46) *Cassius et Brutus, dont j'ai partagé l'action et les périls.*

Plutarque, dans la vie de César, rapporte que plusieurs Romains s'étoient vantés faussement d'avoir eu part à la mort de César, et nomme entr'autres *Lentulus*, auteur de cette lettre.

LETTRE XV. (47) *Lentulus (P.), Proquesteur, Propréteur....*

Dion remarque que ce *Lentulus* avoit été adopté par Torquatus, sans avoir pris son prénom, ni son surnom, parce qu'il n'avoit recherché cette adoption que pour entrer au Collège des Augures. Ainsi il conserve ici la qualité désignée par les lettres P. F. du texte latin, de fils de *Publius Lentulus Spinther*. Il prend le titre de *Propréteur* et de *Proquesteur*, par les raisons que j'ai expliquées sur la lettre précédente [n. 42].

(47*) *Duum millium amphorum.*

Suivant la remarque de *Julius Romanus*, ancien grammairien, on dit *Amphorum* lorsqu'on ajoute quelque nombre, *Amphorarum* lorsqu'on n'ajoute rien. Par cette règle, il faudroit donc ici le dernier. Mais on a mis apparemment *Amphorum* comme génitif grec d'*Ἀμφορεύς*.

(48) *Trebonius* à Cicéron.

Lettre XVI.

Voyez la lettre **XXVIII** du **Livre II**. *Trebonius* alloit gouverner l'Asie, en qualité de Proconsul. Il avoit été Tribun du peuple, sous le second Consulat de Pompée et de Crassus, et Préteur la seconde année de la guerre civile. Ensuite César se l'étoit subrogé jusqu'à la fin de l'année, en quittant son quatrième Consulat. Sur la trahison de Dolabella, dont *Trebonius* périt victime à Smyrne, après la mort de César, voyez ci-dessus la note 19.

(49) *J'aurai soin qu'il soit accompagné de Cratippus.*

C'est du fils de Cicéron qu'il est ici question. *Cratippus* étoit un Philosophe grec, à qui Cicéron procura dans la suite le droit de bourgeoisie romaine. Ce fut sous lui, et à Athènes même, que le jeune *Marcus* alla se perfectionner dans l'étude de la philosophie et des belles-lettres. Voyez l'éloge de l'Instituteur au commencement du premier Livre des Offices, et en

plusieurs endroits où Cicéron l'appelle le Prince des Philosophes de son temps.

(50) *J'ai conclu l'ouvrage par le mot...*

De quelque ouvrage qu'il s'agisse ici, il est certain que Trebonius avoit fait un recueil de *bons mots* de Cicéron. V. l'Histoire de sa vie, Liv. VIII. Quintilien parle d'un de ces recueils en trois livres, et semble l'attribuer à Tiron. Mais, s'il ne se trompe pas, il y en avoit donc plusieurs, car il est certain que Trebonius en fit un.

(51) *Et j'ai fini par vous le dédier.* (Et tibi infra subscripsi.)

J'ai fini, dit Cassius ; c'est-à-dire, vraisemblablement, qu'au lieu de commencer par la dédicace, il l'avoit placée à la fin.

(52) *Lucilius.*

Fameux Poète satyrique. Ceux qu'il attaque particulièrement furent *Tabullus*, *Mucius*, *Lupus*, *Carbo* et *Lapathus*.

LETTER XVII. (53) Cicéron à *Cornificius*, son collègue.

Q. Cornificius étoit collègue de Cicéron dans l'Augurat. Il avoit été fait Gouverneur d'Afrique par Jules-César.

(54) *Avant que de savoir où je ne sais quel* L E T T R E
XVIII,
Cecilius Bassus doit éclater.

J'ai parlé de sa querelle avec Sextus, parent de Jules-César. L'Historien Dion rapporte ce fait fort au long au livre 47.

(55) *J'ai supporté patiemment la vue de*
Titus Plancus.

Ce Plancus est *Plancus Bursa*, ennemi de Cicéron et rétabli par César, après avoir été banni pour divers crimes.

(56) *Les vers de Laberius et de Publius.*

Voyez sur *Laberius* les notes de la lettre 11 du Liv. VII. Il avoit composé plusieurs de ces Comédies qu'on appeloit *Mimes*. Publius en composoit aussi, et lui disputoit le prix. On trouve dans Macrobe (*Saturp.* l. 2), un détail intéressant sur ces deux Poètes.

(57) *Vous m'apprenez que la guerre est en* L E T T R E XIX.
Syrie.

C'est toujours la guerre de *Cecilius Bassus* contre *Sextus*, parent de César.

(58) *Vous suivrez sans doute l'exemple de*
Bibulus. (C'est toujours à *Cornificius* que ceci s'adresse.)

Bibulus gouvernoit la Syrie, dans le temps que *Ci-*

éron gouvernoit la Cilicie. Voyez l'Hist. de sa Vie, Liv. VII. Leur principal mérite à tous deux n'étoit pas de commander des armées, et cette raison même les avoit rendus jaloux l'un de l'autre. [Cicéron ne croit pas *Cornificius* plus habile qu'eux dans l'art militaire; c'est ce qui lui fait dire que, sans doute, s'ils ne peuvent combattre à forces égales, il saura bien, à leur exemple, se retrancher.]

LETTRE XX. (59) *La petite maison de Sinuesse* (*Diversiolum Sinuessanum*).

J'ai remarqué plusieurs fois ce que c'étoit que ces *petites maisons*, que les Seigneurs Romains avoient en divers lieux, pour la commodité de leurs voyages. On ne sait point, d'ailleurs, ce qui avoit donné sujet au badinage de cette Lettre.

(60) *Les maisons de Cumes et de Poinpéium.*

Deux grandes maisons de campagne de Cicéron. Voyez l'Histoire de sa vie, L. XII.

LETTRE XXI. (61) *Légation libre.*

Lorsque les Sénateurs avoient à faire quelque voyage, ils obtenoient de voyager à titre de Députés ou d'Ambassadeurs du Sénat, afin d'être reçus avec plus d'honneur dans les lieux de leur passage. C'est ce qui s'ap-

peloit *legatio libera* (libre ambassade); elle ne consistoit, en effet, que dans le titre.

(62) *Nous sommes ici en guerre avec un* LETTER XXII. *Gladiateur.*

C'est Antoine que Cicéron entend ici désigner. On conçoit que c'est une figure, pour exprimer qu'Antoine aimoit à répandre du sang, comme les gladiateurs. Il étoit collègue de Cicéron et de Cornificius, en qualité d'Augure.

(63) *La santé de notre cher Hirtius se rétablit lentement.*

La maladie d'Hirtius, qui étoit alors Consul avec Pansa, avoit paru d'une si grande conséquence pour l'État, qu'on avoit demandé sa guérison aux Dieux par des prières publiques.

(64) *L'envie de conserver votre dignité...*

Antoine ayant nommé C. Calvisius pour aller déposséder Cornificius de son emploi, Cicéron avoit beaucoup contribué à la détermination prise par le Sénat pour le maintien des provinces dans les mains de ceux à qui le Gouvernement s'en trouvoit confié; et il presse, en conséquence, Cornificius de ne permettre à personne de prendre droit dans la sienne.

(65) *Sempronius... Cherippus.*

L'affaire qui regarde ici *Sempronius*, revient dans la Lettre XXV, mais sans qu'on en trouve l'explication dans aucun lieu. Il en est de même de *Cherippus*. On sait seulement, quant à ce dernier, qu'il avoit accompagné en Asie *Quintus*, frère de *Cicéron*.

LETTRE
XXIII.

(66) *Plus votre dignité a d'éclat, moins vous devez souffrir ce qui vous est arrivé.*

La République commençant à s'ébranler de tous côtés, il arrivoit des désordres dans toutes les provinces. *Dion* rapporte (au Liv. XLVIII) que *T. Sextius*, Gouverneur de *Numidie*, fit une irruption en *Afrique*, battit *Cornificius* et le tua. [On remarque que ce Proconsul fut le seul qui, fidèle à ses promesses, et dévoué, ainsi que *Cicéron*, au salut de l'État, perdit la vie pour maintenir son Gouvernement dans la soumission. *Cicéron* eut le même sort, à-peu-près dans le même-temps que lui, l'an de Rome 710].

(67) *Octave... contre qui le vulgaire s'imagina qu'Antoine n'a formé une feinte accusation que pour...*

Antoine avoit des prétentions à l'héritage de *César*; et il en vouloit exclure le jeune *Octave*. Il crut pouvoir fortifier sa cause, en publiant que ce jeune homme avoit voulu le faire assassiner dans sa propre maison. [Bientôt après, les choses changèrent de face. *Octave*,

nommé Consul, quoiqu'il ne fût point encore âgé de 20 ans, ne tarda pas à joindre Antoine et Lepidus; se forma la ligue entr'eux, sous le nom de second Triumvirat. On sait quel en fut le terme.]

(68) *Mais les personnes de sens et d'honneur ne doutent pas de la vérité du fait.*

Le fait est toujours le prétendu projet d'assassinat attribué à Octave. Suétone en parle comme d'une chose sûre, dans la vie d'Auguste; et Cicéron, qui paroît ici y ajouter foi, avec les *personnes de sens et d'honneur*, qui avoient chez lui la réputation d'y croire, le confirme en plusieurs autres endroits de ses Lettres et de ses écrits.

(69) *Il (Octave) est parti le 9 Octobre, pour aller jusqu'à Brindes, au-devant des quatre Légions de Macédoine.*

César avoit placé quatre Légions en Macédoine, dans le dessein de s'en servir, pour faire la guerre aux Parthes. C'étoient la Légion Martia, la quatrième, la seconde et la trente-cinquième. Voyez ces détails, au Liv. IX de l'Histoire de Cicéron.

(70) *Nous ne voyons point encore arriver les Députés.* LETTER XXIV.

Cicéron rappelle à Cornificius, les Députés que le Sénat avoit envoyés à Antoine, pour le faire rentrer

Tome IV.

Q q

dans la soumission ; pendant qu'il tenoit Decimus Brutus assiégé dans Modène.

(71) *Je vous recommande T. Pinarius.*

Cette maison des Pinariens étoit une des plus anciennes de Rome, et plus ancienne même que la ville, suivant Tite-Live, L. I. Ciceron recommande ailleurs *T. Pinarius* à Quintus, son frère, tandis qu'il étoit dans la Gaule.

(72) *Il est chargé (Pinarius) des comptes et des affaires de notre Dionysius.*

C'est un titre glorieux d'avoir été l'ami de Ciceron ; mais ce Dionysius n'est pas autrement connu.

LETTER XXV. (73) *Aux fêtes libérales.*

Fêtes à l'honneur de Bacchus, qui s'appeloit aussi *Liber*. Elles se célébroient le 15 des kalendes d'Avril.

(74) *Quinquatrides.*

Autres fêtes qui se célébroient le 13 des mêmes kalendes.

(75) *Et l'on ne peut pas dire que ce soit malgré Minerve (non invita Minerva).*

On doit sentir ici l'allusion du proverbe. Voyez le Livre IV de l'Histoire de Ciceron. En sortant de Rome pour aller en exil, Ciceron avoit porté au Capitole une

petite statue de Minerve, qui étoit honorée depuis long-temps dans sa maison, et l'avoit dédiée à ce Temple, avec l'inscription : *Minervæ custodi Urbis*. Ensuite le vent, ou quelque autre accident, ayant renversé cette statue, le Sénat, pour faire honneur à Cicéron, la fit rétablir aux dépens du public. Dion (L. XLV.) prétend que la chute de la statue annonçoit la mort de Cicéron.

(76) *Mais elle* (la lecture des Lettres de Cornificius) *a déplu au Minotaure ; c'est-à-dire*, etc. (*Id est et Calvisii et Tauri*).

Allusion qui exprime la liaison de Calvisius et de Taurus, deux hommes que Cicéron n'estimoit pas. Il y a beaucoup d'apparence, que *id est Calvisii et Tauri* a été inséré dans le texte par quelque copiste ; car, celui à qui Cicéron écrivoit, n'avoit pas besoin de ce Commentaire. D'anciens manuscrits ont, néanmoins, *id est Clavis et Tauri*. Mais cette leçon est rejetée, par l'impossibilité de l'entendre : d'autant plus qu'il s'agit réellement ici de Calvisius et de Taurus, qui devoient aller en Afrique par l'ordre d'Antoine.

(77) *Conservoit sa Province dans son absence*.

Calvisius, nommé par Antoine au Gouvernement d'Afrique, prétendoit jouir de cet emploi, quoiqu'il fût à Rome, et faire gouverner sa Province par des Lieutenans.

(78) *Et par un désespoir de liberté, qui m'entraînoit dans la Grèce.*

Voyez, au neuvième Livre de l'Histoire de Cicéron, le voyage qu'il entreprit dans la Grèce, par le chagrin qu'il ressentait des désordres de la République. Le vent, d'accord avec les instances des bons citoyens, le força de revenir, et son retour le rendit maître des affaires.

(79) *Les vents Étésiens.*

Vents dont il est parlé ci-devant, Liv. II, Lett. XV. Les anciens les nommoient ainsi, parce qu'ils souffloient régulièrement dans une certaine saison.

(80) *Ils (les vents) me ramèneront à Régium.*

Les habitans de Régium ayant reçu le droit de bourgeoisie Romaine par la loi Julia, étoient rangés sous la tribu d'Atticus, dont il y a apparence que *Cornificius* étoit aussi. [De-là vient que Cicéron les appelle *Tribules tuos* (membre de votre Tribu), plus clairement désignés, en paraphrasant ces expressions par celles-ci : *partageant avec les habitans de Rome le droit de bourgeoisie*]. Cependant, Cicéron ne passa point à Régium même, mais au promontoire de Leucopetra, qui est dans le canton. Voyez sa vie, Liv. IX.

(81) *Et dès le lendemain...*

Cicéron parle du lendemain de son retour à Rome,

jour auquel il prononça sa première Philippique. Antoine n'y étoit pas présent.

(82) *Et pour chercher un prétexte de carnage.*

Antoine fit tous ses efforts pour attirer Cicéron au Sénat, dans le dessein de le tuer. *Voyez la Philippique cinquième.*

(83) *Mon cher Lucceius...*

Il faut qu'ici commence une autre Lettre, qui a été jointe mal-à-propos à la précédente, ou, si c'est la même, que cette fin ait été écrite long-temps après la première partie. La raison en est claire : Cicéron parle dans l'une de Pansa vivant, et dans l'autre de Pansa mort.

(84) *Quintus Turius.*

LETTER XXVI.

D'autres veulent *Tucius*. Lui et ceux qu'il avoit nommés pour ses héritiers, étoient des Chevaliers Romains, qui exerçoient la banque ou le commerce.

(85) *Eroses Turius.*

Le même. *Eros* étoit son nom d'esclavage, et *Turius*, celui qu'il avoit pris de son maître, suivant l'usage, lorsqu'il avoit reçu la liberté.

(a) (86) *Lylibée*.

Promontoire de Sicile, vers l'Afrique, nommé aujourd'hui Capo del Marsella. La Sicile a trois promontoires, dont le nom étoit célèbre parmi les anciens : *Pelorus*, qui regarde l'Italie, *Pachynus* qui regarde la Grèce; et *Lilybades* qui regarde l'Afrique.

(88) *Ni pour les HS. XX. ni pour les HS. IDCC.*

Si l'on entend ici que vingt mille sesterces, la somme ne sera pas forte, puisqu'elle ne seroit qu'environ six cents écus: mais au lieu de *viginti*, il faut traduire ordinairement XX par *vicies*, ce qui fera soixante mille écus. Suivant la même règle, la somme suivante fera *septingenties sestercium*, c'est-à-dire, dix-sept fois cent cinquante mille écus. J'ai fait remarquer, dans mille endroits, que la véritable évaluation de toutes ces sommes est impossible aujourd'hui.

(89) *Si certaines gens n'avoient rien à se reprocher.*

On ne sauroit fixer la date [précise] de cette Lettre. Si elle est écrite avant le combat de Modène [qui eut lieu la même année], il faut entendre, par *certaines gens*, (*quibusdam*) ceux qui défendoient la cause d'Antoine au Sénat, tels que Calénus et les autres. Si c'est après le combat, on ne peut entendre que Lepidus,

(a) Les numéros 86 et 87 se confondent et ne font ici qu'un seul article.

qui avoit reçu Antoine, ou ceux qui excitoient Octave à desirer le Consulat, contre les lois et l'usage.

(90) *Lamia.* (L.)

LETTRE XXIX.

Il étoit de la famille Élienne. Horace dit : *Æli vetusto nobilis, ab Lamo.* (Voy. ci-dessus, la Lettre XVI, du Liv. XI.)

(91) *Lorsqu'il fut exilé.*

Voyez au Livre IV de la Vie de Cicéron, les obligations qu'il avoit à *Lamia*, qui, étant alors chef de l'ordre équestre, prit parti pour lui, jusqu'à se faire exiler par ses ennemis.

(92) *On ne voyoit alors que de faux décrets.*

Cicéron parle apparemment du Consulat d'Antoine et de Dolabella, où la tyrannie d'Antoine avoit mis toutes les affaires en confusion. Le fait que Cicéron cite, est, d'ailleurs, inconnu, il n'étoit point alors à Rome; c'étoit le temps du voyage qu'il avoit entrepris dans la Grèce.

(92*) *Litigatores.*

LETTRE XXX.

A la rigueur, ce mot ne dit pas tant que *chicanneurs* en françois. Il signifie seulement ceux qui ont des procès. [Ce sont, en général, ce qu'on entend par *plaideurs*, et cette expression du Traducteur nous semble ne rien laisser à désirer, quoiqu'en observant qu'il n'en con-

noit pas qui rende mieux le mot latin , il annonce qu'elle ne lui paroît pas parfaitement juste].

(93) *Je ne crois pas qu'on en vienne à bout sans avoir recours au tribut.*

Depuis Paul-Émile , qui , après avoir subjugué la Macédoine , avoit fait des richesses de sa conquête un fonds si considérable qu'il suppléoit aux impôts de Rome , on n'avoit plus rien levé sur le peuple Romain. [Mais l'embarras étoit tel , après la mort de César , qu'on n'imaginoit pas pouvoir se dispenser de recourir incessamment à des contributions ; pressé , sur-tout , comme on l'étoit , d'acquitter les récompenses promises aux troupes dont on risquoit , en différant , d'aliéner la confiance].

L I V R E X I I I .

1. A C. MEMMIUS.

LETTRE I^{re}.

Son nom étoit Caius *Memmius* Gemellus, de la famille Memmienne, que Servius (Lib. IV, *Æneid.* au vers, *Mox Italus Mnestheus*) fait descendre de Mnestheus, compagnon d'Énée. C'est ce *Memmius*, dont Suétone rapporte qu'il accusa d'adultère la femme du grand Pompée; et lui-même le commit ensuite avec la femme de M. Lucullus, frère de Lucius; comme il paroît par la Lettre XVI du Liv. I, *ad Att.* Il étoit alors en exil, pour avoir employé la brigue dans la recherche du Consulat. Il y avoit des villes libres, telles qu'Athènes, Mitylène, Rhodes, Smyrne, Diracchium, Marseille, etc., où les exilés Romains pouvoient vivre en sûreté.

(2) *Votre retour à Athènes.*

On cherche pourquoi *Memmius* avoit quitté Athènes la veille du jour que Cicéron y devoit arriver. Manuce conjecture que Cicéron avoit refusé de le défendre à Rome, et se fonde sur l'Épître II du Livre III, à Quintus, où Cicéron dit qu'absoudre C. *Memmius*, c'est renverser toutes les lois. Cependant, Cicéron ferme ici les yeux sur l'impolitesse de *Memmius*.

(3) Patron l'Épicurien.

Célèbre ami d'Atticus et de Cicéron, qui étoit apparemment chef de la secte d'Épicure. Voyez quel étoit alors l'état de cette secte, au douzième Livre de l'Histoire de Cicéron.

(4) Les principes philosophiques, sur lesquels nous sommes fort éloignés.

Cicéron étoit de la secte Académique. [Trois sectes partageoient alors les Philosophes de Rome; les Stoiciens, les Épicuriens et les Académiciens; Caton étoit de la première; Atticus de la seconde; Cicéron de la troisième. Entre la rudesse stoïque et la mollesse épicurienne, la philosophie Académique tenoit le milieu. Celle-ci influoit sur la conduite morale comme sur la conduite politique. Elle faisoit préférer à Cicéron, dans les momens difficiles, la voie la plus convenable et la plus sûre, lorsqu'il la trouvoit ouverte, à la voie, même la plus juste, lorsqu'elle présentoit des obstacles qui faisoient que les efforts de la vertu la plus courageuse, ne pourroient qu'échouer. Il comparoit, comme on a eu souvent lieu de le remarquer, l'homme d'état au pilote, dont l'art consiste à ménager tous les vents, et à faire servir les plus contraires aux progrès de sa navigation].

(5) Phèdre.

Philosophe Épicurien, que Cicéron loue dans sa cinquième Philippique.

(6) *Philon.*

Autre Philosophe, mais de la secte Académique. Cicéron parle de lui et de sa méthode, *Tusc. II.*

(7) *Les ruines de la maison d'Épicure.*

Épicure, en mourant, avoit légué sa maison et ses jardins à Métrodore, son Disciple, et à tous ses successeurs dans la même secte. *Memmius* n'avoit pas laissé d'obtenir de l'Aréopage un décret qui lui permettoit de bâtir dans ce lieu, qui avoit été fort négligé. Les sectateurs d'Épicure s'étoient là-dessus réveillés. Voyez dans Diogène Laërce la mort et le testament d'Épicure.

(8) *Car je connois ces Grecs.* (Gentem illam.)

Il paroît, par cet endroit, et plus encore par la Lettre LXX du Liv. XIII, que Cicéron méprisoit la nation Grecque, en général, quoiqu'il en aimât les Savans. Elle étoit alors avilie par la nécessité de plaire aux Romains. Juvénal dit :

Græculus esuriens ad Cælum, jusseris, ibit.

(9) *Les ardentes prières de Phèdre.*

Phèdre avoit supplié, en mourant, ses co-Épicuriens, de prendre soin du lieu.

(10) *Atticus n'est pas de cette secte ; car*

il est dans le goût des connoissances les plus relevées et les plus polies.

[Ce passage semble contredire ce que nous avons dit d'Atticus, ci-dessus note 4 ; mais il faut entendre *qu'il n'est pas de cette fête*, dans un sens figuré ; en effet, Épicure rejetant les sciences de son système, celui qui les cultivoit avec tant de goût sembloit ne devoir pas être compté parmi ses Sectateurs, bien qu'il fit profession d'en être]. Cicéron dit d'Épicure (*de Fin. II.*) « Vellem doctrinâ fuisset instructor. Est enim non » satis politus iis artibus, quas qui tenent, eruditi appellantur ».

LETTRE II.

(11) *Arianus Evander.*

C'étoit un affranchi de quelqu'Emilius Avianus. Mais comme on retrouve dans la suite de ce Livre un Avius Hammonius, affranchi aussi d'un Emilius Avianus, il y a de l'apparence que l'un l'étoit de Caius Emilius Avianus, et l'autre de Marcus, tous deux frères.

(12) *Qui demeure* (c'est d'Avianus que l'on parle) *dans votre sanctuaire* (in tuo sacrario).

Peut-être faut-il entendre, par-là, un logement dans le terrain d'Épicure, que *Memmius* avoit obtenu de l'Aréopage. [On conçoit mieux encore qu'il s'agit ici d'un appartement près de la chapelle particulière qui faisoit partie de la maison de *Memmius*, et qu'il est probable qu'Avianus occupoit].

(15) *Il (Avinus) est forcé de partir subitement le premier de Juillet.*

Il paroît, par divers endroits des anciens, que c'étoit le temps où le terme des loyers commençoit à Rome. Voyez Lettre III, Liv. II, à Quintus, et Suétone, dans la Vie de Tibère.

(14) *Aulus Fusius.*

LETTRE III.

Ce nom n'est point autrement connu, mais il paroît que cette Lettre ne fut écrite qu'après le retour de Cicéron à Rome, et lorsqu'il avoit vu Memmius en repassant par Athènes.

(15) *J'ai des relations fort étroites avec les habitans de Volaterran.*

LETTRE IV.

Les Seigneurs Romains prenoient un intérêt particulier à différentes villes, qui se mettoient sous leur protection. On conjecture par quelques mots de cette Lettre, qu'elle fut écrite lorsque César fut revenu d'Espagne, après avoir vaincu les fils de Pompée. Quintus Valerius Orca, fils de Quintus, étoit Lieutenant de César.

(16) *Des désordres du temps de Sylla.*

Tout le monde sait que Sylla, dans sa Dictature, vendit ou distribua les biens de la faction de Marius.

LETTRE VI. (17) *Au même Valerius , Proconsul.*

Valerius (Orca), qui n'étoit que Propréteur dans les deux Lettres précédentes, est ici Proconsul. Il n'avoit eu la qualité de Propréteur que pour la division des champs, et il gouverne ici l'Afrique avec celle de Proconsul, sans avoir passé par le Consulat. Voyez l'explication de ces usages dans plusieurs notes, et sur-tout à la première Lettre du Livre premier.

(18) *En présence de Cuspius* (Coram P. Cuspio).

Il paroît, par le Livre de *African. Bell.*, qu'il faut lire *Cispius*. Il y avoit une famille *Cispienne*, qui, dans quelques médailles, est nommée *Cipia*.

(19) *Lorsque je vous conduisois à votre départ.*

On a vu plusieurs fois cet usage Romain, de conduire ses amis pendant quelques lieues, lorsqu'ils alloient en voyage.

(20) *Lorsqu'il (Cuspius) avoit la conduite des plus grandes affaires au nom de sa Compagnie.*

Chaque province Romaine avoit sa société de Chevaliers Romains, qui en affermoient les revenus publics. Cette société prenoit le nom de Province. Polybe raconte, au Livre VI, comment se formoient ces sociétés.

(21) *Je me contenterai de la marquer* (la raison qui me porte à recommander) *de la manière dont je suis convenu avec vous.*

L'Histoire de Cicéron (L. XII.) explique ce que c'étoit que cette marque dont Cicéron convenoit avec ses amis, pour distinguer les recommandations sincères, de celles qu'on donnoit à la bienséance.

(22) *Ne négligez pas votre santé... P. Cornelius, etc.*

Cette fin semble annoncer que les quatre ou cinq lignes suivantes, qui terminent la Lettre, en composent une autre, toute à la recommandation en faveur de P. Cornelius. On a déjà donné raison de cette confusion, qui est peu importante en elle-même. [A raison de son peu d'importance, nous ne devons pas nous y arrêter; sans quoi nous ferions remarquer la liaison que se trouvent avoir ces sept à huit dernières lignes de la Lettre avec ce qui précède, par le rapport qu'elles ont avec Cuspius].

(23) *A Cluvius.*

LETTER VII.

Ce *Cluvius* étoit de Pouzzoles, comme il paroît par la Lettre VI de ce même Livre.

(24) *P. Sestius.*

LETTER VIII.

Voyez la lettre 5 du Liv. VI, où l'on retrouve Ses-

tius. Il paroît que c'est le P. Sextius qui, étant Tribun du peuple, avoit contribué à faire rappeler Cicéron de l'exil.

(25) *P. Sestius est gendre d'Albinus, et père de L. Sestius (cujus ex filia natus est L. Sestius).*

On trouve dans l'oraison *pro Sestio*, que P. Sestius avoit épousé la fille de C. Albinus. C'est ce qui a fait substituer *filiis* à *familia*, qu'on lisoit anciennement.

LETTRE IX.

(26) *A Crassipes.*

Cicéron recommande la société des Publicains de Bithynie à Crassipes, qui étoit Questeur de cette province. Il est vraisemblable que ce Crassipes est le même qui fut ensuite second mari de Tullia, quoiqu'étant ici sans prénom, et l'année de la lettre incertaine (a), on ne puisse pas l'assurer.

(27) *Elle est (la compagnie de Bithynie) une partie considérable de la ville.*

On a déjà vu que l'ordre des Publicains, qui se confondoit avec celui des Chevaliers Romains, étoit nombreux, riche, et que Cicéron en étoit lui-même.

(a) L'année est certaine, d'après l'ordre chronologique suivi par le Traducteur lui-même, et qui la place en l'an 702. Voyez l'Ordre chronologique en tête du 1^{er} vol. (NOTE DE L'ÉDITEUR).

(28) *P. Rupilius Menas* (P. F. Men.)

La difficulté n'est pas sur P. F., qui signifie *Publii filius* ; mais sur *Men*. Signifie-t-il *Menas* , *Menius* , *Menenius* ? Les deux premières significations seroient un surnom. L'autre, qui est la plus vraisemblable, marquerait la tribu de *Rupilius* ; car il y avoit une tribu Menénienne, et j'ai remarqué mille fois que chaque citoyen Romain étoit rangé sous une Tribu. D'ailleurs, les anciennes inscriptions marquent la tribu en abrégé. Ainsi *Men*. signifieroit *ex Meneniana Tribu*.

(29) *A Brutus*.

L E T T R E X.

C'est ici Marcus Brutus, celui qui tua César. Après avoir suivi le parti de Pompée, il avoit été bien traité par César, qui avoit aimé Servilia, sa mère, et nommé Gouverneur de la Gaule Cisalpine, où Cicéron lui écrit ici. Varron, qui alloit être son Questeur, est le célèbre Terentius Varron, le plus savant des Romains.

(30) *Dès sa première entrée au Forum... Varron a cherché mon amitié.*

Après avoir quitté la robe-Prétexte, à seize ou dix-sept ans, les jeunes Romains paroissent au Forum, et s'y faisoient des protecteurs. Voyez l'*Hist. de Cic. Liv. I.*

(30*) *In utrisque subsellis* (dans les deux rangs de judicature).

On se partage ici. Les uns prétendent qu'il faut entendre les grandes et les petites causes, dont les premières se jugeoient par des Juges Curules, et les autres par des Juges ordinaires. Mais il y a plus d'apparence, suivant quelques autres endroits, qu'on doit entendre la qualité de Juge et celle d'Avocat, que Varron avoit eues dans différentes causes. Voyez l'Oraison *pro Rosc. Amerin.*

(31) *Il est parti.... pour se rendre auprès de César.*

Porteur des lettres de Cicéron, Varron travailloit à la réconciliation de Cicéron avec César. C'étoit, comme la date de la lettre l'indique assez, après la bataille de Pharsale.

LETRE XI.

(32) *Avec quel soin je suis accoutumé à défendre les Arpinates.*

Cicéron étoit d'Arpinum. Voyez au Liv. 1^{er}. de son Histoire, la situation et l'état du lieu de son origine, [et remarquez ici quel tendre intérêt il témoigne pour lui].

(33) *C'est en quoi consiste tout le magistrat de notre ville.*

Il n'y avoit donc à Arpinum que trois Magistrats,

sous le nom d'Édiles. Chaque ville avoit sa manière d'être gouvernée. On voit, par l'Oraison *pro Milone*, qu'il y avoit un Dictateur à Lanuvium; par le premier livre de Cesar de *Bell. Civ.*, qu'il y avoit un Conseil à Tusculum, et un Duumvirat à Corfinium; par l'épître 2 du Liv. X à Atticus, qu'il y avoit un Quatuorvirat à Naples et à Cumes; par le chapitre 10 d'Aulugelle, qu'il y avoit à Sidicinum et à Ferentum un Questeur Spartien, dans la vie de l'empereur Adrien, dit qu'il se fit élire Dictateur, Édile, Duumvir, dans les villes du Latium.

(34) *Volcatius. . . . Le Juge de Rome.*

LETTER XIV.

Volcatius étoit Préteur de Rome, mais *Prætor urbanus*, qui étoit le principal, comme on l'a déjà remarqué.

(35) *A César.*

LETTER XV.

Cette lettre paroît avoir été écrite à César, sous son quatrième Consulat, sans collègue, après qu'il eut été nommé Empereur, pour avoir pris Atagna en Espagne sur les fils de Pompée. Il y étoit sans doute encore. Cette lettre est adroite: Cicéron y touche ingénieusement les sujets de plaintes qu'il avoit donnés à César en prenant parti pour Pompée.

(36) *P. Crassus.*

LETTER XVI.

Fils de Marcus Crassus. Le père et le fils furent tués

R r 2

par les Parthes. *Voyez dans l'Hist. de Cic. Liv. VI*, l'amitié qu'il avoit pour ce jeune homme. Cette lettre est écrite à César en Espagne, comme la précédente.

(37) *Pendant la guerre d'Alexandrie.*

C'est la guerre que César avoit faite à Ptolémée, après la bataille de Pharsale. Nous en avons la relation dans ses Commentaires, par *Hirtius* ou *Oppius*.

LETTRE XVII. (38) *A Serv. Sulpicius.*

C'est ce fameux Jurisconsulte, dont le nom est revenu tant de fois. Il gouvernoit alors la Grèce, sous le quatrième Consulat de César. *Voyez son éloge au L. X de l'Hist. de Ciceron.*

(39) *M. Curius.*

Le prénom des Curius, comme celui des Acilius, étoit Manius, qui venoit de *Manus*, comme *Lucius* venoit de *Luce*. On a vu, au Liv. VIII, plusieurs lettres à ce *Curius*.

LETTRE XIX. (40) *Lyson de Patras.*

On verra, au Liv. XVI, plusieurs lettres à Lyson, chez qui Ciceron, en revenant de Cilicie à Rome, avoit laissé Tiron, son affranchi, dangereusement malade.

(41) *Asclapon, de Patras, Médecin.*

L E T T R E XX.

La médecine n'étoit pas un art libéral chez les Romains; par cette raison, elle n'étoit point exercée par des gens libres. C'étoient des étrangers ou des esclaves.

(42) *Varron Murena.*

L E T T R E XXII.

Varron étoit le surnom de la maison Terentienne, et *Murena* celui de la Licinienne. Il falloit par conséquent que celui, dont il est ici question, fût passé d'une maison à l'autre par l'adoption. On trouve, l'an 730 de Rome, un *Varron Murena*, Consul avec Auguste. C'étoit apparemment le fils de celui-ci.

(42 bis. page 356) *Mescinius ayant été mon Questeur.*

L E T T R E XXVI.

On retrouve *Mescinius* dans plusieurs lettres, Liv. V et XVI. C'est en Cilicie qu'il avoit été Questeur de Cicéron. *Mindius*, son frère, paroît aussi dans les mêmes lettres.

(43) *A l'imitation de vos formules.*

L E T T R E XXVII.

On a vu, dans les lettres à Trebatius, ce que c'étoit que ces formules de Jurisconsultes. A l'égard d'*Avianus* et d'*Hammonius*, dont il est ici question, voyez la lettre 11 de ce même Livre.

LETTER
XXVIII.

(44*) *Si quid satis dandum erit amplius, etc.*

On trouve dans le livre intitulé *Brutus*, un endroit qui jette ici quelque jour : « At vero, inquam, tibi » ego, Brute, non solvam, nisi prius a te cavero amplius eo nomine neminem, cujus petitio sit, petiturum ». On voit qu'*amplius eo nomine non peti* étoit une locution d'usage, et que Cicéron appelle une formule de Jurisconsulte. Elle est d'ailleurs assez expliquée dans la traduction.

LETTER XXIX.

(44) *A L. Plancus.*

C'est celui à qui sont écrites les lettres du Livre X, après la mort de César. Il écrit ici lorsqu'il faisoit la guerre en Afrique, avec César, contre Scipion et le Roi Juba. Plancus étoit habile Orateur.

(45) *Capiton se trouve appelé à la succession pour la moitié et le tiers (ex parte dimidia et tertia).*

Tout l'héritage s'appeloit *Assis*. Ainsi *hæres ex asse*, c'étoit héritier universel. Les parties de l'héritage se divisoient comme celles de l'*assis*, en *uncia*, *sextans*, *quadrans*, *triens*, etc. Ainsi la moitié et le tiers d'un héritage, se seroient nommés *semis* et *triens*, ou en un seul mot, *dextans*. Cependant on ne trouve d'exemples dans les Anciens, que de *uncia*, *sextans*, *quadrans*, *triens*, *semis*, *dodrans* et *assis* : ce qui semble mar-

quer que l'usage avoit là-dessus ses bornes. Nous ne dirions pas en françois une treizaine, quoiqu'on dise une *douzaine*.

(46) *A. Acilius.*

LETTER XXX.

Acilius, de la maison *Acilienne*, qui est connue, gouvernoit la Sicile en qualité de Proconsulaire, quoiqu'il n'eût pas été Consul, par les raisons que j'ai mille fois expliquées. (Voyez les notes au tome 1^{er}, p. 398).

(47) *L. Manlius* fait sa demeure à *Sosium* (est *Sosis*). Il est originaire de *Catane* (is fuit *Catinensis*).

Quelques-uns fissent *L. Manlius Sosis* fuit *Catinensis*, et prétendent que *Sosis* est le nom d'un Sicilien qui avoit pris, suivant l'usage, le nom Romain de *L. Manlius*, en recevant le droit de bourgeoisie Romaine. D'autres veulent qu'on lise *Sysis*, en le faisant nom de lieu, comme il est ici. Je suis pour *Sosis*, nom propre, quoique j'aie suivi les éditions.

(48) *Avant que Rome eût accordé la même grace* (le droit de bourgeoisie), *à nos Alliés et aux Latins* (*Sociis et Latinis*).

On apprend dans l'Oraison de *Cicéron pro Balbo*, que ce droit fut accordé à ces villes par la loi *Julia*. Les *Décursions* étoient dans les villes ce que les *Séna-*

teurs étoient à Rome, c'est-à-dire, les Conseillers du Tribunal, dont les chefs portoient le nom de Décemvirs, ou d'autres noms, comme les chefs du Sénat Romain portoient celui de Consuls. Au reste, Tite-Live nous apprend, au Liv. IX, ce qu'il faut entendre par *Latini et socii, Latini nominis* : « Latium omne, » cum Sabinis, et Volscis, et Æquis, et omni Campania, et parte Ombriæ, Etruriæque, et Picentibus, » et Marsis, Pelignisque ac Vestinis, atque Apulis, » adjuncta omnis ora Græcorum inferi maris a Thuriis » Neapolim et Cuma, et inde Antio atque Ostia Samnites ».

LETTRE XXXI.

(49) *C. Pison*.

C'est ce *Pison Frugi*, le premier des trois gendres de Ciceron. Il étoit de la maison Calpurnienne.

LETTRE
XXXII.(50) *M. et C. Clodius Archagatus et Philon*.

Tous ces noms ne font que deux personnes, M. Clodius Archagatus, et C. Clodius Philon. C'étoient deux Siciliens qui, en recevant, comme je l'ai déjà remarqué, le droit de bourgeoisie Romaine, avoient pris pour prénom le nom des deux Clodius.

LETTRE
XXXV.(51 page 388) *Citoyen de Novum-Comum*.

On lit dans les Historiens, que César, pendant son premier Consulat, mit à *Novum-Comum*, ville de l'In-

subrie, près du lac Latin (aujourd'hui *Como*), cinq mille hommes, dont cinq cents étoient des Grecs illustres, et qu'il leur accorda le droit de bourgeoisie Romaine. Philoxenus en étoit un, et C. Avianus est le prénom Romain qu'il avoit pris.

(52) *Demetrius Megas*..... a pris le nom LETTER XXXVI.
de *P. Cornelius*.

Par la raison que Dolabella avoit demandé et obtenu pour lui le droit de bourgeoisie Romaine, *Demetrius Megas* avoit pris le prénom de son patron, qui étoit de la maison Cornélienne.

(53) *A. Ancharius*, *Proconsul*. LETTER XL.

On lit dans l'Histoire Romaine, qu'*Ancharius* étoit Tribun du peuple sous le Consulat de César et de *Bibulus*, et Préteur sous celui de *Marcellinus* et de *Philippus*. Il n'avoit point été Consul, quoiqu'il gouvernât, avec la qualité de Consulaire.

(54) *A. L. Culleolus*. LETTER XLI.

On ne sait point où commandoit ce *Culleolus*, mais on conjecture qu'il étoit Proconsul de *Macédoine*, sur ce que les *Bullions* ou les *Billions*, dont il est parlé dans la lettre suivante, étoient, suivant *Pline* (L. IV, c. 23), sur les confins de cette province.

(55) *L. Lucceius.*

C'est le Lucceius à qui Cicéron écrit cette belle lettre, pour le prier d'écrire son histoire. Voyez t. II, page 80.

LETTRE XLIII. (56) *A Quintus Gallus.*

On doutoit si c'étoit *Quintus* ou *Quintius* : mais une ancienne inscription, qui se trouve dans *Gruter*, prouve qu'il y avoit une famille *Quintienne*, dont *Gallus* étoit le surnom. Cependant, d'autres ont cru qu'il falloit ici *Gallius*, et que c'est le même dont Cicéron parle dans son livre intitulé *Brutus* ; et *Valerius Maxime*, au Livre VIII, qui, ayant été accusé d'empoisonnement, avoit été défendu par Cicéron.

LETTRE XLVII. (57) *A Silius.*

On croit, par conjecture, que c'est le même à qui est adressée la lettre soixante-unième de ce Livre.

LETTRE XLVIII. (58) *Le premier Questeur de leur Isle*
(l'Isle de Chypre).

Jusqu'alors, l'Isle de Chypre avoit été un royaume et non une province. Elle n'étoit devenue province que depuis la mort de *Ptolemée*, son dernier Roi, qui s'étoit donné la mort, en apprenant que *Caton* venoit contre lui avec une flotte. Voyez l'*Hist. de Cic. L. V.*

(59) *La loi de P. Lentulus.*

Voyez dans les lettres de Lentulus (au I^{er}. Livre), les relations qu'il avoit eues avec l'Isle de Chypre.

(60) *A Curius.*

La manière tendre dont Ciceron lui parle, fait juger que c'est le même ami qu'il recommande souvent à d'autres.

(61) *A Auctus, Proconsul.*

LETTRE L.

C'est vraisemblablement le même *Auctus* qui succéda à Servius Sulpicius dans le Gouvernement de l'Achaïe.

(62) *A Brindes.*

Ciceron avoit passé quelque temps dans cette ville, après la bataille de Pharsale.

(62*) *Sartum et tectum.*

Festus dit : « *Sarta tecta vocabantur, quæ locabantur* censores ut ea deinde integra exigèrent ». On a vu dans l'Épître II de ce même livre : *Sarta tecta ædium sacrorum.*

(63) *A Rex (Regi.... mi Rex).*

LETTRE LII.

Salluste, Valère et Suétone nous apprennent que *Rex* étoit le surnom de la famille Martienne. Mais comme

Aristotele est ici recommandé à titre de Pompéien, il y a quelque apparence que c'est du Roi Déjotarus qu'il faut entendre *Regi et mi Rex, au Roi, mon cher Roi.*

LETTRE LIII. (64) *M. Marcilius, fils de mon Interprète.*

L'Interprète étoit un Officier des Gouverneurs, comme les Accenses, les Appariteurs, les Licteurs, etc.

(65) *Il est venu à Laodicée.*

Laodicée étoit une ville de Cilicie, dont Cicéron étoit alors Gouverneur. Les Marcilius, père et fils, y avoient été à son service.

LETTRE LIV. (66) *Je vous ai expliqué cette affaire à Éphèse.*

Cicéron avoit passé à Éphèse, en allant en Cilicie. Il y avoit recommandé M. Anneius, qui étoit un de ses quatre Lieutenans-généraux. Les trois autres étoient son frère, L. Tullius, et Pontinius.

LETTRE LVI. (67) *Les Milasiens et les Alabandiens.*

Mylasa et Alabanda, suivant le témoignage de Pline, (Lib. V, cap. 28 et 29) étoient deux villes de Carie, dans l'Asie mineure.

(68) *Ecdiques.*
C'étoit une sorte de Questeurs Grecs, qui étoient

chargés du recouvrement des deniers et revenus communaux, suivant ce qu'on trouve dans Pline le jeune (Liv. II, ep. 3).

(69) *A. Silius.*

LETTRE LXI,

Silius étoit Propréteur de Bithynie, où étoit la ville de Nicée, dont il est ici question.

(70) *Nero.*

LETTRE
LXIV,

C'est T. Claudius *Nero*, mari de Livia Drusilla, qu'Auguste épousa dans la suite, quoique grosse de son mari. Ce Claudius *Nero* faillit d'épouser Tullia, fille de Cicéron. Le mariage manqua, parce que dans l'absence de Cicéron, qui étoit en Cilicie, Tullia se hâta d'épouser Dolabella.

(71) *La noblesse n'a personne que j'estime plus que lui (Nero).*

Il y avoit trois branches de la maison Claudienne, les Pulchers, les Nérons et les Marcellus; les deux premières Patriciennes, et la troisième Plébéienne. Mais elles étoient toutes trois une des principales maisons de Rome pour la Noblesse; car on a fait remarquer mille fois que ce n'étoit pas la qualité de Patrice qui donnoit la Noblesse.

LETTRE
LXVIII.

(72) *César notre collègue.*

César ne pouvoit être collègue de Cicéron que dans l'Augurat; d'où il faut conclure qu'il possédoit deux sacerdoces; car il étoit en même-temps Grand Pontife. Mais cela n'étoit pas sans exemple. Tite-Live (Lib. X) dit que Fabius Maximus, surnommé *Cunctator*, étoit Pontife et Augure.

LETTRE
LXXII.

(73) *Cerellia.*

Cette femme est célèbre dans l'Histoire par l'occasion qu'elle a donnée aux ennemis de Cicéron de l'accuser d'un commerce d'amour avec elle. L'accusation pourroit être vraie, sans que Cicéron en fût moins grand et moins honnête-homme. Mais elle ne paroît fondée que sur la haine de Calenus, un de ses envieux, et sur la médisance de Dion; Historien fort emporté. Voyez la préface sur l'*Hist. de Cicéron*. Il est certain, d'ailleurs, que *Cerellia* étoit une femme de mérite, qui avoit le goût des Belles-Lettres, et qui étoit amie de l'illustre Orateur de Rome. Il écrit d'elle à Atticus (Ep. 21, L. XIII): « Mirifice *Cerellia*, studio videlicet » philosophiæ flagrans, describit a tuis. Istos, ipsos de » finibus habet ». Dion rapporte (au Liv. XLVI) les termes dans lesquels Calenus reprochoit à Cicéron son commerce avec elle.

LETTRE
LXXIII.

(74) *A Q. Philippus.*

Ce *Philippe* avoit été Gouverneur d'Asie. Il étoit de

la famille Martienne. Au reste, quoique l'année de cette lettre soit incertaine, il paroît par divers termes qu'elle doit être placée après la suivante.

(75) *A Titius, Lieutenant-général (Legato).* L E T T R E
LXXV.

Il paroît que ce Titius étoit nommé pour présider au transport des blés. J'ai fait remarquer les différentes acceptions du titre de *Legatus*.

(76) *Aux Quatuorvirs.* L E T T R E
LXXVI.

C'étoient les Magistrats de Fregella, colonie fondée, suivant Velleius, en 424 de Rome. Nous avons un *Traité de antiquo Italice jure*, par Charles Sigonius, où l'on trouve tout ce qui a rapport aux Officiers des villes municipales et des colonies. Fregella se nomme aujourd'hui *Caperano*. Cette ville est située sur le *Garrigliano*, qui étoit autrefois le *Liris*.

(77) *A Sulpicius (Sulpicio).* L E T T R E
LXXVII.

Comme on ne voit pas par quel rapport Sulpicius se seroit trouvé en situation de faire ici ce que Cicéron lui demande, et qu'on trouve, au Livre V, plusieurs lettres de Vatinius à Cicéron, où il lui parle de son esclave Denis; la plupart des Commentateurs veulent ici *Vatinio*, au lieu de *Sulpicio*. Il y a d'autres raisons

pour et contre, qui ne sont point assez importantes pour être ici rapportées.

LETTER
LXXVIII.

(78) *A Allienus, Proconsul.*

Il paroît, par la lettre suivante, que cet Allienus gouvernoit alors la Sicile. Son nom se trouve dans d'autres lettres; et dans l'histoire Romaine, après la mort de César, pendant la guerre d'Antoine. Deme-
trius, qui étoit de Sicyos, ville d'Achaïe, avoit appa-
remment des affaires en Sicile.

 LIVRE XIV.

(1) **T**ERENTIA.

Je répète ici, avec plus de raison que jamais, que Lettre I^{re}.
 l'ordre des Lettres est fort mal observé. [*L'ordre chronologique*, en tête du premier volume, y suppléera, et le rétablissement des dates sera très-facile à quiconque voudra se donner la peine de le prendre pour guide.] On remarquera, en le consultant, que la quatrième de ce Livre devrait être la première; la première devrait être la troisième, et la troisième prendre la place de la quatrième. C'est ce qui est clair par l'ordre des faits. Voyez au second et au huitième Livre de l'Histoire de Cicéron ce qui appartient à *Terentia* et à *Tullia*, et au douzième ce qui regarde Marcus, son fils. On ne sait pas bien de quelle famille étoit *Terentia*; mais elle avoit apporté beaucoup de biens à son mari, et elle avoit une sœur vestale. Après avoir été répudiée par Cicéron, malgré 20 ans de mariage, elle eut trois autres maris; Salluste l'Historien, Messala-Corvinus, et Vibius Rufus. (Dio. Lib. LVII.) Pline assure (L. VII, Cap. XIII.) qu'elle vécut cent trois ans.

(2) *Que je suis malheureux, d'être la cause de tant de peines!*

Ce sont les malheurs qui suivirent l'exil de Cicéron,
Tome IV. S s

par la fureur de son ennemi Publius Clodius. Voyez les Liv. IV et V de son Histoire.

(3) *Que dirai-je du petit Cicéron ?*

Le petit Cicéron avoit alors huit ans ; car il paroît par la Lettre première du Livre premier à Atticus, qu'il étoit né sous le Consulat de Cotta et de Torquatus.

(a) *Je me suis cru aimé de ceux qui me portoient envie.*

Cicéron a en vue Pompée, Hortensius, Atticus même, et d'autres amis qu'il accusoit de lui avoir donné de mauvais conseils. Voyez sa vie, Liv. IV et V.

(4) *Plancius.*

Cn. Plancius, qui étoit alors Questeur en Macédoine et pour lequel nous avons une Oraison de Cicéron. Son éloge est dans l'Oraison *in Senatu post reditum*.

(5) *Hypson.*

Comme ce nom n'est pas connu, quelques-uns le prennent pour le nom de quelque Centurion ignoré, et d'autres veulent *ipso* et *ipse*, à la place de *Hypso* ; mais il me semble qu'il y a beaucoup à parier que c'est une faute de copiste, au lieu de *Piso*, qui étoit, comme

(a) Page 495, ligne 2, (renvoi omis).

l'on sait, ennemi de Cicéron, et nommé alors au Gouvernement de Macédoine, après son Consulat.

(6) *Pison.*

Ce Pison, quoique parent du précédent, avoit épousé la fille de Cicéron. Il se nommoit C. Calpurnius Piso Frugi. Il mourut pendant l'exil de son beau-père.

(7) *Crassus.*

LETTRE II.

C'est le fameux *P. Licinius Crassus*, tué ensuite par les Parthes, et qui se reconcilia avec Cicéron avant son départ pour sa malheureuse expédition. Voyez pour d'autres noms de cette Lettre, les notes de la Lettre précédente.

(8) *P. Valerius.*

Cicéron se loue beaucoup de ce *Valérius* dans la première Philippique. Il l'appelle son compagnon et son intime ami.

(8*) *Quemadmodum a Vestæ.*

On sait qu'il faut sous-entendre *Templo*. De même on disoit *ad vestæ* ; *ad castoris*, etc., en sous-entendant *Templum*.

(9) *La Table Valérienne.*

C'étoit un lieu du Forum où les Tribuns s'assembloient. On trouve ce nom dans d'autres endroits, tels

que l'Oraison in *Vainium*. Il y avoit un autre lieu nommé *Tabula Sextia*, dont il est parlé dans l'Oraison pro *Quinctio*.

(10) *Touchant le terrain.*

La maison de Cicéron avoit été détruite, lorsqu'il étoit parti pour l'exil. Le terrain lui fut ensuite restitué, avec les évaluations du dommage. *Voyez sa vie, Liv. V.*

LETTRE III.

(11) *Mon devoir étoit de me soustraire au danger par une légation.*

César avoit offert à Cicéron de le faire son Lieutenant dans la Gaule, pour le garantir des fureurs de Clodius. On trouve dans la dixième Lettre du second Livre à Atticus, les raisons qui l'empêchèrent d'accepter.

(12) *Encore faut-il que ce soit dans les premiers jours.*

Le jour où les Tribuns désignés entroient en exercice, étoit le 12 de Décembre, comme les Consuls y entroient le premier Janvier.

LETTRE IV.

(13) *Que n'ai-je eu moins d'attachement pour la vie?*

On trouvera dans son Histoire, (Liv. IV.) les raisons

de sa timidité. Vingt mille Chevaliers Romains étoient prêts à s'armer pour sa défense.

(14) *Lenius Flaccus.*

C'est le même qu'on a vu dans l'Épître LXIII du Liv. XIII.

(15) *Ils seront nos affranchis, s'ils peuvent l'obtenir.*

Il paroît par cet endroit, et par un autre de ce Livre, que Cicéron avoit donné conditionnellement la liberté à ses esclaves; c'est-à-dire, que dans la crainte de se les voir ôter par la loi de Clodius, il les avoit déclarés libres, supposé qu'ils lui fussent ôtés, en effet, par cette loi; afin qu'ils lui eussent l'obligation de leur liberté; mais que, si la rigueur de la loi n'étoit pas portée si loin, ils devoient continuer d'être esclaves. Comme il n'avoit pas la même crainte pour ceux de Terentia, il ne les avoit point affranchis de même.

(16) *Clodius Phileterus. . . . Sallustius. . . . Sicca. . .*

Le premier étoit un affranchi; le second étoit le même apparemment qu'on a vu dans la Lettre II, et *Sicca* étoit un particulier qui avoit sa terre près de *Vibo*, où Cicéron avoit passé quelques jours chez lui.

(17) *Acastus.*

Esclave de Cicéron. On le trouve dans les Lettres à
Ss. 3.

LETTER V.

Atticus (Ép. IX, Liv. VI) et dans celles à Tiron. L'usage des postes publiques étant inconnu à Rome, il n'y avoit point d'autres voies pour s'écrire que celles des messagers particuliers ou des occasions qui se présentoient.

(18) *Tout semble annoncer la guerre.*

Il est question des démêlés qui produisirent une guerre funeste entre Pompée et César.

LETTRE VI. (19) *Pollex* (Pollicem).

C'est encore un esclave. Les Éditeurs, qui ont cru devoir mettre *Pollucem*, ne se souvenoient pas de ce badinage de la Lettre XLV du Liv. XIII à Atticus : « Pollex, ut dixerat, mihi Lanuvii præsto fuit; sed » plaue Pollex, non index ».

LETTRE VII. (20) *J'ai jetté pendant la nuit, etc.*

On voit ici que les peines et les inquiétudes que Cicéron dit au commencement de la Lettre avoir secouées, étoient les douleurs et les inquiétudes d'une maladie.

(21) *Si quelque Dieu m'avoit servi de Médecin.*

Il paroît ici, comme dans la Lettre IV, que Cicéron laissoit à sa femme le soin des pratiques superstitieuses

du paganisme, parce que les femmes n'étoient guères capables de s'élever par leurs propres réflexions, à des idées de religion aussi pures que les siennes. *Voyez l'Hist. de sa vie, Liv. XII.*

(22) *Le navire où nous nous sommes embarqués...*

Cet endroit fait croire que Cicéron partoît alors pour aller joindre Pompée dans la guerre civile, sous le Consulat de Lentulus et de Marcellus. On voit aussi, à la fin de cette Lettre, qu'il emmenoit son fils, à qui Pompée donna le commandement d'une partie de sa cavalerie.

(23) *Dolabella... Tullia.*

LETRE IX.

Dolabella avoit épousé la fille de Cicéron après la mort de Crassipes, son second mari. Cette Lettre paroît avoir été écrite après la bataille de Pharsale, lorsque Cicéron eut quitté le parti vaincu; ce qui explique ici son inquiétude.

(24) *Tullia est arrivée ici...*

LETRE XI.

Cicéron étoit alors à Brindes, où il s'étoit rendu après la défaite de Pompée, pour se réconcilier avec le vainqueur. Quoiqu'il ne fasse ici à *Terentia* ni plaintes, ni reproches, Plutarque prétend que les principales raisons qu'il eût ensuite pour la répudier, furent qu'elle n'étoit pas venue le voir à Brindes avec leur fille, et

qu'elle avoit donné peu d'argent et peu d'équipage à Tullia pour soutenir sa dignité dans une ville étrangère et près de son père. Mais la première de ces deux raisons est réfutée par la Lettre suivante.

LETTRE XII. (25) *Le ressentiment de bien des injures.*

Si l'on ne veut point entendre par ce mot les outrages de la fortune, il faut recourir aux menaces que Cicéron avoit essuyées de la part du fils de Pompée, pour n'avoir pas voulu prendre la conduite de l'armée après sa défaite, ou aux mauvais procédés des deux Quintus, son frère et son neveu, qui le calomnièrent auprès de César. *Voyez l'Histoire de sa Vie, Liv. V.*

(26) *Secondez-moi donc, etc.*

Il avoit offensé doublement César ;

1°. En prenant les armes contre lui ;

2°. En revenant en Italie sans sa permission.

Il écrivoit dans le même temps, à Atticus : « In op-
» pido malum resedisse, quoad arcesseret (Liv. II, Ep.
» VI).

LETTRE XIII. (27) *Me renvoyer le Courier.*

Il est incertain si Cicéron parle ici à sa femme du divorce qu'il méditoit déjà, [ou du divorce de sa fille, femme de Dolabella, comme le suppose Gronovius] ou bien s'il est question seulement d'un messager. Ceux qui

sont pour le premier de ces deux sens, s'appuient d'un passage de l'Épître XXIII, Liv. II, à Atticus : [et le conseil que Cicéron y donne à sa femme, se rapporte évidemment à la situation des affaires publiques. Le sens adopté par le Traducteur, a, d'ailleurs, pour lui, l'autorité d'Olivet]. Mais rien ne prouve que ce soit la même affaire dont Cicéron parle dans ces deux Lettres ; et la fin de celle-ci me détermine pour le messager. On ne parle pas de ce ton à une femme qu'on abandonne. Il est clair, au surplus, pour les dates, que l'ordre de ces Lettres est renversé.

LETTRE XIV.

(28) *Si l'on pouvoit se promettre de conserver les lieux où je suis.*

Cicéron commandoit alors dans la Campanie, et sur toute la côte maritime, suivant la distribution que le Sénat avoit fait des postes, à l'arrivée de César en Italie. Voyez les Lettres X, XI et XII du Liv. XVI.

(29) *Camillus.*

On a déjà vu, qu'après Atticus, Cicéron n'avoit pas de meilleur ami que ce *Camillus*. Voyez ci-dessus, Liv. V, Lettres III et XX.

(30) *Labienus.*

C'est le T. Atius Labienus, qui est si connu par les Commentaires de César, et qui avoit servi glorieusement sous lui dans les Gaules, avec la qualité de

Lieutenant-Général. Il la quitta au commencement de la guerre civile, pour s'attacher au parti de la République. « T. Labienus, *dit ailleurs* Cicéron, (Ep. XI, » Liv. XVI.) socius sceleris esse noluit ».

(31) *Pison*.

Calpurnius Pison, beau-père de César, est cet ennemi de Cicéron, qui avoit gouverné la Macédoine après son Consulat. Il falloit qu'il se fût réconcilié avec lui; car, il dit (Ad. Att. L. VII, Ép. XIII.) : « amo *Pisonem* cujus judicium de genero suspicor visum iri » grave ». A moins qu'*amo* ne signifie seulement : *je lui sais bon gré*, quoique mon ennemi, etc. C'est contre lui que nous avons une Oraison.

(32) *Rufus*.

On ne peut être sûr si c'est M. *Celius Rufus*, ou *Mescinius Rufus*, de l'un et l'autre desquels on a parlé.

LETTRE XV. (33) *Mon dessein étoit d'envoyer Cicéron au-devant de César.*

César revenoit de la guerre d'Égypte, qui avoit suivi celle de Pompée. Cicéron étoit encore à Brindes, en attendant qu'il eût apaisé le vainqueur; et c'est dans cette vue qu'il vouloit lui envoyer son fils; mais on voit, par d'autres Lettres qu'il se contenta d'envoyer *Philotimus*, affranchi de *Tegentia*.

(34) *Je retiens encore Tullia.*

Elle étoit arrivée à Brindes, le 16 de Juin, c'est-à-dire, quelques jours avant que cette Lettre fût écrite.

(35) *Volumnia.*

LETTRE XVI.

Sœur apparemment d'un des deux Volumnius, tous deux amis de Cicéron. Comme on lit dans plusieurs Lettres à Atticus (L. XI, Ép. VII, XXIII, XXVI), que Terentia manquoit alors d'argent, il y a de l'apparence que *Volumnia* l'avoit pressée pour quelque dette.

(36-37) *Ceux qui m'ont fait abandonner mon sentiment doivent être satisfaits.*

C'est apparemment Dolabella, par le conseil duquel il étoit venu en Italie contre son propre sentiment. Voyez ci-dessus la Lettre XII, et la Lettre VII du Liv. XI ad Atticum.

(38) *Si je n'avois été retenu par quantité d'obstacles.* LETTRE XIX.

Le principal embarras de Cicéron, comme il l'écrivoit à Atticus (L. XI, Ép. VI), venoit de ses lecteurs, qui devoient l'accompagner à cause de l'espérance du triomphe, qu'il conservoit encore depuis ses exploits de

Cilicie, et qui lui attiroient néanmoins des railleries dans sa situation actuelle.

LETTRE
XXIV.

(39) *Philotimus*.

Cet affranchi de Terentia avoit été envoyé bien loin au-devant de César, puisqu'on lit, dans une Lettre à Atticus: « Augustus quidam nuntiat Philotimum Rhodum V. Cal. Jun. venisse, et habere ad me literas ». C'étoient les mêmes lettres dont il s'agit ici.

Fin du IV^e. Volume.

T A B L E

D E S T I T R E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

L I V R E O N Z I È M E .

LETTRE I. D. Brutus à M. Brutus et Cassius,	Pag. 3.
LETTRE II. M. Brutus et Cassius, Pré- teurs , à M. Antoine, Consul.	8.
LETTRE III. Brutus et Cassius, Préteurs , à M. Antoine, Consul,	12.
LETTRE IV. Decimus Brutus, Empereur , Consul désigné, à Cicéron,	19.
LETTRE V. Cicéron à Decimus Brutus, Empereur, Consul désigné,	20.
LETTRE VI. Cicéron <i>au même</i> ,	24.
LETTRE VII. Cicéron <i>au même</i> ,	27.
LETTRE VIII. Cicéron <i>au même</i> ,	31.
LETTRE IX. Decimus Brutus à Cicéron,	35.
LETTRE X. Decimus Brutus à Cicéron,	36.
LETTRE XI. Decimus Brutus à Cicéron,	43.
LETTRE XII. Cicéron à Decimus Brutus,	47.
LETTRE XIII. Decimus Brutus à Cicéron,	48.
LETTRE XIV. Cicéron à Decimus Brutus,	55.

LETTRE XV. Cicéron à Decimus Brutus ,	P. 59.
LETTRE XVI. Cicéron <i>au même</i> ,	60.
LETTRE XVII. Cicéron <i>au même</i> ,	64.
LETTRE XVIII. Cicéron <i>au même</i> ,	67.
LETTRE XIX. Decimus Brutus à Cicéron ,	71.
LETTRE XX. Decimus Brutus à Cicéron ,	72.
LETTRE XXI. Cicéron à Decimus Brutus ,	79.
LETTRE XXII. Cicéron à Decimus Brutus ,	83.
LETTRE XXIII. Decimus Brutus à Cicéron ,	87.
LETTRE XXIV. Cicéron à Decimus Brutus ,	88.
LETTRE XXV. Cicéron <i>au même</i> ,	92.
LETTRE XXVI. Decimus Brutus à Cicéron ,	95.
LETTRE XXVII. Cicéron à Matius ,	96.
LETTRE XXVIII. Matius à Cicéron ,	107.
LETTRE XXIX. Cicéron à Appius ,	116.

LIVRE DOUZIÈME.

LETTRE I. Cicéron à C. Cassius ,	123.
LETTRE II. Cicéron <i>au même</i> ,	127.
LETTRE III. Cicéron <i>au même</i> ,	135.
LETTRE IV. Cicéron <i>au même</i> ,	139.
LETTRE V. Cicéron <i>au même</i> ,	140.
LETTRE VI. Cicéron <i>au même</i> ,	147.
LETTRE VII. Cicéron <i>au même</i> ,	148.
LETTRE VIII. Cicéron <i>au même</i> ,	152.

LETTRE IX. Ciceron à C. Cassius, Pag.	155.
LETTRE X. Ciceron <i>au même</i> ,	156.
LETTRE XI. C. Cassius à Ciceron,	160.
LETTRE XII. Cassius à Ciceron,	163.
LETTRE XIII. Cassius à Ciceron,	168.
LETTRE XIV. Lentulus à Ciceron,	176.
LETTRE XV. P. Lentulus, Proquesteur, Propréteur, aux Consuls, aux Pré- teurs, aux Tribuns du Peuple, au Sénat et au Peuple Romain,	188.
LETTRE XVI. Trebonius à Ciceron,	203.
LETTRE XVII. Ciceron à Cornificius, son collègue,	208.
LETTRE XVIII. Ciceron <i>au même</i> ,	212.
LETTRE XIX. Ciceron <i>au même</i> ,	216.
LETTRE XX. Ciceron <i>au même</i> ,	219.
LETTRE XXI. Ciceron <i>au même</i> ,	220.
LETTRE XXII. Ciceron <i>au même</i> ,	223.
LETTRE XXIII. Ciceron <i>au même</i> ,	227.
LETTRE XXIV. Ciceron <i>au même</i> ,	232.
LETTRE XXV. Ciceron <i>au même</i> ,	235.
LETTRE XXVI. Ciceron <i>au même</i> ,	244.
LETTRE XXVII. Ciceron <i>au même</i> ,	248.
LETTRE XXVIII. Ciceron <i>au même</i> ,	251.
LETTRE XXIX. Ciceron <i>au même</i> ,	252.
LETTRE XXX. Ciceron <i>au même</i> ,	256.

LIVRE TREIZIÈME.

LETTRE I. Cicéron à C. Memmius ,	Pag. 267.
LETTRE II. Cicéron <i>au même</i> ,	275.
LETTRE III. Cicéron <i>au même</i> ,	276.
LETTRE IV. Cicéron à Q. Valerius Orca ,	279.
LETTRE V. Cicéron <i>au même</i> ,	284.
LETTRE VI. Cicéron <i>au même</i> ,	288.
LETTRE VII. Cicéron à Cluvius ,	295.
LETTRE VIII. Cicéron à M. Rutilius ,	300.
LETTRE IX. Cicéron à Crassipes ,	304.
LETTRE X. Cicéron à Brutus ,	307.
LETTRE XI. Cicéron <i>au même</i> ,	312.
LETTRE XII. Cicéron <i>au même</i> ,	316.
LETTRE XIII. Cicéron <i>au même</i> ,	319.
LETTRE XIV. Cicéron <i>au même</i> ,	320.
LETTRE XV. Cicéron à César, Empereur ,	323.
LETTRE XVI. Cicéron <i>au même</i> ,	327.
LETTRE XVII. Cicéron à Ser. Sulpicius ,	331.
LETTRE XVIII. Cicéron <i>au même</i> ,	335.
LETTRE XIX. Cicéron <i>au même</i> ,	339.
LETTRE XX. Cicéron <i>au même</i> ,	343.
LETTRE XXI. Cicéron <i>au même</i> ,	344.
LETTRE XXII. Cicéron <i>au même</i> ,	347.
LETTRE XXIII. Cicéron <i>au même</i> ,	348.
LETTRE XXIV. Cicéron <i>au même</i> ,	351.
LETTRE XXV. Cicéron <i>au même</i> ,	355.

LETTRE XXVI. Ciceron à Ser. Sulpi-	
cus,	Pag. 356.
LETTRE XXVII. Ciceron <i>au même</i> ,	360.
LETTRE XXVIII. Ciceron <i>au même</i> ,	364.
LETTRE XXIX. Ciceron à L. Plancus,	371.
LETTRE XXX. Ciceron à Acilius, Pro-	
consul,	380.
LETTRE XXXI. Ciceron <i>au même</i> ,	383.
LETTRE XXXII. Ciceron <i>au même</i> ,	384.
LETTRE XXXIII. Ciceron <i>au même</i> ,	387.
LETTRE XXXIV. Ciceron <i>au même</i> ,	388.
LETTRE XXXV. Ciceron <i>au même</i> ,	Ibid.
LETTRE XXXVI. Ciceron <i>au même</i> ,	391.
LETTRE XXXVII. Ciceron <i>au même</i> ,	392.
LETTRE XXXVIII. Ciceron <i>au même</i> ,	395.
LETTRE XXXIX. Ciceron <i>au même</i> ,	396.
LETTRE XL. Ciceron à Q. Ancharius,	
Proconsul,	Ibid.
LETTRE XLI. Ciceron à L. Culteolus,	399.
LETTRE XLII. Ciceron <i>au même</i> ,	400.
LETTRE XLIII. Ciceron à Quintius Gal-	
lus,	403.
LETTRE XLIV. Ciceron <i>au même</i> ,	404.
LETTRE XLV. Ciceron à Apuleius, Pro-	
questeur,	407.
LETTRE XLVI. Ciceron <i>au même</i> ,	408.
XLVII. Ciceron à Silius,	411.

LETTRE XLVIII. Ciceron , à C. Sextilius Rufus, Questeur ,	Pag. 412.
LETTRE XLIX. Ciceron à Curius , Pro- consul ,	415.
LETTRE L. Ciceron à Auctus ,	416.
LETTRE LI. Ciceron à P. Cesius ,	419.
LETTRE LII. Ciceron à Rex ,	Ibid.
LETTRE LIII. Ciceron à Thermus , Pro- préteur ,	420.
LETTRE LIV. Ciceron <i>au même</i> ,	423.
LETTRE LV. Ciceron <i>au même</i> ,	424.
LETTRE LVI. Ciceron <i>au même</i> ,	428.
LETTRE LVII. Ciceron <i>au même</i> ,	432.
LETTRE LVIII. M. Ciceron à C. Titius Rufus , Préteur de la ville ,	436.
LETTRE LIX. Ciceron à C. Curtius Pe- duceanus , Préteur ,	Ibid.
LETTRE LX. Ciceron à Munatius ,	439.
LETTRE LXI. Ciceron à Silius , Propré- teur ,	440.
LETTRE LXII. Ciceron <i>au même</i> ,	443.
LETTRE LXIII. Ciceron <i>au même</i> ,	444.
LETTRE LXXIV. Ciceron <i>au même</i> ,	448.
LETTRE LXV. Ciceron <i>au même</i> ,	452.
LETTRE LXVI. Ciceron à P. Servilius , Propréteur ,	456.

- LETTRE LXVII. Ciceron à P. Servilius ,
 Propréteur, Pag. 459.
- LETTRE LXVIII. Ciceron à P. Servilius
 Isauricus, Proconsul, son collègue, 460.
- LETTRE LXIX. Ciceron *au même*, 464.
- LETTRE LXX. Ciceron *au même*, 468.
- LETTRE LXXI. Ciceron *au même*, 471.
- LETTRE LXXII. Ciceron *au même*, 472.
- LETTRE LXXIII. Ciceron à Q. Philip-
 pus, Proconsul, 475.
- LETTRE LXXIV. Ciceron *au même*, 479.
- LETTRE LXXV. Ciceron à T. Titius,
 Lieutenant-Général, 480.
- LETTRE LXXVI. Ciceron aux Quatuor-
 virs et aux Décurions, 483.
- LETTRE LXXVII. Ciceron à Sulpicius,
 Empereur, 484.
- LETTRE LXXVIII. Ciceron à Allienus,
 Proconsul, 488.
- LETTRE LXXIX. Ciceron *au même*, 491.

LIVRE QUATORZIEME.

- LETTRE I. Ciceron à Terentia sa femme,
 à Tullia sa fille, et à son fils, 492.
- LETTRE II. Ciceron *aux mêmes*, 499.
- LETTRE III. Ciceron *aux mêmes*, 504.
- LETTRE IV. Ciceron *aux mêmes*, 511.

660 TABLE DES TITRES.

LETTRE V. Cicéron à Terentia et à Tul-	
lia ,	Pag. 519.
LETTRE VI. Cicéron à Terentia ,	525.
LETTRE VII. Cicéron à la même ,	524.
LETTRE VIII. Cicéron à la même ,	527.
LETTRE IX. Cicéron à la même ,	528.
LETTRE X. Cicéron à la même ,	Ibid.
LETTRE XI. Cicéron à la même ,	531.
LETTRE XII. Cicéron à la même ,	532.
LETTRE XIII. Cicéron à la même ,	Ibid.
LETTRE XIV. Tullius à Terentia et Tul-	
liola , ses deux Ames , et Cicéron à son	
excellente mère , et à sa chère sœur ,	535.
LETTRE XV. Cicéron à Terentia ,	536.
LETTRE XVI. Cicéron à la même ,	539.
LETTRE XVII. Cicéron à la même ,	540.
LETTRE XVIII. Tullius à Terentia et Tul-	
lia , et Cicéron à sa mère et à sa sœur ,	Ibid.
LETTRE XIX. Cicéron à Terentia ,	544.
LETTRE XX. Cicéron à la même ,	Ibid.
LETTRE XXI. Cicéron à la même ,	547.
LETTRE XXII. Cicéron à la même ,	Ibid.
LETTRE XXIII. Cicéron à la même ,	548.
LETTRE XXIV. Cicéron à la même ,	Ibid.

Fin de la Table du quatrième Volume.





